

Rapport annuel 2004

opportunités



développement

occasions

possibilités

potentiel

possibilités

potentiel

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment dans le présent rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits aux termes des dispositions « d'exception » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, de l'atteinte d'objectifs stratégiques, de certains risques ainsi que des énoncés à l'égard de nos croyances, plans, attentes, estimations et intentions. Ces énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'usage du conditionnel ou annoncés par des verbes comme « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et des mots et des expressions similaires.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs supposent que nous élaborions des hypothèses et comportent nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Il existe un risque important que les projections expresses ou implicites contenues dans ces énoncés ne se réalisent pas ou qu'elles se révèlent inexactes. Divers facteurs pourraient faire que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement par rapport aux objectifs, aux attentes, aux estimations ou aux intentions figurant dans les présents énoncés prospectifs. Ces écarts peuvent être causés par des facteurs dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de la Banque, notamment les changements dans la conjoncture économique et financière canadienne et mondiale (en particulier les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des autres instruments financiers), la liquidité, les tendances du marché, les nouvelles dispositions réglementaires et la concurrence dans les régions géographiques où la Banque fait affaire, les changements technologiques, les regroupements dans le secteur canadien des services financiers, l'incidence éventuelle des conflits et des autres événements internationaux sur nos entreprises, notamment ceux liés à la guerre au terrorisme, et les prévisions de la Banque à l'égard des risques découlant de ces faits et sa capacité à les gérer efficacement.

Toutefois, la Banque avertit le lecteur que la liste de facteurs importants susmentionnés n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Banque devraient soigneusement considérer les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre le fait de se fier indûment à ces énoncés prospectifs. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour quelque énoncé prospectif que se soit, écrit ou verbal, qu'elle pourrait faire ou qu'on pourrait faire pour son compte.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent de transfert Trust Banque Nationale dont l'adresse et les numéros de téléphone apparaissent ci-avant.

Toute autre demande peut être adressée à :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2
Téléphone : (514) 394-0296
Télécopieur : (514) 394-6196

Courriel : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : www.bnc.ca/relationsinvestisseurs

Le présent Rapport annuel est publié par le Service des relations publiques de la Banque Nationale du Canada.

Conception graphique et thématique

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Photographie

Carl Lessard Photographe, 2M2

Impression

Transcontinental Litho Acme

Dépôt légal

4^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Imprimé au Canada
ISBN 2-921835-36-3

Siège social

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Public Relations Department
National Bank of Canada
600 de La Gauchetière West, 10th Floor
Montreal, Quebec
Canada H3B 4L2*

Faits saillants
2004

	2004	2003	Variation en pourcentage 2004/2003
RÉSULTATS D'EXPLOITATION			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenu total	3 549	3 362	6
Revenu total (équivalent imposable ⁽¹⁾)	3 657	3 459	6
Bénéfice net	725	624	16
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	18,8 %	16,5 %	
PAR ACTION ORDINAIRE			
Bénéfice net			
non dilué	4,10 \$	3,37 \$	22
dilué	4,05	3,34	21
Dividendes déclarés	1,42	1,08	31
Valeur comptable	22,87	21,32	7
Cours de l'action			
haut	48,78 \$	41,19 \$	
bas	40,17	29,95	
clôture	48,78	40,91	
SITUATION FINANCIÈRE			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Actif total	88 807	84 931	5
Prêts et acceptations	44 574	41 715	7
Dépôts	53 432	51 463	4
Débitures subordonnées et capitaux propres	5 612	5 613	-
Ratios de capital – BRI			
de base	9,6 %	9,6 %	
total	13,0 %	13,4 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions			
spécifiques et générale	(190)	(154)	
En pourcentage des prêts et acceptations	(0,4) %	(0,4) %	
Couverture d'intérêts	12,61	10,22	
Couverture de l'actif	3,42	3,19	
AUTRES RENSEIGNEMENTS			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice <i>(en milliers)</i>	167 430	174 620	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	26 961	27 865	
Nombre d'employés	16 555	16 935	(2)
Nombre de succursales au Canada	462	477	(3)
Nombre de guichets automatiques	770	817	(6)

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Votre banque évolue dans un monde où les opportunités se renouvellent constamment. Être non seulement la première banque au Québec tout en maintenant de solides créneaux ailleurs au Canada, c'est être capable de voir et saisir ces opportunités plus rapidement et d'y trouver l'inspiration pour créer des produits et services financiers novateurs que nous sommes à même de déployer à l'intérieur de nos vastes et nombreux réseaux.



Message du Président du Conseil d'administration

Puisque c'est la première fois que j'interviens en tant que Président du Conseil, je voudrais d'abord remercier les actionnaires de la confiance qu'ils m'ont manifestée pour l'élection au poste d'administrateur de la Banque. Mes remerciements s'adressent également à mes collègues administrateurs qui m'ont confié le défi de présider les travaux du Conseil.

En 2004, la Banque Nationale du Canada a connu une autre année exceptionnelle et, au nom de tous les actionnaires, je tiens à féliciter et à remercier la direction et tout le personnel pour cette belle réussite.

Ces résultats témoignent que l'entreprise performe sur tous les plans et ils procurent un excellent stimulant à tous les membres du Conseil d'administration, qui sont tout naturellement désireux de contribuer personnellement à ces succès. Pour ce faire, il importe cependant de retrouver autour de la table du Conseil des hommes et des femmes de grande qualité, et c'est le thème auquel je m'attarderai en cette première occasion.

Le rôle d'un conseil d'administration est de deux ordres : en premier lieu, un conseil voit à préserver l'actif de l'entreprise tout en s'assurant que celle-ci respecte les lois et règlements et qu'elle divulgue une information financière utile, contemporaine et véridique. Ce rôle fiduciaire de vigie est très important, surtout en raison des événements malheureux qui ont secoué le milieu des affaires en début de décennie. Il est d'ailleurs de plus en plus stipulé et détaillé dans les législations touchant toutes les sociétés et dans

les normes de bonnes pratiques émises par les autorités réglementaires des institutions financières. Il va sans dire que tout cet encadrement ne trouve de sens que s'il est diligemment appliqué et supervisé par des administrateurs et des dirigeants d'une probité irréprochable et d'une grande compétence.

En plus de ce rôle de fiduciaire, le Conseil doit aussi veiller à la viabilité, à la rentabilité, à la pérennité et au développement de la Banque afin que les actionnaires puissent toucher le plein potentiel de rendement et de croissance de l'entreprise dans laquelle ils ont investi. C'est là que le travail d'équipe entre la direction et le Conseil, d'une part, et entre les membres du Conseil même, d'autre part, prend tout son sens.

Une contribution utile du Conseil d'administration au suivi des résultats et à la définition des orientations passe évidemment par les qualités personnelles et professionnelles des administrateurs. Elle s'appuie également sur l'acquisition de compétences nécessaires à une bonne compréhension de l'industrie bancaire en général et des enjeux propres à la Banque. C'est ainsi qu'un conseil peut aller plus loin que les exigences fiduciaires minimales et s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Cette acquisition d'expertise ne va pas de soi. La régie d'une entreprise d'envergure comme la Banque est devenue de plus en plus complexe en raison des nouvelles normes et exigences en la matière. De même, l'étendue des champs d'activité de la Banque demande un ensemble varié et complémentaire de connaissances ainsi qu'une grande curiosité intellectuelle de la part des administrateurs.

Les administrateurs de la Banque ont plusieurs moyens à leur disposition pour parfaire leur formation et ainsi acquérir l'expertise nécessaire pour remplir adéquatement leur mandat. Les réunions du Conseil donnent toujours lieu à un dialogue constructif entre le Conseil et la direction. Ces réunions sont aussi souvent l'occasion d'échanger avec les dirigeants des différentes unités d'affaires sur leurs mandats, sur les enjeux devant lesquels ils se retrouvent et sur leurs projets.

Cette expertise s'acquiert aussi par la participation aux travaux des divers comités. Ceux-ci procèdent à des analyses détaillées de certains aspects critiques de la Banque en matière de régie d'entreprise, de ressources humaines, de gestion des risques et de gestion financière.

Enfin, les administrateurs profitent de séances de formation où l'on aborde en profondeur certains sujets précis des opérations de la Banque.

À cet égard, soulignons la contribution importante de la Banque et de son chef de la direction, M. Réal Raymond, relativement à la mise sur pied du premier programme francophone de formation des administrateurs de sociétés créé en collaboration avec l'Université McGill et l'Université de Toronto, d'une part, et l'Institut des Administrateurs de Sociétés d'autre part. L'excellence de la régie d'entreprise est non seulement une obligation pour la Banque, mais elle facilite grandement ses décisions opérationnelles car la Banque est, à bien des égards, tributaire de la justesse de l'information financière.

C'est donc par un heureux mariage d'expertise, d'expérience et de connaissance des activités de la Banque que les administrateurs se sentent davantage à l'aise pour remplir pleinement leurs fonctions. C'est également ainsi que l'on favorise l'engagement de chacun et le travail d'équipe au moment de la prise de décisions.

Au cours de l'exercice 2004, les principales nouveautés en matière de régie d'entreprise sont allées dans le sens de la continuité et du raffinement. Ainsi, la dernière Assemblée annuelle a permis de réduire la taille du Conseil, son nombre minimum passant de 15 à 12 administrateurs et son nombre maximum passant de 25 à 18. Au 31 octobre 2004, le Conseil comptait 15 administrateurs, dont 11 indépendants en vertu de la réglementation en valeurs mobilières. Cet allègement favorise une plus grande participation de chacun, d'où un meilleur travail d'équipe.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions concernant l'exercice d'options d'achat d'actions par les hauts dirigeants membres du Comité de direction se veulent plus transparentes vis-à-vis les actionnaires. Ces dispositions prévoient entre autres un préavis de cinq jours ouvrables avant l'exercice, de même que la conservation des actions ainsi acquises pour une certaine période.

Sur le plan de la régie interne du Conseil, le processus d'autoévaluation a été revu, toujours dans le but de favoriser un plus grand engagement de chacun. Quant à la participation du Conseil à la définition des grandes orientations de la Banque, deux aspects sont particulièrement dignes de mention: la gestion du capital et la planification stratégique.

En raison de l'excellente rentabilité de la Banque et d'une saine gestion des risques et du bilan, le Conseil s'est retrouvé ces dernières années devant l'heureux problème de décider de la meilleure manière de remettre aux actionnaires le fruit de leur investissement. Les décisions concernant les augmentations fréquentes et importantes du dividende et les programmes de rachat d'actions ont été prises afin de maintenir un équilibre entre les ressources disponibles, les attentes de rendement élevé de la part des actionnaires et les besoins en capital de la Banque, le tout de façon à poursuivre la croissance tout en maintenant une excellente capitalisation. Le rendement de 120 % qu'ont touché les actionnaires depuis octobre 2001 incite à penser que les décisions prises à cet égard ont été les bonnes.

Par ailleurs, la participation du Conseil au processus de planification stratégique de la Banque n'a jamais été aussi importante. Le Conseil contribue à la définition des enjeux, des grandes orientations et des plans d'action de la Banque et de ses unités opérationnelles. Des questions aussi cruciales que le développement technologique et les grandes orientations en ressources humaines sont également traitées. Le Conseil veille aussi au suivi rigoureux du déploiement de la stratégie.

Enfin, le Conseil examine de très près l'évolution de l'encadrement réglementaire de l'industrie financière au Canada, qui comprend évidemment l'éventualité de nouvelles règles concernant les fusions entre grandes et moins grandes institutions. Il se doit d'explorer tous les scénarios, que les fusions soient autorisées ou non, afin de pouvoir réagir avec diligence, le cas échéant.

En 2004, la Banque a poursuivi sur sa lancée des dernières années en affichant une rentabilité et une solidité financière à la hausse ainsi qu'un excellent rendement pour les actionnaires. Ces résultats témoignent de la grande santé de l'entreprise, de la justesse de son plan d'affaires et surtout de l'engagement de tous envers son succès.

En terminant, j'aimerais remercier mes collègues, en particulier les présidents des trois comités, de leur soutien de tous les instants et de l'ampleur du travail accompli. Je profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement mesdames Suzanne Leclair et E.A. (Dee) Parkinson-Marcoux ainsi que monsieur Jean Turmel pour leur engagement envers la Banque et leur précieuse contribution aux travaux et aux délibérations du Conseil. Madame Parkinson-Marcoux a quitté son poste d'administrateur le 17 décembre 2004 tandis que madame Leclair et monsieur Turmel ne solliciteront pas de renouvellement de mandat.

Le Président du Conseil d'administration,



Jean Douville

Message du Président et chef de la direction

À la Banque, l'année 2004 aura été excellente. Non seulement avons-nous dépassé ou atteint les cibles financières que nous avons fixées, mais cette performance a été le fruit d'avancées de taille dans l'atteinte des objectifs stratégiques de la Banque.

Ainsi le bénéfice net atteint 725 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 101 millions par rapport à 2003 et un rendement de 18,8 % de l'avoir des actionnaires ordinaires. Quant au bénéfice par action, il s'élève à 4,10 \$, soit à 22 % de plus qu'en 2003.

Nul doute que les résultats financiers et les indicateurs de solidité financière affichés par la Banque se sont améliorés de manière constante au cours des dernières années, tant d'un point de vue absolu que relativement à l'ensemble de l'industrie. Cette constance a été reconnue par les marchés financiers, d'où la forte ascension du prix de l'action de la Banque. De 1999 à 2004, le cours de l'action a en effet augmenté de 173 %, passant de 17,90 \$ à 48,78 \$. Cette hausse, de loin la plus importante parmi les grandes banques, a été le résultat combiné de trois déterminants du prix d'une action.

- Premièrement, le bénéfice par action a progressé de 80 %, soit de 2,28 \$ en 1999 à 4,10 \$ en 2004.
- Deuxièmement, le dividende déclaré a plus que doublé, passant de 0,70 \$ en 1999 à 1,42 \$ par action en 2004.
- Troisièmement, et en partie en raison de la hausse du bénéfice et du dividende, on observe une amélioration de l'ordre de 50 % des normes d'évaluation du titre de la Banque. D'ailleurs, son multiple cours/bénéfice passe de 7,9 à 11,9 fois le bénéfice par action.

La progression du multiple cours/bénéfice vers le niveau de l'industrie bancaire a été une préoccupation majeure des dernières années, non seulement en raison de l'impact immédiat de cette réussite aux yeux des actionnaires, mais aussi parce que les normes d'évaluation représentent le jugement du marché quant à la qualité de la performance actuelle et future.



Réal Raymond, Président et chef de la direction

C'est en appliquant avec rigueur, constance et professionnalisme notre stratégie de banque super régionale, c'est en persuadant inlassablement les investisseurs qu'il s'agissait de la stratégie appropriée et, surtout, c'est en produisant les résultats annoncés que la Banque a pu obtenir cette reconnaissance du marché.

L'exercice 2004 illustre bien la manière avec laquelle la Banque a gagné la confiance des investisseurs. Sur le plan des résultats d'ensemble, on note une bonne croissance de 6 % des revenus, le maintien d'une productivité comparable à celle de banques beaucoup plus grandes et une baisse de 20 % des pertes spécifiques sur créances. Cette amélioration continue de la qualité du crédit a aussi permis un renversement de 55 millions de dollars de la provision générale pour risque de crédit représentant 0,20 \$ par action après impôt.

Quant à la capitalisation, elle demeure excellente, ce qui a permis de concilier une hausse de 31 % du dividende payé au cours de l'exercice, un troisième programme de rachat de 5 % des actions ordinaires et le maintien du ratio réglementaire de capital de base à un niveau voisin de la borne supérieure de la fourchette cible.

Tous les secteurs d'activité de la Banque ont contribué à cet essor en affichant une augmentation de leurs bénéfices nets respectifs. Deux secteurs sur trois ont connu une augmentation des revenus supérieure à celle des charges d'exploitation. De même, l'amélioration de la qualité du portefeuille est généralisée, les provisions pour pertes sur créances et les prêts douteux étant en baisse partout.

Plus important encore, il est possible d'établir un lien entre les résultats sectoriels et nos priorités stratégiques. Dans le secteur Particuliers et entreprises, je retiens le succès de notre stratégie de partenariats de distribution de produits bancaires, qui a donné lieu à une croissance rapide des prêts accordés par ce canal de distribution. Par ailleurs, on note la forte croissance des prêts aux entreprises du secteur de l'énergie. La Banque voulait préserver ses marges d'intermédiation malgré la très forte concurrence et les faibles taux d'intérêt, et cet objectif a été atteint à peu de choses près.

Nos différents réseaux ont aussi géré très efficacement la vente de produits de gestion de patrimoine, permettant ainsi de faire progresser la part du portefeuille de la clientèle confié à la Banque Nationale et à ses filiales.

L'exercice 2004 a été en effet une très bonne année en gestion de patrimoine. D'une part, le courtage de plein exercice a fortement rebondi après la période plutôt difficile des dernières années. D'autre part, la famille de fonds communs de placement Banque Nationale vendue dans nos succursales a connu les plus fortes entrées nettes en relation avec l'actif géré de toute l'industrie bancaire et elle arrive deuxième parmi les grandes familles de fonds. Enfin, soulignons le succès retentissant du produit haut de gamme que constitue Gestion privée de placement; celui-ci nous permet d'aborder de plain-pied le marché de la gestion discrétionnaire de fortunes.

Les marchés financiers n'ont certainement pas été en reste. Cinq ans après l'acquisition de First Marathon, Financière Banque Nationale s'est véritablement hissée au rang de courtier de premier plan sur le marché canadien. Ce fut particulièrement le cas pour les services-conseils et le financement de fusions et acquisitions, où nous sommes dans les premiers rangs de l'industrie canadienne. Cette percée s'est ajoutée à une position enviable dans la distribution d'actions et les titres à revenu fixe. Les résultats du secteur Marchés

financiers ont démontré encore cette année l'à-propos de la stratégie qui a consisté à construire un vaste portefeuille diversifié d'activités aux risques bien gérés afin d'assurer une bonne croissance à moyen terme sans trop de heurts à court terme.

Pour résumer la performance de la Banque et de ses secteurs, je dirai que les efforts des dernières années ont surtout visé à renforcer sa rentabilité et son bilan tout en suivant avec beaucoup de succès les axes de croissance qui lui étaient les plus naturels.

La Banque Nationale a donc pu progresser d'une manière plus que satisfaisante dans une industrie financière en pleine mutation. Au cours des prochaines années, la Banque s'appuiera sur ses acquis pour identifier et saisir de nouvelles occasions de façon encore plus proactive. Ces pôles de croissance se concrétiseront d'abord à l'interne, où nous mettrons à profit nos compétences clés. Ils se situeront fort vraisemblablement dans le prolongement du modèle de banque super régionale qui nous réussit si bien.

Des acquisitions, dans le cadre des fusions bancaires ou autrement, pourraient accélérer cette croissance interne. Cependant, comme je l'ai affirmé à maintes reprises, l'avenir de la Banque devra reposer en premier lieu sur sa capacité de déployer avec rigueur et discipline ses propres ressources humaines et financières.

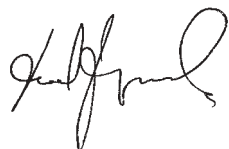
Ces occasions existent à divers endroits dans le paysage financier canadien : il ne tient qu'à nous de les saisir. Les succès remportés en gestion de patrimoine et en assurance automobile démontrent que la Banque et ses filiales n'ont pas encore épuisé l'ensemble des possibilités considérables du marché québécois où leur notoriété, la concentration de leurs ressources et la loyauté de leur clientèle constituent de puissants leviers.

Enfin, il va sans dire qu'une telle expansion sera empreinte de prudence et que la diversification de nos risques au sein de plusieurs nouvelles initiatives continuera d'être un principe appliqué avec diligence.

La préoccupation constante de bien servir la clientèle est sans contredit un élément clé de nos succès et elle continuera de l'être. À cette valeur qui mobilise l'ensemble de notre personnel se grefferont ces prochaines années d'importants investissements qui permettront d'améliorer le service à la clientèle et notre capacité de vendre tout en réalisant des gains d'efficacité. La Banque Nationale est devenue une entreprise moderne et elle entend le rester à tous les points de vue.

En terminant, je tiens à féliciter mes collègues du Comité de direction et l'ensemble du personnel pour le travail réalisé tant à la Banque qu'auprès de sa clientèle. Nos employés constituent de loin notre principal atout dans l'atteinte des objectifs de l'entreprise et ils se sont surpassés cette année encore. Je voudrais également souligner la contribution de tous les membres du Conseil d'administration, qui ont fourni généreusement leur appui et leurs conseils judicieux. Je tiens aussi à remercier mon collègue Jean Turmel, dont l'apport exceptionnel a contribué à modeler la Banque Nationale telle que nous la connaissons. Nous lui souhaitons tous une retraite active et heureuse. Enfin, je remercie tout spécialement les nombreux actionnaires de longue date qui ont cru à la Banque Nationale et qui récoltent aujourd'hui les fruits de la confiance qu'ils lui ont accordée.

Le Président et chef de la direction,



Réal Raymond



Le monde de nos
opportunités
particuliers
et entreprises

gestion
de patrimoine
marchés financiers
particuliers
gestion
et entreprises
marchés financiers
de patrimoine
particuliers
et entreprises
marchés financiers
de patrimoine
particuliers
et entreprises

Table des matières

Notes à l'intention des lecteurs	14
Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	16
Objectifs et résultats	16
Stratégie de la Banque	18
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	19
Rendement de l'action	20
Gestion du capital	20
Conjoncture économique	22
Parties prenantes	23
Analyse sectorielle	25
Mixte d'affaires	25
Particuliers et entreprises	26
Gestion de patrimoine	35
Marchés financiers	42
Autres	47
Analyse financière	48
Analyse des résultats consolidés	48
Analyse des résultats consolidés du quatrième trimestre	50
Analyse du flux de trésorerie consolidé	50
Analyse du bilan consolidé	51
Analyse des éléments et arrangements hors bilan	53
Estimations comptables critiques	56
Modifications aux conventions comptables	59
Divulgaration de l'information financière	60
Organisation de la Banque	60
Gestion des risques	61
Gestion du capital	67
Données financières supplémentaires	69
Glossaire des termes financiers	80

Notes à l'intention des lecteurs

Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent *Rapport de gestion* a été préparé conformément aux exigences prévues à la norme 51-102 sur les obligations d'information continue entrée en vigueur le 30 mars 2004. Bien que ces exigences ne s'appliquent pas à l'exercice terminé le 31 octobre 2004, la Banque Nationale du Canada a choisi de fournir l'information additionnelle qui y correspond dans le *Rapport de gestion* de l'exercice terminé le 31 octobre 2004, afin de se conformer rapidement à ladite norme et de faciliter l'étude des rapports de gestion intermédiaires de 2005.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment dans le présent Rapport de gestion, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la *U.S. Securities and Exchange Commission*, dans des rapports aux actionnaires et dans des communiqués de presse. Tous ces énoncés prospectifs sont faits en vertu des dispositions « d'exception » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ils comprennent, entre autres, des énoncés touchant l'économie, l'évolution des marchés, l'atteinte d'objectifs stratégiques, certains risques ainsi que les croyances, plans, attentes, estimations et intentions de la Banque. Ils sont habituellement marqués par l'usage du conditionnel ou annoncés par des verbes comme « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et des mots ou des expressions similaires.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs supposent l'élaboration d'hypothèses et ils comportent nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Il existe un risque important que les projections expresses ou implicites véhiculées dans ces énoncés ne se réalisent pas ou qu'elles se révèlent inexactes. Divers facteurs pourraient en effet faire que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement par rapport aux objectifs, aux attentes, aux estimations ou aux intentions qui y figurent. Ces écarts peuvent être causés par des facteurs dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de la Banque, notamment les changements touchant les conjonctures économiques et financières canadienne et mondiale (en particulier les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des autres instruments financiers), la liquidité, les tendances du marché, les nouvelles dispositions réglementaires et la concurrence dans les régions géographiques où la Banque fait affaire, les changements technologiques, les regroupements touchant le secteur canadien des services financiers, l'incidence éventuelle des conflits et des autres événements internationaux sur nos entreprises (notamment ceux qui sont liés à la guerre au terrorisme) et les prévisions de la Banque à l'égard des risques découlant de ces faits et de sa capacité à les gérer efficacement.

De plus, la Banque avertit le lecteur que la liste de facteurs importants susmentionnés n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Banque devraient soigneusement considérer les facteurs

susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre le fait de se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Elle ne s'engage pas à mettre à jour quelque énoncé prospectif que ce soit, écrit ou verbal, qu'elle pourrait faire ou que l'on pourrait faire pour son compte.

Mode de présentation de l'information

Les *États financiers consolidés* de la Banque sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le *Rapport de gestion* sont exprimés en dollars canadiens.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le bénéfice net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent impossible comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (principalement les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant égal est ajouté à la charge d'impôts. L'effet de ces rajustements est renversé à la rubrique « *Autres* ». Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Depuis le début de l'exercice financier 2004, la Banque mesure les résultats de ses secteurs d'exploitation en fonction des pertes encourues, alors qu'auparavant ce sont les pertes anticipées qui étaient présentées. Les données de l'année précédente ont été retraitées afin de les rendre comparables aux données présentées cette année.

Facteurs pouvant affecter les résultats futurs

Tel que mentionné dans la mise en garde à propos des énoncés prospectifs, les risques et incertitudes inévitablement associés à ces énoncés, de nature générale ou spécifique, peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. Les autres facteurs, comme les risques de crédit, de marché, de liquidité, et opérationnel ainsi que d'autres facteurs de risques sont commentés à la rubrique Gestion des risques débutant à la page 61 du Rapport annuel.

Principaux facteurs*Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités*

La Banque exerce ses activités principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales dans les régions géographiques où la Banque exerce ses activités peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent

les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créance et des marchés financiers, les taux de change, la vigueur de l'économie et le niveau des affaires réalisées par la Banque dans une région donnée.

Politique monétaire

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations du taux de change et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. La Banque n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ou les changements des conditions des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme les prix des produits ou des services, le niveau de service à la clientèle offert et les changements aux produits et services proposés.

Modifications des lois et des règlements

Plusieurs paliers de gouvernement et organismes de réglementation ont mis en place des lois et des règlements afin de protéger les intérêts des clients, employés et actionnaires de la Banque. Les modifications des lois et règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient avoir une incidence sur la Banque puisqu'elles pourraient restreindre son offre de produits ou services ou augmenter la capacité des concurrents à rivaliser avec ses produits ou services. En outre, le défaut de la Banque de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Banque et sur sa réputation.

Exactitude et intégralité des renseignements

sur les clients et les contreparties

La Banque compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et contreparties, la Banque peut utiliser des renseignements fournis par ceux-ci, y compris des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des vérificateurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et contreparties, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque.

Nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque de maintenir ou d'accroître sa part de marché dépend, en partie, de sa façon d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur. Les sociétés de services financiers subissent plus de pression à l'égard des prix

de leurs produits et services. Ce facteur peut réduire le revenu total. En outre, l'adoption de nouvelles technologies, y compris les services fondés sur Internet, peut entraîner des dépenses importantes pour la Banque afin de modifier ou adapter ses produits et services.

Acquisitions

L'habileté de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités et conditions entourant l'approbation, le cas échéant, des organismes de réglementation. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la direction réussit à intégrer l'entreprise acquise.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque comme les connexions à Internet et l'accès aux réseaux. Les interruptions des services Internet, d'accès aux réseaux ou autres services de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients et d'exercer autrement ses activités.

Autres facteurs

Les autres facteurs qui peuvent avoir une incidence sur ses résultats futurs comprennent la capacité de recruter et de garder des personnes clés; les modifications aux lois fiscales; les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs; l'évolution de la technologie; l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles; la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

La Banque prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres participants aux activités de la Banque devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou particuliers à la Banque qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Banque. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des déclarations prospectives, écrites ou verbales, qui peuvent être faites de temps à autre par la Banque ou en son nom.

Information additionnelle

On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque Nationale du Canada, y compris la notice annuelle, sur le site Internet du SEDAR : www.sedar.com et sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca.

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Une rentabilité bien au-delà des objectifs

La Banque Nationale a publié dans son *Rapport annuel 2003* ses objectifs financiers de l'exercice 2004. Ceux-ci ont été fixés de manière à constituer un défi réalisable dans le contexte qui prévalait et selon les forces de l'entreprise. Plus précisément, la Banque s'est alors engagée à faire croître son bénéfice par action de 5 % à 10 %, à offrir un rendement des capitaux propres de 15 % à 17 %, à maintenir un ratio de capital de base de 8,75 % à 9,50 % et à verser des dividendes représentant entre 35 % et 45 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Tous les engagements de la Banque ont été respectés. Le tableau suivant compare les objectifs aux résultats obtenus au 31 octobre 2004.

Objectifs et résultats			
	Résultats	Objectifs	Objectifs
	2004	2004	2005
Croissance du bénéfice par action	22 %	5 % - 10 %	5 % - 10 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	18,8 %	15 % - 17 %	16 % - 18 %
Ratio de capital de base	9,6 %	8,75 % - 9,50 %	plus de 8,5 %
Ratio de versement des dividendes	35 %	35 % - 45 %	35 % - 45 %

Pour 2005, la Banque garde inchangé son objectif de croissance du bénéfice par action, soit entre 5 % et 10 %, ainsi que son objectif de ratio de versement de dividendes, soit entre 35 % et 45 %. Les bornes de l'objectif de rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires (ROE) sont augmentées chacune de 1 % portant ainsi la fourchette entre 16 % et 18 %. Le niveau minimal de capitalisation de base est ramené à 8,5 %. La Banque a décidé de ne plus publier d'objectifs à moyen terme.

Pour l'exercice financier 2004, la Banque affiche un bénéfice net record de 725 millions de dollars, en hausse de 16 % par rapport à 624 millions de dollars pour l'exercice financier précédent. Le bénéfice par action de l'année atteint 4,10 \$, comparativement à 3,37 \$ pour l'exercice 2003, soit 22 % de croissance. Le rende-

ment des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires se chiffre à 18,8 % en 2004 par rapport à 16,5 % un an plus tôt. Cette performance a été réalisée tout en maintenant un ratio de capital de 9,6 %. En outre, 35 % des bénéfices nets ont été versés sous forme de dividendes, soit 3 % de plus qu'en 2003.

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2004	2003	Variation %
Revenu net d'intérêts	1 445	1 366	6
Revenus autres que d'intérêts	2 212	2 093	6
Revenu total	3 657	3 459	6
Charges d'exploitation	2 392	2 257	6
Contribution	1 265	1 202	5
Dotations aux pertes sur créances	86	177	(51)
Bénéfice avant impôts	1 179	1 025	15
Charge d'impôts	426	374	14
Part des actionnaires sans contrôle	28	27	4
Bénéfice net	725	624	16
Bénéfice par action	4,10 \$	3,37 \$	22
Actif moyen	78 672	71 810	10
Actif pondéré pour le risque	40 823	40 061	2
Dépôts moyens	50 186	48 204	4
Prêts douteux nets ⁽²⁾	(190)	(154)	(23)
Rendement des capitaux propres (ROE)	18,8 %	16,5 %	
Ratio des charges d'exploitation sur les revenus	65,4 %	65,3 %	

Pour l'exercice financier 2004, le revenu total en équivalent imposable⁽¹⁾ atteint un nouveau sommet de 3,7 milliards de dollars, soit une hausse de 198 millions de dollars ou 6 % par rapport à l'exercice financier précédent. Cette hausse est également répartie entre les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts. Ces derniers atteignent 2212 millions de dollars au 31 octobre 2004 et ils constituent aujourd'hui une proportion de 60,5 % du total des revenus. Les charges d'exploitation s'élèvent à 2392 millions de dollars, en hausse de 135 millions de dollars, une croissance de 6 %. Le ratio des charges d'exploitation sur les revenus demeure relativement stable de 65,3 % en 2003 à 65,4 % en 2004. Les pertes sur créances sont en baisse de 51 % par rapport à 2003. Cette diminution de 91 millions est attribuable à hauteur de 60 % (55 millions de dollars) à des renversements de la provision générale pour risques de crédit. Il reste que les pertes sur créances excluant le renversement de la provision générale ont diminué de 20 % et ne représentent en 2004 que 0,34 % de la moyenne des prêts et acceptations, signe d'une amélioration marquée de la qualité du portefeuille de la Banque. D'ailleurs, les prêts douteux nets des provisions spécifiques ont été réduits de 36 %, pour atteindre 160 millions de dollars. Ceci

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

(2) Déduction faite des provisions spécifiques et générale

est le résultat d'une modification du profil de risque de la Banque, mais aussi d'un contexte économique qui est demeuré sain.

Notons que tous les secteurs contribuent au succès de la Banque, tant au chapitre des revenus qu'à celui des bénéfices.

Les résultats consolidés sont traités plus en détail à la section Analyse financière de la page 48.

Croissance sectorielle des revenus

et bénéfiques entre 2003 et 2004

*Exercice terminé le 31 octobre 2004
(équivalent imposable⁽¹⁾)*

	Revenus	Bénéfices
Particuliers et entreprises	+ 4 %	+ 8 %
Gestion de patrimoine	+ 13 %	+ 28 %
Marchés financiers	+ 6 %	+ 14 %

AMÉLIORATION DU PROFIL DE RISQUE

*Ventilation des prêts par type de risque
Prêts douteux nets et provisionnements
(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Total des prêts et acceptations*	50 204	47 958	47 953	51 172	49 931
Prêts aux particuliers	56 %	53 %	52 %	49 %	50 %
Prêts aux entreprises	34 %	38 %	40 %	44 %	44 %
Autres prêts	10 %	9 %	8 %	7 %	6 %
Prêts douteux nets	160	251	246	591	544
Taux de provisionnement	58,7 %	47,3 %	51,1 %	39,1 %	45,2 %
Provision générale	350	405	405	500	500
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(190)	(154)	(159)	91	44
en % des prêts et acceptations	(0,38) %	(0,32) %	(0,33) %	0,18 %	0,09 %

* Incluant la titrisation

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE A ÉTÉ L'UNE DES PRINCIPALES RAISONS DE LA BONNE PERFORMANCE DE LA BANQUE, CES DERNIÈRES ANNÉES. LA CROISSANCE PLUS RAPIDE DES PRÊTS AUX PARTICULIERS A JOUÉ UN RÔLE IMPORTANT DANS CETTE AMÉLIORATION. LA BAISSSE IMPORTANTE (DE 44 % EN 2000 À 34 % EN 2004) DE LA CONTRIBUTION DES PRÊTS AUX ENTREPRISES NE SIGNIFIE NULLEMENT QUE LA BANQUE AIT DÉLAISSÉ LE MARCHÉ DES PRÊTS AUX ENTREPRISES. ELLE REFLÈTE PLUTÔT UNE FAIBLE DEMANDE POUR LE CRÉDIT AMPLIFIÉE PAR DES BILANS D'ENTREPRISES TRÈS LIQUIDES ET UNE CAPACITÉ LARGEMENT ACCRUE DES MARCHÉS FINANCIERS D'ABSORBER LES RISQUES DE CRÉDIT, NOTAMMENT À L'AIDE DES PRODUITS DÉRIVÉS.

À CES PHÉNOMÈNES DE MARCHÉ S'EST GREFFÉE UNE GESTION PRUDENTE ET TRÈS ACTIVE DU RISQUE. AUSSI LES PRÊTS DOUTEUX NETS ONT-ILS CHUTÉ DE 71 % DE 2000 À 2004, LE TOUT ÉTANT ASSOCIÉ À UNE AUGMENTATION SENSIBLE DU PROVISIONNEMENT DES CRÉANCES DOUTEUSES. DE MÊME, EN DÉPIT D'UNE BAISSSE DE 55 MILLIONS DE DOLLARS DE LA PROVISION GÉNÉRALE, L'ENSEMBLE DES PROVISIONS EXCÈDE DE 190 MILLIONS DE DOLLARS LES PRÊTS DOUTEUX, QUI REPRÉSENTENT (0,38) % DE L'ENSEMBLE DES PRÊTS ET ACCEPTATIONS. IL EST PROBABLE QUE LE SYSTÈME BANCAIRE CANADIEN SE SITUE ACTUELLEMENT DANS LA ZONE LA PLUS FAVORABLE DU CYCLE DE CRÉDIT. PAR CONTRE, LES PERSPECTIVES DE FORTE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE, CARACTÉRISÉES PAR DES GAINS D'EMPLOI ET DES TAUX D'INTÉRÊT RELATIVEMENT FAIBLES, AINSI QUE LES TENDANCES RÉCENTES SUR LE PLAN DES FAILLITES DES ENTREPRISES LAISSENT SUPPOSER UN MAINTIEN DANS LES LIMITES DE CETTE ZONE DE FAIBLES PERTES DURANT LES PROCHAINS TRIMESTRES.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

STRATÉGIE DE LA BANQUE

Agir sur les facteurs clés

Une banque super régionale...

La stratégie de la Banque Nationale est franchement axée sur le marché canadien, en particulier sur le marché québécois. La Banque a adopté le modèle de la banque super régionale, qui a fait ses preuves aux États-Unis. Une banque super régionale est une banque qui affecte principalement ses ressources dans un espace géographique plus restreint que le territoire national. Sur ce marché cible, la Banque vise une position de force dans les segments de proximité des particuliers et de la PME, ainsi que dans celui de la grande entreprise; une telle position lui assure une franchise solide et défendable face à des concurrents de plus grande taille à l'échelle nationale.

Depuis son lancement à l'occasion des campagnes publicitaires 2003, notre signature (« La première banque au Québec ») a contribué de façon croissante à faire reconnaître la Banque Nationale par les Québécois à titre de principale institution et comme meilleure institution financière au Québec.

... avec des créneaux bien choisis à l'échelle canadienne

Ce modèle d'entreprise n'exclut aucunement qu'une banque qui l'applique puisse déborder de son marché cible. Par contre, elle doit alors adopter une approche sélective en choisissant des créneaux spécialisés qui ne requièrent pas un important réseau de points de service. Les activités sur les marchés des capitaux – y compris le courtage de plein exercice et les fonds communs de placement – font partie de ces créneaux, en particulier au Canada où les principaux intervenants de l'industrie du courtage sont des filiales bancaires.

Facteurs clés de succès

Certains facteurs de succès sont communs à toutes les banques ayant des opérations diversifiées : une palette variée de produits rentables, la qualité du crédit, l'efficacité opérationnelle et une bonne gestion financière. La Banque Nationale porte une attention constante à tous ces éléments. Pour que la Banque tire pleinement parti du modèle d'entreprise qu'elle a choisi, six autres facteurs de succès ont été identifiés et servent de point de départ à plusieurs de ses orientations.

SIX FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Maintien d'une position de force au Québec

- De loin la principale banque du Québec en affichant une taille près de deux fois supérieure à celle de son principal concurrent bancaire
- Première ou seconde dans l'ensemble des institutions bancaires présentes sur les marchés prioritaires

Opérations très ciblées à l'extérieur du Québec

- Altamira
- Expansion du réseau de courtage de plein exercice
- Financement des sociétés émergentes dans le secteur énergétique
- Créneaux en financement des entreprises grâce au recrutement de banquiers d'affaires de haut niveau par la Financière Banque Nationale

Taux élevé de satisfaction de la clientèle grâce à une offre de qualité

- Croissance marquée de la satisfaction de la clientèle des particuliers et des entreprises
- Parmi les meilleurs quant à la qualité de la recherche des courtiers
- Première place quant à la qualité du service des opérations à distance pour Courtage à escompte Banque Nationale et Altamira

Création d'économies d'envergure par une offre dense et variée de produits

- Déploiement de la Gestion personnalisée Banque Nationale dans le réseau
- Produits d'assurances
- Billet lié à un portefeuille canadien « Blue Chip »

Maintien d'une excellente capitalisation

- Ratio de capital de base systématiquement au niveau supérieur de la fourchette cible

Instauration de partenariats pour accroître les revenus et réduire les coûts

- Déploiement du partenariat auprès du Groupe Investors, de Great-West Life et de London Life
- Mise en place du partenariat avec Gestion MD
- Nouveau partenariat avec Canada-Vie

VALEUR AJOUTÉE POUR L'ACTIONNAIRE

En croissance de 24 % par année

Capacité organisationnelle

La Banque Nationale attache aussi beaucoup d'importance à sa capacité organisationnelle. Les neuf membres du Comité de direction se réunissent fréquemment, et des mécanismes sont en place afin de faciliter le travail d'équipe. Par exemple, des ententes de service, prévoyant des niveaux de performance sur des critères importants comme le temps de réponse, sont signées entre les unités fonctionnelles et les services de soutien, toujours dans le but d'offrir une prestation de qualité.

Le recrutement et la rétention de jeunes talents de même que la formation du personnel et la préparation de la relève sont des dimensions importantes de la performance d'ensemble de l'institution. La mobilisation du personnel passe aussi par l'établissement d'un lien entre la performance de la Banque et la rémunération. Le programme de bonification qui prend en compte le rendement de l'unité et de l'individu, la rémunération variable de plusieurs forces de vente, le régime d'acquisition d'actions et le programme d'options d'achat d'actions sont des outils utilisés à cet égard. Enfin, la direction communique régulièrement avec les employés afin de les sensibiliser au rendement, aux orientations et aux défis de la Banque.

Comme le montre le tableau, la Banque crée de la valeur pour ses actionnaires. On calcule la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) en soustrayant le coût du capital du bénéfice disponible (avant les charges d'écart d'acquisition). Le coût du capital correspond à la rémunération minimale requise par les actionnaires ordinaires de la Banque compte tenu du rendement qu'ils peuvent obtenir ailleurs sur le marché des capitaux. Cette année, la Banque a révisé son évaluation du coût du capital, le faisant passer de 13 % à 11 %. En 2004, on constate que la valeur créée pour les actionnaires a dépassé de 290 millions de dollars ce qu'ils pouvaient espérer de placements à risque comparable; il s'agit d'une hausse de 162 millions par rapport à la VAA enregistrée en 2003, dont 74 millions sont attribuables à la révision du coût du capital. Au cours des cinq dernières années, la Banque Nationale du Canada aura ainsi créé 546 millions de dollars de valeur supplémentaire pour ses actionnaires. Il s'agit d'une croissance annuelle moyenne de 34 % ou 24 % une fois rajustée en fonction de la révision du coût du capital. La capitalisation boursière, qui franchit le cap des 8 milliards de dollars au 31 octobre 2004, a quant à elle crû à un rythme de 16,2 %.

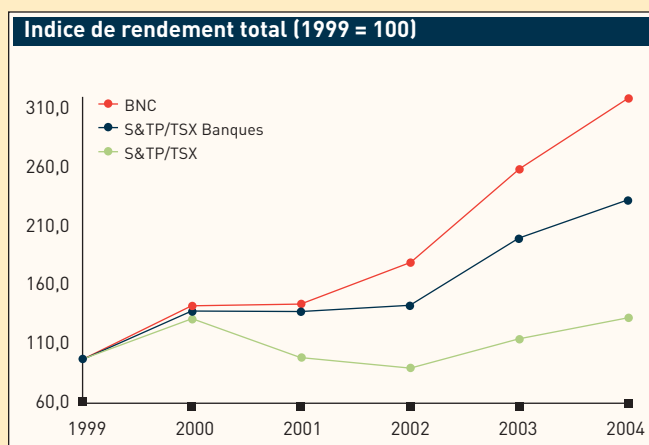
Valeur ajoutée pour l'actionnaire						
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)</i>						
	2004	2003	2002	2001	2000	TCAM ⁽¹⁾
Bénéfice disponible	702	599	408	547	500	
Capital ordinaire moyen utilisé	3 742	3 624	3 628	3 430	3 144	
Coût du capital ⁽²⁾	412	471	472	446	409	
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	290	128	[64]	101	91	33,6 %
Capitalisation boursière	8 167	7 144	5 366	4 616	4 727	16,2 %

(1) Taux de croissance annuel moyen

(2) 11 % en 2004; 13 % de 2000 à 2003

RENDEMENT DE L'ACTION

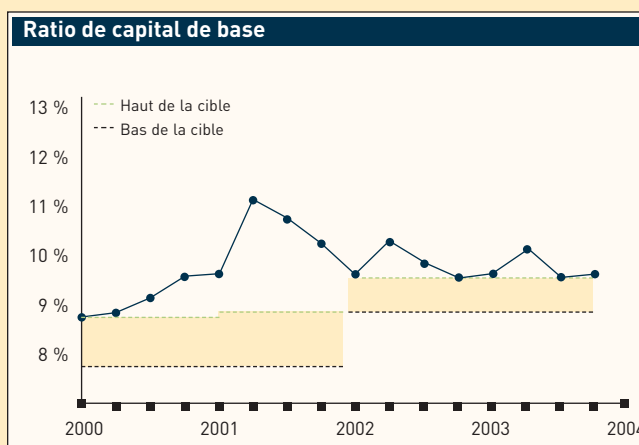
Le rendement de l'action est supérieur à celui de l'industrie



Le rendement total à l'actionnaire est constitué du rendement du prix de l'action, compte tenu du réinvestissement des dividendes. Par rapport à la situation qui prévalait il y a cinq ans, la Banque Nationale a effectué une progression supérieure à celle de ses pairs. En effet, le rendement total à l'actionnaire de la Banque a été de 219 % depuis 1999, alors que le rendement sur cinq ans de l'industrie bancaire canadienne s'élève à 134 % (ce dernier étant lui-même largement supérieur à l'ensemble de l'indice boursier TSX). Du 31 octobre 2003 au 31 octobre 2004, le rendement de l'action de la Banque a été de 23 %, soit de 6 points supérieur aux 17 % affichés par l'ensemble des banques pour la même période.

GESTION DU CAPITAL

Résolument orientée vers l'actionnaire



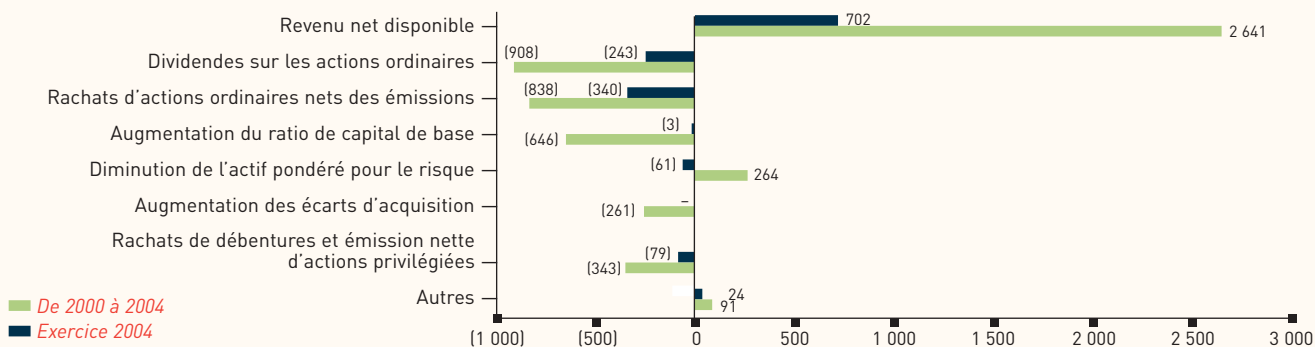
La gestion du capital est un élément clé de la gestion financière de la Banque Nationale. Elle s'appuie autant sur les obligations réglementaires que sur les objectifs de l'entreprise quant à son développement d'affaires et aux attentes de ses actionnaires.

Le capital d'une banque sert principalement à couvrir les risques engendrés par ses diverses activités. Les risques dont il est question proviennent principalement des pertes majeures sur les prêts, d'une évolution fortement défavorable des marchés financiers, d'événements négatifs comme des fraudes ou des erreurs ou encore de mauvaises décisions opérationnelles. Bien que les mesures actuelles du capital réglementaire ne considèrent que les risques de crédit et de marché, dans sa gestion interne, la Banque attribue du capital aux risques opérationnels et d'affaires, devançant de la sorte les règles qui prévaudront à l'entrée en vigueur de l'accord Bâle II, prévue pour 2008.

Dans sa gestion du capital, la Banque tient aussi compte des bénéfices actuels et prévus, des normes de capitalisation de l'industrie ainsi que des besoins de capital pour financer la croissance interne ou par acquisitions. La cible pour 2004 en matière de ratio réglementaire de capital de base (de 8,75 à 9,50 %) se situe nettement au-delà du minimum requis, soit 7 %, le niveau à partir duquel une banque est considérée comme très bien capitalisée selon les normes de bonnes pratiques émises par les autorités réglementaires canadiennes. Dans les faits, depuis le troisième trimestre de l'exercice 2000-2001, le ratio de capital de base de la Banque s'est établi au niveau voisin ou supérieur à 9,50 %, ce qui se situe à la borne supérieure de la cible actuelle.

Sources et utilisations du capital ordinaire

(en millions de dollars)



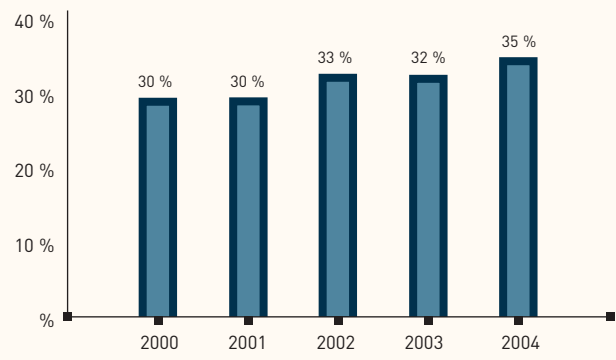
Cette augmentation de ratio de capital de base a nécessité quelque 646 millions de dollars en capital ordinaire. Compte tenu du rôle même du capital d'une banque, il va sans dire qu'une excellente maîtrise des risques constitue la pierre angulaire de la gestion du capital, car elle détermine directement le niveau requis de capital. À cet égard, la Banque a réalisé des avancées majeures au cours des dernières années, non seulement dans l'aspect le plus visible que constitue la qualité du crédit, mais également dans les autres facettes du risque bancaire. Tous ces progrès se sont traduits par une réduction importante du capital requis pour supporter chaque dollar d'actif et de revenu; ainsi au cours des 5 derniers exercices, le risque intrinsèque de la Banque, tel que

mesuré par l'actif ajusté pour le risque, a chuté de 8 % alors que les revenus et les bénéfices croissaient de 49 % et 74 % respectivement, libérant au passage environ 264 millions de dollars de capital.

Compte tenu de l'excellent rendement de la Banque et de sa politique de gestion serrée du bilan, la Banque s'est retrouvée en bonne position pour retourner une partie croissante de son bénéfice à ses actionnaires. La hausse continue du taux cible et du taux effectif de versement des bénéfices en dividendes en fait d'ailleurs foi. Ainsi au cours des cinq derniers exercices, 908 millions de dollars ont été versés en dividendes ordinaires. De plus, les actionnaires ont touché 838 millions de dollars additionnels par le rachat successif de trois tranches de 5 % des actions en date de mise en application des programmes. Au cours du dernier exercice, la Banque a retourné à ses actionnaires ordinaires 83,2 % de son bénéfice disponible de 702 millions de dollars en dividendes (243 millions) et en rachat net d'actions (340 millions).

La Banque entend poursuivre sa politique actuelle de gestion active du capital et du bilan. Elle considère qu'il n'y a pas lieu de viser un ratio de capital de base sensiblement plus élevé que le ratio actuel dans le seul but de constituer un « trésor de guerre » en vue d'acquisitions d'envergure. La direction de la Banque est en fait persuadée qu'elle serait en mesure de financer de telles acquisitions sur le marché d'autant plus qu'elles ne seront envisagées que si elles créent une valeur pour les actionnaires. Entre-temps, la Banque continuera de remettre à ses actionnaires l'essentiel du capital non requis pour soutenir sa croissance interne.

Ratio de versement des dividendes*



* Avant moins value d'un placement en 2002

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'économie canadienne tire parti de la croissance mondiale.

En 2004, l'économie canadienne devrait croître de 2,9 %, soit tel que nous l'avons prévu l'an dernier.

Faisant suite à un ralentissement en 2003, l'économie a beaucoup bénéficié de la forte croissance de la demande mondiale pour les produits de base et du renchérissement de leurs prix. Les termes de l'échange, soit le rapport entre le prix des exportations et celui des importations, ont atteint un record en cours d'année. Or, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, cela n'est pas uniquement le fait des prix de l'énergie. Les prix de plusieurs autres matières premières (p. ex. : nickel, plomb, zinc, aluminium, acier et produits forestiers) ont pratiquement tous connu à des degrés divers une progression significative en 2004. Ce contexte a facilité l'adaptation des entreprises à la progression du dollar canadien de plus de 21 % par rapport au dollar américain en 2003. Dans l'ensemble, la hausse des prix mondiaux et des taux d'utilisation des capacités a permis un redressement des marges bénéficiaires de nos manufacturiers. En conséquence, les faillites commerciales ont continué de diminuer en 2004, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada. La Banque n'a pas noté d'augmentation du profil de risque de l'ensemble de son portefeuille de prêts et elle ne s'attend donc pas à une recrudescence des pertes sur créances.

Le dommage collatéral causé par l'appréciation de la devise se traduit plutôt par la perte de quelque 80 000 emplois manufacturiers depuis le sommet de novembre 2002. Cependant, le marché du travail a tout de même affiché une performance honorable, présentant une croissance prévue de l'emploi de 1,7 % en 2004, au Québec comme dans l'ensemble du Canada, et une diminution du taux de chômage.

Dans ce contexte, les faillites personnelles ont crû de façon plutôt contenue au Québec et en Ontario, soit de l'ordre de 5 %. Elles ont par contre diminué dans les provinces de l'Ouest. Cela reflète probablement le fait que, en 2004, la croissance économique se soit déplacée vers les provinces de l'Ouest. Celles-ci sont mieux dotées en ressources naturelles et elles se relèvent de deux années de sécheresse. En 2004, la croissance économique devrait s'établir sous 3,0 % dans les provinces de l'Atlantique, en Ontario et au Québec, alors qu'elle dépassera ce seuil dans les provinces de l'Ouest.

Perspectives

La hausse du prix de l'énergie est perturbante, puisque les chocs pétroliers passés ont engendré des récessions de l'économie mondiale. Toutefois, la situation courante diffère sous quelques aspects cruciaux. Par exemple, contrairement aux chocs passés, les politiques monétaires des principaux pays sont en général accommodantes. Deuxièmement, il est vrai que le prix nominal du pétrole, lorsqu'il a dépassé 50 dollars US le baril en octobre, était à un niveau record. Toutefois, c'est 80 dollars qu'il devrait atteindre pour équivaloir, à pouvoir d'achat constant, au prix prévalant lors du deuxième choc pétrolier survenu au début des années 1980.

À l'instar du Fonds monétaire international, nous pensons que l'économie mondiale croîtra de 4,3 % en 2005, soit au-dessus de la tendance de long terme de 3,6 %. L'économie américaine, après avoir crû de 4,3 % en 2004, devrait ralentir pour se rapprocher, par une croissance de 3,3 %, de son rythme de croissance potentiel.

En effet, tout comme au Canada, la banque centrale américaine a jugé qu'il était temps que la politique monétaire se dirige en terrain neutre. La Banque Nationale prévoit une hausse d'environ 150 points de base du taux cible des fonds fédéraux aux États-Unis en 2005. Au Canada, la hausse du taux d'escompte de la Banque du Canada pourrait être de moindre ampleur, tout dépendant de l'impact sur l'économie de l'appréciation supplémentaire du dollar canadien depuis l'automne dernier.

Les taux hypothécaires devraient donc demeurer à un niveau abordable. Au Canada, le rééquilibrage du marché de la revente de maisons fait que le glissement annuel du prix des maisons est passé sous 10 %, ce qui devrait demeurer le cas en 2005. Les mises en chantier ralentiront quelque peu tout en demeurant à des niveaux d'exception, soit un peu plus de 200 000 unités au Canada dont 50 000 unités au Québec. La croissance des prêts hypothécaires résidentiels, qui devrait frôler 10 % en 2004, ne ralentira donc pas beaucoup en 2005.

Étant donné les lourds déficits budgétaire et commercial des États-Unis, la tendance probable du dollar américain est baissière. En conséquence, le dollar canadien pourrait continuer de s'apprécier. Les entreprises canadiennes devront donc continuer de s'adapter à un environnement concurrentiel plus exigeant. Pour cette raison, nous nous attendons à une croissance modeste de 1,3 % de l'emploi en 2005. Par contre, les entreprises devraient investir pour rehausser leur productivité et regarnir leurs stocks. Compte tenu de plus des projets dans le secteur de

PARTIES PRENANTES

La performance sur plus d'un plan

l'énergie, l'investissement sera l'un des moteurs de la croissance économique en 2005, laquelle devrait s'accélérer à 3,3 % au Canada.

Cette accélération se fera sentir au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, qui verront leur croissance économique converger vers 3,0 % en 2005. Toutefois, la Banque s'attend à ce que, à l'instar de 2004, la croissance économique se manifeste davantage dans les provinces de l'Ouest en 2005, notamment en Alberta et en Colombie-Britannique.

Conséquences pour la Banque

Depuis quelques années, les entreprises canadiennes engrangent les profits à un rythme qui dépasse celui de leurs investissements. Elles ont ainsi accumulé suffisamment de fonds pour financer une relance de leurs investissements sans devoir recourir au financement externe. Dans l'ensemble, les activités du financement commercial et corporatif ne devraient pas accélérer, tant du côté des prêts que du financement par titres.

La montée du dollar canadien accroîtra la vulnérabilité de certains secteurs particulièrement exposés à la concurrence étrangère, comme le textile, le vêtement et le meuble. La Banque est prudente dans le cas de secteurs qui consomment beaucoup de matériaux de base ou qui sont sensibles aux prix de l'énergie, notamment la fabrication de matériel de transport, de machinerie, d'équipement et d'appareils électriques. Pour aider les entreprises exportatrices, la Banque a conclu avec Investissement Québec un partenariat comportant le financement de l'équipement nécessaire pour rehausser la productivité et une couverture de change comme protection contre les fluctuations du marché des devises.

Après l'envolée de 2003, les cours boursiers ont marqué le pas durant les trois derniers trimestres de l'année financière. Il y a un tiraillement entre les bonnes perspectives de croissance des bénéficiaires et les hausses attendues des taux d'intérêt. Tant que la Bourse n'aura pas pris résolument de direction, les épargnants risquent de gérer leurs avoirs avec une grande prudence. Dans ce cas, il faudrait s'attendre à des gains plutôt modérés des activités de gestion de patrimoine dont les revenus dépendent des transactions; néanmoins, ces gains s'inscriraient tout de même à partir d'un niveau bien plus élevé que celui qui prévalait en 2002.

Bien que le but de toute entreprise soit de procurer un bon rendement à ses actionnaires, la performance d'une banque ne se mesure pas uniquement en termes financiers. Elle s'apprécie également par sa capacité de répondre aux attentes de tous les partenaires qui lui accordent leur confiance.

Dans une entreprise comme la Banque Nationale, le succès dépend de la capacité de nouer des relations à long terme avec la clientèle. Finalement, la satisfaction de cette dernière constitue une base solide de pérennité et de rentabilité des activités. C'est pourquoi la Banque a mis la qualité du service et la satisfaction de sa clientèle au cœur de ses préoccupations. Chaque unité de première ligne et toutes les unités de service ont un plan d'action dont les résultats sont quantifiables. Le taux de satisfaction de la clientèle fait l'objet d'un suivi constant, ce qui permet de mesurer le chemin parcouru tout en cernant les zones où la Banque doit concentrer ses efforts. Par exemple, l'opinion de la clientèle du réseau de succursales est régulièrement sondée sur tous les aspects de la prestation de services, de la courtoisie de l'accueil à l'appréciation des guichets automatiques, en passant par la qualité des services-conseils.

L'effort des dernières années a donné des résultats remarquables, dont une hausse du nombre de clients à se déclarer « satisfait » ou « très satisfait ». Cette progression est certes le fruit du travail, mais elle reflète également la réponse positive d'une clientèle qui ne demande qu'à témoigner toute son appréciation dès l'instant où elle se sent au cœur des préoccupations et qu'elle a la certitude d'être écoutée.

L'accent sur le client est par ailleurs un puissant agent de mobilisation du personnel. Il interpelle toute l'organisation, de la personne préposée à l'accueil à celle qui enregistre des transactions dans les centres administratifs. Les promesses faites à la clientèle se répercutent dans les rouages de l'organisation. Chacun s'est engagé par des contrats de service internes à respecter les délais, à supprimer les irritants et à minimiser les erreurs tout en visant la plus grande productivité. Une promesse donne ainsi lieu à une cascade d'engagements entre ceux et celles qui, en arrière-scène, permettent à la Banque de donner un service de qualité dans toutes ses dimensions. Il va sans dire que la rapidité d'exécution et une assurance de qualité totale passent par des processus simplifiés et performants du point de vue technologique. En fin de compte, cette rigueur se traduit par une réduction de coûts.

La compétence du personnel est un autre élément clé. La Banque investit énormément de ressources et d'attention afin d'accroître le capital humain de l'entreprise et d'instaurer une véritable culture d'excellence. Les critères d'embauche, d'évaluation et de promotion ont été haussés et resserrés. Un tableau de bord baptisé *Certification ressources humaines* permet de suivre les progrès réalisés par chaque unité et influence directement la bonification des gestionnaires, au même titre que la satisfaction de la clientèle. Quant aux activités de formation, elles sont offertes et encouragées pour tous, combinant autant les programmes internes qu'externes. Le programme universitaire Banque Nationale (PUB) offre de la formation de premier et de second cycle en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal. Le PUB en est à sa huitième année d'existence, et plus de 5300 employés en ont déjà bénéficié. Comme dans le cas de notre virage « satisfaction clientèle », les résultats ne se sont pas fait attendre, et la compétence de notre personnel se renforce d'année en année. Nos initiatives de formation et de rétention des meilleurs éléments s'inscrivent dans le contexte du départ à la retraite des *baby boomers*. La Banque compte ainsi relever le défi de remplacer de nombreux cadres par une nouvelle génération de banquiers.

La rétention des employés performants est, en effet, au cœur des préoccupations de la direction de la Banque. Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour relever ce défi : on permet notamment à ces employés de contribuer pleinement aux défis de l'entreprise, on veille à reconnaître leur apport, à leur donner des moyens de parfaire leurs compétences et à créer un milieu favorisant la conciliation de la vie personnelle et professionnelle. La Banque tient également à susciter un dialogue ouvert entre la direction et les employés et elle a instauré dans ce but des programmes comme l'Institut des leaders. Ces pratiques mises en place ces dernières années visent à assurer la Banque de disposer d'un capital humain de premier niveau et fier d'appartenir à une entreprise qui occupe une place de choix dans la société.

En outre, la Banque œuvre au sein de collectivités qui comptent sur elle. Suivant son modèle d'entreprise, elle s'efforce d'être à l'écoute des besoins du milieu. Cette connaissance intime de son marché local est non seulement garante d'un avantage concurrentiel, mais elle facilite la mobilisation des bons intervenants en vue de la réalisation de projets communautaires ou de programmes de financement importants.

Comme institution financière, la Banque peut influencer le cours des choses selon les décisions d'affaires qu'elle prend. L'engagement social se mesure aussi par l'ampleur des sommes que nous versons dans la collectivité sous forme de dons, de mandats et de collectes de fonds. Enfin, elle s'étend bien au-delà des relations entre la Banque et la société, puisqu'elle s'exprime par ses employés, plusieurs étant des chefs de file dans les organismes de bienfaisance, de représentation des intérêts du milieu, de loisirs ou de soutien à des groupes et personnes vulnérables. Le lecteur désireux d'en savoir davantage sur l'engagement social de la Banque Nationale et celui de ses employés est encouragé à consulter le *Bilan social* de la Banque.

La qualité de service à la Banque : un engagement constant à tous les niveaux de l'organisation

La Banque Nationale du Canada est engagée dans une démarche de qualité orientée vers la satisfaction de la clientèle. Ces efforts ont porté fruit, puisque la Banque est la fière lauréate de la Grande Mention aux Grands Prix québécois de la qualité en 2004.

Notre promesse de qualité de service repose essentiellement sur une approche client dans la gestion des processus fonctionnels. Cette approche s'articule autour des principes suivants :

- le travail sur huit dimensions de la prestation de service du point de vue de la clientèle (accessibilité, compétence, fiabilité, courtoisie, rapidité, facilité, considération et prévenance). La Banque cherche à développer un avantage concurrentiel durable par l'atteinte d'une performance hors du commun dans trois de ces dimensions en particulier, à savoir : la compétence, l'accessibilité et la prévenance;
- l'identification des « moments de vérité », c'est-à-dire ces moments de l'expérience du client qui laissent une impression durable, et le déploiement de normes de service exigeantes concernant chacun de ces moments;
- la mise en œuvre d'ententes de service entre les unités en relation directe avec la clientèle et les unités de soutien, ces ententes permettant aux premières d'énoncer clairement leurs besoins et aux secondes de s'engager à atteindre des résultats probants;
- un effort de formation soutenu et des programmes d'amélioration de la satisfaction du personnel, étant donné que la formation et la satisfaction de l'employé sont nécessaires à un service de qualité;
- un système élaboré de suivis reposant sur divers instruments (p. ex. : sondages de la clientèle, sondages auprès des employés, tableaux de bord pour le suivi des normes et des ententes, de même qu'un processus efficace de gestion des plaintes).

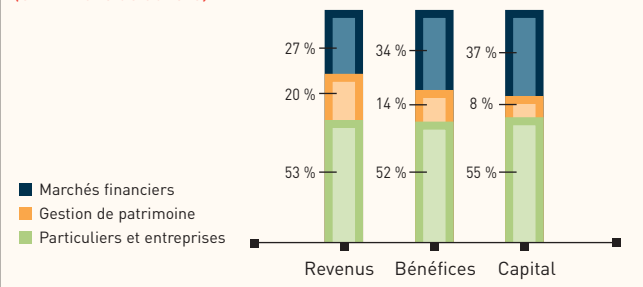
Toutes les facettes de notre promesse de qualité de service font l'objet d'une réflexion constante visant à entraîner un meilleur rendement envers notre clientèle et notre personnel, gage de succès dans une industrie comme la nôtre.

ANALYSE SECTORIELLE MIXTE D'AFFAIRES

La Banque Nationale du Canada est une entreprise bien diversifiée. Plus de la moitié de ses revenus et bénéfices provient du secteur des Particuliers et entreprises. Chacun des deux autres secteurs contribue cependant de manière significative aux revenus ainsi qu'aux bénéfices.

Mixte d'affaires⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2004
(équivalent imposable⁽²⁾)
(en millions de dollars)



(1) Excluant la rubrique « Autres »

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Le capital économique est attribué aux secteurs en fonction du niveau de risque évalué. À la lecture du tableau, on se rend compte que le secteur Gestion de patrimoine utilise peu de capital par rapport aux bénéfices qu'il génère, d'où un ratio de rendement sur le capital pondéré par le risque exceptionnellement élevé à 48,8 %, en croissance de près de 14 points par rapport à l'exercice financier de 2003.

Valeur ajoutée pour l'actionnaire et ventilation du capital par secteurs d'activité

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Bénéfice disponible	343	314	108	79	253	228	(2)	(22)	702	599
Coût du capital	175	209	24	29	119	157	94	76	412	471
RAROC/ROE	21,6 %	19,5 %	48,8 %	35,2 %	23,4 %	18,9 %	(0,2) %	(3,7) %	18,8 %	16,5 %
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	168	105	84	50	134	71	(96)	(98)	290	128
Capital économique	1 589	1 611	221	226	1 081	1 205	851	582	3 742	3 624
Attribué au :										
Risque de crédit	78,7 %	80,4 %	1,4 %	3,9 %	46,0 %	44,9 %	38,8 %	37,9 %	55,6 %	57,0 %
Risque de marché	2,7 %	3,1 %	2,5 %	2,3 %	37,8 %	38,1 %	38,2 %	49,0 %	20,9 %	22,1 %
Risque opérationnel	18,6 %	16,5 %	96,1 %	93,8 %	16,2 %	17,0 %	23,0 %	13,1 %	23,5 %	20,9 %
Ratio de dépenses	62,2 %	61,9 %	77,5 %	79,9 %	54,8 %	56,6 %	-	-	65,4 %	65,3 %

Les trois secteurs présentent quand même des profils de risque très différents les uns des autres. Le secteur des Particuliers et entreprises consomme la plus grande partie du capital économique (1589 millions de dollars). Il est d'abord touché par le risque de crédit (78,7 %) et, dans une moindre mesure, le risque opérationnel (18,6 %). Le secteur de Gestion de patrimoine consomme 221 millions de dollars de capital. C'est une entreprise sensible au risque d'opération à hauteur de 96,1 %. Quant au secteur des Marchés financiers, il s'agit, contrairement aux idées reçues, du secteur dont le risque est le plus diversifié : seulement 37,8 % du capital économique de ce secteur est effectivement attribuable au marché alors que 46,0 % provient des activités de crédit et 16,2 %, des opérations. Ce secteur s'attribue 1081 millions de dollars de capital. En tout, la Banque aura accru la diversification de son risque pour une deuxième année consécutive en ramenant le risque de crédit de 57,0 % à 55,6 %, tout en réduisant son exposition au risque de marché de 1 %. Forcément, le risque opérationnel occupe relativement plus d'espace qu'auparavant. Ces risques ne se gèrent pas tous de la même manière. On trouvera une présentation plus détaillée de la gestion des risques à la page 61.

En tout état de cause, chaque secteur d'activité ajoute de la valeur pour l'actionnaire. Le secteur qui y contribue le plus est le secteur Particuliers et entreprises, qui affiche 168 millions de dollars. C'est toutefois le secteur Gestion de patrimoine qui a connu la plus grande croissance de la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA), grâce à son rendement de 13,6 % supérieur à celui de l'exercice précédent. Le secteur des Marchés financiers dégage pour sa part une VAA de 134 millions de dollars. Compte tenu de l'excellente capitalisation et de la bonne rentabilité de tous les secteurs, la Banque Nationale n'a pas d'objectif particulier de réallocation du capital.

Quant à l'actif moyen de la Banque, il s'établit à 78,7 milliards de dollars par rapport à 71,8 milliards en 2003, soit une augmentation de 9,6 % d'abord attribuable aux Marchés financiers. Les dépôts moyens ont augmenté de 4,1 %, pour s'établir à 50,2 milliards de dollars en 2004. Aux hausses de 2,4 % et 30 % observées dans les secteurs Particuliers et entreprises et Gestion de patrimoine s'ajoute la hausse de 0,8 milliard de dollars (4,6 %) des dépôts moyens observée dans le secteur des Marchés financiers entre le 31 octobre 2003 et le 31 octobre 2004. Le total de l'actif pondéré pour le risque a augmenté de 1,9 %, soit de 0,8 milliard de dollars, pour s'établir à 40,8 milliards de dollars au 31 octobre 2004; principalement en raison d'une croissance des risques de marché et des engagements de crédit.

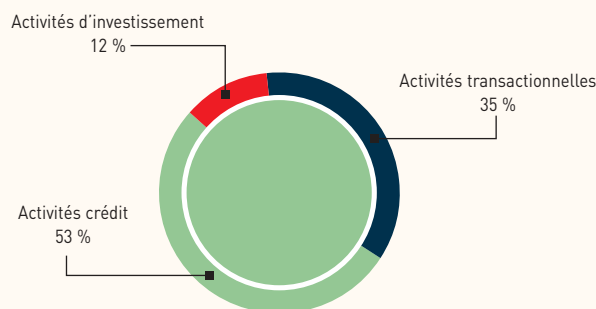
PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Le secteur des Particuliers et entreprises est à maints égards le plus important de la Banque, dans la mesure où c'est de là que sont issues les activités traditionnelles et où se retrouve le plus grand nombre d'employés, de revenus, de bénéficiaires et d'actifs. Les services offerts sont cependant en constante évolution. Aux activités traditionnelles de transactions, de prêts et de dépôts se sont ajoutés de nouveaux services aux particuliers et aux entreprises, dont les finances spécialisées, l'accès virtuel, les modes de paiement, l'assurance et les services à l'international. Ce secteur recoupe, comme son nom l'indique, deux grands types d'activités placées sous des premières vice-présidences distinctes : les Services aux particuliers et les Services aux entreprises.

Sous-secteur des services aux particuliers

Revenus des services aux particuliers

(1263 millions de dollars)



Actif moyen, actif pondéré pour le risque et dépôts moyens

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Actif moyen	40 544	38 679	834	805	42 364	37 819	(5 070)	(5 493)	78 672	71 810
Actif pondéré	27 007	25 222	554	659	14 600	16 020	(1 338)	(1 840)	40 823	40 061
Dépôts moyens	30 063	29 359	2 355	1 812	18 254	17 459	(486)	(426)	50 186	48 204

Le sous-secteur des Services aux particuliers a pour mission d'offrir à sa clientèle des solutions de première classe en matière de transactions, d'emprunts, de cartes de crédit, d'assurances ou d'investissement afin de faciliter la poursuite de ses objectifs financiers.

Les Services aux particuliers, c'est d'abord plus de 8500 employés directs ou indirects qui servent plus de 2,5 millions de clients au Canada dans un réseau de 462 succursales, 770 guichets automatiques et des infrastructures de services virtuels adaptées à la réalité d'aujourd'hui.

Cette année, les Services aux particuliers engrangent 1263 millions de dollars de revenus, ce qui est supérieur de 7 % aux chiffres de l'an dernier. Une grande partie de ces revenus (53 %) est générée par les activités de crédit qui ont progressé de 12 %. Les activités transactionnelles rapportent 4 millions de dollars de plus que l'an dernier, représentant aujourd'hui 35 % des revenus. Les activités liées à l'investissement ont relativement mieux progressé, soit de 4 %, et elles représentent aujourd'hui 12 % de l'ensemble, totalisant quelque 153 millions de dollars. La plupart des revenus des activités d'investissement sont des commissions

Revenus – Services aux particuliers

*Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Activités transactionnelles	446	442	1
Activités de crédit	664	592	12
Activités d'investissement	153	147	4
Total	1 263	1 181	7



versées sur les ventes de produits manufacturés par les unités du secteur Gestion de patrimoine.

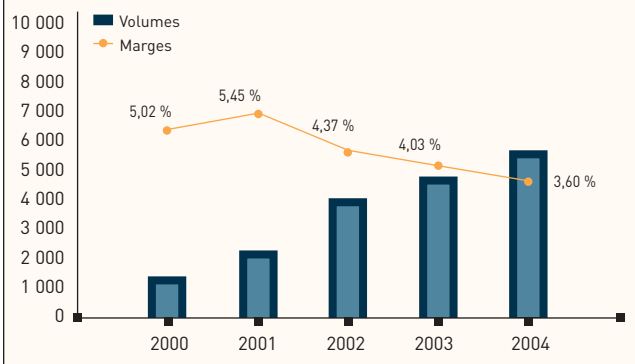
Activités transactionnelles

Du côté des activités transactionnelles, un réel défi se pose pour augmenter les revenus par client : le paysage concurrentiel est en effet aussi féroce que réglementé, caractérisé par une grande sensibilité aux frais de la part du consommateur et par un contexte de faibles taux d'intérêt qui réduit les marges sur les dépôts de transaction.

Pour relever ce défi, la Banque a effectué une réingénierie de sa gamme de solutions. Considérablement simplifiée et optimisée, l'offre de la Banque compte désormais six types de comptes (Chèque, Épargne-projet, Crescendo, Stratégique, Stratégique Natcan et Progressif US) et quatre forfaits (Accèsible, Accèsdirect, Accèsplus et Virtuose), d'où diverses combinaisons de services couvrant l'ensemble des besoins, du très économique au plus

Dépôts de transactions

Exercice terminé le 31 octobre



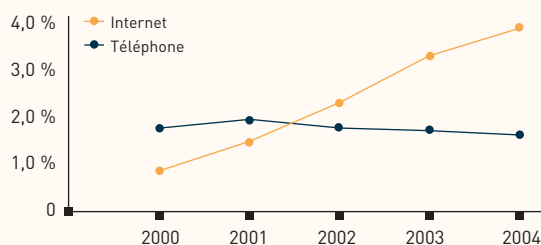
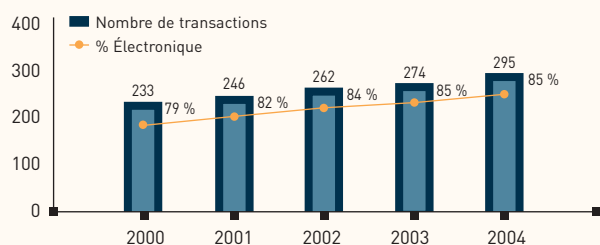
recherché. Le volume moyen de dépôts de transactions a crû de 4,3 % entre octobre 2003 et octobre 2004, mais la marge moyenne s'est dépréciée de 43 points de base, essentiellement en raison de la baisse des taux d'intérêt des dernières années. Cette baisse du revenu net d'intérêts amplifie la nécessité de bien tarifier, au moyen de forfaits ou autrement, les transactions courantes effectuées à partir de ces comptes de transaction.

Les services transactionnels ont subi une profonde transformation ces dernières années, du fait de l'arrivée d'Internet et des autres modes de transaction électroniques. On assiste tout d'abord à une très forte croissance du nombre de transactions. En effet, la Banque traite désormais 28 % de transactions de plus qu'en 2000, soit près de 295 millions de transactions par année, ce qui implique un effort important en systèmes et en logistique. On assiste ensuite à une migration importante des transactions vers les canaux à distance. Ainsi le nombre annuel de transactions effectuées de manière non électronique est passé de 49 à 44 millions entre 2000 et 2004. Inversement, le nombre de transactions électroniques a explosé, atteignant aujourd'hui 250 millions par année, soit une croissance annuelle moyenne de 8 %. Au sein même des transactions de type électronique, les habitudes changent rapidement. À preuve, la proportion des transactions effectuées par téléphone semble stagner et même diminuer alors qu'en revanche, les transactions par Internet qui représentaient moins de 1 % des transactions en 2000 constituent aujourd'hui près de 4 % du total; une croissance annuelle moyenne de 52 %.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Transactions par année et par type

(millions)



La stratégie Internet de la Banque doit s'aligner sur cette tendance pouvant faire baisser le coût unitaire des transactions. En 2001, la Banque s'est donc dotée d'une stratégie Internet afin d'offrir à sa clientèle un accès simplifié et fiable à ses produits et services. L'infrastructure technologique répondant aux besoins actuels et futurs ainsi élaborée a permis de procéder, entre autres, à la refonte du portail www.bnc.ca. Toutes les activités transactionnelles y sont désormais centralisées pour que chacun puisse accéder à ses opérations bancaires. Les fonctionnalités transactionnelles ont été particulièrement appréciées de la clientèle, le tout en maintenant un taux de satisfaction frôlant les 100 %.

Les Solutions bancaires par Internet aux particuliers sont sécuritaires et vous permettent de faire vos opérations et de gérer vos finances jour et nuit, 365 jours par année.

- Consulter l'historique de vos comptes (90 jours).
- Consulter simultanément les soldes de tous vos comptes.
- Effectuer des virements.
- Exporter des données vers des logiciels de planification financière.
- Commander vos chèques.
- Recevoir vos factures par webdix (plus de 1000 fournisseurs) et les payer en ligne.
- Consulter l'historique de vos paiements de factures.
- Virer des fonds à d'autres clients de la Banque Nationale.
- Obtenir de l'information financière.
- Vendre ou acheter des Fonds Banque Nationale.
- Demander un prêt personnel ou hypothécaire.
- Faire vos placements et gérer votre REER.
- Consulter le bilan de votre carte de crédit.
- Ouvrir un compte bancaire.

Le site Internet n'est pas le seul outil électronique des Services aux particuliers. Suivant sa mission qui consiste à mieux servir les besoins transactionnels de sa clientèle, la Banque s'est aussi dotée d'un service de réponse vocale interactive, d'un réseau de

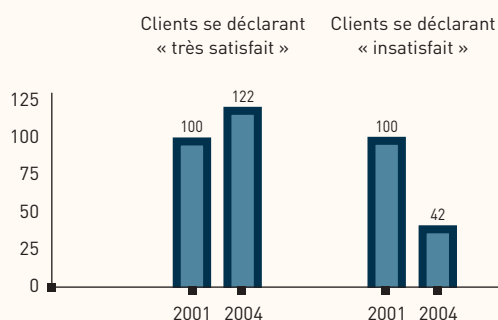
guichets supérieur à celui de toute autre banque au Québec ainsi que d'un accès au réseau Exchange, qui étend les services de guichets Banque Nationale à l'extérieur du Québec.

En conséquence de cette migration des modes de transaction, le consommateur observera une modification progressive de la configuration des succursales. L'aménagement fait ainsi l'objet d'une attention particulière, pour correspondre à une vocation qui n'est plus uniquement transactionnelle, mais de plus en plus consultative. Un programme de rajeunissement de l'affichage extérieur de nos succursales a été entrepris en mars 2004 et devrait se poursuivre jusqu'en octobre 2005. À ce jour, plus de 200 succursales arborent les nouvelles couleurs de la Banque. Le nouvel affichage reprend notre logo bien connu, mais il est maintenant illuminé et tridimensionnel, en plus d'être entouré de nouvelles couleurs et doté d'un agencement plus souple.

Dans tous les cas, la satisfaction de la clientèle face au service en succursale est au cœur des préoccupations de la Banque, puisqu'un client très satisfait viendra naturellement nous consulter pour ses besoins de crédit et d'investissement. Un programme « destination client » a été mis en place à tous les échelons de la Banque. Il comprend non seulement la définition de normes de service, mais aussi la sensibilisation et la formation du personnel de même qu'une mesure continue des résultats. Ainsi le pourcentage de la clientèle de la Banque qui se déclare « très satisfait » a augmenté de 22 % entre 2001 et 2004. Quant au pourcentage de la clientèle à se dire « insatisfait », ce nombre déjà faible a chuté de 58 % au cours de la même période.

Satisfaction de la clientèle au Québec

(2001 = 100)



Activités de crédit

Le crédit aux particuliers prend surtout la forme de prêts hypothécaires. La Banque offre ici une gamme de cinq produits de base à taux fixe ou variable, auxquels s'ajoutent des options innovatrices comme l'option multi-choix permettant de diversifier les échéances, la clause évolutive permettant d'ajouter des avances sous diverses formes, simplifiant ainsi les emprunts ultérieurs, ou la garantie résidentielle couvrant les principales réparations. La campagne promotionnelle de 2004 a introduit l'hypothèque « 0 \$ mise de fonds ». Notre initiative visant à parfaire le taux de renouvellement de nos hypothèques sans sacrifier indûment sur le plan des marges bénéficiaires se poursuit de plus belle. Notre objectif est d'assigner la totalité de notre clientèle hypothécaire à des représentants de la Banque d'ici deux ans. Nous sommes en bonne voie d'y parvenir plus tôt que prévu.

Hormis les prêts hypothécaires, l'offre de crédit de la Banque Nationale est composée d'une gamme de trois marges de crédit Manœuvre dont les caractéristiques correspondent à divers besoins des clientèles, allant du financement de projets ponctuels à celui de projets de plus grande envergure comme les rénovations ou la préparation de la retraite. Grande nouveauté de l'année du côté des produits, le Tout-en-un de la Banque Nationale possède les caractéristiques d'un compte universel, puisqu'il combine fonctions transactionnelles traditionnelles et fonctions relatives au crédit ou à l'épargne. En effet, ce compte permet à la clientèle de bénéficier d'une autorisation de crédit équivalente à 75 % de la valeur des garanties (propriété ou placements) et sur laquelle elle peut ensuite tirer au besoin en profitant du taux préférentiel de la Banque. Le client peut non seulement y transférer l'ensemble de ses prêts personnels et hypothécaires, mais aussi l'utiliser de manière tout à fait transparente comme un compte de transactions à faibles frais d'utilisation. Le Tout-en-un se transforme en un compte à haut rendement offrant 2,25 %⁽¹⁾ sur les liquidités lorsque son solde devient positif et qu'il dépasse un certain seuil. Cette solution simple et avantageuse est destinée à répondre à l'ensemble des besoins de crédit et de gestion des liquidités de la clientèle de la Banque. Ce produit a reçu un bon accueil de la part de la clientèle. D'une manière générale, nos offres axées sur les produits variables ainsi que sur notre hypothèque avec remise en argent ont donné de très bons résultats. Les volumes d'hypothèques à taux variable mensuel ont doublé par rapport à ceux de 2003.

Le sous-secteur des Services aux particuliers offre aussi des cartes de crédit et des produits d'assurance.

La Banque Nationale se situe parmi les plus importants émetteurs de cartes MasterCard sur le marché canadien. Le service des cartes de crédit a notamment procédé avec succès en mai dernier au lancement d'une nouvelle carte Mastercard Or avec le transporteur aérien Jetsgo. Les détenteurs pourront ainsi bénéficier de multiples avantages reliés à leurs frais de voyages tout en accumulant des milles de récompenses échangeables contre des vols gratuits.



Ces dernières années, des stratégies ont été mises en place pour activer les cartes et en accroître l'utilisation. Ces stratégies ont donné de bons résultats. En effet, le volume des achats par carte de crédit a augmenté de 5,7 % et le solde porteur d'intérêt de 10,3 % entre 2003 et 2004. Ces résultats ont été obtenus en dépit d'une baisse du nombre de cartes actives, conséquence de la cessation de certains programmes de marques privées qui ne répondaient plus à nos critères de rentabilité.

Cette offre de marges et de cartes de crédit place la Banque en bonne position pour profiter de la tendance constatée dans l'industrie vers une augmentation de la demande en crédit rotatif, c'est-à-dire à taux variable et sans échéance fixe; celle-ci affiche une croissance de 20 % au cours de la dernière année seulement. Ainsi le crédit rotatif, qui comptait pour 56 % des prêts non hypothécaires aux particuliers en novembre 2001, atteignait 87 % du niveau de ces prêts en octobre 2004. Ce type de crédit a l'avantage de présenter un volume plus stable que les prêts à tempérament. Il est également plus rentable.

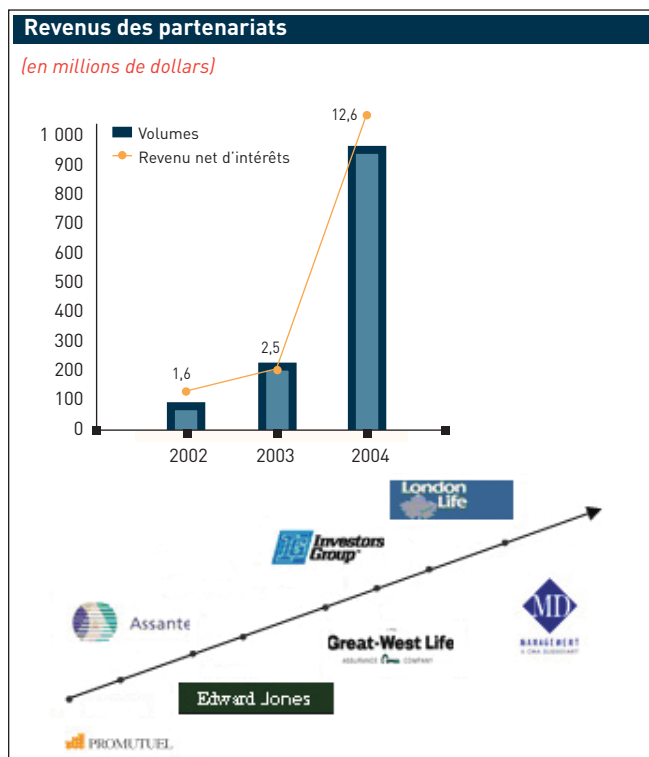
En matières d'assurance, la Banque Nationale offre une gamme assez complète de produits par l'entremise de trois filiales soit : 1) Assurance-vie Banque Nationale, dont l'essentiel des activités provient des produits d'assurance reliés aux instruments de crédit (cartes de crédit, prêts hypothécaires et prêts à la consommation); 2) Assurances Générales Banque Nationale, qui se spécialise en assurance automobile; et 3) Cabinet d'assurance Banque Nationale, notre cabinet de courtage qui offre des produits d'assurance-vie et d'investissement aux particuliers et aux entreprises.

Les revenus d'Assurances Générales Banque Nationale sont en progression de 15 % en 2004. Cette coentreprise avec AXA a généré des bénéfices intéressants dès 2003, après seulement quatre années d'exploitation. Elle poursuit sa lancée cette année. La stratégie de marketing direct, qui combine la notoriété de la Banque au Québec à une offre aux automobilistes à faible risque, a permis d'obtenir en peu de temps une part significative du marché, soit 65 000 polices d'assurance automobile actives, dont 40 % auprès de non-clients de la Banque. Notre marque s'est classée aux trois premiers rangs pour la reconnaissance. Cette filiale se caractérise aussi par une structure de coût allégée permettant d'obtenir *de facto* les économies d'échelle d'un grand assureur.

À l'extérieur du Québec, l'année 2004 aura été axée sur le déploiement d'ententes de distribution conclues en 2002 et 2003. L'entente conclue avec le Groupe Investors, Great-West Life et London Life relativement à la distribution de produits bancaires de la Banque prévoyait un début de concrétisation au cours de juin 2003, les quelque 7000 conseillers de ces entreprises commençant alors à distribuer nos produits et services sous leurs étiquettes respectives. Ce fut pour nous un projet mobilisateur intégrant la gestion des opérations de nombreuses équipes. Ces efforts ont permis de lancer les solutions à la date prévue, non seulement chez Investors, mais aussi chez Great-West Life et London Life quelques semaines plus tard. Les volumes sont au rendez-vous. Quant à notre partenariat avec Gestion MD (filiale de l'Association médicale canadienne), il démarre plus rapidement que prévu. En effet, les premiers mois d'activité ont amené plus de nouveaux clients à s'intéresser aux produits de la Banque. Rappelons que cette entente prévoit la distribution de produits bancaires aux couleurs de la Banque Nationale par les 150 conseillers de ce groupe.

(1) Au 31 octobre 2004, sujet à changement

Les partenariats comblent nos attentes et positionnent la Banque comme l'institution la plus avancée en conception-production de produits financiers destinés aux réseaux de distribution gérés par des tiers. Forte de cette compétence distinctive, l'équipe de la Banque noue de nombreuses relations et entreprend des pourparlers sérieux avec d'importants intervenants de la scène canadienne.



Activités d'investissement

En ce qui concerne l'épargne, le réseau de succursales agit comme distributeur d'une gamme de produits variés. Ces produits peuvent être classés en deux catégories. D'une part, on retrouve les produits de dépôts à terme, enregistrés ou non, et dont les revenus sont consignés en quasi-totalité dans le secteur des Particuliers et entreprises. D'autre part, on retrouve des véhicules d'investissement ou des services qui sont généralement manufacturés par des filiales comprises dans le secteur Gestion de patrimoine. Pour cette seconde catégorie de produits, le réseau de succursales touche une commission de distribution ou de référencement.

En ce qui concerne les dépôts, la Banque possède une longue tradition d'innovation puisqu'elle a été la première au Canada à proposer des certificats de placement structurés qui allient la protection du capital et une participation aux rendements des marchés des capitaux. Notre équipe de solutions de crédit et placement aux particuliers offre d'autres produits novateurs et efficaces, comme le Billet lié à un portefeuille canadien « Blue Chip », le CPG Gestion active dont le rendement est lié à des fonds de couverture et les dépôts à gestion indiciaire dont les rendements sont parmi les meilleurs de l'industrie.

Quant aux produits conçus par des filiales, il est possible de fournir en exemple le Portefeuille Stratégique aux couleurs de Placements Banque Nationale ou le produit Gestion privée de placement du Trust Banque Nationale.

Enfin, dans le but de parfaire leur offre, les succursales distribuent des produits d'épargne conçus par des agents tiers, dont les Fonds Fidelity sont un exemple.

La vente et la distribution de ces produits de placement se font par nos directeurs Services financiers ou par nos banquiers personnels. À ce personnel traditionnel en succursale s'ajoute une force de vente spécialisée, nommée Gestion personnalisée, formée de planificateurs financiers. Ce groupe s'est déployé dans les succursales avec la mission de développer le marché de la gestion de l'épargne d'une clientèle bien nantie et se pose comme le point d'articulation de l'offre de services-conseils à valeur ajoutée en gestion de patrimoine s'adressant particulièrement à la clientèle affichant des revenus supérieurs.

Le déploiement des planificateurs financiers a débuté en 2001 : près de 300 d'entre eux sont désormais à l'œuvre. Ils offrent à plus de 100 000 clients un service de planification financière aux modalités souples et efficaces, se rendant au besoin chez eux. Dans leur offre intégrée de solutions, les planificateurs financiers peuvent répondre aux besoins de crédit et de solutions transactionnelles de leurs clients. Ils disposent d'une gamme variée de produits d'épargne, comme le Portefeuille Stratégique de Placements Banque Nationale ou la Gestion privée de placement de Trust Banque Nationale. La détention directe de titres peut se faire au moyen de la plate-forme de courtage de CEBN ou par référencement⁽¹⁾ à un courtier des Services aux particuliers de la Financière Banque Nationale.

L'excellent esprit de collaboration avec notre sous-secteur des Services aux entreprises nous permet de retenir des pratiques de référencement de clients grâce auxquelles nous pouvons offrir une gamme plus vaste de produits et services et ainsi mieux servir notre clientèle, mieux la fidéliser et d'obtenir une plus grande partie de son épargne.

Les résultats sont probants : les ventes nettes de produits d'épargne ont augmenté de 21 % pour atteindre les 2 milliards de dollars cette année. Plus de 40 % des volumes du Portefeuille Stratégique sont vendus par ce canal de distribution. Les chiffres sont aussi éloquentes en ce qui concerne le taux de renouvellement des hypothèques (96 %), résultat d'une affectation de chaque client à un planificateur financier. De cette manière, la relation apporte plus de potentiel aux yeux des deux parties, puisque le succès à long terme suppose une relation permanente de confiance grâce à laquelle le conseiller pourra gérer, en plus de l'actif financier, les inquiétudes de son client face aux marchés financiers.

(1) En conformité avec la politique de confidentialité de la Banque

Sous-secteur des services aux entreprises



Le sous-secteur des Services aux entreprises a comme mission d'offrir à une clientèle de toute taille et de tout secteur les produits et services nécessaires au bon fonctionnement de ses affaires. Pour ce faire, la clientèle de la Banque Nationale peut compter sur 75 centres commerciaux et sur un réseau de 462 succursales servant quelque 150 000 clients. L'offre de service de la Banque Nationale couvre un large spectre et répond aux besoins de la plupart des entreprises par une gamme de solutions et de produits spécialisés. La Banque Nationale a la réputation d'être la banque la plus engagée parmi ses pairs sur le marché des PME. Elle est fière de ce positionnement et elle entend le préserver. Pour bien marquer cette importance, elle a adopté et publicisé avec beaucoup de notoriété le sigle **inc.** comme marque de commerce de ses opérations auprès des PME.

Cette stratégie s'aligne sur le modèle d'entreprise de la Banque. D'une part, la Banque Nationale a su établir une position de force sur son marché du Québec, plus que dans tout autre secteur d'activité. Selon les données colligées par l'Association des banquiers canadiens, la Banque Nationale détient une part de presque 40 % du marché bancaire. Elle est donc sans aucun doute le partenaire de choix des entreprises du Québec.

D'autre part, la Banque a établi des créneaux à l'extérieur du Québec. Le plus important est le financement du secteur de

l'énergie dans l'Ouest du pays. Ses champs d'intervention privilégiés sont celui des entreprises émergentes du secteur primaire et celui des entreprises de service qui desservent l'industrie énergétique. Il s'agit, pour la Banque Nationale, d'une expertise qui remonte à l'acquisition de la Banque Mercantile en 1985 et qui aura été un vif succès, tant sur le plan de l'expansion de l'entreprise que sur celui de la qualité du portefeuille. Les activités de la Banque ailleurs au Canada se retrouvent au Nouveau-Brunswick et dans l'Est ontarien (où la Banque dispose depuis longtemps d'une masse critique) ainsi que dans des créneaux précis desservis par des centres de prêts commerciaux spécialisés, comme l'industrie agroalimentaire dans les Prairies et en Ontario.

Le financement agricole est d'ailleurs un marché où la Banque Nationale a connu une croissance rapide ces dernières années, en partie en raison du transfert intergénérationnel des exploitations agricoles. Il faut alors concilier les besoins en revenu de retraite du vendeur dont l'essentiel du patrimoine souvent considérable est cristallisé dans l'exploitation et la capacité de payer de la relève. La Banque offre à cet effet un ensemble de solutions qui font généralement appel à une utilisation judicieuse des programmes gouvernementaux. Ces services s'adressant essentiellement au milieu rural sont fortement décentralisés et ils font appel à des directeurs de compte qui détiennent presque tous une double formation en agronomie et en finance.

Cette offre de services spécialisés à forte croissance se retrouve aussi du côté du financement de films et de séries télévisées, où la Banque est de loin le principal intervenant relativement aux productions faites au Québec. Outre des producteurs et des distributeurs, la clientèle inclut des entreprises de postproduction, d'effets spéciaux ou de location d'équipement de même que des studios. Là encore, l'expertise de la Banque autorise la mise en place de montages financiers à faible risque en combinant une connaissance approfondie du secteur et de ses intervenants et l'apport des différents programmes gouvernementaux de soutien à l'industrie.

La « Banque de la santé » a vu le jour en 2004. Elle s'appuie sur un partenariat avec les différents intervenants de cet important secteur en croissance. Le marché visé par ce nouveau financement spécialisé est d'abord celui du Québec en raison de notre capacité inégalée de mobiliser les partenaires privés et publics avec lesquels nous avons des relations de longue date. Quatre directeurs de compte, tous avec des champs de spécialité du secteur de la santé, se sont mis à l'œuvre. Il convient aussi de noter que l'entente avec Gestion MD est un autre moyen de servir ce secteur, et des résultats fort encourageants ont été obtenus.

D'autres champs d'activité font appel à des équipes de spécialistes, notamment les franchises et les projets importants d'expansion et d'acquisition requérant du financement structuré. La Banque s'intéresse également au financement intérimaire de projets immobiliers résidentiels ou commerciaux. L'expertise sectorielle de la Banque est donc aussi variée que profonde, toujours dans le double but de servir adéquatement la clientèle et de minimiser les risques.

La rentabilité des services de crédit aux petites entreprises est un défi que l'on résout en simplifiant et en automatisant l'octroi et le suivi des crédits et en offrant une structure de services simple et efficace du point de vue de la Banque comme de sa clientèle. Des étapes ont été franchies, notamment par le lancement de la

marge de crédit Flex Affaires, pour le micro-crédit, et la transformation de notre ligne Direct.N@T PME, maintenant connue sous le nom de Centre Flex Affaires **inc.** qui compte déjà 14 000 clients après moins d'un an d'existence. Désormais, notre offre de services relationnels devra idéalement s'adresser essentiellement aux emprunteurs affichant un crédit autorisé de 100 000 dollars et aux déposants de même envergure, ce qui augmenterait significativement la rentabilité des opérations.

En plus des produits de crédit, une grande attention est portée aux produits de gestion des liquidités et d'investissement, ces deux dernières dimensions étant d'une grande importance puisque 7 clients commerciaux sur 10 ne détiennent que des produits de placement. Pour mieux servir cette clientèle, des directeurs de comptes déposants/investisseurs et des produits axés sur ses besoins précis ont été déployés, notamment en mettant à profit les canaux de transaction à distance. Enfin, pour maximiser la synergie entre la clientèle commerciale et le secteur Gestion de patrimoine, 26 planificateurs financiers se trouvent dans les locaux des Services aux entreprises.

inc. attache beaucoup d'importance au volet international de ses activités. Dans la plupart des centres commerciaux, on retrouve des directeurs du développement des services internationaux qui conseillent les entreprises clientes en financement des exportations et en gestion du risque du commerce international. De même, par l'intermédiaire de nos divisions Natexport et Sodex, nous commercialisons les services d'affacturage au bénéfice de notre clientèle exportatrice.

Une attention toute particulière est apportée à la qualité du portefeuille. L'appréciation du dollar canadien directement touché les entreprises productrices de biens soumises à la concurrence étrangère. Par contre, les entreprises tournées vers le marché intérieur, en particulier celles des services, ont été assujetties à une moindre pression, étant donné la solidité de la demande intérieure des ménages. Dans le but de faciliter le passage vers un régime de dollar canadien soudainement beaucoup plus fort, Investissement Québec et la Banque Nationale ont conçu un programme de financement en matériel productif assorti d'une ligne de change. Cette solution, qui vise à fixer le coût du financement afin de réduire le risque de change, est un autre bel exemple de la capacité qu'a la Banque de s'adapter aux besoins changeants de ses clients commerciaux et de mobiliser au besoin les ressources du milieu.

Tous les indicateurs confirment que le secteur des PME a passé sans trop de heurts cette période de ralentissement. En effet, au cours de la période de 12 mois se terminant en septembre 2004, on observe une baisse annuelle de 10 % du nombre de faillites commerciales au Québec. De même, la cote moyenne de risque du secteur s'est améliorée. Aussi n'est-il pas surprenant que le niveau des prêts douteux nets du sous-secteur des services aux entreprises ait baissé de 125 à 95 millions de dollars entre octobre 2003 et octobre 2004.

Il existe une grande cohésion entre le service du crédit et les services aux entreprises, afin d'abaisser les coûts et les délais de traitement. De plus, les deux coopèrent étroitement afin de rajeunir les instruments d'approbation des crédits et de suivi du risque, de manière à être fin prêts pour l'implantation du nouvel accord de Bâle, ce traité international qui régit la gestion des risques par les banques à charte des pays signataires.

Revenus - Services aux entreprises

*Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)*

	Variation		
	2004	2003	%
Petites entreprises	246	249	(1)
Commercial	400	408	(2)
Énergie	31	25	24
Immobilier	15	14	7
Total	692	696	(1)

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

En 2004, les revenus des Services aux entreprises sont demeurés stables. On assiste à une légère baisse du côté des prêts aux petites entreprises de même que du côté du secteur Commercial, c'est-à-dire le financement des entreprises de taille moyenne qui ne requièrent pas de financement sur le marché des capitaux. Plusieurs de ces moyennes et parfois assez grandes entreprises présentent le même profil financier que les grands clients corporatifs, soit un bilan très liquide qui les incite à réduire leur endettement et à financer un niveau assez réduit d'investissement à même leur flux de trésorerie. Par contre, les Services aux entreprises ont profité de la forte croissance des secteurs de l'immobilier et de l'énergie, qui affichent des hausses respectives de 7 % et 24 % des revenus. Malgré tout, la contribution avant impôt du secteur est en hausse de 2,4 %, en raison d'une baisse de 1 % des charges d'exploitation et d'une baisse de 15 % des dotations aux pertes sur créances.

Résultats

Pour l'exercice financier 2004, le bénéfice net du secteur Particuliers et entreprises est de 388 millions de dollars, en hausse de 8 % par rapport aux 358 millions affichés en 2003. Le secteur a généré 1955 millions de dollars de revenus, soit 78 millions de plus qu'en 2003 (une augmentation de 4 %). Le revenu net d'intérêts est en hausse de 41 millions de dollars ou 3 %, surtout en raison des volumes de prêts et acceptations qui ont progressé de 1,9 milliard de dollars, soit 5 %. L'effet sur le revenu net d'intérêts a été partiellement réduit par la compression de la marge bénéficiaire, qui se chiffre à 3,18 % en 2004 comparativement à 3,23 % l'année dernière. Les revenus autres que d'intérêts ont atteint 666 millions de dollars en 2004 par rapport à 629 millions l'année précédente. La croissance provient surtout de frais de transactions, des commissions sur cartes de crédit, des revenus d'assurance ainsi que des commissions versées par le secteur Gestion de patrimoine pour la vente de fonds communs de placement et de services fiduciaires. Les charges d'exploitation pour l'exercice financier 2004 ont totalisé 1216 millions de dollars comparativement à 1162 millions en 2003. Près de la moitié de l'augmentation de 54 millions de dollars est attribuable à la rémunération, le solde se répartissant entre les frais de développement technologique et la promotion des produits. On note d'ailleurs une importante baisse (21 %) des prêts douteux nets, autre signe de l'amélioration de la qualité du portefeuille.

Résultats par secteur d'activité – Particuliers et entreprises*Exercice terminé le 31 octobre**(équivalent imposable⁽¹⁾)**(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Revenu net d'intérêts	1 289	1 248	3
Revenus autres que d'intérêts	666	629	6
Revenu total	1 955	1 877	4
Charges d'exploitation	1 216	1 162	5
Contribution	739	715	3
Dotations aux pertes sur créances	136	155	(13)
Bénéfice avant impôts	603	560	8
Charge d'impôts	215	202	6
Bénéfice net	388	358	8
Actif moyen	40 544	38 679	5
Actif pondéré pour le risque	27 007	25 222	7
Dépôts moyens	30 063	29 359	2
Prêts douteux, nets	111	141	(21)
Ratio des charges sur les revenus	62,2 %	61,9 %	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Opportunités

Enjeux et stratégies

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

ENJEU : augmenter les revenus du sous-secteur des particuliers

Le défi que pose l'augmentation des revenus est intégré sur deux plans à la stratégie de la Banque : l'acquisition de nouvelles clientèles et la rétention de la clientèle actuelle. Un travail soutenu sur la notoriété, des campagnes de mise en marché énergiques et des produits novateurs proposant une réelle valeur aux clients sont les trois axes de la stratégie d'acquisition de clientèles au Québec. Hors Québec, cette stratégie se déploie plutôt par les partenariats. La rétention de la clientèle actuelle passe par l'amélioration de la qualité du service ainsi que par une opération d'affectation des clients à des conseillers précis, d'où un meilleur suivi.

Il s'agira de surcroît d'implanter dans le réseau de succursales une véritable culture de vente de solutions d'épargne afin de s'harmoniser avec les objectifs fixés en gestion de patrimoine; ce faisant, on augmentera le nombre de produits détenus et les parts de portefeuille confiées à la Banque Nationale. C'est certes

par une formation et une rémunération adéquates que la Banque parviendra à ses fins en cette matière, mais aussi par des investissements technologiques importants qui permettront à l'organisation de développer une meilleure image client et de meilleures stratégies de mise en marché. Cette expertise distincte de la Banque en matière d'épargne, conjuguée au déploiement d'importants projets technologiques, lui permettra d'adopter un positionnement concurrentiel beaucoup plus dynamique sur son marché naturel. Quant aux cartes de crédit et à l'assurance, la stratégie de croissance sera renforcée par l'arrivée continue de nouveaux produits.

Pour les activités transactionnelles, l'augmentation des revenus sera plus difficile à réaliser étant donné la grande sensibilité de ce poste au taux d'intérêt à court terme. De plus, la sensibilité grandissante du consommateur face aux frais bancaires limite notre marge de manœuvre sur le plan des revenus autres que d'intérêts. Il faudra donc poursuivre nos efforts en vue d'instaurer une segmentation qui offre à notre clientèle des forfaits correspondant de très près à ses besoins tout en poursuivant, avec discipline, nos objectifs en matière de tarification à la pièce.

ENJEU : assurer une croissance de volumes rentables dans les services aux entreprises

Compte tenu de la faible demande de crédit et d'une concurrence de plus en plus vive, le défi d'accroître les volumes et les revenus tout en maintenant la rentabilité et la qualité du portefeuille devient des plus exigeant. C'est particulièrement le cas au Québec, où la position de principale banque commerciale des moyennes entreprises laisse moins de latitude en matière d'accroissement des parts de marché. Dans la mesure où le financement des opérations courantes des entreprises, accompagné des produits communs de gestion de la trésorerie, est un marché bien servi par les grandes institutions de dépôts, c'est ailleurs qu'il faut aller chercher les sources d'une croissance additionnelle.

Il faudra alors penser à plusieurs créneaux spécialisés, occupés bien souvent par des entreprises financières non réglementées et requérant une gestion différente et davantage complexe du risque. Pour assurer l'expansion de l'entreprise, nous comptons donc saisir les occasions de continuer le déploiement de nouveaux créneaux de financement spécialisé. Dans le ferme espoir de reproduire les succès obtenus dans les secteurs de l'énergie, du cinéma et de la télévision, la Banque a concrétisé le projet de « Banque de la santé », et d'autres occasions seront poursuivies.

Nous croyons aussi que le financement spécialisé est la meilleure façon d'élargir de manière rentable et significative nos activités commerciales sur les marchés où nous n'avons pas toujours une masse critique en matière de points de service, en commençant par l'Ontario. Dans la même veine, certains services de trésorerie et d'affaires internationales adaptés aux réalités des PME continuent d'être développés.

ENJEU : accroître l'efficacité opérationnelle

Du côté des services aux entreprises, la faiblesse du marché de même que l'intention de s'attaquer à des marchés occupés par des entreprises généralement très efficaces en raison de leur spécialisation rendent plus nécessaire que jamais un excellent contrôle des coûts. Pour ce faire, il faut poursuivre la réingénierie des processus d'un bout à l'autre de l'offre de service : plus grande automatisation des décisions de crédit, centralisation des fonctions administratives et accroissement de l'utilisation de la banque à distance.

Dans cette quête d'efficacité, notre capacité de couvrir le plus grand éventail de besoins des clients est un atout, car il élargit la base pour absorber les coûts fixes d'acquisition et de suivi de la clientèle. De même, les progrès considérables réalisés en matière de gestion des risques constituent une expertise facilement transposable et adaptable d'un type de financement à l'autre.

Du côté des services aux particuliers, les gains de productivité feront suite à un effort de réflexion constant sur les processus opérationnels et les systèmes qui les sous-tendent conformément à notre vision de conception-production à faible coût. Un

travail important est entrepris pour limiter les pertes dues aux risques opérationnels, notamment au chapitre des fraudes. Dans le contexte actuel de pression réglementaire, le contrôle des coûts pose toutefois des défis particuliers.

ENJEU : se distinguer de la concurrence autrement que par les prix

La Banque entend se différencier par une solide démarche de qualité orientée vers la satisfaction de la clientèle. Cela commence par des processus optimisés pour rendre les « moments de vérité » tels l'ouverture de compte ou l'octroi d'un prêt les plus simples, agréables et rapides que possible pour le client. Cette démarche se poursuit par la qualité d'un service-conseil à valeur ajoutée, flexible et personnalisé. Elle intègre aussi une offre complète de solutions de produits et de services financiers, tant en matière d'épargne que de crédit, pour l'entreprise comme pour le particulier. C'est par la nature exceptionnellement diversifiée et de qualité de notre offre que nous entendons faire notre marque et préserver nos marges malgré l'arrivée d'intermédiaires indépendants.

ENJEU : maximiser la synergie avec les autres unités de la Banque, en particulier la gestion de patrimoine

Les services aux entreprises comptent poursuivre leur participation active au développement des autres membres de la famille Banque Nationale. Un effort particulier continue d'être déployé du côté du référencement⁽¹⁾ des propriétaires d'entreprises clients de la Banque, afin de favoriser les retombées positives en gestion de patrimoine. De même, les services aux entreprises coordonneront leurs efforts avec la Financière Banque Nationale pour permettre aux moyennes entreprises d'accéder directement au marché des capitaux. De telles possibilités existent tout spécialement dans le secteur de l'énergie.

Le renforcement de notre position auprès de la clientèle disposant de liquidités est un important objectif du secteur. C'est un moyen d'accroître à la fois la rentabilité et la pénétration du marché. Pour capter cette source de revenus, la Banque s'efforce de présenter une offre très concurrentielle, par l'apport de services à distance répondant aux besoins des entreprises.

Enfin, tous ces développements devraient contribuer à accroître la qualité de la prestation de services et la satisfaction de la clientèle de la Banque. **inc.** se veut la Banque de solutions pour la PME. C'est en étant à l'écoute des besoins de sa clientèle et de la collectivité qu'elle est parvenue à tailler sa position privilégiée en financement des PME, une position qu'elle continuera de consolider.

(1) En conformité avec la politique de confidentialité de la Banque

GESTION DE PATRIMOINE



Ce n'est un secret pour personne que le vieillissement de la population et les incertitudes entourant les régimes publics de retraite entraînent à la longue un déplacement des besoins du crédit vers l'épargne et la gestion du patrimoine accumulé. Les *baby boomers* vont finir de payer leur dette hypothécaire et ils disposeront d'une épargne nette importante qu'il faudra gérer efficacement. La volatilité des rendements boursiers des dernières années aura rendu plus d'un investisseur prudent quant à la détention directe de titres. Plutôt que de se soucier d'opérations complexes, ces investisseurs s'attendent à ce que les produits soient gérés par des professionnels compétents, et nous croyons que ce mouvement s'amplifiera.

Plusieurs intervenants effectuent une analyse semblable et cherchent à se positionner pour servir ce marché : assureurs, courtiers, gestionnaires de fonds communs et planificateurs financiers luttent âprement pour bâtir une relation de confiance auprès de l'investisseur et ainsi obtenir le privilège de gérer la plus grande part de son patrimoine. Dans ce contexte, la grande force d'une institution comme la nôtre est non seulement de gérer d'avance la plus grande partie de l'épargne liquide, mais aussi de pouvoir offrir une très vaste gamme de produits et de services financiers. À la Banque Nationale, la clientèle peut compter sur des services de courtage de plein exercice et à escompte, des services fiduciaires, une force de conseil présente dans toutes les succursales canadiennes, deux familles regroupant plus de 100 fonds communs de placement ainsi que des services de Gestion

personnalisée et de Gestion privée, pour ne nommer que ceux-là. Cette offre de services se double d'une offre de produits gérés conçus par la Banque et qui proposent aux investisseurs une palette de solutions de placement diversifiée et novatrice. Ces solutions innovent surtout du fait qu'elles offrent à la clientèle un accès à des techniques de diversification perfectionnées et pourtant simples d'emploi et économiques. Une institution comme la Banque peut donc agir mieux qu'une autre compte tenu qu'elle a, à moyen terme, comme principe de puiser la plus grande part de son rendement dans la diversification, par opposition au « *timing* », à la « vision » ou à la « chance »; voilà qui lui confère un avantage compétitif durable. C'est là l'esprit même de notre pratique en gestion de patrimoine : mobiliser une vaste gamme de compétences dans quelques solutions bien mises en marché, au grand bénéfice d'une clientèle plus prudente qu'auparavant. Traditionnellement destinés au marché des investisseurs n'ayant pas les ressources nécessaires pour se permettre la diversification minimale qu'offre la détention directe d'un portefeuille de titres, ces produits offrent tant d'avantages que des investisseurs importants y concentrent des avoirs de plusieurs millions de dollars, justement convaincus d'obtenir une excellente diversification et un rendement satisfaisant.

Le secteur est ainsi constitué de nombreuses filiales ayant comme mission d'offrir aux clientèles de particuliers, de travailleurs autonomes et de très petites entreprises un ensemble de produits et services orientés vers une gestion plus efficace de l'épargne et du patrimoine financier.

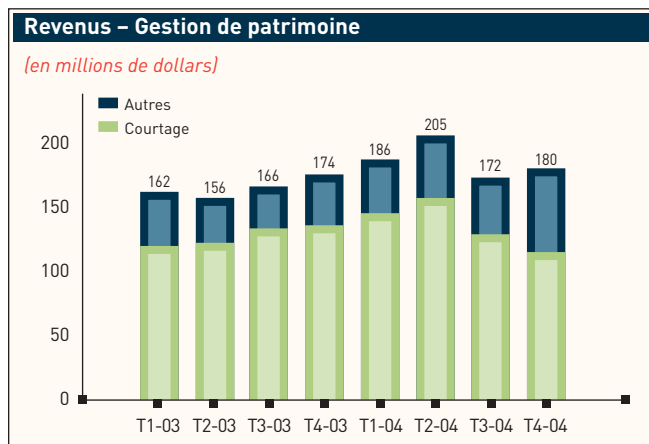
L'accès à autant de services, de produits et de professionnels sous une même enseigne n'est pas qu'une question d'économie d'échelle et de diversification. La planification financière et la gestion du patrimoine d'un client doivent se faire dans une démarche cohérente qui exige une prestation de services complets et bien coordonnés. Très rares sont les institutions financières qui arrivent à le faire aussi bien que la Banque Nationale sur le territoire québécois. C'est là un avantage concurrentiel que nous nous efforçons de préserver.

Notre stratégie en gestion de patrimoine a pour points d'ancrage notre réseau de succursales et des canaux de distribution spécialisés. Nos représentants en épargne collective dans les succursales, qu'il s'agisse de directeurs services financiers ou de banquiers personnels, sont tous mis à contribution pour commercialiser des produits de base comme les fonds communs de placement ou le courtage à escompte. Par contre, dès qu'un client dispose d'un patrimoine d'une certaine importance ou présentant un potentiel de croissance, nos planificateurs financiers de la Gestion personnalisée ou nos directeurs de compte du Service bancaire privé entrent en jeu.

Les canaux de distribution spécialisés sont l'autre pièce maîtresse de notre stratégie de gestion de patrimoine. Ils ont la caractéristique commune de ne pas dépendre de la succursale pour acquérir et servir une clientèle qui, en bonne partie, n'a pas de relation bancaire traditionnelle avec la Banque. Les services aux particuliers de la Financière Banque Nationale (FBN) et Altamira, dont les activités sont abordées ci-après, font partie de cette catégorie. Les produits de Placements Banque Nationale sont aussi accessibles à des agents tiers. Enfin, en matière de sécurité financière, notre Cabinet d'assurance Banque Nationale est présent du côté de la vente de contrats de rentes individuelle

d'assurance-vie destinée à notre clientèle d'entrepreneurs ainsi que de l'offre en REER collectif en partenariat avec Industrielle Alliance. Cette filiale s'appuie sur une force de vente de 70 représentants.

Les membres de la famille Gestion de patrimoine de la Banque Nationale occupent l'ensemble de l'univers d'investissement des particuliers. Ils s'insèrent dans une stratégie cohérente, exploitent complémentarités et synergies là où elles existent et ratissent aussi large que possible dans le but de mieux servir les clientèles ciblées.



Sur le plan des revenus, l'exercice 2004 s'est déroulé en trois temps. La première moitié de l'exercice a été marquée par une reprise notable des affaires, dans la foulée de la remontée du marché boursier amorcée à l'été 2003, tant et si bien que les revenus des six premiers mois de l'exercice affichent une hausse de 27 % par rapport à l'exercice 2003. Il s'est ensuivi une accalmie qui s'est poursuivie tout au long de l'été 2004, les investisseurs revenant à plus de circonspection le temps d'apprivoiser un

contexte global marqué par la hausse du prix du pétrole et d'intenses tensions au Moyen-Orient. La reprise du marché boursier, soutenue par les bénéfices des sociétés en Amérique du Nord et par les perspectives intéressantes de croissance à l'échelle mondiale, semble avoir eu raison de ce climat d'attente dans les derniers mois de l'année : les revenus se sont inscrits à nouveau à la hausse. Dans l'ensemble, 2004 fut un bel exercice en matière de gestion de patrimoine, compte tenu de revenus en hausse de 13 %, pour atteindre 743 millions de dollars.

Quant au total de l'actif géré ou administré par les diverses unités comprises dans le secteur de Gestion de patrimoine, il a progressé de 16 %, passant de 155 à 181 milliards de dollars. Sur le plan des actifs financiers des particuliers gérés ou administrés par la Banque Nationale, y compris des produits des tiers comme les fonds communs de placement de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ils ont augmenté de 15,5 milliards de dollars, soit de 16 %. On retrouve des gains dans toutes les catégories. L'actif institutionnel comme les caisses de retraite ou les activités de transfert et de garde de valeurs est aussi en forte hausse – soit de 17 % – pour atteindre 55,1 milliards de dollars. Cette hausse s'observe tant du côté de Gestion de portefeuille Natcan que de Trust Banque Nationale.

Sur le plan des opérations de courtage, on remarque en particulier l'importante progression de 27 % de l'actif administré pour le compte du Réseau de correspondants, qui illustre la forte pénétration du marché cible de cette unité opérationnelle. L'actif de la Financière Banque Nationale, incluant le Réseau des correspondants, s'est accru de 12 milliards de dollars, une hausse qui s'ajoute à celle de 10 milliards de dollars en 2003. Le total combiné de 81,5 milliards de dollars d'actifs gérés pour nos clients et administrés pour des tiers place la Financière Banque Nationale près du troisième rang parmi les courtiers canadiens quant à la capacité de distribution de nouveaux titres auprès de la clientèle des particuliers.

Actifs sous gestion ou administration et revenus – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	Actifs sous gestion ou administration			Revenus		
	2004	2003	Variation %	2004	2003	Variation %
Financière Banque Nationale	41 470	38 098	9 %	453	408	11 %
Réseau des correspondants	40 008	31 434	27 %			
Courtage à escompte Banque Nationale	7 854	7 186	9 %	45	37	21 %
Courtage de valeurs mobilières	89 332	76 718	16 %	498	445	12 %
Placements Banque Nationale	6 477	5 507	18 %	57	44	29 %
Altamira	4 087	4 527	(10) %	56	61	(8) %
Fonds communs de placement	10 564	10 034	5 %	113	105	7 %
Gestion de portefeuille Natcan	27 947	24 541	14 %	56	36	56 %
Trust BN institutionnel	37 498	31 650	18 %	71	53	35 %
Trust BN particuliers	11 224	8 188	37 %			
Autres (hypothèques vendues)	4 033	4 217	(4) %	5	19	(74) %
Total brut	180 598	155 348	16 %	743	658	13 %
Fonds institutionnels et autres	55 138	47 088	17 %			
Actifs présentés dans plus d'une activité	14 552	12 830	13 %			
Total actifs des particuliers	110 908	95 430	16 %			

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Les revenus de courtage proviennent des Services aux particuliers de la Financière Banque Nationale à hauteur de 75 % et affichent une hausse de 12 % par rapport à l'an dernier. De plus, les revenus de Courtage à escompte Banque Nationale, en croissance de 21 %, ont progressé plus rapidement que l'actif (9 %), témoignant d'une plus grande activité de la part des investisseurs.

Au chapitre des fonds communs de placement, la vive progression de 18 % des fonds de Placements Banque Nationale tranche avec la baisse de 10 % de ceux d'Altamira, celle-ci étant en bonne partie attribuable au canal indirect de distribution, c'est-à-dire par l'intermédiaire de conseillers indépendants en placement ou de courtiers en valeurs mobilières. Il reste que le total de l'actif géré sous forme de fonds communs de placement a progressé de 5 % alors qu'il a plus ou moins stagné en 2003. Enfin, le fait que la hausse des revenus de Placements Banque Nationale – 29 % – dépasse celle de l'actif géré – 18 % – témoigne de la capacité de la Banque de profiter de l'embellie des marchés pour faire migrer les fonds vers des produits à forte valeur ajoutée, autant pour elle-même que pour les investisseurs.

Pour sa part, Gestion de portefeuille Natcan a profité de la croissance d'ensemble des fonds communs de placement de la Banque Nationale de même que de la progression rapide de Gestion privée de placement, dont la bonne performance explique également la hausse de l'actif sous administration du Trust Banque Nationale. Le succès de Gestion privée de placement s'est répercuté sur la hausse des revenus de Trust Banque Nationale et de Gestion de portefeuille Natcan, qui a en plus bénéficié du rapatriement de la gestion des fonds communs de placement Altamira.

Il convient aussi de souligner que ces croissances ne sont pas seulement le fait de la hausse des marchés, mais qu'elles proviennent également de l'entrée de nouveaux fonds et de nouveaux clients. Le fait que l'actif des particuliers sous gestion ait progressé avec une telle constance au cours des dernières années, malgré un contexte toujours incertain, démontre avec éloquence la valeur d'une gestion active de portefeuille ainsi que celle des services offerts par des conseillers qui formulent des stratégies adaptées aux marchés selon les besoins et objectifs particuliers de chaque investisseur.

En résumé, la Banque affiche une très bonne année tant sur le plan de la progression de l'actif et des revenus que sur celui du caractère généralisé de ses gains au sein des différentes unités opérationnelles.

Courtage de valeurs mobilières

Courtage de plein exercice

Le courtage de plein exercice constitue la principale source de revenus du secteur et est mené par les Services aux particuliers de la Financière Banque Nationale. Ces services haut de gamme sont déployés dans toutes les régions canadiennes et offerts dans un réseau de 89 succursales et quelque 741 conseillers en placement. Sa forte présence au Québec lui permet d'avoir une part de marché que l'on estime varier entre 25 % et 30 %. Depuis plusieurs années, le recrutement de conseillers a néanmoins permis d'accroître l'importance relative des activités à l'extérieur du Québec, de sorte que, en 2004, celles-ci représentaient 38 % des revenus totaux. L'environnement entrepreneurial, la renommée croissante de la Financière dans l'ensemble du marché

canadien, la qualité de la recherche et notre capacité d'offrir des produits (par les nouvelles émissions et nos produits structurés) sont autant d'arguments facilitant le recrutement.

Le courtage de plein exercice offre la gamme complète des produits d'investissement accompagnée de services-conseils personnalisés donnés dans le but de répondre aux objectifs d'investissement des clients de manière indépendante. De plus, l'investisseur peut choisir différentes formules allant de la tarification à la transaction à la tarification en fonction de l'actif géré, qui peuvent inclure – comme dans les services de gestion de portefeuille Émissaire et Ambassadeur – le recours à des gestionnaires spécialisés. De même, nous offrons des services d'assurance et de planification successorale par notre filiale Services financiers FBN. Enfin, des services bancaires de financement et de gestion des liquidités sont offerts, tout en respectant la relation privilégiée entre le conseiller et l'investisseur.

Sur un marché qui doit composer avec des cycles de plus en plus courts sans grande tendance de fond, la capacité d'offrir des produits répondant à ce nouveau contexte s'avère un facteur clé. Pour ce faire, on met à profit la grande symbiose entre les Services aux particuliers et les autres unités de la Banque. La place de choix que s'est taillé le groupe de financement corporatif dans la mise sur pied de fiducies de revenus, notre capacité de développer des produits structurés comme le billet lié à l'indice *Global Titan*, de même que le rôle de premier plan que joue le pupitre de titres obligataires ont procuré à nos conseillers un éventail de produits en forte demande qui ont maintenu l'activité. De même, le rôle joué par la Banque dans le financement corporatif en actions et en titres de dette procure un flux continu de nouvelles émissions pouvant retenir l'attention des investisseurs. Pour donner une idée de l'ampleur de cette synergie, mentionnons que, en 2004, 21,6 % des commissions venaient des nouvelles émissions, comparativement à 6 % en 2000.

Le Réseau des correspondants (NBCN)

Le Réseau des correspondants de la Financière Banque Nationale offre aussi des services de compensation et de courtage pour le compte de tiers. Comptant plus de 90 entreprises associées, soit environ 5000 conseillers financiers effectuant chaque année des opérations par son entremise pour leurs 420 000 clients, NBCN est de loin le principal fournisseur de ce genre de services au Canada. L'étendue des services qu'offre NBCN en fait une structure unique en son genre au Canada. Elle offre, par exemple, des services de comptabilité, de services administratifs et de produits de recherche, tout en donnant à des conseillers indépendants un accès aux nouvelles émissions qu'ils n'auraient pas autrement.

En plus d'engendrer des revenus et des bénéfices, le Réseau des correspondants contribue de plusieurs autres manières à la performance de la Financière Banque Nationale. Il permet entre autres d'abaisser significativement le coût unitaire des transactions sur les marchés des capitaux et des activités de garde des valeurs; quand on met ensemble toutes les opérations de la Banque, le volume ainsi obtenu est l'un des plus importants au Canada. De même, il procure un pouvoir de distribution considérable, avec un effet positif sur les parts de marché des groupes de financement corporatif et de revenus fixes. Enfin, il s'agit d'un autre canal de distribution permettant de commercialiser les solutions bancaires et d'investissement de la Banque.

Courtage à escompte Banque Nationale (CEBN)

Signe d'une embellie du marché boursier, le nombre de transactions a augmenté de 25 %, soit plus rapidement que l'actif sous gestion (9 %). La vive progression des revenus qui accompagne le volume transactionnel permet de dégager une bonne rentabilité dans une entreprise caractérisée par une forte proportion de frais fixes, et donc de grandes économies d'échelle. Cet accroissement des activités a été accompagné d'une hausse de la qualité du service, puisque CEBN a repris la première position dans les sondages Dalbar en affichant en outre un écart important sur le plus proche concurrent, notamment sur le plan de l'accessibilité téléphonique. De nombreuses améliorations ont été apportées aux fonctionnalités de la plate-forme Web cette année, au bénéfice de notre clientèle. À l'avenir, CEBN se différenciera de plus en plus par la qualité de l'accompagnement, et ce, tant pour les clients autonomes que pour ceux qui souhaitent bénéficier d'un certain niveau de validation lors de l'exécution des transactions.

Fonds communs de placement

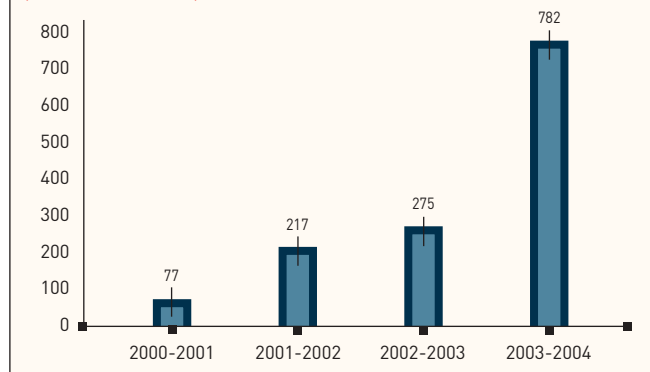
L'an 2004 aura été une année de reprise optimiste, dans la foulée d'une reprise des marchés boursiers. Malgré une certaine prudence, les investisseurs ont notamment commencé à convertir leurs liquidités en instruments à plus long terme ouvrant la voie à des ventes nettes positives : solutions de court terme, de revenus ou de placement.

Placements Banque Nationale (PBN)

En effet, PBN affiche cette année un résultat positif, dont des entrées nettes de 751 millions de dollars, soit 13,6 % de l'actif sous administration. À titre de comparaison, les cinq autres grandes banques ont enregistré des entrées nettes équivalentes à 4,9 % de l'actif. Le portrait est particulièrement reluisant du côté des fonds de long terme, qui affichent 782 millions de ventes nettes; la différence s'explique essentiellement par une baisse sur le marché monétaire institutionnel. L'actif net est donc maintenant de 6,5 milliards de dollars, soit 17,8 % plus élevé que celui de l'année 2003.

Ventes nettes de fonds de long terme

(en millions de dollars)



Lancés en décembre 2001, les Portefeuilles Stratégiques offrent à l'investisseur une solution de placement optimale, ventilée par classes d'actif selon six profils de risque. Il s'agit d'une solution clé en main, mariant un rendement intéressant à des caractéristiques de diversification appréciables. La répartition de l'actif est

automatiquement rééquilibrée aux six mois. Au 31 octobre 2004, l'actif accumulé dans les Portefeuilles Stratégiques atteint plus de 1,7 milliard de dollars, soit près du tiers des fonds de long terme de la Banque Nationale, ce qui correspond à une progression des ventes au-delà des attentes. Ajoutant le Portefeuille Stratégique aux fonds de revenus mensuels et aux fonds diversifiés, les solutions de placement, qui ne représentaient que 10 % des fonds de long terme en 2001, représentent aujourd'hui plus de 68 % de l'actif investi dans cette catégorie.

Ayant réussi son plan de développement des affaires auprès des conseillers des réseaux de succursales de la Banque et de la Financière Banque Nationale, PBN a lancé en septembre 2003 une stratégie de développement externe de sa famille de fonds. Les fonds BN ne sont plus uniquement offerts dans le réseau de la Banque ou à la Financière Banque Nationale, mais aussi auprès de courtiers indépendants. Le potentiel de croissance de ce créneau de marché, jusqu'ici inexploité par la Banque Nationale, est considérable. Des ententes ont été conclues auprès de quatre grandes banques canadiennes, ainsi que de la Banque Laurentienne et de Desjardins. Des ventes de plus de 200 millions de dollars sont enregistrées de ces provenances.

Altamira

Notre filiale Altamira a poursuivi ses efforts de développement en s'appuyant sur son excellente marque de commerce et en centrant sa stratégie sur le conseil et la formulation de solutions d'investissement. Pour cela, Altamira peut compter sur un service à la clientèle hors pair qui a remporté la première position au sondage Dalbar à quatre reprises depuis six ans.

Altamira continue de jouer son rôle important dans la stratégie de la Banque en gestion de patrimoine hors Québec. En plus de ses forces de spécialiste de gestion privée et de conseiller par téléphone, Altamira a maintenant sept conseillers installés dans les succursales de la Banque pour offrir une gamme plus vaste de solutions d'investissement aux clients.

Gestion de portefeuille

L'année 2004 a été très active du côté de Gestion de portefeuille Natcan (Natcan), en raison surtout de l'intégration de son équipe de gestionnaires avec celle d'Altamira et du recrutement de gestionnaires chevronnés.

L'intégration, finalisée le 1^{er} novembre 2003 après l'acquisition par Natcan de Gestion Altamira Ltée, visait plusieurs objectifs. Premièrement, la Banque souhaitait renforcer la performance des deux familles de fonds (Banque Nationale et Altamira) en confiant la gestion des portefeuilles aux meilleurs éléments de chaque organisation. Deuxièmement, la Banque a voulu revoir le style de gestion de certains fonds afin de mieux les adapter au nouveau contexte des marchés financiers et à une tolérance au risque qui s'est émoussée chez plusieurs investisseurs, ces dernières années. Enfin, on visait des économies de coûts intéressantes, conséquemment aux synergies attendues lors de l'acquisition d'Altamira.

Natcan ne gère pas uniquement les fonds communs de placement ou les portefeuilles de gestion de patrimoine offerts par la Banque et ses filiales. Elle gère aussi des portefeuilles pour d'autres institutions, notamment les régimes de retraite et les

portefeuilles de diverses fondations et institutions religieuses. L'actif géré a fortement progressé au cours des dernières années et il s'élevé aujourd'hui à près de 28 milliards de dollars.

Services fiduciaires

La Banque Nationale, par l'intermédiaire de sa filiale Trust Banque Nationale, offre des services à haute valeur ajoutée pour la clientèle aisée, notamment la Gestion privée de placement. Ce service comprend des composantes comme la planification successorale, la planification financière et la création et l'administration de fiducies. À ce chapitre, les services fiduciaires du Trust Banque Nationale ont ajouté à leur offre une fiducie de protection d'actif s'adressant aux cadres supérieurs et aux propriétaires d'entreprise qui œuvrent dans un contexte d'imputabilité juridique. Aussi, une équipe spécialisée travaille de concert avec d'autres secteurs de la Banque pour faciliter le transfert d'entreprise de génération en génération.

Le Trust a obtenu des résultats exceptionnels du côté de la vente du produit Gestion privée de placement. Ce service de gestion discrétionnaire d'actif vise la clientèle aisée qui, dans un souci de préservation de capital, de croissance et d'efficacité fiscale, recherche des gestionnaires et des spécialistes ayant une approche disciplinée d'investissement afin de suivre les marchés et de prendre des décisions au jour le jour. Ce produit s'intègre parfaitement dans la stratégie de gestion de patrimoine de la Banque Nationale et constitue l'un des axes de développement des références de son réseau de distribution Gestion personnalisée Banque Nationale et de sa clientèle commerciale.

Au cours de la dernière année, l'offre du Trust Banque Nationale s'est grandement enrichie grâce à l'ajout de titres complémentaires, soit les obligations à haut rendement et les actions privilégiées, ainsi que des fonds de couverture (*hedge funds*). Traditionnellement réservés à la clientèle institutionnelle, ces véhicules viennent augmenter à la fois le potentiel de rendement et la diversification des stratégies d'investissement. Gestion privée de placement a pris un essor spectaculaire au cours des dernières années. Pour l'exercice 2004, on constate une croissance de l'actif sous gestion de 45 %; cet actif atteint désormais 3,4 milliards de dollars. Cette croissance repose sur des ventes nettes de plus de 880 millions de dollars, en forte croissance par rapport aux 300 millions de l'année précédente. La majeure partie de ces ventes représente de l'actif nouvellement investi. De plus, le nombre de clients a augmenté de 2000 pendant la dernière année. Ce succès est attribuable à plusieurs facteurs. Le premier de ces facteurs est la grande flexibilité de ce produit, puisque l'investisseur, en plus de pouvoir choisir entre cinq profils de risque type, peut associer des gestionnaires externes à chacun des portefeuilles d'actions. Le second facteur est l'atténuation de la volatilité des rendements par une utilisation des fonds de couverture et par une approche de déviation tactique des pondérations des classes d'actif. Enfin, le troisième facteur tient au professionnalisme et aux efforts de référencement des conseillers du réseau de la Banque, particulièrement des planificateurs financiers du groupe Gestion personnalisée Banque Nationale. La grande diffusion du produit constitue la meilleure preuve de sa qualité : on y retrouve en effet tant des investisseurs aisés ayant quelques centaines de milliers de dollars que de grands investisseurs disposant de plusieurs millions de dollars.

Trust Banque Nationale s'adjoint les services de Gestion de portefeuille Natcan comme conseiller et gestionnaire principal. Aussi, des gestionnaires complémentaires ont été ajoutés pour offrir un élément de diversification recherché par certains clients.

Résultats

Dans l'ensemble, le secteur gère ou administre un actif de 166 milliards de dollars et engendre 105 millions de dollars de bénéfices nets en 2004, en croissance de 28 % par rapport à l'exercice précédent qui était déjà de 23 % supérieur au bénéfice de 2002. Les revenus de 743 millions de dollars sont en hausse de 13 % par rapport à 658 millions en 2003. Plus de la moitié de la croissance est attribuable aux activités de courtage, un quart provient de la gestion de portefeuille alors que le solde est surtout dû aux fonds communs de placement. Les charges d'exploitation ont atteint 576 millions de dollars en 2004 comparativement à 526 millions de dollars en 2003. Près des deux tiers de l'augmentation sont attribuables à la rémunération variable faisant suite à la hausse du volume des transactions des activités de courtage. D'ailleurs, le ratio des charges d'exploitation sur les revenus s'est amélioré à 77,5 % en 2004 en comparaison de 79,9 % en 2003.

Résultats par secteur d'activité – Gestion de patrimoine

*Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Revenu net d'intérêts	93	91	2
Revenus autres que d'intérêts	650	567	15
Revenu total	743	658	13
Charges d'exploitation	576	526	10
Contribution	167	132	27
Dotations aux pertes sur créances	-	-	-
Bénéfice avant impôts	167	132	27
Charge d'impôts	58	46	26
Part des actionnaires sans contrôle	4	4	-
Bénéfice net	105	82	28
Actif moyen	834	805	4
Actif pondéré pour le risque	554	659	(16)
Dépôts moyens	2 355	1 812	30
Ratio des charges d'exploitation sur les revenus	77,5 %	79,9 %	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

opportunités

Enjeux et stratégies

GESTION DE PATRIMOINE

ENJEU : accroître la part de portefeuille que nous confie la clientèle

La Banque Nationale perçoit son rôle comme étant celui d'un conseiller qui formule des propositions selon ses meilleures compétences tout en se gardant d'imposer à sa clientèle des produits ou des canaux de distributions particuliers. Cette primauté donnée aux choix des investisseurs signifie que tous nos canaux doivent être performants, ce qui leur permet aussi d'interpeller au-delà de la clientèle en succursale. Ceci est particulièrement le cas de la Financière Banque Nationale et d'Altamira, têtes de pont de l'acquisition de clientèle hors Québec : ces deux organisations doivent, par ricochet, mener une stratégie à la fois intégrée et indépendante de celle que la Banque met en œuvre auprès de sa clientèle bancaire.

L'objectif d'accroître la part de portefeuille de la clientèle est commun à tous, mais les moyens varient d'une unité opérationnelle à l'autre. Pour réussir auprès de notre clientèle bancaire, il faut à la fois des véhicules d'investissement performants et une capacité de vendre les bons produits aux bons clients, en tenant compte de leur situation comme de leurs préférences. Nous continuerons ainsi de bien séparer les fonctions de conception, de gestion et de vente de nos produits. Par ailleurs, nous sommes convaincus que des produits gérés – comme les Portefeuilles stratégiques et la Gestion privée de placement – conviennent à la majorité de notre clientèle étant donné la combinaison optimale qu'ils offrent entre rendement, sécurité et simplicité de gestion. Nous continuerons de promouvoir ces solutions d'investissement, notamment en accroissant le rayonnement de notre force de vente en succursale et surtout en assignant chaque investisseur au conseiller approprié.

En matière de courtage de plein exercice, il convient aussi d'accroître encore plus rapidement l'utilisation par la clientèle des programmes rémunérés selon l'actif. Cette manière de gérer a le double avantage de stabiliser les revenus de l'entreprise et d'accroître le niveau de confiance de l'investisseur envers son conseiller. Enfin, dans la continuité des bons coups du dernier exercice, on poursuivra la maximisation des synergies afin d'offrir des solutions d'investissement à la fine pointe de ce qui se fait dans l'industrie. Des efforts importants seront mis afin de maintenir et d'accroître le niveau d'expertise des conseillers. Ce faisant et à l'aide d'outils plus performants, Financière Banque Nationale sera plus en mesure de servir la clientèle des très bien nantis, permettant ainsi des gains d'actif géré et une meilleure productivité.

L'actualisation du potentiel de croissance d'Altamira passe en partie par la coordination de ses efforts avec ceux de la Banque. Pour tirer parti de l'environnement de croissance, Altamira pourra compter sur l'efficacité de son modèle de distribution directe et sur sa capacité démontrée de construire des relations clients de longue durée. La Banque s'appliquera à mobiliser cette valeur ajoutée d'expertise-conseil à sa clientèle hors Québec qui a été peu sollicitée jusqu'à maintenant, pour la vente de produits de

gestion de patrimoine. Le déploiement des conseillers en succursale est l'un des moyens mis en œuvre pour bien servir cette clientèle. Enfin, on continuera de viser un rendement élevé et soutenu des divers fonds, un élément clé du succès d'une opération de vente directe de fonds communs de placement.

ENJEU : augmenter le nombre de clients

L'acquisition de nouveaux clients passe par des réseaux et par des produits spécialisés, en particulier à l'extérieur de notre marché naturel. La stratégie d'accroître le rayonnement territorial de la Financière Banque Nationale par le recrutement de conseillers a porté fruit et se poursuit. Ce recrutement est d'autant plus facile que la présence de la Banque sur les marchés de capitaux est de plus en plus reconnue, ce qui leur assure de se joindre à une entreprise dynamique et offrant un soutien et une gamme de produits de premier niveau. Quant à Altamira, en plus des efforts déployés pour maximiser les synergies au sein du groupe, cette unité peut compter sur une notoriété qui ne se dément pas dans les sondages.

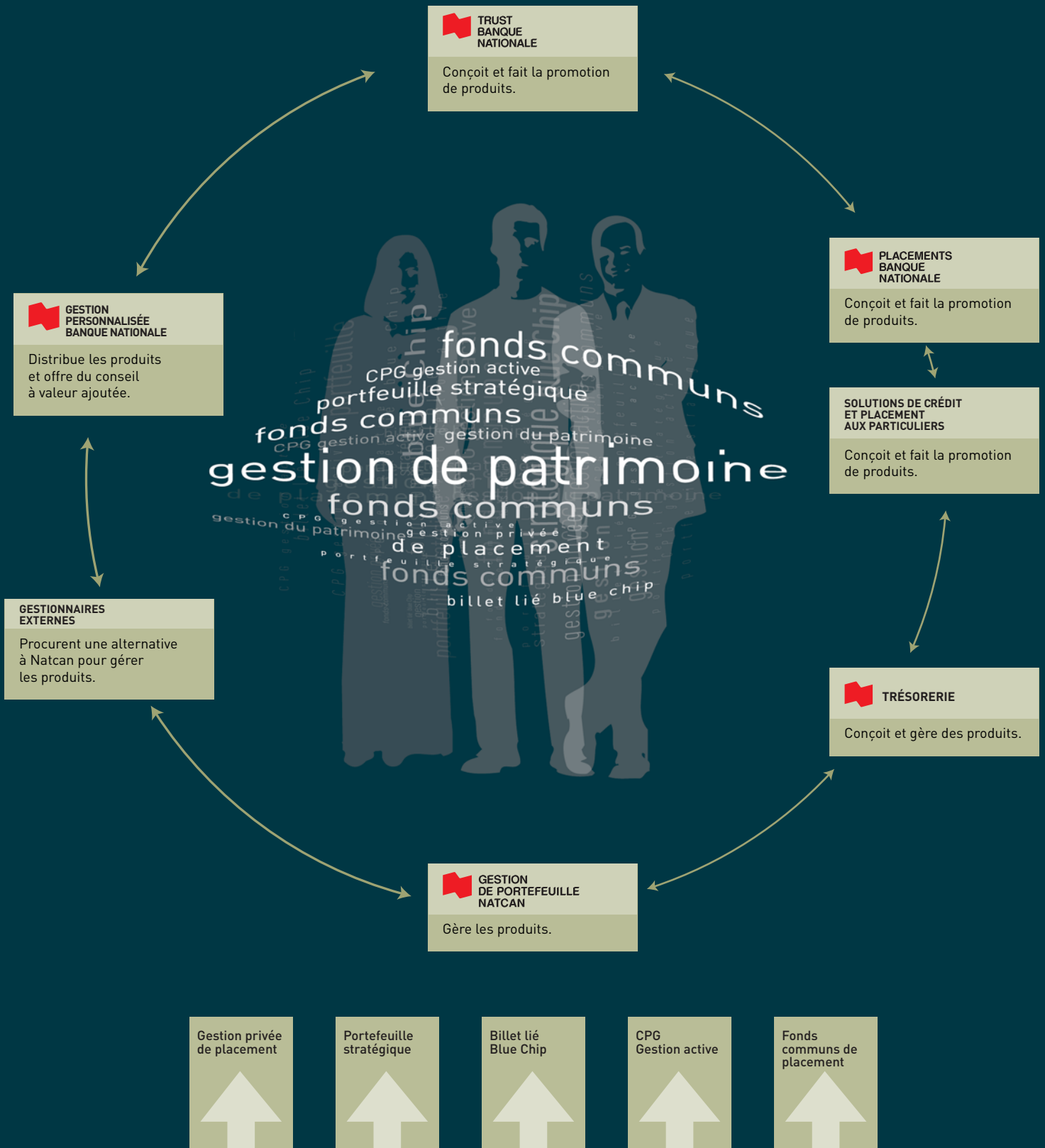
Du côté de Placements Banque Nationale, on mise sur la nouvelle structure de distribution à l'externe de la série Conseillers, qui met tous ses fonds communs de placement à la disposition des conseillers indépendants. Cette initiative s'est concrétisée par la signature d'ententes auprès de plusieurs firmes renommées. La Banque Nationale mise sur la qualité du service à la clientèle de PBN pour percer le marché des conseillers indépendants.

En raison de la qualité du produit et du niveau de service, Gestion privée de placement a démontré un potentiel insoupçonné d'attrait pour les nouveaux clients, en particulier ceux qui détiennent un patrimoine important. Voilà qui fait de la Banque Nationale un concurrent crédible aux gestionnaires indépendants renommés. Ce succès de gestion discrétionnaire privée, combiné à la présence de longue date de Financière Banque Nationale auprès d'une clientèle bien nantie, assure la Banque Nationale d'occuper une position de premier niveau comme gestionnaire de fortunes au Québec et dans le reste du Canada.

ENJEU : augmenter la productivité

Dans la mesure où le secteur Gestion de patrimoine est celui qui présente le plus fort pourcentage des coûts par rapport aux revenus, c'est là qu'une baisse relative des coûts a le plus grand effet de levier sur le bénéfice net. En gestion de patrimoine, l'accroissement de la productivité passe par la diminution des coûts par transaction mais aussi par l'augmentation des volumes par transaction et par client. Pour continuer d'abaisser ces coûts unitaires, la Banque investira encore dans l'automatisation des transactions, en recourant à la technologie du Web et à la consolidation de ses différentes plates-formes. Par ailleurs, elle continuera d'accroître la taille moyenne des portefeuilles de toutes les activités en gestion de patrimoine s'attardant d'abord aux plus importantes en matière de revenus et de coûts fixes, en particulier le courtage de plein exercice. Sur le plan des activités en succursale bancaire, la croissance cumulée des affaires par planificateur financier contribue à cette plus grande productivité.

DES PRODUITS DIVERSIFIÉS, CRÉÉS ET GÉRÉS PAR LA MISE EN COMMUN DE TOUTE L'EXPERTISE DES COMPOSANTES DE L'ÉQUIPE BANQUE NATIONALE, MOBILISÉE POUR FOURNIR AUX CLIENTS DES SOLUTIONS DE PLACEMENT ABORDABLES ET PERFORMANTES



MARCHÉS FINANCIERS



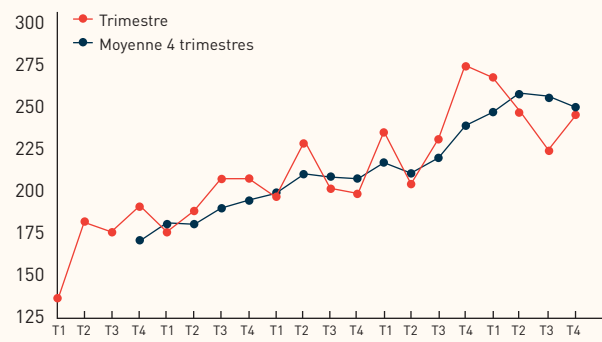
Le secteur des Marchés financiers regroupe les services de courtage et de financement offerts par la Banque et la Financière Banque Nationale aux grandes sociétés et à la clientèle institutionnelle, ainsi que les opérations de placement et d'arbitrage effectuées pour le propre compte de la Banque. Comme on peut le voir à l'encadré à la page 46, les activités du secteur Marchés financiers débordent largement des activités de financement sur les marchés des capitaux et de la dette. Elles comprennent des fonctions critiques dans le fonctionnement d'une grande banque comme son propre financement, la gestion de l'échéance de l'actif et du passif et des portefeuilles d'investissement.

Ce secteur a connu une croissance de 6 % de ses revenus, en 2004 pour atteindre presque le milliard de dollars. L'apparente volatilité d'un trimestre à l'autre ne doit pas masquer la réalité d'une croissance annuelle assez régulière et soutenue au cours des dernières années.

Cette hausse d'ensemble des revenus est attribuable à une très bonne performance au niveau des commissions des marchés financiers et des revenus tirés des services bancaires aux grandes entreprises canadiennes, lesquels ont progressé de 22 % et 32 % respectivement. Par contre, le contexte financier marqué par des taux d'intérêt faibles et peu volatils n'a pas créé un environnement

Revenus des marchés financiers

(en millions de dollars)



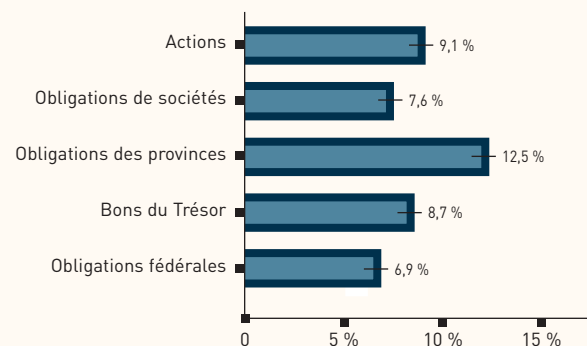
Les revenus pour le 2^e trimestre de 2003 excluent une perte de 19 millions sur les dérivés de crédit non liés aux activités sur les marchés financiers

très positif pour les revenus de négociation sur les instruments à taux fixe et pour des gains au niveau de la gestion de l'actif et du passif. En contrepartie, la Banque a doublé ses gains sur valeurs mobilières, qui s'établissent à 100 millions de dollars en 2004.

La composition des revenus du secteur des marchés financiers illustre la performance exceptionnelle de l'exercice 2004 dans plusieurs champs d'activité. Ainsi la Financière Banque Nationale a été le conseiller et/ou un des maîtres d'œuvre financier de nombreuses fusions et acquisitions par des clients de longue date, comme le Groupe Jean Coutu, Alimentation Couche-Tard et Groupe CGI, Sheritt International Corporation et Harvest Energy Trust. Il s'agissait souvent d'achats d'entreprises américaines et de transactions parmi les plus importantes impliquant des entreprises canadiennes en 2004. De fait, selon le relevé des transactions effectué par Bloomberg, la Banque Nationale se retrouve dans les premiers rangs sur le marché canadien des fusions et acquisitions en 2004. Non seulement, le rôle de conseiller a-t-il permis de toucher d'importantes commissions, mais en raison de cette relation d'affaire, la Banque s'est retrouvée parmi les chefs de file des syndicats mandatés pour financer ces transactions, déclenchant une autre source de revenus.

Parts de marché, nouvelles émissions

Pour la période de 12 mois se terminant au 30 septembre 2004



Revenus par types - Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2004	2003	Variation %
Taux d'intérêt	43	86	(50)
Actions	190	145	31
Contrats sur marchandises, métaux précieux et devises	30	96	(69)
Revenus de négociation	263	327	(20)
Services bancaires	190	144	32
Commissions des marchés financiers	284	232	22
Gestion des échéances actif/passif	47	80	(41)
Gains sur valeurs mobilières	100	50	100
Autres	103	98	5
Total	987	931	6

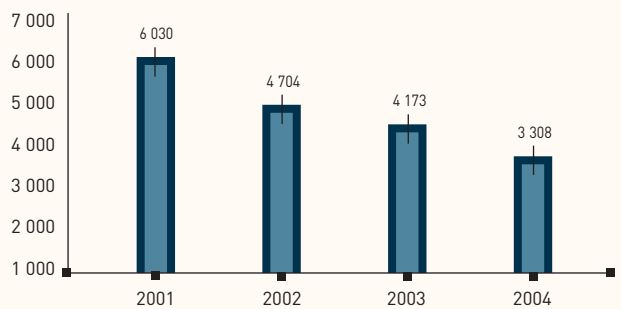
(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Ces succès illustrent bien que la Banque Nationale, par le biais de sa filiale Financière Banque Nationale (FBN) est devenue un grand courtier en valeurs mobilières au Canada et s'avère le chef de file incontesté de l'industrie au Québec. Elle a su se bâtir des créneaux très solides dans l'industrie canadienne et est, depuis plus d'une décennie, un intervenant majeur sur le marché des obligations gouvernementales des provinces et des municipalités. Ces dernières années, la Financière a été l'un des courtiers les plus actifs en émissions de titres de fiducies de revenu, un marché en pleine expansion. L'exercice 2004 n'a pas fait exception et ces émissions ont contribué à la très forte progression des revenus de commissions sur les marchés financiers.

L'une des forces principales de cette filiale est son exceptionnel pouvoir de distribution, qui vient ajouter beaucoup de valeur à son offre de services de souscription de dette ou d'actions. Au niveau des particuliers, la FBN peut ainsi s'appuyer sur un vaste réseau de courtiers de plein exercice au Canada, sans compter sur un accès indirect aux 420 000 autres clients particuliers du

Financement des grandes sociétés

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)



Réseau des correspondants. Pour leur part, les investisseurs institutionnels sont desservis par nos pupitres de revenus fixes et d'actions. Enfin, notre groupe de syndication a démontré une excellente capacité de gestion de l'actif sous forme de prêts en vendant des tranches importantes des engagements pris au sein des syndicats financiers résultant des transactions mentionnées ci-haut. De plus, la Banque a été en mesure d'obtenir des participations dans des émissions d'actions à la mesure de son pouvoir de distribution. Toute cette force de vente bénéficie à son tour d'un service de recherches qui, année après année, se classe parmi les meilleurs au Canada; lors du dernier sondage Brendan Wood, FBN s'est classée deuxième pour la qualité de la recherche.

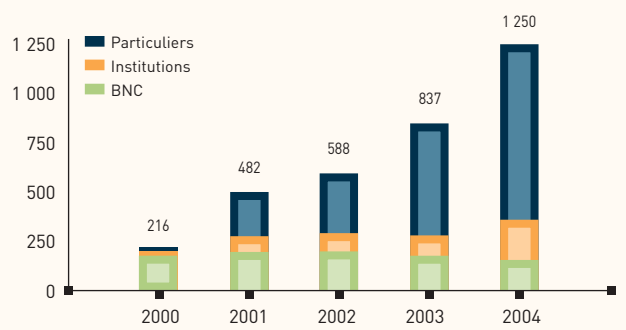
Si 2004 fut une année phare pour le financement des sociétés sous forme de titres, elle s'est avérée plus problématique pour les prêts aux grandes entreprises. La relance économique en Amérique du Nord s'est traduite par un redressement important des profits sans pour autant engendrer une poussée des investissements des entreprises. La grande liquidité qui en a résulté, de même qu'un accès facile aux marchés des capitaux, ont incité nombre de grandes sociétés à réduire leur dette bancaire. Ceci s'est traduit par une baisse de 21 % des volumes des prêts et acceptations bancaires auprès des grandes entreprises.

Le secteur joue aussi un rôle important de manufacturier de produits de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle des particuliers, au sein du groupe bien sûr, mais aussi à l'extérieur souvent par l'entremise de conseillers financiers indépendants. Ainsi la Banque est un leader au Canada dans le domaine des produits structurés, tant par sa longue expérience que par la variété et l'ingéniosité de ses montages. En 2004, nos différentes équipes impliquées dans les produits structurés ont conçu et commercialisé une soixantaine de produits structurés pour une valeur de 2 milliards de dollars au cours de l'exercice. En plus, la Banque Nationale a participé à 80 autres billets en tant que co-chef de file ou comme agent de vente. Les produits structurés incluent des billets à capital garanti indexés sur différents indices boursiers ainsi que des fiducies de revenu.

Ce même esprit d'avant-garde se retrouve dans notre portefeuille de gestion alternative, l'un des premiers et des plus importants au Canada. Une particularité importante de ce fonds est sa diffusion importante et croissante auprès de notre clientèle des par-

Gestion alternative

Au 31 octobre
(en millions de dollars US)



ticuliers, soit sous forme de billets, de produits structurés à capital garanti ou directement dans les portefeuilles de Gestion privée de placement. Sur les 1250 millions de dollars américains sous gestion, 71 % sont « détenus » par des particuliers, 15 % dans des institutions, le reste se retrouvant dans le portefeuille propre de la Banque.

Un autre exemple de la capacité d'innover et de s'allier à des partenaires d'envergure est la mise sur pied d'Asset Management Finance Corporation auquel s'est associé à hauteur de 50 % Pacific Life Insurance Company, un important assureur américain. Cette coentreprise a pour principal mandat de financer le changement de propriété d'entreprises de gestion de fonds. C'est par des initiatives très ciblées de ce genre, combinées à une pénétration plus large des marchés de capitaux au Canada, que le secteur entend accroître et diversifier ses sources de revenus et de bénéfices.

Notons également l'alliance stratégique entre la société Louis Dreyfus et la Banque Nationale, qui vise à offrir des produits et services à valeur ajoutée sur le marché du gaz naturel au Canada. Les deux entreprises élaboreront une offre de produits et services novateurs, de même que de services de gestion du risque. Le tout s'adressera aux producteurs, aux courtiers-fournisseurs et aux consommateurs du secteur du gaz naturel au Canada. Cette alliance combine les capacités de livraison, de vente et d'optimisation d'actif en matière d'énergie de Louis Dreyfus et les capacités bien connues de la Banque Nationale en matière de produits dérivés et de montage financier.

Au total, le secteur des Marchés financiers compte une bonne trentaine de centres de profit, ce qui reflète la diversité de ses opérations. Cette diversification poursuit deux objectifs. Tout d'abord, elle cherche à maintenir une expertise de pointe sur les différents marchés et produits. Elle vise ensuite à minimiser les besoins en capital en tirant parti des effets de diversification du risque existant entre les produits et les marchés. Les marchés des capitaux offrent des possibilités différentes selon les moments du cycle économique et les facteurs particuliers de chaque instrument. Cette particularité explique la grande volatilité des résultats des différentes sources de revenus prises une à une. Le style de gestion utilisé par la Banque permet de capter ces différentes occasions au moment où elles se présentent, d'allouer le capital en conséquence, et, de cette manière, de minimiser la volatilité d'ensemble des résultats en dépit de la volatilité intrinsèque de chaque marché.

Une gestion active du capital alloué aux différents pupitres ainsi qu'un contrôle serré du risque et des positions permettent de profiter pleinement des marchés en période haussière et de se retirer rapidement lorsque la tendance s'inverse. En gérant de la sorte, on obtient une volatilité asymétrique des résultats, avec des pointes occasionnelles à la hausse à partir d'une solide base de résultats positifs, dont une partie importante vient de transactions pour le compte d'autrui et engendrant peu de risques pour la Banque. Il s'agit d'appliquer un ensemble d'expertises de pointe à des marchés complexes pour parvenir au résultat d'une action rapide permettant de couper court aux pertes en cas de besoin tout en laissant progresser les gains.

Résultats

Tous les déterminants de la rentabilité ont poussé dans le même sens en 2004, tant et si bien que le bénéfice net du secteur des Marchés financiers s'élève à 250 millions de dollars à l'exercice financier 2004, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'exercice financier précédent. Les revenus de 987 millions de dollars en 2004 sont en hausse de 56 millions ou 6 %. Les gains sur valeurs mobilières et les revenus du financement des sociétés ont été en partie réduits par la baisse des revenus de négociation. Les charges d'exploitation sectorielles de 2004 sont de 541 millions de dollars comparativement à 527 millions de dollars en 2003. Les charges pour la rémunération variable ont augmenté de 19 millions de dollars. Par ailleurs, des économies ont été réalisées en rationalisant certaines activités non rentables. Le ratio des charges d'exploitation sur les revenus s'est amélioré, passant de 56,6 % en 2003 à 54,8 % en 2004. En résumé, les opérations multiples et diversifiées sur les marchés financiers continuent de contribuer de manière significative à la croissance et à l'excellente rentabilité de la Banque.

Résultats par secteur d'activité – Marchés financiers

*Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Revenu net d'intérêts	256	186	38
Revenus autres que d'intérêts	731	745	(2)
Revenu total	987	931	6
Charges d'exploitation	541	527	3
Contribution	446	404	10
Dotations aux pertes sur créances	52	63	(17)
Bénéfice avant impôts	394	341	16
Charge d'impôts	144	122	18
Bénéfice net	250	219	14
Actif moyen	42 364	37 819	12
Actif pondéré pour le risque	14 600	16 020	(9)
Dépôts moyens	18 254	17 459	5
Prêts douteux, nets	49	107	(54)
Ratio des charges sur les revenus	54,8 %	56,6 %	

*(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information »
à la page 14*

Opportunités

Enjeux et stratégies

MARCHÉS FINANCIERS

ENJEU : faire face à l'incertitude économique et géopolitique qui se reflète sur des marchés financiers quelque peu atones

Pour parer la faiblesse de la demande de financement des entreprises, en raison de leur grande liquidité, et à la résistance des investisseurs en raison des perspectives de faibles rendements, la Banque poursuit le développement des créneaux plus dynamiques comme les services-conseils en fusions et acquisitions et la transformation d'entreprises en fiducies de revenu. Elle continuera de développer de nouvelles activités, notamment dans les produits dérivés financiers et les biens de base. La multiplication des fertilisations croisées entre les marchés financiers et la clientèle des particuliers et des PME, avec des instruments comme les produits structurés et la gestion alternative, permet d'élargir la base de revenu en utilisant l'ensemble des compétences. Le regroupement plus serré entre les opérations de courtage et celles de Trésorerie permettra l'apparition de davantage de synergies de revenus et de coûts. Compte tenu du fait qu'il existe une demande importante en produits axés sur les rendements absolus, c'est-à-dire dont les principaux éléments de risques sont couverts afin que le produit s'avère peu susceptible de produire des rendements négatifs, la Banque entend continuer d'être un chef de file du développement et de la commercialisation de tels produits.

ENJEU : renforcer le positionnement de la Banque comme un courtier en valeurs mobilières de premier niveau au Canada

Les succès des toutes dernières années montrent que de grands progrès ont été accomplis dans l'atteinte de cet objectif. Pour poursuivre sur cette lancée, la Banque continuera d'exceller dans la qualité de ses services et dans sa capacité d'innover et de recruter de nouveaux talents en proposant un environnement où l'esprit d'entreprise est mis au premier plan. Cet ajout de compétences, favorisé par l'engagement inconditionnel d'une forte

présence dans ces marchés, vise aussi à accroître les champs d'expertise et la couverture territoriale des activités canadiennes, dans la continuité de la percée récente dans l'Ouest du pays. En plus, la Banque continuera de mettre en évidence sa capacité de distribuer des produits financiers auprès des particuliers et des institutions.

ENJEU : continuer de présenter une croissance relativement stable des résultats

Les résultats des dernières années sur les marchés financiers se caractérisent par un profil haussier relativement stable, compte tenu de la volatilité même de ces marchés, et l'absence de surprises négatives de taille. Ces attributs sont essentiels pour que ces opérations soient considérées à leur juste valeur comme des compétences clés sur lesquelles la Banque peut compter année après année. Ils ont été le résultat d'une diversification volontaire des activités et d'un bon contrôle des risques. Cette prudente diversification sera poursuivie, visant non seulement à alimenter la croissance dans un marché incertain, mais aussi à en réduire la volatilité.

Activités du secteur des Marchés financiers

Activités institutionnelles et de financement des sociétés

Financement des sociétés

Description

Offrir aux grandes entreprises et organismes du secteur public la gamme complète de services bancaires, de conseil en fusions et acquisitions et de financement par des prêts et des titres

Positionnement

- Parmi les intervenants majeurs au Canada
- La principale banque d'affaires pour les grandes entreprises et les gouvernements au Québec
- 2^e quant au taux de participation dans les syndicats bancaires pour les nouvelles émissions d'actions en 2004

Revenu fixe

Description

Gérer et distribuer les nouvelles émissions et participer activement au marché secondaire des titres canadiens obligataires et du marché monétaire avec des bureaux importants à Montréal, Toronto, Vancouver, New York et Londres

Positionnement

- Un des plus importants au Canada
- Premiers pour les obligations municipales
- Premiers pour les obligations provinciales

Actions institutionnelles

Description

Distribuer les nouvelles émissions et négocier activement sur le marché secondaire des actions auprès de la clientèle des investisseurs institutionnels

Positionnement

- S'appuyer sur la qualité de ses équipes de vente et de négociation

Mainteneur de marché

Description

Participer directement et activement aux marchés secondaires des actions et produits dérivés sur les places boursières canadiennes

Positionnement

- Plus importante organisation de mainteneur de marché au Canada
- Domine le marché des produits dérivés à la Bourse de Montréal

Recherche

Description

Suivre l'évolution des marchés, des industries et des entreprises afin de formuler des stratégies de placement, d'appuyer les producteurs de revenu et de renseigner les investisseurs

Positionnement

- Une des meilleures équipes au Canada, pour la qualité de la recherche et des idées d'investissement selon le sondage Brendan Wood :
 - Premier pour la deuxième année consécutive pour le contact client;
 - Deuxième pour la qualité de la recherche;
 - 10 analystes parmi les 3 premiers dans leur industrie.

Activités de trésorerie

Opérations de change

Description

Négocier sur le marché des devises pour le compte des clients et pour le propre compte de la Banque

Positionnement

- Cible la clientèle des grandes entreprises québécoises
- Un des principaux intervenants sur le marché des options sur devises

Financement de la Banque

Description

Assurer la liquidité et un financement diversifié, fluide et à faible coût des opérations de la Banque sur les marchés des capitaux et auprès des autres banques

Positionnement

- Bureaux à Londres et New York
- Traite sur une base quotidienne avec de 50 à 100 des plus grandes banques internationales

Gestion des échéances de l'actif et du passif

Description

Gérer les risques de taux d'intérêt et de liquidité présents dans les opérations bancaires aux particuliers et aux entreprises

Positionnement

- Parmi les meilleures pratiques au Canada

Gestion de portefeuilles

Description

Gérer les placements de la Banque au sein de portefeuilles d'actions et à revenu fixe et de portefeuilles spécialisés tels que la gestion alternative, les obligations à haut rendement, les placements privés et le capital de risque

Positionnement

- Un des pionniers au Canada en gestion alternative pour son propre compte et la clientèle bancaire
- Une opération très rentable de capital de risque grâce à un investissement indirect dans Edgestone Capital Partners
- Utilisation de gestionnaires externes pour diversifier les styles de gestion et stabiliser les rendements

Autres activités

Description

Participer de manière significative aux marchés financiers grâce à plusieurs activités spécialisées

Positionnement

- Produits dérivés sur actions, dérivés de crédits, biens de base (énergie et produits forestiers), financement des gestionnaires de fonds, etc.
- Prise de risque bien délimitée, bien contrôlée et bien diversifiée

AUTRES

La rubrique « Autres » présente les données relatives aux activités de titrisation, aux gains sur cession d'activité et à des éléments non récurrents comme les réévaluations de placement. Ce poste comprend des revenus et des dépenses non imputés à un secteur en particulier. Le revenu net d'intérêts est négatif parce qu'il inclut les intérêts versés à des tiers dans les activités de titrisation. En revanche, un gain au moment de l'opération, et des frais de gestion par la suite, sont comptabilisés aux revenus autres que d'intérêts.

Résultats par secteur d'activité – Autres

*Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)*

	2004	2003
Revenu net d'intérêts	(193)	(159)
Revenus autres que d'intérêts	165	152
Revenu total	(28)	(7)
Charges d'exploitation	59	42
Contribution	(87)	(49)
Dotations aux pertes sur créances	(102)	(41)
Bénéfice avant impôts	15	(8)
Charge d'impôts	9	4
Part des actionnaires sans contrôle	24	23
Bénéfice net	(18)	(35)
Actif moyen	(5 070)	(5 493)
Actif pondéré pour le risque	(1 338)	(1 840)
Dépôts moyens	(486)	(426)
Prêts douteux, nets	(350)	(402)

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Pour 2004, la perte nette de la rubrique « Autres » est de 18 millions de dollars par rapport à une perte de 35 millions de dollars en 2003. La réduction de la provision générale pour risque de crédit a ajouté 36 millions de dollars, déduction faite des impôts aux résultats de la rubrique « Autres » de l'exercice financier 2004.

Le revenu total de 2004 est en baisse de 21 millions de dollars par rapport à 2003 en raison des revenus inférieurs de titrisation et de la diminution du capital excédentaire à la suite des programmes de rachat d'actions ordinaires.

Les charges d'exploitation de 59 millions de dollars en 2004 sont en hausse de 17 millions en raison des frais technologiques et de la comptabilisation d'une provision pour locaux vacants.

ANALYSE FINANCIÈRE

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Revenu total

Pour l'exercice financier 2004, le revenu total en équivalent imposable⁽¹⁾ s'élevé à 3657 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars ou 6 %. Les revenus autres que d'intérêts, comme l'année dernière, représentent environ 60 % du revenu total.

*Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Revenu net d'intérêts			
Particuliers et entreprises	1 289	1 248	3
Gestion de patrimoine	93	91	2
Marchés financiers	256	186	38
Autres	(193)	(159)	(21)
	1 445	1 366	6
Revenus autres que d'intérêts	2 212	2 093	6
Revenu total	3 657	3 459	6
% des revenus autres que d'intérêts	61 %	61 %	
Actif moyen	78 672	71 810	
Marge bénéficiaire	1,84 %	1,90 %	

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable⁽¹⁾ de l'exercice financier 2004 s'établit à 1445 millions de dollars par rapport à 1366 millions de dollars pour l'exercice 2003, en hausse de 79 millions ou 6 %. Le secteur Particuliers et entreprises obtient un revenu net d'intérêts de 1289 millions de dollars, en hausse de 3 %. Cette croissance est surtout attribuable à l'augmentation de 1,9 milliard de dollars ou 5 % du volume de prêts, notamment des prêts à la consommation dans le cadre des partenariats. La marge bénéficiaire s'est compressée de 5 points de base à 3,18 % en 2004 comparativement à 3,23 % à l'exercice précédent. Encore cette année, les faibles taux d'intérêt ont réduit la marge bénéficiaire des dépôts de transactions. La baisse a été compensée par une amélioration de la marge bénéficiaire des avances sur cartes de crédit et des prêts hypothécaires. Le revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers est en hausse de 70 millions de dollars ou 38 %. Cette augmentation est liée aux activités de négociation et doit être prise en compte avec les revenus de négociation comptabilisés aux revenus autres que d'intérêts. À la rubrique « Autres », le revenu net d'intérêts est en baisse de 34 millions de dollars dont environ les deux tiers sont

attribuables aux programmes de rachat d'actions dans le cours normal des affaires qui réduisent le capital résiduel.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable⁽¹⁾ de l'exercice financier 2004 sont en hausse de 6 % pour un total de 2212 millions de dollars. En comparaison avec l'exercice précédent, on observe une forte croissance des commissions des marchés financiers et des gains sur valeurs mobilières du compte de placement qui, par ailleurs, ont été atténués par des revenus moins importants des activités de négociation.

*Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Commissions des marchés financiers	633	544	16
Revenus de négociation	234	381	(39)
Gains sur valeurs mobilières du compte de placement	102	8	-
Commissions sur prêts et dépôts	552	508	9
Revenus de titrisation	180	204	(12)
Services fiduciaires et fonds communs de placement	244	210	16
Revenus de change	72	66	9
Divers	195	172	13
Revenus autres que d'intérêts	2 212	2 093	6
Revenus de négociation			
Revenu net d'intérêts	37	(41)	
Revenus autres que d'intérêts	234	381	
	271	340	(20)

Les commissions des marchés financiers ont crû de 89 millions de dollars ou 16 % pour se chiffrer à 633 millions représentant près de 30 % des revenus autres que d'intérêts de 2004 comparativement au quart l'année précédente. Cette croissance est attribuable pour 40 % à l'augmentation du nombre de transactions sur le marché boursier provenant des particuliers alors que le solde provient de la participation de la Banque lors d'importants financements de sociétés.

En tenant compte de la portion imputée au revenu net d'intérêts, les revenus de négociation sont de 271 millions de dollars, en baisse de 69 millions par rapport à l'exercice financier 2003. La diminution est attribuable aux transactions sur les titres à revenu fixe ainsi que sur les contrats de change et les marchandises. Ce sont les gains sur valeurs mobilières du compte de placement qui ont plus que compensé la diminution des revenus de négociation. En effet, ces gains représentent 102 millions de dollars en 2004 comparativement à 8 millions de dollars en 2003, notamment en raison de gains provenant de la banque d'affaires.

[1] Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14.

Les commissions sur prêts, les commissions sur cartes de crédit, ainsi que les frais d'administration sur les dépôts ont augmenté de 44 millions de dollars ou 9 % pour un montant total en 2004 de 552 millions de dollars. Cette rubrique comprend un montant de 25 millions de dollars attribuable au changement de méthode comptable pour le traitement des pénalités pour paiement anticipé de prêts hypothécaires. Avant le 1^{er} novembre 2003, ces pénalités étaient amorties sur la durée du prêt hypothécaire renégocié. Depuis cette date, les pénalités sont reconnues au revenu au moment de la perception.

Les revenus de titrisation de 2004, totalisant 180 millions de dollars, sont en baisse de 24 millions ou 12 % en raison principalement de la réduction des volumes titrisés, de la fin de certains programmes et de la hausse des taux d'intérêt, vers la fin de l'exercice, réduisant les gains réalisés à la cession des actifs sous-jacents.

Les efforts de vente, combinés à un retour des investisseurs sur le marché boursier, expliquent la croissance de 34 millions de dollars ou 16 % des revenus provenant des services fiduciaires et des fonds communs de placement.

Par ailleurs, la volatilité des taux de change constatée par l'appréciation importante du dollar canadien par rapport à la devise américaine, au cours de l'exercice financier 2004, a permis d'augmenter les revenus de change de 6 millions de dollars.

La croissance des revenus de la gestion de portefeuille compte pour 9 millions de dollars du total de l'augmentation de la rubrique « Divers ».

Charges d'exploitation

Pour 2004, les charges d'exploitation totalisent 2392 millions de dollars en comparaison à 2257 millions de dollars l'année précédente, soit une augmentation de 135 millions de dollars ou 6 %. Par contre, le ratio des charges d'exploitation en pourcentage du revenu total est stable, passant de 65,3 % en 2003 à 65,4 % pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Salaires et avantages sociaux	1 359	1 287	6
Frais d'occupation, ordinateurs et équipements	534	504	6
Honoraires professionnels	118	112	5
Autres frais	381	354	8
Charges d'exploitation	2 392	2 257	6
Ratio des charges d'exploitation sur le revenu	65,4 %	65,3 %	

Les salaires et avantages sociaux s'établissent à 1359 millions de dollars à l'exercice financier 2004, en augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique représente 57 % du total des charges d'exploitation, ce qui est similaire à 2003. La rémunération variable de la Financière Banque Nationale compte pour 67 millions de dollars de l'augmentation totale de 72 millions. Par ailleurs, l'augmentation annuelle des salaires et les coûts toujours plus importants des avantages

sociaux ont été en bonne partie compensés par la rémunération variable moins élevée à la trésorerie et par les économies découlant des mesures mises en place pour abandonner les lignes d'affaires non rentables.

Pour l'exercice financier 2004, les frais d'occupation, ordinateurs et équipements sont de 534 millions de dollars, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice 2003. L'augmentation est surtout attribuable aux frais informatiques qui progressent de 22 millions de dollars. Combiné à la hausse des honoraires professionnels de 6 millions de dollars ou 5 %, pour un total de 28 millions de dollars en 2004, ces augmentations sont attribuables aux diverses initiatives d'amélioration du service à la clientèle et de développement de nouveaux marchés.

Enfin, les autres frais totalisant 381 millions de dollars en 2004 sont en hausse de 27 millions de dollars par rapport à l'exercice financier 2003. Près de 45 % de l'augmentation est attribuable aux frais de promotion des produits et aux programmes de fidélisation de la clientèle.

Dotations aux pertes sur créances

En 2004, les dotations aux pertes sur créances ont été réduites de moitié pour se chiffrer à 86 millions de dollars en comparaison de 177 millions l'année précédente. Environ 60 % de la diminution est attribuable au renversement de 55 millions de dollars provenant de la provision générale pour risque de crédit. Néanmoins, la provision générale se solde à 350 millions de dollars au 31 octobre 2004, soit 0,86 % des actifs pondérés pour le risque. Il y a un an, la provision générale de 405 millions de dollars représentait 1,01 % des actifs pondérés pour le risque.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2004	2003	Variation %
Particuliers	31	47	(34)
Services aux entreprises et immobilier	58	67	(13)
Financement des sociétés	52	64	(19)
Autres	-	(1)	-
Dotations spécifiques aux pertes sur créances	141	177	(20)
Provision générale pour risque de crédit	(55)	-	-
Dotations aux pertes sur créances	86	177	(51)
Dotations spécifiques en % des prêts et acceptations moyens	0,34 %	0,45 %	

Les dotations spécifiques aux pertes sur créances ont diminué de 20 % pour s'établir à 141 millions de dollars pour l'exercice financier 2004, alors qu'elles avaient atteint 177 millions pour l'exercice 2003. La baisse la plus significative se constate dans le secteur des prêts aux particuliers, qui affiche des pertes sur créances de 31 millions de dollars en 2004, en baisse de 16 millions ou 34 %. Les autres secteurs également ont vu leur niveau de pertes sur créances diminuer. Pour le service aux entreprises et immobilier, les dotations de 2004 sont en baisse de 13 % pour s'établir à 58 millions de dollars, alors que pour le financement des sociétés, les pertes sur créances ont baissé de 12 millions de dollars, soit 19 %, pour totaliser 52 millions. Globalement, les

dotations spécifiques pour les prêts à risque privé, exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens, représentent 0,34 % en 2004, comparativement à 0,45 % en 2003. Le ratio de 2004 est le meilleur des 15 dernières années.

Charge d'impôts

La note 16 aux états financiers consolidés à la page 114, donne le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice financier 2004, la charge d'impôts totalise 318 millions de dollars, soit un taux effectif d'imposition de 30 % égal à celui de l'exercice financier 2003.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2004, la Banque a réalisé un bénéfice net de 192 millions de dollars, soit 1,11 \$ par action, comparativement à 158 millions de dollars ou 87 cents par action au trimestre correspondant de 2003. Il s'agit d'une croissance de 34 millions de dollars ou 22 %, alors que le bénéfice par action a crû de 24 cents ou 28 %.

Au cours du trimestre, la Banque a renversé un montant de 35 millions de dollars provenant de la provision générale pour risque de crédit, ce qui a ajouté 13 cents au bénéfice par action du trimestre. Par ailleurs, les dotations spécifiques aux pertes sur créances ont été de 27 millions pour le trimestre comparativement à 50 millions de dollars au quatrième trimestre 2003. Cette diminution a eu un effet favorable de 9 cents sur le bénéfice par action du quatrième trimestre 2004 par rapport au trimestre correspondant de l'année dernière.

Le revenu total du trimestre en équivalent imposable⁽¹⁾ a atteint 932 millions de dollars comparativement à 934 millions au quatrième trimestre 2003. D'une part, les revenus découlant des activités de négociation, qui avaient été particulièrement importants au quatrième trimestre de l'exercice précédent, sont en baisse de 55 millions de dollars. Cette baisse a été compensée par des gains sur valeurs mobilières du compte de placement.

Pour le trimestre, les charges d'exploitation ont totalisé 625 millions de dollars comparativement à 623 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de 2003. La rémunération variable liée aux activités de négociation moins importantes ce trimestre explique la faible croissance des charges d'exploitation.

ANALYSE DU FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Par la nature des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. De plus, des mouvements importants de liquidités peuvent être observés, notamment dans les activités de négociation qui ont une incidence sur plusieurs éléments d'actifs ou de passifs, tels les valeurs mobilières du compte de négociation, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation	282	(4 711)
Financement	2 587	6 473
Investissement	(4 139)	(1 579)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(1 270)	183
Espèces et quasi-espèces au début	7 047	6 864
Espèces et quasi-espèces à la fin	5 777	7 047

Pour l'exercice financier 2004, les espèces et quasi-espèces ont diminué de 1,3 milliard de dollars, alors qu'elles avaient augmenté de 183 millions de dollars pour l'exercice précédent. Au 31 octobre 2004, les espèces et quasi-espèces totalisaient 5,8 milliards de dollars par rapport à un solde de 7,0 milliards un an plus tôt.

Comme l'année dernière, ce sont les variations des valeurs mobilières du compte de négociation qui ont fait fluctuer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont en hausse d'environ 5 milliards de dollars. En effet, les valeurs mobilières de compte de négociation ont crû de seulement 1,4 milliard de dollars en 2004 comparativement à 6 milliards en 2003.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement représentent des entrées de fonds de 2,6 milliards de dollars en 2004, alors qu'ils avaient augmenté de 6,5 milliards de dollars en 2003. L'augmentation en 2004 provient surtout de la hausse des dépôts (2 milliards de dollars) et des titres vendus à découvert (1,7 milliard de dollars). En 2003, la hausse provenait des titres vendus à découvert et des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Finalement, les activités d'investissement en 2004 ont requis 4,1 milliards de dollars de fonds, surtout en raison de l'augmentation des prêts, alors qu'en 2003 ce sont 1,6 milliard de dollars qui avaient été investis en raison principalement des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

En hausse de 3,9 milliards de dollars (5 %), l'actif total de la Banque s'établit à 88,8 milliards de dollars au 31 octobre 2004 en comparaison de 84,9 milliards à la fin de l'exercice précédent.

Liquidités

Les liquidités, qui se composent surtout de dépôts auprès d'institutions financières, sont de 5,8 milliards de dollars au 31 octobre 2004 par rapport à 7 milliards de dollars un an auparavant, en baisse de 17 %. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion des liquidités est présentée à la page 65 du Rapport annuel.

	Au 31 octobre (en milliards de dollars)		
	2004	2003	Variation %
Actif			
Liquidités	5,8	7,0	(17)
Valeurs mobilières	32,5	30,1	8
Prêts	41,5	38,4	8
Acceptations	3,1	3,3	(6)
Autres actifs	5,9	6,1	(3)
	88,8	84,9	5
Passif et capitaux propres			
Dépôts	53,4	51,5	4
Acceptations	3,1	3,3	(6)
Autres passifs	26,3	24,1	9
Débitures subordonnées	1,4	1,5	(7)
Part des actionnaires sans contrôle	0,4	0,4	-
Capitaux propres	4,2	4,1	2
	88,8	84,9	5

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières représentent 32,5 milliards de dollars au 31 octobre 2004, soit 37 % de l'actif total. Depuis un an, elles ont augmenté de 2,4 milliards de dollars ou 8 %. Les valeurs mobilières du compte de placement, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 7,4 milliards de dollars à la clôture de l'exercice financier, en hausse de 400 millions ou 6 % depuis le 31 octobre 2003. Les valeurs mobilières du compte de négociation ont augmenté de 1,4 milliard de dollars par rapport à l'année précédente, soit une croissance de 7 %. La Banque s'assure que ses activités de négociation soient diversifiées afin de bénéficier du potentiel des créneaux spécialisés. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées à la page 63 du Rapport annuel. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de vente totalisant 4,5 milliards de dollars au 31 octobre 2004 sont en hausse de 500 millions de dollars.

Prêts et acceptations

Représentant la moitié de l'actif total, les prêts et acceptations de 44,6 milliards de dollars au 31 octobre 2004 sont en forte progression, augmentant de 2,9 milliards ou 7 % depuis un an.

La croissance des prêts hypothécaires résidentiels se chiffre à 11 %. Au 31 octobre 2004, ces prêts représentaient 15,5 milliards de dollars par rapport à 14,0 milliards de dollars au 31 octobre 2003, soit une hausse de 1,5 milliard. La croissance est soutenue par une bonne performance du marché de l'immobilier résidentiel, notamment dans le marché principal que dessert la Banque.

Les prêts aux particuliers ainsi que les créances sur cartes de crédit totalisent 7,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice financier 2004 par rapport à 6,1 milliards de dollars un an plus tôt, soit une croissance de 28 %. Les créances sur cartes de crédit de 1,7 milliard de dollars (avant titrisation) sont en hausse de 13 % par rapport au 31 octobre 2003, et les prêts à la consommation (avant titrisation) de 7,5 milliards de dollars augmentent de 19 %, en comparaison de l'année dernière. Cette forte croissance est en partie attribuable aux volumes générés par les divers partenariats que la Banque a conclus depuis peu. Au 31 octobre 2004, la Banque avait titrisé pour 1,4 milliard de dollars de prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit comparativement à 1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2003.

Totalisant 18,2 milliards de dollars au 31 octobre 2004, les prêts aux entreprises et administrations publiques sont relativement stables depuis un an. Comme l'année dernière, les petites et moyennes entreprises ont fait peu appel au crédit. Quant aux transactions de financement des sociétés, la plus grande partie des nouveaux volumes a été syndiquée avec d'autres institutions financières. Le tableau 10, à la page 75, démontre que les prêts aux entreprises sont bien diversifiés par type d'industrie. La répartition des prêts par industrie a peu changé, à l'exception des prêts aux entreprises de fabrication qui représentent 5,9 % de l'ensemble des prêts au 30 septembre 2004 comparativement à 8,5 % en 2003.

Prêts douteux nets

Déduction faite des provisions spécifiques et générale, les prêts douteux sont négatifs de 190 millions de dollars au 31 octobre 2004 par rapport à un solde négatif de 154 millions de dollars au 31 octobre de l'année précédente, soit une amélioration de 23 %. Les prêts douteux privés bruts totalisent 388 millions de dollars

	Au 31 octobre (en millions de dollars)		
	2004	2003	Variation %
Particuliers	16	16	-
Services aux entreprises et immobilier	95	125	(24)
Financement des sociétés	49	107	(54)
Autres	-	3	-
Prêts douteux nets	160	251	(36)
Provision générale	(350)	(405)	14
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(190)	(154)	(23)

au 31 octobre 2004 comparativement à 454 millions au 31 octobre 2003, en baisse de 66 millions ou 15 %. Ils représentent 11 % du capital tangible et des provisions, comparativement à 13 % il y a un an. Déduction faite des provisions spécifiques, les prêts douteux ont diminué de 36 % depuis un an, pour un total de 160 millions de dollars.

La diminution la plus importante se retrouve dans le secteur du Financement des sociétés. Les prêts douteux nets ont été réduits de 54 %, pour un solde de 49 millions de dollars au 31 octobre 2004. Les prêts douteux nets des services aux entreprises et immobilier sont en baisse de 30 millions de dollars, soit un quart de moins qu'à la fin de l'année précédente. Enfin, les prêts douteux avec les particuliers ne représentent que 16 millions de dollars à la clôture de l'exercice financier.

Une description détaillée des pratiques de gestion des risques est présentée à la page 61 du Rapport annuel.

Autres actifs

Au 31 octobre 2004, les autres actifs se chiffrent à 5,9 milliards de dollars, par rapport à 6,1 milliards au 31 octobre 2003.

Dépôts

Les dépôts, de 53,4 milliards de dollars au 31 octobre 2004 sont en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Les dépôts des particuliers de 23,4 milliards de dollars, tels que présentés au tableau 6 de la page 72 du Rapport annuel, représentent 44 % de l'ensemble des dépôts. Ils sont relativement stables par rapport à la clôture de l'exercice financier précédent. À la page 53 du Rapport annuel, un portrait de l'ensemble de l'épargne auprès des particuliers est présenté.

Les dépôts commerciaux ont diminué de 3 % depuis le 31 octobre 2003 pour s'établir à 15,1 milliards de dollars. Quant aux fonds achetés, il ont augmenté de 2,3 milliards de dollars pour s'établir à 15 milliards de dollars au 31 octobre 2004.

Autres passifs

Composés principalement des engagements liés aux titres vendus à découvert et des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, les autres passifs sont en hausse de 2,2 milliards de dollars par rapport à la fin de l'exercice financier 2003, pour s'établir à 26,3 milliards de dollars au 31 octobre 2004. Les variations sous cette rubrique sont généralement attribuables aux activités de négociation.

Débetures subordonnées et part des actionnaires sans contrôle

Les débetures subordonnées ont diminué de 108 millions de dollars depuis le 31 octobre 2003 à un solde de 1,4 milliard de dollars à la fin de l'exercice financier. Deux titres sont venus à échéance au cours de l'exercice, pour un total de 79 millions de dollars. Le solde de la variation est attribuable à l'appréciation du dollar canadien.

La part des actionnaires sans contrôle est surtout composée des actions privilégiées de 300 millions de dollars américains (365 millions de dollars canadiens) émises par une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2004, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 4,2 milliards de dollars, soit au même niveau que l'année précédente. L'état consolidé de la variation des capitaux propres à la page 88 du Rapport annuel détaille les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au cours de l'exercice financier 2004, la Banque a racheté 8,7 millions d'actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des affaires, au coût de 382 millions de dollars, dont 80 millions de dollars imputés en réduction du capital-actions ordinaire et 302 millions de dollars attribués aux bénéfices non répartis.

Au 31 octobre 2004, la Banque avait 167,4 millions d'actions en circulation comparativement à 174,6 millions un an plus tôt. De plus, deux séries d'actions privilégiées se négocient, soit les 7 millions d'actions de la série 13 d'une valeur nominale de 175 millions de dollars et les 8 millions d'actions série 15 d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Il n'y a pas eu de changement aux actions privilégiées depuis le 31 octobre 2003.

Capital réglementaire

Les ratios de capital réglementaire, de base et total, en vertu des normes de la Banque des règlements internationaux et du Surintendant des institutions financières au Canada, s'établissent respectivement à 9,6 % et 13,0 % au 31 octobre 2004 comparativement à 9,6 % et 13,4 % au 31 octobre 2003. Au cours de l'exercice financier 2004, l'actif pondéré par le risque a peu varié en raison de la faible croissance des prêts aux entreprises. Par ailleurs, l'augmentation du capital réglementaire attribuable au bénéfice net disponible de l'exercice a été en bonne partie réduite par le programme de rachat d'actions ordinaires.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	-	2 052	671	650	3 373
Débetures subordonnées	-	-	-	1 408	1 408
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	105	180	144	422	851
Obligations d'achat	192	362	334	390	1 278
Total	297	2 594	1 149	2 870	6 910

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail à la page 67 du Rapport annuel.

Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant :

(en millions de dollars)

	2004	2003
Prêts hypothécaires	3	2
Prêts – autres	71	83

Les prêts consentis aux dirigeants admissibles, depuis le 1^{er} janvier 2003, sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle; les prêts hypothécaires sont offerts au taux du marché moins 2 %; les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêts à la moitié du taux offert à la clientèle; et les marges de crédit personnelles portent intérêts au taux de base canadien réduit de 3 %, qui ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

Pour les prêts personnels, les avances sur cartes de crédit et les marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Les prêts qui ont été octroyés aux dirigeants avant le 1^{er} janvier 2003 sont administrés selon les conditions antérieures pour une période de transition se terminant le 31 décembre 2005. Ces conditions sont les suivantes : les prêts consentis aux administrateurs sont aux conditions du marché pour des risques similaires; les prêts hypothécaires résidentiels consentis aux dirigeants portent intérêts au taux du marché divisé par 3 pour les premiers 50 000 dollars empruntés et, pour le solde, au moindre du taux du marché divisé par 3 ou au taux du marché moins 5 %; enfin, les autres prêts consentis aux dirigeants, principalement des marges de crédit personnelles, portent intérêts au taux préférentiel divisé par 2, pour la première tranche variant de 10 000 dollars à 20 000 dollars et au moindre du taux préférentiel moins 3 % ou du taux préférentiel divisé par 2 pour le solde, jusqu'à un maximum global de 50 % du salaire annuel.

ANALYSE DES ÉLÉMENTS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

En plus des actifs et passifs présentés au bilan, la Banque gère des actifs de ses clients qui ne sont pas comptabilisés au bilan. De plus, les éléments hors bilan comprennent des instruments dérivés et d'autres véhicules dont l'objectif est de gérer les risques et d'utiliser le capital de manière efficace.

Biens administrés et biens sous gestion

Le tableau 9, à la page 75 du Rapport annuel, illustre l'ensemble des biens administrés et des biens sous gestion. Au 31 octobre 2004, ces éléments totalisaient 181 milliards de dollars, en hausse de 26 milliards de dollars ou 17 % par rapport à l'année précédente.

Ce sont les actifs des clients administrés par la filiale de courtage Financière Banque Nationale qui ont le plus augmenté, représentant 12 des 26 milliards de dollars de croissance. Les actifs administrés par le Trust Banque Nationale ont augmenté de 9 milliards de dollars ou 22 %, alors que ceux gérés par Gestion de portefeuille Natcan étaient en croissance de 3 milliards de dollars ou 14 %. La meilleure performance des marchés boursiers a contribué à l'appréciation des actifs administrés ou gérés.

À la clôture de l'exercice financier 2004, l'épargne des particuliers administrée était en hausse de 5,8 milliards de dollars pour totaliser 81,1 milliards. Près de la moitié de l'épargne administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de la Financière Banque Nationale, alors que 30 % est composé de dépôts bancaires.

Au 31 octobre
(en milliards de dollars)

	2004	2003	Variation %
Dépôts	23,7	23,5	1
Courtage de plein exercice	38,8	35,8	8
Fonds communs de placement	9,0	7,8	15
Courtage en ligne	6,7	6,2	8
Autres	2,9	2,0	45
Épargne totale des particuliers	81,1	75,3	8

En termes monétaires, la croissance la plus importante provient de l'épargne administrée par la Financière Banque Nationale qui augmente de 3 milliards de dollars ou 8 %, soit plus de la moitié de la croissance de l'épargne totale des particuliers. Par contre, il faut noter le succès des efforts de vente de fonds communs de placement dont la croissance est de 15 % pour un total sous administration de 9 milliards de dollars. Aussi, la croissance de l'épargne de la Gestion privée de placements de 900 millions de dollars explique la hausse de 45 % à la rubrique « Autres ».

Structures d'accueil

La Banque utilise des structures d'accueil surtout pour la titrisation d'actifs financiers dans le but d'obtenir du financement, de réduire le risque de crédit et de gérer le capital. À l'occasion, elle agit à titre d'intermédiaire pour des clients qui souhaitent utiliser des structures d'accueil pour titriser leurs actifs financiers.

Programmes de titrisation de la Banque Nationale

La titrisation implique la cession de créances à une fiducie qui en finance l'achat par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes des créances s'accompagnent le plus souvent d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient des meilleures cotes de crédit. Ce rehaussement prend la forme d'un recours de premier niveau, à charge du vendeur des créances, et d'un recours de second niveau, assumé par un tiers. Le recours de premier niveau comprend généralement deux éléments : premièrement, l'excédent des intérêts, c'est-à-dire la différence entre, d'une part, les intérêts reçus sur les créances et, d'autre part, les intérêts dus aux investisseurs et les dépenses afférentes au programme de titrisation considéré; deuxièmement, un dépôt dans un compte de garantie. Quant au recours de second niveau, il peut être assumé directement par un garant de crédit ou, indirectement, par une classe subordonnée.

Les programmes de titrisation sont souvent assortis d'accords d'échange d'intérêts et d'accords de garantie de liquidité afin de garantir respectivement le paiement des intérêts et le paiement du principal aux investisseurs. À noter que, au Canada, les garanties de liquidité, qui accompagnent toujours les programmes de papier commercial, ne font pas office de protection contre les risques de crédit des créances sous-jacentes; ces garanties de liquidité peuvent seulement être invoquées si, après une perturbation des marchés financiers, la fiducie qui a émis le papier commercial ne peut respecter les échéances du capital par l'émission de nouvelles émissions de papier commercial. Enfin, le plus souvent, le vendeur des créances en est également l'administrateur.

Titrisation des éléments d'actif de la Banque Nationale

La Banque Nationale a mis sur pied quatre programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif : Canadian Credit Card Trust, VISION Trust, MOTION Trust et DPL Trust. Ces structures sont des structures d'accueil admissibles aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), intitulée « Cessions de créances » et donc exemptées expressément de l'exigence de consolidation de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » qui s'appliquera à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2004. De plus, la Banque Nationale participe aux deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), soit le programme des titres Loi nationale d'habitation (LNH) et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les motifs à l'appui de ces programmes sont les suivants : le financement, le transfert de risques et la gestion du capital.

Dans tous les programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif, la Banque Nationale assume le rôle d'administrateur des créances vendues et, si requis, fournit également le recours de premier niveau. De plus, elle administre elle-même

ses programmes de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes en soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions de ces programmes. Selon le programme considéré, la Banque peut aussi être appelée à jouer le rôle de contrepartie d'accords d'échange d'intérêts ou de garantie de liquidité.

On trouvera ci-après une description détaillée des programmes de titrisation des éléments d'actifs de la Banque Nationale.

Titrisation des créances sur cartes de crédit

En date du 31 octobre 2004, la Banque Nationale avait vendu à Canadian Credit Card Trust (CCCT) un portefeuille de créances de cartes de crédit représentant un encours de 1,5 milliard de dollars, dont 0,9 milliard a été financé par l'émission de deux certificats vendus à des tiers et 0,6 milliard par une participation de la Banque Nationale.

La Banque Nationale fournit le recours de premier niveau, recours qui comprend deux éléments: l'excédent des intérêts et un dépôt dans un compte de garantie qui s'élève actuellement à 0,5 % du montant des certificats émis par CCCT, soit 4,5 millions de dollars. Le recours de second niveau prend ici la forme d'une garantie offerte par un tiers et correspond à 5 % du montant des certificats ou 45 millions de dollars. Ce programme de titrisation n'est pas assorti d'accords d'échange d'intérêts non plus que d'accords de garantie de liquidité.

Titrisation de prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles résidentiels de cinq logements ou plus

La Banque a titrisé un portefeuille de prêts hypothécaires non assurés grevant des immeubles résidentiels de 5 logements ou plus et, en date du 31 octobre 2004, ce programme de papier commercial, du nom de VISION Trust, représentait un encours de 293 millions de dollars. Le recours de premier niveau, qui est fourni par la Banque Nationale, comprend l'excédent des intérêts (1,05 % de l'encours du papier commercial) et un dépôt dans un compte de garantie (2 % du montant initial). Une classe subordonnée, au montant de 26 millions de dollars et qui a été vendue à des tiers, fournit le recours de second niveau.

Ce programme est assorti d'un accord de garantie de liquidité et d'un accord d'échange d'intérêts, pour lesquels la Banque Nationale assume, respectivement, 75 % et 100 % des risques inhérents.

Titrisation des prêts à la consommation

La Banque Nationale a mis sur pied deux programmes de titrisation de ses prêts à la consommation : MOTION Trust et DPL Trust. Conformément aux dispositions du contrat de vente conclu avec MOTION Trust, la Banque a mis fin à ce programme en mars dernier alors que l'encours des prêts représentait moins de 10 % du portefeuille originalement vendu. Par ailleurs, le programme DPL totalisait 515 millions de dollars en date du 31 octobre 2004.

Les trois séries de certificats émis par DPL Trust sont appuyées par un portefeuille de prêts directs à la consommation. À chaque certificat senior d'une série donnée est associé un certificat junior qui lui est subordonné et qui représente 3 % du certificat senior. Par ailleurs, l'excédent d'intérêts représente 3 % et le compte de garantie, 6 %. Enfin, un accord d'échange d'intérêts, qui est assumé par la Banque Nationale, complète ce programme.

Programme des titres LNH et des Obligations hypothécaires du Canada

La Banque participe au programme des titres LNH et, depuis son lancement en juin 2001, au programme des OHC. En vertu de ce dernier programme, des prêteurs vendent des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires garanties par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un accord d'échange d'intérêts en vertu duquel une contrepartie agréée par la SCHL paye à FCH les intérêts dus aux investisseurs et reçoit les intérêts sur les titres LNH.

En date du 31 octobre 2004, l'encours des titres LNH émis par la Banque Nationale et vendus à des tiers totalisait 3,3 milliards de dollars. Par ailleurs, la Banque est la contrepartie des accords d'échange d'intérêts des titres LNH vendus à FCH et formés de prêts hypothécaires consentis par la Banque Nationale.

Le programme des titres LNH, ainsi que celui des Obligations hypothécaires du Canada, ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. Enfin, conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque Nationale avance les fonds requis afin de couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, se fait éventuellement rembourser par la SCHL ou par GE Capital selon que le prêt en défaut ait été assuré par la SCHL ou par GE Capital.

Incidences des programmes de titrisation sur les ratios de capital réglementaires

Puisque les hypothèques LNH ont déjà un facteur de pondération égal à 0 % et que la presque totalité des titres LNH émis par la Banque Nationale sont appuyés par des hypothèques assurées par la SCHL, il s'ensuit que la vente des titres LNH émis par la Banque n'a pas d'incidence significative sur les actifs pondérés de la Banque Nationale et par conséquent, sur les ratios réglementaires de capital. Par ailleurs, CCCT, VISION Trust et DPL Trust ont une incidence sur les ratios de capital de la Banque Nationale puisque les éléments d'actifs sous-jacents ont un facteur de pondération égal à 100 %.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque agit périodiquement comme intermédiaire pour aider ses clients à utiliser des structures d'accueil leur permettant d'accéder au financement des marchés des capitaux, de minimiser leur risque de crédit et de gérer leur capital. Les structures d'accueil utilisées sont des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des prêts administrés.

Les fonds multicédants achètent ou financent divers actifs financiers de clients et se financent eux-mêmes par l'émission de papier commercial adossé à des prêts administrés hautement coté. Les clients de la Banque continuent de gérer les actifs financiers financés par les structures d'accueil et fournissent généralement une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Le rôle principal de la Banque relativement à ces fonds multicédants consiste à agir comme agent administratif ou agent de services financiers. À titre d'agent de services financiers, la Banque offre des services de structuration des transactions et des services administratifs liés aux fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit aux structures d'accueil; elle offre cependant certaines des garanties de liquidité requises en cas de perturbation des marchés et agit comme agent de placement principal pour le papier commercial émis. La Banque reçoit

des honoraires pour la prestation de ces services, aux taux du marché.

La Banque ne détient pas de participations dans ces structures d'accueil et, conformément aux normes comptables actuelles, n'est pas tenue de consolider ces structures d'accueil. La note d'orientation en comptabilité n° 15 (NOC-15) de l'ICCA « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » qui s'appliquera aux structures d'accueil utilisées par la Banque entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2004. Au 31 octobre 2004, ces structures d'accueil étaient structurées de façon à s'assurer qu'elles continueront à ne pas être consolidées dans les états financiers consolidés de la Banque en vertu de la NOC-15.

Au 31 octobre 2004, le total des actifs financés par ces structures d'accueil était de 2,3 milliards de dollars.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de ses clients dans le cadre de leurs propres activités de gestion du risque, de placement et de négociation. Les instruments financiers dérivés sont également utilisés par la Banque pour ses propres besoins de gestion des risques et de négociation.

Tous les produits dérivés, à l'exception de ceux qui sont détenus à des fins autres que de négociation et qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Bien que les opérations sur produits dérivés soient mesurés en fonction des montants nominaux de référence car ils servent de points de référence aux fins du calcul des paiements, ils ne sont pas inscrits au bilan et ne reflètent pas le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés.

Le total des montants nominaux de référence des produits dérivés de la Banque se chiffrait à 292 milliards de dollars au 31 octobre 2004 comparativement à 285 milliards de dollars au 31 octobre 2003. La juste valeur de l'actif lié aux instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et à des fins autres que de négociation totalisait 2735 millions de dollars et 403 millions de dollars, comparativement à 2560 millions de dollars et 592 millions de dollars au 31 octobre 2003, respectivement, tandis que la juste valeur du passif lié aux instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et à des fins autres que de négociation totalisait 2386 millions de dollars et 234 millions de dollars, comparativement à 2327 millions de dollars et 372 millions de dollars au 31 octobre 2003, respectivement. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus aux fins de négociation et à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatées au poste « Revenus autres que d'intérêts ».

Les notes 1 et 19 afférentes aux états financiers et présentées à la page 90 ainsi qu'aux pages 118 à 122, respectivement, fournissent plus de détails sur les types de produits dérivés ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui répondent à la définition de la note

d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA, intitulée « Informations à fournir sur les garanties » (NOC-14). Les principaux types de garanties sont des lettres de garanties, des facilités de garantie de liquidité dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances faisant suite à des opérations de titrisation, certains instruments financiers dérivés et certaines ententes d'indemnisation. La note 18 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 115 à 118, fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties dont les montants portés au bilan consolidé en relation avec ces activités et les paiements maximaux que la Banque pourrait effectuer dans le cadre de ces engagements.

Ententes relatives au crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Banque représentent le montant maximal de crédit additionnel qu'elle peut être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 117 et 118.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées par la Banque est présenté aux notes 1 et 2 afférentes aux états financiers consolidés aux pages 90 à 97 du Rapport annuel. Certaines de ces conventions comptables sont considérées critiques car elles sont importantes à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque, et elles nécessitent des jugements et estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Les conventions comptables critiques de la Banque sont les suivantes.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'existence, à la date du bilan, de pertes probables de crédit liées aux instruments financiers figurant ou non au bilan consolidé, notamment les prêts, les dépôts à d'autres banques, les titres de substituts de prêts, les produits dérivés, les acceptations et autres engagements de crédit indirects comme les lettres de crédit et les lettres de garantie. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance de la provision pour pertes sur créances. Dans le cadre de l'évaluation de la suffisance de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'établissement d'hypothèses raisonnables et d'estimations

subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances et conséquemment sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice.

On trouvera une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, page 90 et à la rubrique « Modèles d'évaluation du risque de crédit » à la section « Risque de crédit » du rapport de gestion, page 63.

Tous les secteurs d'exploitation, sauf le secteur Gestion de patrimoine sont touchés par cette convention comptable critique.

Juste valeur des instruments financiers

La Banque comptabilise à la juste valeur les titres de négociation et les instruments financiers dérivés à l'exception de ceux qui sont détenus à des fins autres que de négociation et qui sont admissibles à la comptabilité de couverture. La variation de la juste valeur est constatée aux résultats à la rubrique « Revenus de négociation ». La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans les conditions de pleine concurrence selon les cours du marché. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée selon des estimations. Les techniques d'évaluation utilisées pour établir les estimations intègrent les prix du marché courants, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Au besoin, la valeur est ajustée pour tenir compte des risques de marché, des risques de modèle, des risques de crédit et des coûts connexes. Étant donné le rôle du jugement dans l'établissement du calcul pour l'estimation des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières et peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 19 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, aux pages 118 et 124.

Les postes au bilan consolidé qui sont affectés par cette estimation comptable critique sont les suivants : « Valeurs mobilières – compte de négociation », « Engagements afférents à des titres vendus à découvert » et certaines rubriques dans les « Actifs divers » et « Passifs divers ». Quant à l'état consolidé des résultats, le poste « Revenus de négociation » du secteur des Marchés financiers est touché.

Évaluation des valeurs du compte de placement

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les titres de participation du compte de placement sont comptabilisés au coût d'acquisition lorsque la Banque n'exerce aucune influence notable, alors que les titres de créances sont comptabilisés au coût d'acquisition non amorti. Lorsqu'un titre du compte de placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable doit être réduite à la valeur de réalisation nette.

La détermination s'il y a ou non une moins-value durable et l'établissement de la valeur de réalisation nette font appel au jugement et à des estimations. La direction examine régulièrement la valeur des titres du compte de placement afin de déterminer si des titres ont subi une moins-value durable. Cet examen comporte une analyse des faits propres à chaque placement ainsi qu'une évaluation des attentes de rendement futur.

Dans cet exercice, la direction évalue un ensemble de facteurs qui pourraient être indicatifs d'une moins-value durable, dont : une période prolongée pendant laquelle la valeur comptable du titre était inférieure à la valeur boursière; des pertes importantes subies par la société émettrice au cours du dernier ou des derniers exercices; des pertes continues subies par la société émettrice depuis plusieurs exercices; une suspension des transactions portant sur le titre en question; des difficultés de liquidités et des problèmes de continuité de l'exploitation par la société émettrice; et le fait que la juste valeur soit inférieure à la valeur comptable. Lorsque la direction a déterminé qu'un titre a subi une moins-value durable, elle doit former un jugement quant à la valeur de réalisation nette estimative.

Toute modification quant au jugement utilisé dans l'identification des titres ayant subi une moins-value durable et à l'estimation de la valeur de réalisation pourrait avoir une incidence sur le montant des pertes comptabilisées.

Le poste au bilan consolidé qui est affecté par cette estimation comptable est le poste « Valeurs mobilières – compte de placement » alors qu'à l'état consolidé des résultats, c'est le poste « Gains sur valeurs mobilières du compte de placement, montant net » de tous les secteurs qui pourrait être touché.

Titrisation

La titrisation est un processus au moyen duquel la Banque cède des créances à une fiducie, qui finance l'acquisition en émettant aux investisseurs des obligations à terme ou du papier commercial.

Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque abandonne le contrôle sur les créances cédées et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces créances. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation de la Banque, consulter la note 3 afférente aux états financiers consolidés, à la page 98, et la section du Rapport annuel portant sur les structures d'accueil à la page 54.

Pour calculer le gain ou la perte découlant des opérations de titrisation, on doit répartir la valeur comptable antérieure entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de cession. Puisque les cours du marché des droits conservés ne sont pas disponibles, la Banque estime la juste valeur en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs. La Banque doit donc avoir recours à des estimations et à des hypothèses concernant notamment les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement par anticipation, le taux d'actualisation et la marge excédentaire. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. À cet effet, on retrouve à la note 3 des états financiers consolidés une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans

les hypothèses clés. Cette analyse démontre qu'un changement de 10 % de la marge bénéficiaire des prêts hypothécaires garantis titrisés résulterait en une diminution des droits conservés de 10 millions de dollars alors qu'une diminution de 20 % résulterait en une diminution de 20 millions. Le solde des droits conservés des prêts hypothécaires garantis titrisés s'élevait au 31 octobre 2004 à 99 millions de dollars.

Cette estimation comptable critique touche le poste « Valeurs mobilières – compte de placement » du bilan consolidé alors qu'à l'état des résultats à la rubrique « Autres » des résultats sectoriels, le poste « Revenus de titrisation » est touché.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, l'écart d'acquisition ainsi que les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation périodiques afin de s'assurer que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. La juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est obtenue au moyen de modèles d'évaluation. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes aux fins des tests de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les postes au bilan consolidé touchés par cette estimation comptable critique sont les suivants : « Écart d'acquisition » et « Actifs incorporels ».

Le montant global des pertes de valeurs, le cas échéant, serait présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique « Divers ».

Se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés, à la page 103, pour de plus amples renseignements.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, ainsi que des charges connexes nécessite le recours à des évaluations actuarielles et à des hypothèses. Les hypothèses clés qui servent au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation des obligations liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs, le rendement à long terme des actifs des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et l'évolution du coût des soins de santé en général. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (passif) au titre des prestations constituées présenté à la rubrique « Actifs divers » (« Passifs divers ») du bilan consolidé ainsi que sur les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui sont présentés à l'état consolidé des résultats à la rubrique « Salaires et avantages sociaux ». Tous les secteurs sont touchés par cette estimation comptable critique.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations constituées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	6,25	6,75	6,50	6,75
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00	4,00	4,00
Charge des prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation	6,75	7,00	6,75	7,00
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,50	7,75	-	-
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,25	4,00	3,25

Les principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée) retenues par la Banque sont indiquées au tableau ci-dessus.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 7,7 % en 2004 (8,3 % en 2003). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 5,9 % en 2008 et demeurer à ce niveau par la suite.

Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	Augmentation	Diminution
	de 1 %	de 1 %
Analyse de sensibilité des autres régimes		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1	(1)
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	12	(10)

Le tableau suivant illustre l'impact possible de variations de certaines des principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées et les charges afférentes :

<i>(en millions de dollars)</i>	Régimes de retraite	
	Obligation	Charge
Impact d'une variation de 0,25 % dans les principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation		
Diminution de 0,25 %	51	6
Augmentation de 0,25 %	(51)	(6)
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs du régime		
Diminution de 0,25 %	-	3
Augmentation de 0,25 %	-	(3)
Taux de croissance de la rémunération		
Diminution de 0,25 %	(13)	(3)
Augmentation de 0,25 %	13	3

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence, étant donné que les variations sont hypothétiques et que les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

Pour des renseignements supplémentaires sur les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs de la Banque, consulter la note 13 afférente aux états financiers consolidés, pages 106 à 109.

Impôts sur les bénéfices

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. L'actif et le passif d'impôts futurs, présentés au bilan consolidé aux postes « Actifs divers » et « Passifs divers », sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôts futurs antérieurement comptabilisés doivent être rajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôts futurs dans le but de déterminer la possibilité de son recouvrement. La Banque est d'avis, selon les informations dont elle dispose, qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs seront matérialisés avant son expiration.

Cette estimation comptable critique touche le poste « Charge d'impôts » de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des informations supplémentaires concernant la charge d'impôts, consulter les notes 1 et 16 des notes afférentes aux états financiers consolidés aux pages 93 et 114.

Provision pour éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. La majorité de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches pour le recouvrement de ses créances. Récemment, des requêtes pour autorisation d'exercer des recours collectifs ont été signifiées à diverses institutions financières dont la Banque, contestant, entre autres, certains frais de transactions bancaires. La filiale Financière Banque Nationale est également partie dans le cours normal de ses affaires à diverses poursuites judiciaires dont la majorité sont liées aux activités du secteur des services aux particuliers et peuvent notamment porter sur des questions de convenance des placements. De l'avis de la direction, en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable sur la situation financière de la Banque.

Le poste « Passifs divers » est affecté par cette estimation comptable critique.

MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Normes comptables récentes qui ont été adoptées

Principes comptables généralement reconnus

La Banque a adopté le 1^{er} novembre 2003 les exigences du chapitre 1100 du manuel de l'ICCA intitulé « Principes comptables généralement reconnus ». Ce chapitre établit des normes de communication de l'information financière en conformité avec les principes comptables généralement reconnus et indique quelles sont les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer ou de la détermination des informations à fournir, dans le cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des principes comptables généralement reconnus. L'application de cette norme élimine certaines pratiques qui pouvaient être appliquées dans une industrie en particulier. La seule incidence importante sur les résultats de la Banque provient de la cessation d'amortir certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires. Depuis le 1^{er} novembre 2003, certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont constatés à l'état consolidé des résultats au poste « Commissions sur prêts » lorsqu'ils sont gagnés. Avant le 1^{er} novembre 2003, ces frais étaient reportés et amortis par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Le solde non amorti des frais pour paiement anticipé qui s'élevait au 31 octobre 2003 à 25 millions de dollars (16 millions de dollars déduction faite des impôts) a été constaté au cours de l'exercice 2004 à l'état consolidé des résultats au poste « Commissions sur prêts ». De plus, les montants nets à recevoir des institutions financières, suite à la compensation en cours à la fin de la période des chèques et autres effets, sont maintenant présentés à l'actif au bilan consolidé alors que les montants nets à payer aux institutions financières sont présentés au passif. Au 31 octobre 2003, le solde net pour l'ensemble des institutions financières était présenté à l'actif au bilan consolidé.

Relations de couverture

La Banque a adopté, le 1^{er} novembre 2003, les exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13 « Relations de couverture » publiée par l'ICCA. Cette note d'orientation précise les circonstances dans lesquelles la comptabilité de couverture est appropriée et elle traite de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture ainsi que de la cessation de la comptabilité de couverture, mais ne précise pas les techniques relatives à la comptabilité de couverture. Les instruments financiers monétaires ou dérivés utilisés en gestion des risques et conformes aux critères d'admissibilité de la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de couverture décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, à la page 90.

Lorsque la relation de couverture cesse d'être efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective, et la juste valeur de l'instrument financier est

constatée au bilan consolidé à la date de cessation. Toute variation subséquente de la juste valeur est constatée à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts », conformément au CPN-128 « Comptabilisation des instruments financiers détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture ». Dans l'éventualité où l'instrument financier devient de nouveau admissible à une relation de couverture, la comptabilité de couverture reprend effet à la nouvelle date de désignation.

Les instruments financiers qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de cette note d'orientation ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé, au 1^{er} novembre 2003. Le gain net de transition de 16 millions de dollars est reporté et constaté aux résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

Dépréciation d'actifs à long terme

Depuis le 1^{er} novembre 2003, la Banque applique les recommandations de la norme intitulée « Dépréciation d'actifs à long terme ». Celle-ci définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme. Cette norme stipule qu'une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme destiné à être utilisé excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa cession. La perte de valeur constatée doit être mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Il n'y a pas eu d'effet sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004.

Contrats de dépôts indexés sur action

Le 1^{er} novembre 2003, la Banque a adopté les exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 17, « Contrats de dépôts indexés sur actions ». Cette note permet à la Banque de comptabiliser à la juste valeur certaines obligations de dépôts dont l'obligation varie selon le rendement des actions ou indices boursiers et qui donnent le droit aux investisseurs, après une période déterminée, de recevoir le plus élevé d'un pourcentage donné de leur capital ou d'un montant variable calculé en fonction du rendement d'un indice boursier ou des actions. Les variations ultérieures de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'elles se produisent.

L'incidence de l'adoption de cette nouvelle note d'orientation sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2004 est négligeable.

Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées

Entités à détenteurs de droits variables

Le 1^{er} novembre 2004, la Banque adoptera la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15). La NOC-15 est harmonisée avec la nouvelle interprétation américaine FIN 46R, intitulée « Consolidation of Variable Interest Entities », et elle fournit des directives sur l'application des principes prévus par le chapitre 1590 du manuel de l'ICCA, intitulé « Filiales », à certaines entités définies comme étant des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas

suffisants pour permettre à l'entité de financer sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui obtient la majorité de rendements résiduels et/ou assume la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV. Selon les informations disponibles à ce jour, l'application des dispositions de NOC-15, le 1^{er} novembre 2004, résultera en la consolidation de certains fonds mutuels dans lesquels la Banque a un investissement significatif et en la consolidation de l'EDDV qui loue l'immeuble du siège social de la Banque en vertu d'un contrat de location-acquisition. L'incidence estimée de l'application de cette norme résultera en une augmentation des Immobilisations corporelles de 84 millions de dollars, des Valeurs mobilières de 54 millions, des Actifs divers de 3 millions, des Autres passifs de 93 millions, de la Part des actionnaires sans contrôle de 45 millions et des Bénéfices non répartis de 3 millions. La Banque poursuit l'évaluation de l'impact de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Sociétés de placement

En janvier 2004, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18 « Sociétés de placement ». En vertu de cette note d'orientation, les sociétés de placement sont tenues de comptabiliser tous leurs placements à la juste valeur, y compris ceux qui seraient par ailleurs consolidés ou comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit des critères permettant de déterminer si une société est une société de placement. Des indications sont également fournies sur les circonstances selon lesquelles la société mère qui détient une société de placement et qui comptabilise cette participation à la valeur de consolidation doit comptabiliser les placements de la société de placement à la juste valeur.

Les dispositions de la note d'orientation s'appliqueront à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2004. Elles seront appliquées prospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle note d'orientation qu'elle appliquera prospectivement.

DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En mars 2004, l'adoption de la norme 52-109 par les Autorités canadienne en valeurs mobilières confirmait leur volonté de restaurer la confiance des investisseurs envers les marchés financiers. Cette norme exige des chefs de la direction et des chefs de la direction financière qu'ils attestent trimestriellement de la qualité de l'information financière et annuellement de l'efficacité de la structure de contrôle interne qui encadre le processus de divulgation de cette information. La norme 52-111, en cours de préparation, exigerait au plus tôt pour les exercices financiers se terminant après le 30 juin 2006, non seulement une attestation de la direction de la suffisance de la structure de contrôle interne dans chaque étape de la préparation de l'information financière,

mais également une attestation de la part des vérificateurs externes de la qualité de ce processus d'attestation et de la qualité de cette structure de contrôle.

Au cours de l'exercice financier 2004, le Comité de divulgation de la Banque et celui de la filiale NB Capital Corporation, laquelle est assujettie à la *Loi Sarbanes-Oxley*, ont revu l'ensemble des activités de divulgation trimestrielle en vigueur à la Banque depuis le 30 avril 2004, afin de permettre la signature des attestations demandées. Le comité de la Banque a également supervisé les travaux préparatoires à la documentation de la structure de contrôle interne plus élargie de manière à se préparer à fournir l'attestation annuelle requise en octobre 2005, en vertu de la norme 52-109, ainsi que celles qui pourraient être exigées en 2006.

Afin d'assurer un maximum d'efficacité et d'efficience dans la collecte de cette information, les services Risque opérationnel et Conformité se sont joints à l'équipe qui se consacre au processus d'attestation financière pour utiliser un modèle de contrôle commun applicable à leurs objectifs respectifs. Ils ont adopté un cadre de contrôle reconnu (COSO) ainsi qu'un outil informatisé commun de documentation des contrôles accessible à tous les intervenants en cause.

L'équipe de projet dédiée au processus d'attestation financière, composée de professionnels spécialisés en contrôle et en vérification, a établi une méthodologie d'intervention auprès des gestionnaires des unités d'affaires touchées qui minimise l'impact sur leurs activités opérationnelles tout en assurant l'identification formelle de leur rôle dans la mise en place et le maintien des contrôles requis.

Une équipe de 16 personnes poursuivra son travail de documentation tout au cours de l'exercice 2005.

ORGANISATION DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration supervise la gestion de la Banque. Il a pour rôle de protéger l'actif de la Banque, d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Pour ce faire, il est secondé par trois comités : le Comité de vérification et de gestion des risques, le Comité de révision et de régie d'entreprise et le Comité de ressources humaines.

Plus précisément, le Conseil veille à la mise en place de mesures de contrôle prudentes et efficaces permettant l'évaluation et la gestion des risques, révisé les objectifs commerciaux de la Banque, approuve les stratégies qui permettront leur réalisation, s'assure que les ressources financières et humaines nécessaires sont en place et examine le rendement de la direction. Le Conseil établit les valeurs et normes requises de façon à ce que les obligations de la Banque envers ses actionnaires, sa clientèle, ses employés et le public en général soient pleinement respectées.

Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil d'administration

Le Comité de vérification et de gestion des risques assiste le Conseil d'administration en procédant à l'examen des états financiers, des processus de présentation de l'information financière, des contrôles internes, des processus de vérification et des systèmes d'information de gestion pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité. Il agit également à titre d'intermédiaire entre le Conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes, soit la vérification interne, la vérification externe et la conformité. Il procède à l'examen détaillé de la gestion des risques et des méthodes de contrôle.

Le Comité voit à la mise en place de politiques et de mécanismes efficaces pour assurer un contrôle interne adéquat et il gère le processus de vérification externe. Le Comité étudie aussi la conformité de la Banque et de ses filiales à la réglementation qui leur est applicable. Il procède également à l'examen des attestations et rapports relatifs au respect des normes commerciales et financières saines et de tout autre rapport pouvant être requis par des autorités réglementaires.

Comité de révision et de régie d'entreprise du Conseil d'administration

Le Comité de révision et de régie d'entreprise assiste le Conseil en se chargeant de la mise en place et du respect des règles, procédures et politiques en matière de régie d'entreprise, en s'assurant du respect des règles de déontologie et en assumant la supervision des opérations entre apparentés.

Le Comité de révision et de régie d'entreprise établit et revoit régulièrement la composition et le mandat de chaque comité du Conseil, du Conseil lui-même et du président du Conseil. Le Comité a de plus le mandat de revoir périodiquement le rapport en matière de régie d'entreprise à être soumis aux actionnaires, les lignes directrices en matière d'actionnariat, les critères et procédures de sélection et de relève des administrateurs, les conflits d'intérêts, la taille du Conseil d'administration et les politiques relatives à la durée des mandats. Le Comité établit un processus d'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités et il veille au maintien de programmes d'orientation et de formation des nouveaux administrateurs.

Le Comité s'assure de l'existence de mécanismes de communication de renseignements aux clients et il supervise l'application d'une procédure d'examen des réclamations des clients ayant obtenu des produits ou services au Canada.

Comité de ressources humaines du Conseil d'administration

Le Comité de ressources humaines assiste le Conseil d'administration en examinant et en approuvant les pratiques et les politiques de la Banque en matière de ressources humaines.

Le Comité revoit annuellement la politique salariale, l'approche en matière de rémunération globale et les autres conditions d'emploi. Il s'assure de l'existence d'un programme de gestion des ressources humaines comprenant, entre autres, un processus de recrutement et un plan de relève, une répartition des pou-

voirs décisionnels, la séparation des responsabilités fonctionnelles incompatibles, un programme de communication aux employés et la supervision efficace de ceux-ci.

Le Comité évalue annuellement le rendement des cadres supérieurs et la prudence avec laquelle ces derniers gèrent les activités de la Banque et les risques auxquels elle est exposée. Il examine le profil des dirigeants, les compétences requises et le plan de relève de la direction de la Banque et de ses filiales. Enfin, il révisé et approuve le mandat du Comité de retraite, reçoit et examine annuellement les rapports sur les décisions dudit Comité, la situation financière, les rendements des régimes de pension et le rendement du fonds d'investissement.

Comité de direction

Composé du Président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales unités d'affaires de la Banque, le Comité de direction a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de suivre les initiatives stratégiques de l'ensemble du groupe de la Banque, de gérer le processus de relève et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés, la satisfaction de la clientèle et celle des actionnaires.

Le Comité s'acquitte de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

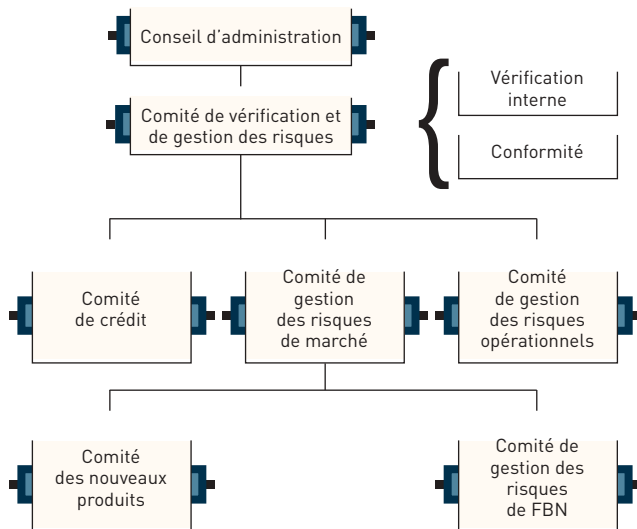
GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée, dans le cours normal de ses activités, à divers types de risques soit le risque de crédit, de marché, de liquidités et d'opérations. Pour gérer ces risques, elle a développé un cadre de gestion lui permettant de reconnaître, de mesurer et de superviser les divers risques inhérents aux activités commerciales qu'elle poursuit, ce qui permet une gestion efficace et ciblée de ses risques. Le cadre de gestion des risques a été développé de manière à ce qu'une culture rigoureuse et judicieuse accompagne la prise de décision menant à équilibrer le risque et le rendement tout en créant de la valeur pour les actionnaires. Ce cadre de gestion a aussi été élaboré de façon à ce que les décisions opérationnelles d'affaires soient conformes au degré de tolérance cible établi par l'organisation et permettent d'optimiser le rendement global aux actionnaires. Ainsi, la communication concernant le risque et le niveau de risque acceptable au sein de l'organisation est alors assurée par ce cadre de gestion si bien que les paliers décisionnels demeurent sensibilisés au risque de façon régulière. La reconnaissance et la compréhension des risques tout au long des processus ou d'activités pouvant engendrer du risque assurent à l'organisation que la dimension de risque est prise en compte au sein des opérations commerciales.

La participation de professionnels compétents et expérimentés en gestion de risques, agissant de façon indépendante ou en collaboration avec les unités d'affaires selon la nature du risque, contribue également à une saine gestion des risques. Ces professionnels font la promotion d'une solide culture d'entreprise en mettant l'accent sur des processus et des mesures de contrôle rigoureux. Aussi, l'investissement dans la capacité de gestion de ces ressources permet de maintenir une norme élevée en matière de supervision des risques. Ces professionnels appliquent des normes de gestion des risques et disposent de modèles ou de processus de gestion éprouvés pour éclairer la prise de décision. Le cadre de gestion des risques s'intègre à une structure de gouvernance qui assure une gestion globale et directe des diverses dimensions du risque et permet l'amélioration de l'efficacité et de la réactivité des principaux processus et politiques.

La gouvernance des risques

De manière à transmettre la culture de risque de l'institution et à optimiser le rendement à l'actionnaire, la gouvernance en matière de risques se fonde sur un ensemble d'éléments et sur une structure de fonctionnement présentée ci-dessous. Cette structure de gouvernance veille à ce que les activités productrices de revenus soient conformes au degré de risque que la Banque est prête à prendre et à ses normes en la matière.



La structure de gestion des risques de la Banque Nationale est chapeauté par le Conseil d'administration, de qui relève l'établissement des politiques de gestion des risques. Le Conseil délègue une partie de ses responsabilités au Comité de vérification et de gestion des risques, qui recommande des politiques et, une fois celles-ci adoptées, surveille leur application et se réserve les décisions exceptionnelles en matière de risque. Le Comité de vérification et de gestion des risques est assisté par la Vérification interne, la Conformité et trois comités issus de la direction : le Comité de crédit, le Comité de gestion des risques de marché et le Comité de gestion des risques opérationnels. La Vérification interne, dont le premier vice-président fait rapport directement au Comité de vérification et de gestion des risques, fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle

mis en place par les gestionnaires. De plus, elle propose des solutions visant à améliorer l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles internes et des activités d'exploitation de la Banque et de ses filiales.

Gestion globale des risques

La gestion globale des risques développe, élabore et maintient des processus et des modèles efficaces afin d'assurer un traitement uniforme et rigoureux des risques. Les processus sont réévalués périodiquement, et les modèles font l'objet d'une validation indépendante.

Le capital économique constitue une mesure dynamique des risques qui permet de comparer des activités et des types de risques différents. Il est à la base de la gestion du capital aligné aux risques et permet d'imputer un coût du capital aux secteurs d'activité pour leur risque relatif.

Dans la poursuite de ses activités, la Banque s'expose à quatre principaux types de risques, nommément : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. La gestion globale des risques comprend donc l'évaluation des conséquences possibles et l'établissement de politiques et processus visant à réduire efficacement l'incidence de chacun des risques. La gestion globale des risques converge vers une mesure unique, le capital économique, qui cerne le risque ultime que doit prendre la Banque dans ses activités commerciales.

Risque de crédit

La Banque est exposée au risque de crédit en raison des activités et opérations de prêts, qui comportent des règlements entre celle-ci et des contreparties. Ces activités et opérations comprennent les prêts directs, les engagements de crédit, les risques de non-règlement, les opérations sur produits dérivés et les valeurs mobilières qui font l'objet d'une détention prolongée.

À l'échelle de l'organisation, la Banque supervise et gère le risque de crédit au moyen d'un processus de gestion élaboré encadrant les activités assorties d'un risque de crédit, notamment :

- un processus prudent d'approbation de crédit au moyen de politiques régissant la philosophie, les principes et la conduite des activités d'octroi de crédit;
- un processus élaboré d'établissement des limites et de suivi, allant de la politique maximale de crédit par groupe d'emprunteurs aux limites sectorielles d'engagements de crédit;
- un comité de crédit qui supervise et approuve les crédits.

Le processus d'octroi de crédit est efficace et en place depuis longtemps. Ce processus exige des prêteurs compétents et expérimentés, une structure claire de délégation d'autorité, un niveau élevé de responsabilité personnelle, le suivi des comptes et une gestion dynamique de portefeuille. Les décisions de crédit sont prises, pour chaque demande individuelle, par les diverses instances de la gestion des risques et de la direction, au niveau approprié à l'envergure et au degré de risques de la transaction. Ces décisions sont fondées sur la solvabilité du client, les garanties disponibles et la conformité de la transaction aux normes et procédures de même que sur l'objectif de rendement global ajusté pour le risque de la Banque.

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération n'honore pas ses engagements.

Établissement de limites

Les politiques de gouvernance du risque de crédit permettent de maintenir la diversification du risque de crédit. Le degré de diversification du portefeuille est assuré par l'application et le suivi des limites à l'égard du risque-pays, du risque sectoriel, du risque lié à un titulaire unique et du risque lié à une transaction. Ces limites sont réévaluées au moins une fois l'an par le Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil d'administration. La structure de gouvernance du risque de crédit de la Banque permet de voir à ce que les limites soient respectées et à ce que toute exception soit détectée et signalée rapidement de façon à la résoudre efficacement.

Normes et procédures

Pour gérer le risque de crédit, le Conseil d'administration, à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques, adopte chaque année une politique détaillée qui définit les principales normes, procédures et méthodes de contrôle des crédits consentis par la Banque. La politique adoptée est mise en application par le Comité de crédit de la Banque, qui est présidé par la première vice-présidente, Gestion des risques. Réalisées par nos économistes ainsi que par notre groupe Gestion du risque, des analyses sectorielles viennent appuyer les décisions du Comité de crédit. La politique de crédit établie par le Conseil d'administration et les mesures administratives adoptées par les différentes unités de la Banque pour l'appliquer déterminent les risques acceptables, les critères de diversification du portefeuille, les contraintes particulières des secteurs économiques ou géographiques, ainsi que la répartition et les limites des pouvoirs d'autorisation. Toutes les normes et politiques sont révisées par le Comité de vérification et de gestion des risques. Plus le montant du crédit demandé est élevé ou plus le risque est grand, plus les pouvoirs d'autorisation se situent à un niveau élevé dans la structure de la Banque. La décision peut même, exceptionnellement, se rendre jusqu'au Conseil d'administration. Des normes spéciales s'appliquent aux personnes ou aux entreprises apparentées à la Banque.

À partir du moment où une demande de crédit est présentée à la Banque, elle suit une procédure d'autant plus rigoureuse que le montant en cause est élevé ou que le secteur, la région ou l'emprunteur est jugé risqué. Une fois la demande dûment complétée et après production des informations et des documents requis, elle est analysée selon un système perfectionné de cotes de crédit. Elle fait l'objet d'une décision soit d'un agent de crédit, soit du Comité de crédit de la Banque. Toute dérogation doit être soumise au Comité de vérification et de gestion des risques. Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent qui varie en fonction du risque encouru. Des analyses continues tentent de prévoir les difficultés d'une industrie, d'une région ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se manifestent par des paiements en souffrance. Tout prêt dont le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 jours ou plus est classé dans la catégorie des prêts douteux, et une provision pour pertes sur créances doit y être affectée; de plus, tout prêt qui n'est pas en souffrance, mais dont le remboursement, qu'il s'agisse du capital ou des intérêts, soulève un doute raisonnable sera considéré comme douteux. Les politiques de la Banque définissent des critères détaillés d'enregistrement des provisions et, au besoin,

de radiation des créances irrécouvrables. Les politiques de crédit définissent aussi les pratiques de recouvrement, qui visent à minimiser les pertes en récupérant la plus grande partie possible des sommes dues. Une équipe de vérificateurs internes s'assure continuellement du respect des normes.

Modèles d'évaluation du risque de crédit

La Banque évalue le risque de crédit au moyen de divers modèles adaptés aux types de portefeuilles. Dans tous les cas, la corrélation du risque est une donnée centrale et elle entre dans l'estimation du risque des divers portefeuilles de crédit. Les pertes anticipées et non anticipées sont calculées pour les transactions d'envergure et pour tous les portefeuilles qui comportent du risque de crédit. Ces estimations servent à prévoir en partie les provisions pour pertes sur créances et le niveau de la provision générale pour risque de crédit. Les pertes anticipées et non anticipées s'appuient sur l'expérience, sur la surveillance des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les facteurs importants sont :

- la probabilité de défaut;
- l'encours du crédit au moment du défaut;
- la perte potentielle en cas de défaut;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital économique pour chacun des secteurs d'activités pertinents. Les mesures du capital économique de crédit, comme toutes les mesures de capital à risque, sont basées sur un intervalle de confiance à 99,95 % et sur une période de détention d'un an.

La Banque procède également à des tests de tension de façon à évaluer, en fonction de chocs bien précis, le montant de capital économique qui serait nécessaire advenant des situations adverses. Ces tests de sensibilité permettent de mettre en perspective, en situation de crise, le degré de solvabilité qui est intimement lié au montant de capital nécessaire pour absorber des pertes potentielles qui en découlent. La modélisation et la quantification du risque de crédit résultent alors en une meilleure gestion interne du risque tant et si bien que la superposition des risques s'en trouve élargie.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de pertes financières encourues par la Banque face à l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, dont les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les cours des marchandises et le crédit.

Ainsi, le risque de marché est indissociable de la participation de la Banque aux marchés financiers, tant pour les opérations de négociation que pour la gestion de l'actif et du passif. La Banque considère la gestion du risque de marché comme une compétence fondamentale dont l'objectif n'est pas de neutraliser le risque de marché mais plutôt de maximiser le rapport risque-rendement à l'intérieur de limites bien définies.

Normes, procédures et contrôles

À la proposition du Comité de vérification et de gestion des risques, le Conseil d'administration de la Banque a adopté des politiques

détaillées ainsi que des limites concernant la gestion du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque sur actions et le risque sur marchandises. Les politiques adoptées par le Conseil d'administration établissent des normes, procédures et contrôles qui visent à optimiser la combinaison risque-rendement et à assurer la surveillance des opérations financières.

Sous la surveillance du Comité de vérification et de gestion des risques, le Comité de gestion des risques de marché chapeaute la structure de gestion des risques de l'ensemble du secteur Marchés financiers. Deux autres comités en dépendent : le Comité des nouveaux produits et le Comité de gestion des risques de la Financière Banque Nationale. Le Comité de gestion des risques de marché joue un rôle clé dans l'élaboration des politiques et pratiques concernant le risque de marché, incluant son évaluation, les limites auxquelles il est soumis, les processus de simulation et de surveillance, ainsi que la conformité des opérations aux politiques de la Banque.

Une équipe indépendante, le groupe de Gestion du risque, est chargée de l'examen quotidien du risque de marché, y compris le respect des niveaux maximums et des procédures d'autorisation. Le groupe de Gestion du risque élabore des procédures d'évaluation ainsi que les modèles qui lui servent à effectuer des simulations.

Valeur à risque

Un des principaux outils de gestion du risque de marché dans les activités de la Banque sur les marchés financiers est le modèle de simulation de la VaR (« *value at risk* » ou « valeur à risque »). La VaR est calculée comme la valeur maximale des pertes quotidiennes à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles ne la dépasseront vraisemblablement qu'une journée sur 100. La VaR est calculée de manière continue à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers (y compris les instruments dérivés) et pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque. On s'assure ainsi, dans la mesure du possible, que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites fixées à l'avance. Le modèle informatisé de calcul de la VaR est fondé sur des données historiques sur deux ans.

La surveillance de l'encours de la valeur à risque, en comparaison des limites établies, s'effectue régulièrement pour chaque produit, portefeuille, unité d'affaires, ainsi que par type d'activités, soit la négociation, les placements et la gestion de l'actif et du passif. Ainsi, la gestion des risques de taux d'intérêt struc-

turels (gestion des échéances de l'actif et du passif) est dotée d'une limite VaR approuvée par le Conseil d'administration. De plus, la Banque s'est dotée d'une limite globale, couvrant l'ensemble de ses activités reliées aux marchés. D'autres limites viennent également compléter la VaR afin de contrôler les risques résiduels associés, notamment, à la concentration, à la volatilité ou à la liquidité.

Tests de scénario-choc et analyses de sensibilité

Le modèle VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques. Pour simuler l'impact d'événements improbables, la Banque effectue aussi des tests de scénario-choc, comme un krach boursier semblable à celui de 1987 et des analyses de sensibilité reliées à des mouvements importants des marchés, tant pour les taux d'intérêt que pour les prix et les devises. Les tests de scénario-choc sont établis conjointement par le groupe de gestion du risque et les cadres hiérarchiques et sont revus régulièrement pour tenir compte des changements de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation. La Banque effectue quotidiennement plus de 80 scénarios et analyses, et toutes les activités reliées aux marchés financiers y sont soumises. Des limites de pertes potentielles maximales ont été approuvées par le Conseil pour les tests de scénario-choc et les analyses de sensibilité.

Activités de négociation

La Banque maintient des portefeuilles de négociation soit pour la tenue de marché, l'arbitrage pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels ou la vente de produits financiers.

Le tableau en bas de page illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risques tout en démontrant l'effet de diversification.

Activités de négociation (1)

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)

VaR globale par catégorie de risque

	2004			2003				
	À la fin	Haut	Moyenne	Bas	À la fin	Haut	Moyenne	Bas
Taux d'intérêt	(3,7)	(7,1)	(4,3)	(2,1)	(3,8)	(5,3)	(3,4)	(2,0)
Change	(0,9)	(3,2)	(1,3)	(0,2)	(0,8)	(2,2)	(0,9)	(0,2)
Actions	(3,6)	(5,6)	(2,8)	(1,1)	(1,7)	(4,8)	(2,3)	(1,2)
Contrats sur marchandises	(1,0)	(1,0)	(0,5)	(0,2)	(0,2)	(0,5)	(0,4)	(0,2)
Effet de corrélation (2)	3,6	9,3	3,9	0,9	2,7	6,9	3,1	0,7
VAR globale	(5,6)	(7,6)	(5,0)	(2,7)	(3,8)	(5,9)	(3,9)	(2,9)

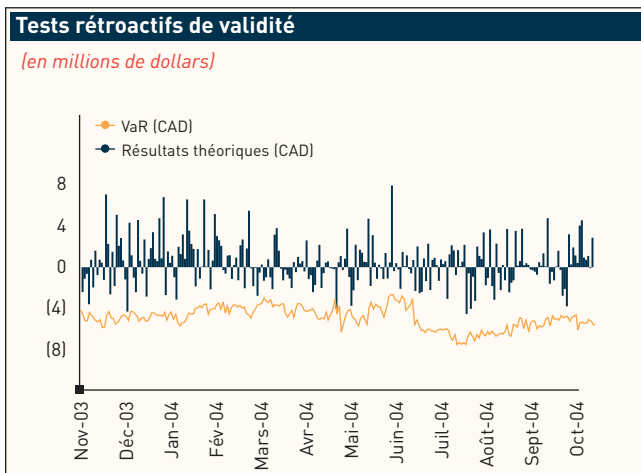
(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risque.

La distribution des revenus de négociation par catégorie de risques est la suivante :

Revenus de négociation		
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>		
	2004	2003
Marchés financiers		
Taux d'intérêt	43	86
Actions	190	145
Marchandises et devises	30	96
	263	327
Autres secteurs	8	13
Total	271	340

Les revenus de négociation du secteur des Marchés financiers ont atteint 263 millions de dollars, en baisse de 64 millions par rapport à l'exercice financier 2003. La diminution est attribuable aux transactions sur les titres à revenu fixe ainsi que sur les contrats de change et les marchandises.



Tests rétroactifs de validité

Le graphique ci-dessus donne les résultats des tests rétroactifs de validité en comparant quotidiennement la VaR de nos simulations et le revenu théorique obtenu. Ce genre de test de validité, effectué quotidiennement, confirme l'utilité et l'intégrité du modèle VaR utilisé pour estimer le risque maximum de pertes de marchés.

Risque de taux d'intérêt dans la gestion actif-passif

La gestion de l'actif (placements, y compris les prêts) et du passif (dettes, y compris les dépôts) de la Banque donne lieu à un risque de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne un changement des revenus d'intérêts et des frais d'intérêts.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt		
<i>Au 31 octobre (en millions de dollars)</i>		
	2004	2003
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts	(14)	(11)
Effet sur les capitaux propres	(70)	(67)

Bien que ces deux changements aillent dans la même direction, leur importance relative aura un impact favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Cet impact dépend de plusieurs facteurs, dont l'appariement des éléments d'actif et de passif et la courbe des taux d'intérêt. La gestion de l'actif et du passif vise à optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux.

La gestion actif-passif relève de la trésorerie de la Banque, en conformité avec les politiques adoptées par le Conseil d'administration et sous la surveillance de son Comité de vérification et de gestion des risques. Le Comité de gestion de l'actif et du passif est étroitement associé à la trésorerie pour cette activité. Des simulations sont régulièrement effectuées pour évaluer l'impact de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque, et pour guider en conséquence la gestion du portefeuille de placements et du passif.

Risque de liquidité

Objectif

La gestion des liquidités de la Banque a pour objectif d'honorer quotidiennement les engagements de sorties de fonds, d'éviter de devoir réunir rapidement des fonds et, ainsi, de payer une prime trop élevée sur le marché ou d'être obligé de vendre des valeurs facilement négociables. Le risque de liquidité découle de deux sources : la non-concordance des mouvements de fonds associés aux éléments d'actif et de passif, et le risque de liquidité découlant des caractéristiques de certains produits, tels que les engagements de crédit et les dépôts à demande.

Par conséquent, la Banque fait des efforts constants en vue d'étaler l'échéance des passifs-dépôts, de maintenir la diversification des sources du passif et de détenir suffisamment d'actifs liquides. La Banque maintient des rapports constants avec les déposants institutionnels et corporatifs en vue d'assurer la diversification des sources de fonds.

Politique

La Banque s'est dotée d'une politique de gestion des liquidités et de financement et a préparé un plan de relève en cas de crise de liquidité ou de financement. La politique établit des ratios et des limites visant à contenir la dépendance de la Banque par rapport à un déposant en particulier ou d'éviter une trop grande concentration de dépôts d'un seul déposant. Ainsi, la concentration des fonds achetés (marché du gros) est limitée en pourcentage du total des dépôts, et un montant maximum par déposant est établi. Tout excédent à ces limites vient réduire les ratios de liquidité. De même, la Banque évalue régulièrement sa période de survie et mesure la liquidité de ses actifs par rapport à un horizon de liquidation prédéterminé. La politique est approuvée par le Conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques.

Responsabilités

Le président, Banque des Marchés financiers, placements et trésorerie est responsable de la gestion de la politique des liquidités et du financement. La trésorerie de la Banque a la responsabilité quotidienne de la gestion des liquidités et en assure la conformité aux ratios et limites. De même, la trésorerie assure la coordination du financement par les centres étrangers.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

Le Comité de vérification et de gestion des risques est informé de façon régulière de la situation des liquidités à la Banque.

Plan de relève

La Banque a également mis en place un plan de relève des liquidités. Ce plan définit les mesures à prendre en situation de crise. La Banque s'est dotée de stratégies d'atténuation qui peuvent être adoptées en situation de crise, elle définit les responsabilités des membres de la haute direction et elle précise la façon dont la Banque procède pour évaluer ses besoins de liquidité. Le Comité de gestion d'urgence des liquidités (CGUL) est mandaté par le Conseil pour prendre en charge la gestion quotidienne de la Banque en situation de crise de liquidité.

Les scénarios et les types de crises sont revus et mis à jour annuellement afin de tenir compte des nouveaux produits ou nouvelles activités de la Banque.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque d'une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.

À titre d'exemple, les fraudes ou activités non autorisées, les pannes de systèmes, les erreurs humaines, le défaut de respecter des exigences juridiques, réglementaires ou contractuelles, les litiges avec la clientèle et les dommages à des biens matériels sont autant d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières ou d'autres inconvénients à la Banque, notamment une atteinte à sa réputation.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, il faut le gérer de manière disciplinée et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. À cet effet, la Banque poursuit l'implantation d'un cadre de gestion qui comprend une structure de gouvernance ainsi que des normes et procédures d'identification, de mesure et de suivi des risques opérationnels.

Gouvernance

Politiques

La structure de gouvernance de la Banque comprend une politique, approuvée par le Conseil d'administration, qui s'applique à la Banque et à ses filiales et qui précise le cadre de gestion des risques opérationnels ainsi que les responsabilités des divers intervenants en ce domaine.

Par ailleurs, d'autres politiques et normes précises sont élaborées par des unités de soutien, telles la Conformité, les Ressources humaines, les Finances et la Technologie de l'information.

Responsabilités des intervenants

- Les unités d'affaires de la Banque sont responsables de la gestion quotidienne des risques opérationnels auxquels elles sont exposées et doivent allouer des ressources à cette fin. Chacune a implanté un processus de collecte et de suivi des pertes opérationnelles et s'applique maintenant à déployer le programme d'autoévaluation des risques opérationnels ainsi qu'à désigner un comité composé de cadres supérieurs de l'unité pour assumer la surveillance et le suivi des risques opérationnels.

- L'unité centrale des risques opérationnels élabore les normes et procédures guidant l'identification, la mesure et le suivi des risques opérationnels. Elle fournit soutien et assistance aux unités d'affaires pour la mise en oeuvre et le respect de ces normes et procédures. Enfin, elle recueille et compile les informations relatives au niveau de risques des unités d'affaires et fait rapport à cet effet.
- Le comité de gestion des risques opérationnels approuve les normes et procédures pertinentes, coordonne l'implantation du cadre de gestion, effectue la surveillance et le suivi du niveau de risques opérationnels de la Banque et rend compte au Conseil à cet effet.

Enfin, le service de la Vérification interne et le service de la Conformité fournissent au Conseil d'administration une assurance quant à la mesure de la qualité et de l'efficacité des contrôles internes mis en place par les unités d'affaires.

Normes et procédures d'identification, de mesure et de suivi du risque opérationnel

Principes directeurs

Les unités d'affaires doivent s'inspirer d'un ensemble de principes directeurs pour une saine gestion des risques opérationnels, dont :

- personnel compétent et bien formé;
- séparation des fonctions incompatibles et délégation des pouvoirs décisionnels;
- encadrement du développement technologique et de la sécurité de l'information;
- processus de planification de la reprise des activités advenant une interruption des affaires;
- identification et évaluation des risques lors du lancement de nouveaux produits.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Une méthodologie d'autoévaluation des risques opérationnels est actuellement en phase de déploiement. Cette méthodologie permet à chaque unité d'affaires d'identifier les risques opérationnels les plus importants auxquels elle est exposée, d'évaluer et de documenter l'environnement de contrôles correspondant et d'établir le risque résiduel, soit celui qui subsiste après avoir pris en compte l'environnement de contrôles. Des plans d'action sont ensuite élaborés en vue de rétablir à un niveau acceptable les risques résiduels jugés trop élevés.

Base de données des pertes opérationnelles

L'unité centrale des risques opérationnels a mis en place un processus de collecte des pertes opérationnelles à l'échelle de la Banque et de ses filiales et s'est dotée d'une base de données centralisée en vue de procéder à des analyses sectorielles ou consolidées. Les données recueillies incluent la nature et le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont occasionnée, permettant ainsi de mieux comprendre les causes de ces pertes et d'établir des stratégies d'atténuation. Aucune perte significative de ce genre n'est survenue au cours de l'exercice.

Continuité des affaires

La Banque s'est dotée d'un programme, comprenant une politique corporative et une structure de gouvernance, visant à planifier la relève advenant une interruption imprévue de ses activités.

Capital réglementaire

La Banque entend se qualifier pour l'approche standardisée, au moment de l'arrivée du capital réglementaire, prévue pour l'exercice 2007-2008 conformément à l'accord de Bâle.

Initiatives en cours

La Banque suit attentivement le développement des pratiques de l'industrie financière en matière de risque opérationnel et poursuit le développement d'initiatives en vue d'une gestion proactive du risque opérationnel, comme la mise en œuvre d'indicateurs de risques et d'un capital économique.

Conformité**Cadre réglementaire**

La Banque Nationale œuvre dans une industrie hautement réglementée. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique ajoutent à cette complexité puisque ses activités sont supervisées par diverses autorités réglementaires et organismes d'autoréglementation.

Risque associé à la réglementation

Le risque associé à la réglementation découle du fait que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux règles, aux règlements, aux pratiques établies et aux normes déontologiques applicables à ses activités à l'échelle internationale.

Le risque de réglementation est présent dans nos activités quotidiennes. Une non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités et des sanctions.

Gestion du risque de réglementation et la fonction Conformité

Pour s'assurer de la saine gestion du risque de réglementation, la Banque privilégie une approche proactive et met l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses opérations courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise est confiée à la fonction corporative de Conformité qui doit :

- s'assurer que des politiques et procédures permettant de respecter les exigences de réglementation sont en place dans toutes les juridictions où la Banque exerce ses activités;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque;
- surveiller la conformité de la Banque quant aux politiques et procédures;
- faire état des questions de conformité au Conseil d'administration de la Banque.

Afin de pouvoir exercer une supervision à l'échelle de la Banque, la Conformité s'appuie sur une structure organisationnelle dotée de liens fonctionnels avec les grands secteurs d'activités de la Banque.

La Conformité est une fonction indépendante au sein de la Banque, et sa vice-présidente possède un accès direct au président du Comité de vérification et de gestion des risques ainsi qu'au président et chef de la direction.

La Conformité est également dotée de pouvoirs lui permettant de communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales, d'avoir accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données et de requérir, des employés de toutes les entités du groupe Banque Nationale, l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires sont responsables de mettre en place des mécanismes de contrôle quotidiens des risques de réglementation découlant des activités opérationnelles dont ils sont responsables. La Conformité exerce une surveillance indépendante pour aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement.

Le cadre de contrôle comprend les éléments suivants :

- identification des lois qui imposent des obligations de conformité, c'est-à-dire de prendre certaines mesures, d'agir ou d'exercer les activités d'une manière particulière;
- évaluation des obligations de conformité importante;
- identification des unités d'affaires visées par les obligations de conformité;
- communication des obligations de conformité aux gestionnaires des unités d'affaires pour leur permettre de gérer efficacement les risques juridiques et réglementaires;
- supervision du respect des politiques et des procédures mises en place;
- rapport annuel au Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil sur les résultats importants de la surveillance de la conformité.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de justifier la confiance de ses clients, ses actionnaires, du marché et du public en général.

GESTION DU CAPITAL

Structure

Tout comme la gestion du risque, la structure de gestion du capital à la Banque est chapeauté par le Conseil d'administration, de qui relève l'établissement des politiques de gestion du capital. Le Conseil délègue certaines responsabilités au Comité de vérification et de gestion des risques, qui recommande des politiques en matière de gestion du capital et surveille leur application. Le Comité de vérification et de gestion des risques est assisté par le Comité de gestion du capital et par l'unité Gestion du capital et du bilan. Le Comité de gestion du capital, dont la présidence est assurée par le premier vice-président, Finances, technologie et affaires corporatives, regroupe les dirigeants des principaux secteurs d'affaires de la Banque de même que des représentants des secteurs Finances et Gestion des risques. L'unité Gestion du capital et du bilan, qui fait rapport au Comité de gestion du capital, s'assure que la Banque continue de jouir d'une structure de capital solide et supervise l'utilisation du capital dans l'ensemble de la Banque.

Normes, procédures et contrôles

La gestion du capital est une relation d'équilibre entre le capital requis en fonction des risques, le respect des ratios de capital réglementaire satisfaisant aux exigences minimales d'une institution financière bien capitalisée, tel que défini par le Bureau du surintendant des institutions financières au Canada (BSIF) et l'obtention d'un rendement concurrentiel sur l'avoir des actionnaires.

Le Conseil d'administration, à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital, de même que le plan de capital de la Banque. La politique de gestion du capital énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital, de même que les critères de base qu'elle adopte pour s'assurer qu'elle a, en tout temps, suffisamment de capital et qu'elle gère avec prudence ses besoins futurs en capital. Le plan de capital établit les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques, évalué sous l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital analyse les différentes stratégies pouvant être entreprises par la Banque afin d'optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de capital et de titres d'emprunt subordonnés et la politique de dividendes.

Le Comité de gestion du capital se réunit mensuellement afin d'évaluer les ratios de capital réglementaire ainsi que les événements susceptibles d'influer sur la gestion du capital. De plus, un rapport de conformité des ratios de capital réglementaire est présenté trimestriellement au Comité de vérification et de gestion des risques. Finalement, l'équipe de vérificateurs internes et le service de Conformité de la Banque s'assurent du respect des normes de capital réglementaire édictées par le BSIF.

Activités de gestion de capital en 2004

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion du capital et de la réalisation du plan annuel de capital, la Banque a, au cours de l'exercice 2004, procédé au rachat de 8,7 millions d'actions ordinaires ainsi que deux majorations du dividende versé trimestriellement sur les actions ordinaires.

La Banque a également obtenu l'autorisation du BSIF d'augmenter de 20 à 23 le ratio actif/fonds propres. Cette hausse, rendue nécessaire par la croissance soutenue de certains types d'activités ne présentant qu'un faible facteur de pondération pour le risque, reflète une tendance observée dans l'industrie bancaire canadienne. La Banque a également revu à la baisse son coût du capital, qui passe de 13 % à 11 %.

Capital économique

Le capital économique vise à quantifier l'impact hypothétique des différentes sources de risques auxquelles est exposée la Banque, soit les risques de crédit, de marché et d'opération. Le capital économique permet ainsi de déterminer les capitaux propres requis par la Banque afin de se protéger contre ces risques et d'assurer sa pérennité. La méthodologie d'évaluation du capital économique est régulièrement révisée afin de préciser la quantification de ces risques.

Découlant de l'évaluation du capital économique requis, la mesure de rentabilité ajustée pour le risque (RAROC) et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'activités de la Banque. Présentés au Comité de direction de la Banque, les résultats guident celui-ci en regard de l'allocation de capital entre les différents secteurs d'activités.

Capital disponible et gestion active du capital

Dans le cadre du processus de gestion active du capital, les notions de capital disponible (capitaux propres), de capital réglementaire et de capital économique sont mises en relief afin de maximiser la valeur des actionnaires. Ce processus mène dans un premier temps à l'élaboration du plan de capital, qui permet de déterminer le niveau et la structure optimale des capitaux propres de façon à respecter les ratios réglementaires déterminés par le BSIF. Il mène également à l'allocation de capital entre les différents secteurs d'activités de manière à maximiser la création de la VAA sans engendrer d'impact indu sur les ratios de capitaux réglementaires de la Banque.

Nouvel Accord de Bâle

En juin 2004, la Banque des Règlements Internationaux (BRI) a publié la version finale de l'Accord de Bâle (connu aussi sous le nom de Bâle II) qui modifiera les règles de calcul du capital réglementaire. L'entrée en vigueur a été repoussée d'un an et est maintenant prévue à l'exercice 2007-2008.

Le nouveau cadre possède plusieurs différences avec le cadre actuel dont voici les principales:

- une révision de la méthodologie du calcul du capital pour le risque de crédit qui tiendra davantage compte des risques des contreparties et accordera plus d'importance aux modèles internes de gestion des risques;
- l'introduction d'une charge de capital pour le risque d'opération;
- une divulgation accrue du profil de risques des banques.

Afin que la Banque soit en mesure de se conformer aux exigences de ce nouvel Accord, elle a formé un groupe qui se consacre à l'implantation de cette nouvelle réglementation. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec les différents intervenants internes de la Banque afin que les projets requis soient terminés en temps, il participe activement à l'élaboration des positions d'industrie et il collabore avec les autorités réglementaires canadiennes afin de faciliter la transition à ce nouveau régime.

Tableau 1 – Sommaire des résultats

*Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars et en
pourcentage de l'actif moyen)*

	2004		2003		2002		2001		2000	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Revenu net d'intérêts	1 445	1,84	1 366	1,90	1 473	2,13	1 389	2,01	1 232	1,76
Revenus autres que d'intérêts	2 212	2,81	2 093	2,91	1 641	2,37	1 858	2,68	1 940	2,78
Dotations aux pertes sur créances	86	0,11	177	0,25	490	0,71	205	0,30	184	0,26
Charges d'exploitation	2 392	3,04	2 257	3,14	2 040	2,95	1 989	2,87	2 120	3,03
Charge d'impôts	426	0,54	374	0,52	236	0,34	398	0,58	343	0,49
Part des actionnaires sans contrôle	28	0,04	27	0,03	30	0,04	28	0,04	26	0,04
Bénéfice avant activités abandonnées et charges d'écart d'acquisition	725	0,92	624	0,87	318	0,46	627	0,90	499	0,72
Activités abandonnées	-	-	-	-	111	0,16	[45]	[0,07]	29	0,04
Bénéfice avant charges d'écart d'acquisition	725	0,92	624	0,87	429	0,62	582	0,83	528	0,76
Charges d'écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	19	0,03	19	0,03
Bénéfice net	725	0,92	624	0,87	429	0,62	563	0,80	509	0,73
Actif moyen ⁽²⁾	78 672		71 810		69 292		69 197		69 840	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

(2) Excluant les activités abandonnées

Tableau 2 – Évolution du revenu net d'intérêts

*Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars et en
pourcentage de l'actif moyen)*

	Volume moyen \$	2004		Volume moyen \$	2003		2004-2003			Variation en \$ due au :	
		Taux %	Intérêt \$		Taux %	Intérêt \$	Taux %	Intérêt \$	Volume moyen	Taux	
Actif											
Dépôts auprès d'institutions financières	7 404	1,54	114,0	6 421	2,05	131,4	983	[0,51]	(17,4)	15,1	(32,5)
Valeurs mobilières	21 162	3,13	663,0	18 861	3,01	566,8	2 301	0,12	96,2	72,0	24,2
Prêts hypothécaires résidentiels	15 073	5,01	755,0	13 752	5,49	755,3	1 321	[0,48]	(0,3)	66,2	(66,5)
Prêts aux particuliers	6 647	5,70	379,0	5 646	6,51	367,3	1 001	[0,81]	11,7	57,1	(45,4)
Prêts aux entreprises et autres	20 447	3,61	738,6	20 169	4,16	839,5	278	[0,55]	(100,9)	10,1	(111,0)
Prêts douteux, nets	(167)	[0,42]	0,7	(174)	[0,46]	0,8	7	0,04	(0,1)	-	(0,1)
Actif portant intérêt	70 566	3,76	2 650,3	64 675	4,11	2 661,1	5 891	[0,35]	(10,8)	220,5	(231,3)
Autres actifs	8 106	-	-	7 135	-	-	971	-	-	-	-
Actif total	78 672	3,37	2 650,3	71 810	3,71	2 661,1	6 862	[0,34]	(10,8)	220,5	(231,3)
Passif et capitaux propres											
Dépôts de particuliers	21 470	2,47	529,9	21 038	2,69	566,6	432	[0,22]	(36,7)	10,7	(47,4)
Institutions de dépôts	5 789	1,72	99,8	5 488	1,80	98,8	301	[0,08]	1,0	5,2	(4,2)
Autres dépôts	22 927	2,06	472,2	21 678	2,70	585,9	1 249	[0,64]	(113,7)	25,7	(139,4)
Débitures subordonnées	50 186	2,20	1 101,9	48 204	2,60	1 251,3	1 982	[0,40]	(149,4)	41,6	(191,0)
Engagements autres que des dépôts	1 469	6,71	98,6	1 553	6,77	105,2	(84)	[0,06]	(6,6)	(5,6)	(1,0)
Autres ⁽²⁾	12 826	2,66	340,6	10 363	1,87	193,4	2 463	0,79	147,2	65,5	81,7
Passif portant intérêt	(35)	-	(335,6)	239	-	(254,8)	(274)	-	(80,8)	-	(80,8)
Autres passifs	64 446	1,87	1 205,5	60 359	2,15	1 295,1	4 087	[0,28]	(89,6)	101,5	(191,1)
Autres passifs	10 105	-	-	7 431	-	-	2 674	-	-	-	-
Capitaux propres	4 121	-	-	4 020	-	-	101	-	-	-	-
Passif et capitaux propres	78 672	1,53	1 205,5	71 810	1,80	1 295,1	6 862	[0,27]	(89,6)	101,5	(191,1)
Effet des éléments d'actif et de passif ne portant pas intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,0	(7,0)
Revenu net d'intérêts		1,84	1 444,8		1,91	1 366,0		[0,07]	78,8	126,0	(47,2)

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14

(2) Autres revenus d'intérêts et dépenses d'intérêts incluant opérations de couverture

Tableau 3 – Revenus autres que d'intérêts*Exercice terminé le 31 octobre**(en équivalent imposable⁽¹⁾)**(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Commissions des marchés financiers	633	544	539	493	566
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	200	192	186	160	155
Revenus de négociation	234	381	123	227	281
Gains (pertes) sur valeurs mobilières du compte de placement, montant net	102	8	(98)	71	37
Commissions sur cartes de crédit	49	49	47	86	85
Commissions sur prêts	238	204	181	175	171
Acceptations, lettres de crédit et de garantie	65	63	63	65	60
Revenus de titrisation	180	204	204	157	99
Revenus de change	72	66	67	61	52
Services fiduciaires et fonds communs de placement	244	210	160	96	87
Divers	195	172	169	267	347
	2 212	2 093	1 641	1 858	1 940
Canada	2 108	1 934	1 595	1 856	1 927
International – États-Unis	32	58	(3)	6	6
– Autres	72	101	49	(4)	7
Revenus autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus en équivalent imposable ⁽²⁾	60,5 %	60,5 %	54,7 %	56,2 %	59,4 %

*(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 14**(2) En 2002, la charge pour moins-value d'un placement de 137 millions de dollars a été exclue. En 2001, le gain de 76 millions de dollars en équivalent imposable à la cession des solutions de paiement aux commerçants a été exclu. En 2000, le gain à la cession d'une filiale de 136 millions de dollars en équivalent imposable a été exclu.*

Tableau 4 – Dotations aux pertes sur créances

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Dotations aux pertes sur créances					
Canada					
Particuliers et petites entreprises	39	61	186	72	88
Commercial	49	46	154	102	69
Financement des sociétés	52	64	44	26	13
Immobilier	1	7	23	12	15
Autres	-	(1)	(13)	(6)	(2)
Risques privés – Canada	141	177	394	206	183
International					
Immobilier – États-Unis	-	-	(3)	(1)	(7)
Financement des sociétés	-	-	129	-	-
Autres	-	-	-	-	8
Risques privés – International	-	-	126	(1)	1
Provision générale pour risque de crédit	(55)	-	(30)	-	-
Dotations aux pertes sur créances imputées au bénéfice avant activités abandonnées	86	177	490	205	184
Dotations aux pertes sur créances imputées aux activités abandonnées	-	-	(51)	120	16
Total des dotations aux pertes sur créances imputées aux résultats	86	177	439	325	200
Prêts moyens nets et acceptations					
Canada					
	40 209	38 443	37 543	38 308	39 345
International – États-Unis					
	771	778	663	677	851
– Autres					
	120	103	188	291	301
Activités abandonnées					
	-	-	-	3 925	3 967
Total	41 100	39 324	38 394	43 201	44 464
Dotations aux pertes sur créances en pourcentage des prêts moyens nets et acceptations					
Canada					
	0,35 %	0,46 %	1,05 %	0,54 %	0,47 %
International – États-Unis					
	- %	- %	19,00 %	(0,15) %	(0,83) %
– Autres					
	- %	- %	- %	- %	2,66 %
Activités abandonnées					
	- %	- %	- %	3,06 %	0,40 %
Total	0,21 %	0,45 %	1,14 %	0,75 %	0,45 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde en début d'exercice					
	634	666	896	965	989
Transfert de la provision aux actifs détenus aux fins d'aliénation					
	-	-	(45)	-	-
Dotations aux pertes sur créances imputées au bénéfice :					
liées aux activités courantes					
	86	177	490	205	184
liées aux activités abandonnées					
	-	-	(51)	120	16
Radiations ⁽¹⁾					
	(199)	(259)	(673)	(402)	(257)
Recouvrements					
	59	50	49	8	33
Solde en fin d'exercice	580	634	666	896	965
Composition des provisions					
Pays désignés					
Portion applicable aux prêts					
	-	19	22	38	35
Portion applicable aux valeurs					
	2	4	4	17	17
Spécifiques					
	228	206	235	341	413
Générale attribuée					
	272	300	296	306	-
Générale non attribuée					
	78	105	109	194	500

(1) Incluant les fluctuations des taux de change

Tableau 5 – Charges d'exploitation

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Salaires et avantages sociaux	1 359	1 287	1 147	1 064	1 129
Frais d'occupation, ordinateurs et équipements, amortissement compris	534	504	496	483	465
Autres					
Messagerie et communications	77	80	77	69	71
Honoraires professionnels	118	112	99	92	85
Publicité et relations externes	75	62	50	42	45
Papeterie	26	26	28	27	26
Frais de déplacement	20	21	17	16	15
Sécurité et vols	14	16	24	16	13
Taxes sur capital et salaires	65	60	57	63	64
Divers	104	89	45	117	207
	499	466	397	442	526
Total	2 392	2 257	2 040	1 989	2 120
Canada	2 198	2 082	1 999	1 956	2 083
International – États-Unis	123	121	18	16	20
– Autres	71	54	23	17	17
Charges d'exploitation en pourcentage du revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾	65,4 %	65,3 %	62,8 %	62,7 %	65,8 %

(1) En 2002, la charge pour moins-value d'un placement de 137 millions de dollars a été exclue des revenus autres que d'intérêts. En 2001, le gain de 76 millions de dollars en équivalent imposable à la cession des solutions de paiement aux commerçants a été exclu. En 2000, le gain à la cession d'une filiale de 136 millions de dollars en équivalent imposable et des charges non récurrentes de 120 millions de dollars ont été exclus.

Tableau 6 – Dépôts

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2004		2003		2002		2001		2000	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	23 355	43,7	23 301	45,3	22 306	43,2	21 485	41,8	20 497	40,6
Commerciaux	15 072	28,2	15 477	30,1	14 183	27,4	11 667	22,7	9 726	19,3
Fonds achetés	15 005	28,1	12 685	24,6	15 201	29,4	18 284	35,5	20 250	40,1
Total	53 432	100,0	51 463	100,0	51 690	100,0	51 436	100,0	50 473	100,0
Canada	45 636	85,4	43 809	85,1	40 959	79,2	38 161	74,2	35 383	70,1
International – États-Unis	957	1,8	877	1,7	2 814	5,5	4 315	8,4	6 935	13,7
– Autres	6 839	12,8	6 777	13,2	7 917	15,3	8 960	17,4	8 155	16,2
Total	53 432	100,0	51 463	100,0	51 690	100,0	51 436	100,0	50 473	100,0
Dépôts des particuliers en pourcentage de l'actif total		26,3		27,4		29,3		28,3		27,0

Tableau 7 – Provenance du capital*Au 31 octobre**(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Part des actionnaires sans contrôle	370	398	486	487	468
Débitures subordonnées	1 408	1 516	1 592	1 647	1 361
Capitaux propres					
Actions privilégiées	375	375	300	492	492
Actions ordinaires	1 545	1 583	1 639	1 668	1 653
Surplus d'apport	7	2	-	-	-
Écarts de conversion non réalisés	(10)	6	17	19	11
Bénéfices non répartis	2 287	2 131	1 945	1 937	1 672
	4 204	4 097	3 901	4 116	3 828
Capital total	5 982	6 011	5 979	6 250	5 657
Capital autogénéré					
Bénéfice net	725	624	429	563	509
Autres montants affectant les bénéfices non répartis	(1)	(4)	(2)	(107)	(3)
Surplus d'apport	5	2	-	-	-
Écarts de conversion non réalisés	(16)	(11)	(2)	8	4
Dividendes	(266)	(218)	(195)	(191)	(170)
	447	393	230	273	340
Financement externe					
Part des actionnaires sans contrôle	(28)	(88)	(1)	19	25
Débitures subordonnées	(108)	(76)	(55)	286	326
Actions privilégiées	-	75	(192)	-	175
Actions ordinaires	(340)	(272)	(253)	15	12
	(476)	(361)	(501)	320	538
Augmentation (diminution) du capital	(29)	32	(271)	593	878

Tableau 8 – Ratios de capital*Au 31 octobre**(en millions de dollars)**(selon les directives de la Banque des Règlements Internationaux)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Capital de base					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	3 829	3 722	3 601	3 624	3 336
Actions privilégiées permanentes à dividendes non cumulatifs	375	375	300	492	492
Instruments novateurs	365	396	467	477	457
Part des actionnaires sans contrôle	5	2	19	10	11
Moins : écart d'acquisition	(662)	(660)	(661)	(305)	(325)
	3 912	3 835	3 726	4 298	3 971
Capital supplémentaire					
Débtures subordonnées	1 408	1 437	1 524	1 595	1 290
Provision générale pour risque de crédit	350	350	341	391	343
	1 758	1 787	1 865	1 986	1 633
Moins : placements dans les sociétés satellites	(296)	(174)	(181)	(326)	(329)
Moins : protection de premier niveau	(55)	(79)	(116)	(82)	(54)
Capital total	5 319	5 369	5 294	5 876	5 221
Éléments au bilan pondérés					
Liquidités	1 070	1 363	1 421	1 187	1 160
Valeurs mobilières	2 317	2 688	2 336	2 686	1 921
Prêts hypothécaires	5 420	4 634	3 971	3 486	2 816
Autres prêts	18 849	18 360	19 478	23 030	25 328
Autres actifs	4 876	5 692	5 117	6 572	5 528
	32 532	32 737	32 323	36 961	36 753
Provision générale pour risque de crédit	350	350	341	391	343
	32 882	33 087	32 664	37 352	37 096
Éléments hors bilan pondérés⁽¹⁾					
Lettres de garantie et de crédit documentaire	874	606	751	1 180	1 292
Engagements de crédit	4 431	4 075	3 872	4 415	4 747
Contrats de taux d'intérêt	129	100	161	106	84
Contrats de change	166	230	221	374	331
Contrats sur actions et produits de base	309	256	161	148	187
	5 909	5 267	5 166	6 223	6 641
Éléments pour risque de marché	2 032	1 707	1 148	1 121	2 098
Actif total pondéré	40 823	40 061	38 978	44 696	45 835
Levier⁽²⁾	16,8	15,9	14,5	13,1	14,8
Ratios					
Capital de base	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	8,7 %
Capital total	13,0 %	13,4 %	13,6 %	13,1 %	11,4 %

(1) Depuis 2002, les données sont au 31 octobre. Pour 2001, les lettres de garantie et de crédit documentaire et les engagements de crédit sont au 31 octobre; les autres renseignements sont au 30 septembre. Les éléments hors bilan antérieurs à 2001 sont tous au 30 septembre.

(2) Le levier correspond au total de l'actif au bilan et des substituts directs de crédits divisé par le capital total tel que défini par les normes sur les fonds propres.

Tableau 9 – Biens administrés et biens sous gestion

<i>Au 31 octobre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Trust	Finan-	Place-	Place-	Gestion	Courtage	Banque	2004	2003
	Banque	cière	ments	ments	de porte-	à escompte	excluant		
	Nationale	Banque	Banque	Altamira	feuille	Banque	filiales		
Biens administrés									
Institutions	37 498	5 664	-	-	-	-	-	43 162	36 348
Particuliers	-	73 854	-	-	-	7 854	-	81 708	70 525
Fonds communs de placement	8 028	-	6 477	4 087	-	-	-	18 592	13 474
Prêts hypothécaires vendus à des tiers	-	-	-	-	-	-	4 033	4 033	4 217
Total des biens administrés	45 526	79 518	6 477	4 087	-	7 854	4 033	147 495	124 564
Biens sous gestion									
Particuliers	3 196	-	-	-	-	-	-	3 196	2 334
Gestion de portefeuille	-	1 960	-	-	14 442	-	-	16 402	13 975
Fonds communs de placement	-	-	-	-	13 505	-	-	13 505	14 475
Total des biens sous gestion	3 196	1 960	-	-	27 947	-	-	33 103	30 784
Total des biens administrés et sous gestion – 2004	48 722	81 478	6 477	4 087	27 947	7 854	4 033	180 598	155 348
Total des biens administrés et sous gestion – 2003	39 838	69 532	5 507	4 527	24 541	7 186	4 217		

Tableau 10 – Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs

<i>Au 30 septembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2004		2003		2002		2001		2000	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers ⁽¹⁾	7 704	18,4	5 947	15,3	5 859	15,3	6 100	15,0	7 415	18,4
Hypothèques résidentielles	15 272	36,4	13 753	35,5	12 548	32,8	12 132	29,9	11 503	28,6
Hypothèques non résidentielles	1 042	2,5	911	2,4	836	2,2	779	1,9	756	1,9
Agriculture	1 686	4,0	1 653	4,3	1 486	3,9	1 286	3,2	1 169	2,9
Institutions financières	2 415	5,8	1 277	3,3	1 583	4,1	1 231	3,0	973	2,4
Fabrication	2 458	5,9	3 282	8,5	5 050	13,2	5 733	14,1	5 132	12,8
Construction et service immobilier	1 247	3,0	1 291	3,3	1 707	4,5	1 301	3,2	1 388	3,4
Transports et communications	453	1,1	515	1,3	632	1,6	1 041	2,6	1 013	2,5
Mines, carrières et énergie	763	1,8	774	2,0	601	1,6	742	1,8	585	1,4
Exploitation forestière	185	0,4	264	0,7	252	0,7	293	0,7	289	0,7
Administration publique	1 080	2,6	1 286	3,3	921	2,4	819	2,0	908	2,3
Commerce de gros	612	1,5	558	1,4	807	2,1	1 682	4,2	1 839	4,6
Commerce de détail	1 108	2,6	1 296	3,3	1 281	3,3	1 423	3,5	1 481	3,7
Services	4 774	11,4	4 059	10,5	3 518	9,2	4 033	9,9	4 022	10,0
Autres	1 101	2,6	1 912	4,9	1 169	3,1	2 011	5,0	1 754	4,4
	41 900	100,0	38 778	100,0	38 250	100,0	40 606	100,0	40 227	100,0

(1) Incluant prêts à la consommation, cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Tableau 11 – Prêts immobiliers

*Au 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2004		2003		2002		2001		2000	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Répartition géographique										
Canada										
Ontario	59	9	69	12	73	13	81	15	101	16
Québec	544	85	456	80	399	73	350	64	371	58
Autres	-	-	-	-	3	1	3	1	16	2
	603	94	525	92	475	87	434	80	488	76
États-Unis										
Californie	-	-	-	-	2	-	29	6	58	9
New York	-	-	5	1	6	2	7	1	15	2
Illinois	-	-	-	-	-	-	7	1	7	1
Autres	37	6	42	7	61	11	68	12	78	12
	37	6	47	8	69	13	111	20	158	24
	640	100	572	100	544	100	545	100	646	100
Répartition par type de projet										
Commerce de détail	117	18	123	22	147	27	148	27	183	28
Immeubles à bureaux	100	16	148	26	202	37	202	37	235	37
Résidentiel	329	51	245	43	101	18	68	12	93	14
Industriel	18	3	14	2	31	6	31	6	45	7
Terrains	1	-	2	-	5	1	15	3	25	4
Autres	75	12	40	7	58	11	81	15	65	10
	640	100	572	100	544	100	545	100	646	100
Provisions pour pertes sur créances	10		14		37		42		53	
Prêts immobiliers, nets	630		558		507		503		593	
En pourcentage des capitaux propres		15		14		13		12		15
En pourcentage du total des prêts et acceptations		2		1		1		1		1

Tableau 12 – Pays désignés

*Au 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Prêts et valeurs bruts					
Brésil	-	33	39	40	38
Côte-d'Ivoire	-	12	14	15	14
Soudan	-	-	-	15	13
Nicaragua	-	-	-	14	13
Pérou	-	12	14	14	13
Autres	1	10	12	11	12
	1	67	79	109	103
Provisions pour pays désignés	-	23	26	55	52
Prêts et valeurs, nets des provisions	1	44	53	54	51
Provisions en % des prêts et valeurs	- %	34,3 %	32,9 %	50,5 %	50,5 %
Prêts et valeurs, nets, en % des capitaux propres	- %	1,2 %	1,4 %	1,3 %	1,3 %

Tableau 13 – Prêts douteux*Au 31 octobre**(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Prêts douteux privés, nets					
Canada					
Particuliers et petites entreprises ⁽¹⁾	35	46	62	214	194
Commercial	63	68	99	210	233
Financement des sociétés	49	107	36	15	23
Immobilier	11	25	44	29	26
Autres	-	-	-	-	1
	158	246	241	468	477
International					
Immobilier – États-Unis	-	-	-	3	12
Autres	2	2	3	3	4
Activités abandonnées	-	-	-	117	51
	2	2	3	123	67
Total des prêts douteux privés, nets ⁽²⁾	160	248	244	591	544
Prêts douteux à l'égard des pays désignés					
Prêts bruts	-	22	24	38	35
Provision	-	19	22	38	35
Total des prêts douteux à l'égard des pays désignés, nets	-	3	2	-	-
Total des prêts douteux nets	160	251	246	591	544
Prêts douteux privés, bruts	388	454	479	932	957
Provisions pour pertes sur créances	228	206	235	341	413
Prêts douteux privés, nets	160	248	244	591	544
Taux de provisionnement	58,8 %	45,4 %	49,1 %	36,6 %	43,2 %
En pourcentage des prêts nets et acceptations					
Canada – privés	0,4 %	0,6 %	0,6 %	1,2 %	1,1 %
International – privés	- %	0,1 %	0,1 %	1,7 %	0,9 %
International – pays désignés	- %	0,1 %	0,1 %	- %	- %
Total	0,4 %	0,6 %	0,6 %	1,2 %	1,1 %
En pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	4,2 %	6,7 %	6,8 %	16,3 %	16,3 %

(1) Incluant 15 millions de dollars de prêts à la consommation nets en 2004 (2003 : 16 millions; 2002 : 22 millions; 2001 : 108 millions; 2000 : 80 millions)

(2) La Banque n'a pas de prêt faisant partie de la catégorie des autres prêts en retard (90 jours et plus) sauf ceux qui sont déjà désignés comme prêts douteux.

Tableau 14 – Intérêts sur prêts douteux*Exercice terminé le 31 octobre**(en millions de dollars)*

	2004	2003	2002	2001	2000
Intérêts sur prêts douteux					
Canada	6	6	5	(4)	(6)
International	-	-	-	-	-
	6	6	5	(4)	(6)
Prêts douteux moyens					
Canada	(182)	(203)	(129)	30	30
International	5	18	12	37	15
	(177)	(185)	(117)	67	45
Intérêts en pourcentage des prêts douteux moyens, nets					
Canada	(3,3) %	(3,0) %	(3,9) %	(13,3) %	(20,0) %
International	- %	- %	- %	- %	- %
Total	(3,4) %	(3,2) %	(4,3) %	(6,0) %	(13,3) %

Résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)

	2004				
	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 383 \$	387 \$	390 \$	328 \$	278 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 166	507	468	556	635
Revenu total	3 549	894	858	884	913
Dotation (récupération) aux pertes sur créances	86	(8)	31	19	44
Charges d'exploitation	2 392	625	586	602	579
Charge d'impôts	318	77	68	76	97
Part des actionnaires sans contrôle	28	8	6	7	7
Bénéfice avant activités abandonnées	725	192	167	180	186
Activités abandonnées	-	-	-	-	-
Bénéfice net	725	192	167	180	186
Bénéfice par action ordinaire					
avant activités abandonnées	4,10	1,11	0,95	1,01	1,03
avant activités abandonnées - dilué	4,05	1,09	0,94	1,00	1,02
net	4,10	1,11	0,95	1,01	1,03
net - dilué	4,05	1,09	0,94	1,00	1,02
Dividendes (par action)					
Ordinaires	1,4200	0,3800	0,3800	0,3300	0,3300
Privilégiés					
Série 11	-	-	-	-	-
Série 12	-	-	-	-	-
Série 13	1,6000	0,4000	0,4000	0,4000	0,4000
Série 15	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
Rendement des capitaux propres					
attribuables aux actionnaires ordinaires	18,8 %	19,7 %	17,2 %	19,0 %	19,0 %
Actif total		88 807	85 555	86 498	83 107
Passif financier à long terme⁽¹⁾		1 408	1 474	1 488	1 473
Prêts douteux					
Privés nets		160 \$	199 \$	219 \$	232 \$
Pays désignés					
Encours brut		-	-	10	10
Provisions		-	-	9	8
Total net		160	199	220	234
Nombres d'actions ordinaires (en milliers)					
Moyen	170 918	167 671	169 332	172 023	174 669
Fin de période	167 430	167 430	168 058	169 730	173 569
Dilué	173 276	169 936	171 634	174 520	177 008
Par action ordinaire					
Valeur comptable		22,87 \$	22,30 \$	21,94 \$	21,81 \$
Cours de l'action					
Haut		48,78	45,50	47,93	45,00
Bas		42,31	42,72	43,27	40,17
Nombre d'employés		16 555	16 673	16 366	16 914
Nombres de succursales au Canada		462	472	474	476

(1) Correspond aux débetures subordonnées

Résultats trimestriels

2003					2002				
Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
1 324 \$	321 \$	305 \$	343 \$	355 \$	1 444 \$	361 \$	346 \$	356 \$	381 \$
2 038	582	546	430	480	1 584	434	311	458	381
3 362	903	851	773	835	3 028	795	657	814	762
177	50	45	41	41	490	53	62	130	245
2 257	623	557	529	548	2 040	540	508	491	501
277	66	80	58	73	150	56	50	63	[19]
27	6	7	7	7	30	7	8	8	7
624	158	162	138	166	318	139	29	122	28
-	-	-	-	-	111	[4]	[3]	-	118
624	158	162	138	166	429	135	26	122	146
3,37	0,87	0,89	0,73	0,88	1,59	0,73	0,13	0,62	0,11
3,34	0,86	0,88	0,72	0,88	1,59	0,73	0,13	0,62	0,11
3,37	0,87	0,89	0,73	0,88	2,18	0,71	0,12	0,62	0,73
3,34	0,86	0,88	0,72	0,88	2,18	0,71	0,12	0,62	0,73
1,0800	0,2800	0,2800	0,2600	0,2600	0,9300	0,2400	0,2400	0,2400	0,2100
-	-	-	-	-	0,5000	-	-	-	0,5000
0,8125	-	-	0,4063	0,4062	1,6250	0,4063	0,4063	0,4062	0,4062
1,6000	0,4000	0,4000	0,4000	0,4000	1,6000	0,4000	0,4000	0,4000	0,4000
1,1480	0,3657	0,3656	0,4167	-	-	-	-	-	-
16,5 %	16,4 %	17,3 %	14,8 %	17,6 %	11,3 %	14,5 %	2,3 %	13,1 %	15,0 %
84 931	80 474	77 852	74 630	74 630	76 031	72 300	74 670	75 970	75 970
1 516	1 543	1 553	1 581	1 581	1 592	1 600	1 630	1 645	1 645
248 \$	230 \$	225 \$	228 \$	228 \$	244 \$	279 \$	311 \$	307 \$	307 \$
22	23	23	24	24	24	24	23	9	9
19	20	22	22	22	22	22	21	9	9
251	233	226	230	230	246	281	313	307	307
177 751	174 585	175 363	178 348	182 728	186 608	183 124	184 134	188 794	190 450
174 620	174 620	174 507	175 670	181 563	182 596	182 596	183 256	185 109	190 500
179 235	176 347	177 038	179 666	183 905	187 727	184 168	185 439	190 260	191 350
21,32 \$	20,77 \$	20,28 \$	20,22 \$	20,22 \$	19,72 \$	19,29 \$	19,53 \$	19,56 \$	19,56 \$
41,19	37,41	35,15	33,10	33,10	32,50	33,73	34,93	30,07	30,07
34,50	34,55	31,26	29,95	29,95	27,00	29,01	29,14	24,70	24,70
16 935	17 214	16 961	17 153	17 153	17 285	17 235	16 957	16 962	16 962
477	480	488	491	491	507	544	544	543	543

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptation : Titre d'emprunt à court terme, négociable sur le marché monétaire, qu'une banque garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actif moyen : Moyenne quotidienne de l'actif au bilan.

Bénéfice par action : Résultat net disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires, c'est-à-dire bénéfice net moins dividendes sur les actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant la période visée.

Biens administrés : Biens à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente, ainsi que la tenue de livres. Les biens administrés ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Biens sous gestion : Biens gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les biens sous gestion, qui peuvent aussi être des biens administrés, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Capital : Montant qui reviendrait aux actionnaires et aux détenteurs de débiteures subordonnées si les actifs étaient liquidés pour rembourser les déposants et autres créanciers. Le capital est donc composé des débiteures subordonnées, de la part des actionnaires sans contrôle et des capitaux propres.

Contrat de change à terme : Engagement obligeant à vendre ou à acheter, à ou avant une date d'échéance, une quantité donnée de devises à un taux de change déterminé.

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Engagement obligeant à vendre ou à acheter, à ou avant une date d'échéance, une quantité donnée de valeurs mobilières à un taux d'intérêt déterminé.

Courbe de rendement : Représentation graphique des taux d'intérêt en vigueur à une date donnée pour diverses échéances. Les taux d'intérêt varient en fonction des risques anticipés par le marché. Généralement, les taux d'intérêt des échéances à court terme sont plus bas que ceux des échéances à long terme. Il arrive que la courbe soit inversée, c'est-à-dire que les taux à court terme soient supérieurs aux taux à long terme.

Couverture : Opération visant à réduire ou à neutraliser les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, du cours des actions, du prix des marchandises ou du risque de crédit en utilisant un dérivé ou un autre instrument financier pour compenser les variations des conditions du marché.

Dérivé de crédit : Instrument dérivé fondé sur des instruments de crédit et offrant une assurance contre le risque de crédit (les swaps de créances, par exemple).

Dotations aux pertes sur créances : Charges affectées annuellement aux provisions pour pertes sur créances dans le but de maintenir ces provisions à un niveau suffisant, compte tenu des radiations et des recouvrements à l'égard de prêts déterminés.

Équivalent imposable : Méthode de calcul qui consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôt (principalement des dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal, par exemple dans l'analyse du revenu net d'intérêts.

Évaluation à la valeur du marché : Évaluation des valeurs mobilières et des instruments financiers dérivés en fonction des taux du marché à la date du bilan.

Gestion actif-passif : Gestion des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan de manière à minimiser, par un appariement approprié, le risque de taux d'intérêt et le risque de taux de change.

Instruments dérivés (ou instruments financiers dérivés) : Contrats financiers portant sur des instruments financiers ordinaires comme des créances, des devises ou des titres boursiers. Les instruments dérivés sont employés dans des opérations de trésorerie ainsi que dans des opérations de couverture des risques à l'égard d'instruments financiers ordinaires. Les contrats à terme, les swaps et les options sur devises, sur taux d'intérêt ou sur créances, ainsi que les dérivés de crédit font partie des instruments financiers dérivés.

Lettre de crédit documentaire : Document émis par la Banque et utilisé dans le commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu des conditions précises, et garanti par les livraisons de marchandises auxquelles il se rapporte.

Lettre de garantie : Engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers.

Montant nominal de référence : Montant nominal de référence à partir duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce montant est dit « nominal » puisque dans la plupart des cas il ne fait l'objet d'aucun échange.

Option sur devises ou sur taux d'intérêt : Droit (sans obligation) de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat), à ou avant une date d'échéance, une quantité donnée de devises ou de valeurs mobilières à un prix déterminé (prix d'exercice).

Point de base : Unité de mesure correspondant à 0,01 %.

Pondération en fonction du risque : Processus par lequel des facteurs de pondération sont appliqués à la valeur nominale de certains actifs afin de les ramener à des niveaux de risque comparables. Les instruments hors bilan sont convertis en rajustant les valeurs théoriques en équivalent de bilan (ou de crédit) avant d'appliquer les facteurs de risque appropriés. L'actif total pondéré en fonction du risque constitue le dénominateur des divers ratios de capital selon les normes de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

Prêt douteux : Prêt dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts soulève un doute raisonnable de l'avis de la direction. Tout prêt dont des paiements sont en souffrance depuis 90 jours tombe dans cette catégorie, à moins que le recouvrement du capital et des intérêts ne fasse pas de doute.

Provisions pour pertes sur créances : Provisions constituées pour couvrir les pertes anticipées sur des créances (prêts, acceptations, garanties, lettres de crédit, dépôts des autres banques et instruments dérivés). Les provisions pour pertes sur créances comprennent la provision pour pays désignés ou risques pays, la provision spécifique et la provision générale pour risque de crédit. Elles équivalent à la somme cumulative des dotations annuelles, moins les radiations nettes des recouvrements.

Ratio de capital : Rapport en pourcentage du capital réglementaire défini à l'actif pondéré en fonction du risque. La définition réglementaire de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) distingue deux catégories de capital : le « capital de base » comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, ainsi que la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales. Le « capital supplémentaire » comprend de la valeur aux livres des autres actions privilégiées et de la portion admissible des débentures subordonnées, de même que la provision générale pour risque de crédit. Le « capital total réglementaire », (ou « capital total »), représente la somme des diverses catégories de capital, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs. Conformément aux règles de la BRI, le Surintendant des institutions financières au Canada a défini une troisième catégorie de capital destinée à couvrir expressément le risque de marché, qui doit aussi être couvert par le capital de première catégorie.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (ou ROE) : Rapport du bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées, à la valeur moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Revenus autres que d'intérêts : Revenus qui ne sont ni des intérêts ni des dividendes. Ces revenus comprennent notamment les frais de service sur dépôts et ordres de paiement, les commissions sur prêts, les revenus des opérations sur les marchés financiers, les commissions sur cartes de crédit, les revenus de gestion de placements et de garde des valeurs, les revenus des fonds d'investissement et les revenus de titrisation.

Revenu net d'intérêts : Différence entre les intérêts et dividendes perçus sur l'actif total et les frais d'intérêts liés au passif total. Plus précisément, le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre ce que la Banque touche sur les éléments d'actif comme les prêts et les valeurs mobilières et ce qu'elle paie sur les éléments de passif comme les dépôts. La marge nette d'intérêts correspond au rapport du revenu net d'intérêts sur l'actif moyen.

Risque de change : Éventualité de pertes causées par la variation du cours des devises et par la réduction consécutive de la valeur d'un titre ou d'un autre instrument financier détenu par la Banque.

Risque de crédit : Éventualité de pertes découlant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de remplir ses obligations contractuelles relatives à un prêt ou à une autre forme de créance. Le risque de crédit peut provenir des conditions particulières de la contrepartie ou représenter une conséquence du risque de marché.

Risque de liquidité : Éventualité de difficultés à obtenir des espèces ou des quasi-espèces en temps utile pour faire face à des échéances financières.

Risque de marché : Éventualité de pertes résultant de la variation des prix sur les marchés financiers. Ces prix peuvent s'agir de taux d'intérêt, de taux de change, de cours des actions et de cours des marchandises. Les variations de ces divers prix donnent lieu aux quatre grandes catégories de risques de marché : le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque sur actions et le risque sur marchandises.

Risque de taux d'intérêt : Éventualité de pertes imputables à des variations de taux d'intérêt entraînant des décalages des échéances des éléments productifs de l'actif et du passif ou, plus généralement, la réduction de la valeur d'un instrument financier détenu par la Banque.

Risque opérationnel : Éventualité de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements externes.

Risque sur actions : Éventualité de pertes résultant de variations du prix d'actions détenues par la Banque ou par ses filiales.

Risque sur marchandises : Éventualité de pertes résultant de variations des prix des marchandises sur lesquelles la Banque détient, dans son portefeuille de négociation, des instruments financiers dérivés.

Swap : Opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger, sur une période déterminée, des devises ou des flux d'intérêts (généralement un taux fixe, d'une part, et un taux flottant, d'autre part) ou les deux, à partir d'un montant nominal de référence.

Titrisation : Opération par laquelle certains éléments d'actif (des prêts hypothécaires ou des créances sur cartes de crédit, par exemple) sont vendus à une structure d'accueil qui finance leur acquisition en émettant des valeurs mobilières négociables sur le marché.

Valeur à risque : La valeur à risque est l'un des principaux outils de gestion du risque de marché de la Banque. Ce modèle de simulation calcule la valeur maximale des pertes quotidiennes, à un niveau de confiance de 99 %, pour les grandes catégories d'instruments financiers et pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente : Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente selon laquelle elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur nantissement à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat : Engagements financiers relatifs à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente selon laquelle elles seront rachetées à un prix et une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (« la Banque ») de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui assume la responsabilité de leur intégrité, y compris quant aux jugements et estimations importants qui y sont incorporés. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôle nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité et pour protéger l'actif de la Banque. Les contrôles comprennent notamment les normes d'embauche et de formation du personnel, la définition et l'évaluation des tâches et fonctions, les politiques et procédures d'exploitation, ainsi que les contrôles budgétaires.

Le Conseil d'administration (« le Conseil ») a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au Comité de vérification et de gestion des risques (« le Comité »).

Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le Comité est responsable de l'évaluation continue des procédés de contrôle interne et de l'examen des états financiers consolidés, dont il recommande l'adoption au Conseil. Une équipe de vérificateurs internes relève du Comité et lui fait rapport régulièrement.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par l'observation des lois et règlements qui s'appliquent aux activités de la Banque. En conformité avec la Loi sur les banques, le Surintendant des institutions financières au Canada examine régulièrement les opérations de la Banque dans le but d'assurer sa solidité financière ainsi que la protection des déposants et des actionnaires.

Les vérificateurs indépendants, Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, ont été nommés par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Ils ont profité d'un accès sans réserve au Comité pour discuter de questions relatives à leur vérification et à la publication de l'information.

Le président et chef
de la direction,

Réal Raymond

Le premier vice-président,
Finances, technologie et affaires corporatives,

Michel Labonté

Montréal, le 2 décembre 2004

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Nationale du Canada (« la Banque ») au 31 octobre 2004 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers consolidés au 31 octobre 2003 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l. et par PricewaterhouseCoopers s.r.l., qui ont exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés, dans leur rapport daté du 28 novembre 2003.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Montréal, le 2 décembre 2004

Exercice terminé le 31 octobre
[en millions de dollars, sauf montants par action]

État consolidé des résultats

	Note	2004	2003
Revenus d'intérêts et dividendes			
Prêts		1 904	1 977
Valeurs mobilières		588	526
Dépôts auprès d'institutions financières		113	131
		2 605	2 634
Frais d'intérêts			
Dépôts		800	1 030
Débitures subordonnées		99	105
Divers		323	175
		1 222	1 310
Revenu net d'intérêts			
		1 383	1 324
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions des marchés financiers		633	544
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		200	192
Revenus de négociation		198	335
Gains sur valeurs mobilières du compte de placement, montant net		91	1
Commissions sur cartes de crédit		49	49
Commissions sur prêts		238	204
Acceptations, lettres de crédit et de garantie		65	63
Revenus de titrisation		180	204
Revenus de change		72	66
Services fiduciaires et fonds communs de placement		244	210
Divers		196	170
		2 166	2 038
Revenu total			
		3 549	3 362
Dotations aux pertes sur créances			
	6	86	177
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages sociaux		1 359	1 287
Frais d'occupation		200	192
Ordinateurs et équipements		334	312
Communications		77	80
Honoraires professionnels		118	112
Divers		304	274
		2 392	2 257
Bénéfice avant charge d'impôts et part des actionnaires sans contrôle			
Charge d'impôts	16	1 071	928
		318	277
		753	651
Part des actionnaires sans contrôle		28	27
Bénéfice net			
		725	624
Dividendes sur actions privilégiées	14	23	25
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires			
		702	599
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation <i>(en milliers)</i>	17		
non dilué		170 918	177 751
dilué		173 276	179 235
Bénéfice net par action ordinaire			
	17		
non dilué		4,10	3,37
dilué		4,05	3,34
Dividendes par action ordinaire			
	14	1,42	1,08

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

Bilan consolidé

	Note	2004	2003
ACTIF			
Liquidités			
Encaisse		481	222
Dépôts auprès d'institutions financières		5 296	6 825
		5 777	7 047
Valeurs mobilières			
Compte de placement	4	7 428	6 998
Compte de négociation	4	20 561	19 151
Substituts de prêts		18	30
		28 007	26 179
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente			
		4 496	3 955
Prêts			
	5 et 6		
Hypothécaires résidentiels		15 500	13 976
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		7 825	6 101
Aux entreprises et aux administrations publiques		18 751	18 934
Provisions pour pertes sur créances		(578)	(630)
		41 498	38 381
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 076	3 334
Immobilisations corporelles	7	267	263
Écart d'acquisition	8	662	660
Actifs incorporels	8	180	183
Actifs divers	9	4 844	4 929
		9 029	9 369
		88 807	84 931
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts			
	10		
Particuliers		23 675	23 512
Entreprises et administrations publiques		24 299	22 700
Institutions de dépôts		5 458	5 251
		53 432	51 463
Autres passifs			
Acceptations		3 076	3 334
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		10 204	8 457
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		8 182	8 674
Passifs divers	11	7 931	6 992
		29 393	27 457
Débetures subordonnées			
	12	1 408	1 516
Part des actionnaires sans contrôle			
		370	398
Capitaux propres			
Actions privilégiées	14	375	375
Actions ordinaires	14	1 545	1 583
Surplus d'apport	15	7	2
Écarts de conversion non réalisés		(10)	6
Bénéfices non répartis		2 287	2 131
		4 204	4 097
		88 807	84 931

Président et chef de la direction

Administrateur

Réal Raymond

Pierre Bourgie

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

État consolidé de la variation des capitaux propres

	Note	2004	2003
Actions privilégiées au début		375	300
Émission d'actions privilégiées, série 15		-	200
Rachat d'actions privilégiées, série 12 aux fins d'annulation		-	(125)
Actions privilégiées à la fin	14	375	375
Actions ordinaires au début		1 583	1 639
Émission d'actions ordinaires		42	26
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation		(80)	(82)
Actions ordinaires à la fin	14	1 545	1 583
Surplus d'apport au début		2	-
Charge au titre des options d'achat d'actions		5	2
Surplus d'apport à la fin	15	7	2
Écarts de conversion non réalisés au début		6	17
Pertes de change des activités dont la devise fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, net d'impôts		(16)	(11)
Écarts de conversion non réalisés à la fin		(10)	6
Bénéfices non répartis au début		2 131	1 945
Bénéfice net		725	624
Dividendes			
actions privilégiées	14	(23)	(25)
actions ordinaires	14	(243)	(193)
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées, séries 12, 13 et 15	16	(1)	-
Prime versée sur les actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	14	(302)	(216)
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts		-	(4)
Bénéfices non répartis à la fin		2 287	2 131
Capitaux propres		4 204	4 097

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

État consolidé des flux de trésorerie

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	725	624
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	86	177
Amortissement des immobilisations corporelles	52	49
Impôts futurs	50	5
Redressement relatif au change pour les débetures subordonnées	(29)	(76)
Gains sur la vente des valeurs mobilières du compte de placement, nets	(91)	(1)
Gains tirés des titrisations de créances	(67)	(86)
Charge au titre des options d'achat d'actions	5	2
Variation des intérêts à payer	4	72
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	320	(34)
Variation des impôts à payer	(160)	208
Variation des pertes (gains) non réalisées et des montants nets à payer sur les instruments dérivés	10	(458)
Variation des valeurs mobilières du compte de négociation	(1 410)	(5 972)
Cotisations excédentaires à la charge des régimes de retraite	(20)	(255)
Variation des autres éléments	807	1 034
	282	(4 711)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des dépôts	1 969	(227)
Échéance de débetures subordonnées	(79)	-
Émission d'actions ordinaires	42	26
Émission d'actions privilégiées	-	200
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(382)	(298)
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	-	(125)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(179)	(235)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(23)	(25)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	1 747	2 915
Variation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	(492)	4 258
Variation des autres éléments	(16)	(16)
	2 587	6 473
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des prêts	(4 730)	(1 528)
Produit des nouveaux actifs titrisés	1 527	1 729
Achats des valeurs mobilières du compte de placement	(15 480)	(21 342)
Ventes des valeurs mobilières du compte de placement	15 141	21 208
Variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	(541)	(1 589)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(56)	(57)
	(4 139)	(1 579)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(1 270)	183
Espèces et quasi-espèces au début	7 047	6 864
Espèces et quasi-espèces à la fin	5 777	7 047
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	481	222
Dépôts auprès d'institutions financières	5 296	6 825
	5 777	7 047
Informations supplémentaires		
Intérêts et dividendes versés	1 420	1 498
Impôts versés	460	127

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

1

Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (« la Banque ») ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques (Canada)* qui prévoit que, à moins de spécification contraire du Surintendant des institutions financières au Canada (« Surintendant »), les états financiers consolidés sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis, comme l'explique la note 25.

La préparation des états financiers consolidés, selon les PCGR du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan, ainsi que des montants des produits et des charges inscrits au cours de la période sur laquelle portent les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales conventions comptables suivies dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Les états financiers consolidés de la Banque comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Les placements dans les sociétés satellites, c'est-à-dire ceux sur lesquels la Banque exerce une influence notable, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et portés au poste « Actifs divers » du bilan consolidé. La quote-part du bénéfice (perte) de ces sociétés revenant à la Banque est portée aux « Revenus d'intérêts et de dividendes » de l'état consolidé des résultats.

Conversion de devises étrangères

Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change de fin de mois en vigueur à la date des états financiers consolidés. Les revenus et les charges d'exploitation sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les gains et pertes de conversion matérialisés et non matérialisés sont inclus dans l'état consolidé des résultats de l'exercice.

Les actifs et les passifs des établissements dont la devise fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change de fin de mois en vigueur à la date du bilan, alors que les revenus et les charges d'exploitation sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les gains et les pertes de change qui découlent de la conversion des établissements dont la devise fonctionnelle n'est pas le dollar canadien et les opérations de couverture s'y rapportant, déduction faite des impôts, sont présentés au poste « Écarts de conversion non réalisés ».

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces. Les espèces sont représentées par l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les quasi-espèces sont représentées par les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières incluant les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont détenues dans le compte de placement ou le compte de négociation selon l'intention de la direction.

Les valeurs mobilières du compte de placement sont détenues avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que les conditions du marché favorisent d'autres types de placement. Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition si la Banque n'exerce aucune influence notable, tandis que les titres de créances sont comptabilisés au coût d'acquisition non amorti, la prime ou l'escompte étant amorti selon la méthode du rendement effectif jusqu'à la cession ou l'échéance du titre. Les revenus de dividendes et d'intérêts de même que l'amortissement des primes et escomptes sont comptabilisés à la rubrique « Revenus d'intérêts et dividendes ». Les gains ou pertes matérialisés sur la cession de valeurs mobilières, déterminés selon la méthode du coût moyen, de même que les réductions de valeur résultant de moins-value durable sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts ».

Les valeurs mobilières du compte de négociation, acquises aux fins de vente à court terme, sont comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci se fondant sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché de titres similaires. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés à la rubrique « Revenus d'intérêts et dividendes ». Les gains ou pertes matérialisés et non matérialisés sur ces titres sont comptabilisés aux « Revenus autres que d'intérêts ».

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

1

Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque achète des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et vend des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de rachat. Elles sont comptabilisées au coût au bilan consolidé. Les revenus d'intérêts sur les conventions de revente et les dépenses d'intérêts sur les conventions de rachat sont comptabilisés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'état consolidé des résultats.

Prêts

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital ou de l'intérêt, ou lorsque survient un retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le recouvrement du capital ou de l'intérêt n'est pas mis en doute. Un prêt ne retrouve son statut normal que si les paiements de capital et d'intérêt redeviennent entièrement à jour. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux et destinés à la vente sont enregistrés à la date de saisie, à leur juste valeur de laquelle on soustrait des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté au poste « Dotations aux pertes sur créances ». Pour toute variation ultérieure de leur juste valeur, les gains ou les pertes sont constatés aux « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé des résultats. Les gains ne doivent pas excéder les pertes de valeur constatées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont imputés à l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux, qui seront détenus et utilisés, sont évalués à la date de saisie, à leur juste valeur. Tout excédent de la valeur comptable du prêt relativement à sa juste valeur est porté aux résultats au poste « Dotations aux pertes sur créances ». Ces biens sont, subséquemment à la date de saisie, comptabilisés comme des immobilisations corporelles et ils suivent les mêmes règles comptables.

Les commissions de montage de prêts, y compris les montants reçus au titre d'engagements de prêts et les charges de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement du prêt et reportées pour être amorties par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement ont le même traitement comptable : elles sont amorties par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées aux revenus autres que d'intérêts pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de prêts à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts à d'autres banques, aux produits dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Elles comprennent la provision spécifique pour prêts douteux, la provision pour pays désignés et la provision générale pour risque de crédit. Les provisions pour pertes sur créances sont augmentées par les dotations aux pertes sur créances imputées aux résultats et réduites par les radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision spécifique pour prêts douteux a été établie pour tous ceux qui sont individuellement repérables et pour lesquels il est possible d'estimer l'ampleur de la moins-value, les ramenant à leur valeur de réalisation estimative. Les valeurs de réalisation estimatives ont été mesurées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Pour les groupes de prêts douteux comprenant un grand nombre de soldes homogènes et dont les valeurs sont relativement faibles, les valeurs de réalisation sont évaluées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus pour chacun des groupes au moyen de formules fondées sur les pertes passées, sur la conjoncture économique et sur d'autres éléments pertinents. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre de créances sur cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsque aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours.

La provision pour prêts douteux à l'égard des pays désignés qui figurent à la liste de surveillance du Surintendant est constamment réévaluée en fonction des risques engagés dans les divers pays et des conditions économiques.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

1

Énoncé des principales conventions comptables (suite)

La provision générale pour risque de crédit attribuée reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi en appliquant les facteurs de perte prévus aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision générale attribuée au titre des grandes entreprises et des administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse statistique de l'évolution des pertes selon le type de prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les créances sur cartes de crédit, la provision générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuille. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique. La provision générale pour risque de crédit non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision spécifique pour prêts douteux, la provision pour pays désignés et la provision générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, de l'expérience récente en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision générale attribuée.

Titrisation d'actifs

La Banque effectue des opérations de titrisation sur des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des prêts à la consommation, des prêts aux particuliers et des créances sur cartes de crédit en vendant ces créances à des structures d'accueil ou à des fiducies qui émettent des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaires sur ces actifs. Pour les titrisations effectuées, les gains et les pertes sont constatés aux résultats à la date de l'opération.

Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées, et ces droits peuvent comprendre une ou plusieurs tranches de titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les gains et les pertes issus des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transactions, sont inclus à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus de titrisation ». Les gains ou les pertes enregistrés à la vente de créances dépendent en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés. Cette répartition est calculée à partir de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur tient compte des cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, leur juste valeur est estimée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses quant aux pertes sur créances, aux remboursements par anticipation, aux courbes des taux d'intérêt à terme et aux taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les droits conservés sont comptabilisés au coût et présentés avec les valeurs mobilières du compte de placement. Toute moins-value durable des droits conservés est inscrite à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus de titrisation ».

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la cession, un passif de gestion est comptabilisé et constaté aux résultats sur la durée des créances cédées. Ce passif de gestion est présenté au poste « Passifs divers » du bilan consolidé.

Avant le 1^{er} juillet 2001, les opérations de titrisation ont été comptabilisées conformément à l'abrégé des délibérations N° 9 du Comité des problèmes nouveaux « Cessions de créances » (CPN N° 9) du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les gains enregistrés sur les opérations de titrisation étaient amortis progressivement dans les résultats, alors que les pertes étaient constatées au moment où elles étaient subies. Pour les transactions de titrisation qui prévoyaient le paiement du produit de la vente lorsque la somme des intérêts et des frais recouverts des emprunteurs dépassait le rendement versé aux investisseurs, ce produit était considéré comme un revenu si le montant pouvait être légalement payé par la fiducie. Les opérations entamées avant le 1^{er} juillet 2001 (ou conclues après cette date en vertu d'engagements de vente conclus avant le 1^{er} juillet 2001) n'ont fait l'objet d'aucun retraitement, et les gains reportés ainsi que les autres revenus continueront d'être comptabilisés en vertu des modalités initiales des ententes.

Prêts hypothécaires garantis

La Banque finance une partie de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels au moyen du programme des titres hypothécaires prévu dans la Loi nationale sur l'habitation. En vertu de ce programme, la Banque regroupe sous forme de blocs des prêts hypothécaires admissibles et elle vend des participations dans ces blocs à des investisseurs. Ces derniers reçoivent un coupon fixé à l'avance de même que tout le capital provenant des hypothèques sous-jacentes. Les paiements aux investisseurs sont inconditionnellement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Enfin, la Banque continue d'assumer la gestion des prêts hypothécaires ainsi titrisés.

La Banque s'est engagée envers la SCHL à mettre ponctuellement à la disposition de l'agent payeur et de l'agent de transfert les fonds suffisants pour payer les sommes dues aux investisseurs, que les débiteurs aient eux-mêmes payé ou non. En outre, la Banque doit mettre à la disposition de l'agent payeur et de l'agent de transfert toutes les sommes dues aux investisseurs à l'échéance des titres. En cas de défaut de la Banque, la SCHL peut confier la gestion des prêts titrisés à un autre gestionnaire.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

1

Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme élément de passif au bilan consolidé. En contrepartie, le recours possible de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont imputées à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immeubles, le matériel et mobilier et les améliorations locatives sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et les taux présentés dans le tableau suivant. Les terrains sont comptabilisés au coût.

	Méthodes	Taux
Immeubles	(a) ou (b)	2 % à 14 %
Matériel et mobilier	(a) ou (b)	20 % à 50 %
Améliorations locatives	(a)	(c)

(a) Amortissement linéaire

(b) Amortissement dégressif

(c) Sur la durée du bail, plus la première option de renouvellement

Écart d'acquisition

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises représente l'écart d'acquisition, qui est soumis à des tests de dépréciation annuels (ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation), afin de s'assurer que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels de la Banque résultent d'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et sont principalement composés de contrats de gestion et comptabilisés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme ces actifs ont une durée de vie utile indéfinie et sont donc non amortissables, ils sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel avec sa valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminable sont amortis sur leur durée de vie utile. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable nette ne peut être recouvrée à long terme. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est imputé aux résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif reflète l'obligation de la Banque de livrer des titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont présentés au passif à la juste valeur, à l'exception des titres utilisés dans les relations de couverture qui sont comptabilisés au coût non amorti. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés dans le cadre d'activités de négociation sont inclus au poste « Revenus de négociation » de l'état consolidé des résultats.

Les gains et les pertes sur les titres vendus à découvert utilisés à des fins de couverture sont inclus dans l'état consolidé des résultats, concurremment aux gains et pertes sur les éléments couverts.

Charge d'impôts

La Banque pourvoit à la charge d'impôts selon la méthode axée sur le bilan. Elle détermine les actifs et les passifs d'impôts futurs en fonction des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption des écarts. Les actifs d'impôts futurs représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son revenu imposable des exercices ultérieurs. Aucune charge pour impôts futurs n'est constituée pour la partie des bénéfices non répartis des filiales étrangères qui est réinvestie de façon permanente.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à certains instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle dans le cadre de ses propres activités de gestion du risque, de placement et de négociation. Ces instruments financiers dérivés servent également à la Banque pour ses propres besoins de gestion des risques et de négociation.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

1

Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par la Banque sont des contrats cotés en Bourse tels que les contrats à terme normalisés et les options de même que les produits hors cote suivants : les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats de produits dérivés de crédit, les swaps et les options.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés pour répondre aux besoins de sa clientèle et pour permettre à la Banque de tirer des revenus de ses activités de négociation, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Les gains non matérialisés sont présentés à l'actif alors que les pertes non matérialisées sont présentées au passif dans le bilan consolidé. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés sur les opérations de négociation sont portés aux résultats au poste « Revenus autres que d'intérêts ».

Instruments financiers dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif

Lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour gérer les risques de la Banque, notamment les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de couverture lorsque celle-ci est appropriée.

Documentation

La Banque constitue une documentation en bonne et due forme concernant toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts en rattachant tous les dérivés utilisés dans les opérations de couverture à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan ou à des flux de trésorerie. L'objectif et la stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent les diverses opérations de couverture sont également documentés. La Banque détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Types d'instruments financiers dérivés

La Banque utilise principalement des contrats de swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des justes valeurs d'un actif ou d'un passif de même que les variations des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif portant intérêts à taux variable.

Comptabilisation

Lorsque l'instrument financier dérivé est désigné et s'avère efficace pour couvrir tant les variations des justes valeurs que les variations des flux de trésorerie, les gains ou les pertes sont portés aux « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats au même moment que les gains ou les pertes sur les éléments d'actifs ou de passifs couverts.

Cessation de la comptabilité de couverture

Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont reportés dans les actifs ou passifs au bilan consolidé et constatés dans les résultats à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts » de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Dans l'éventualité où l'instrument financier dérivé devient de nouveau admissible à une comptabilité de couverture, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé sera amortie dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Si un élément couvert désigné est vendu, est annulé ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé sur cet instrument dérivé est constaté dans les « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de négociation et non admissibles

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur dans les actifs ou les passifs. Toute variation de la juste valeur de ces instruments est portée aux « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Produits et charges d'assurance

Les primes diminuées des réclamations et la variation des passifs actuariels sont portées aux « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus provenant des valeurs mobilières détenues par les filiales d'assurance sont portés à la rubrique « Revenus d'intérêts et dividendes » de l'état consolidé des résultats et à la rubrique « Valeurs mobilières » du bilan consolidé. L'amortissement des gains et pertes reportés sur disposition de titres est porté aux « Revenus autres que d'intérêts ». Les frais d'administration sont comptabilisés aux « Charges d'exploitation » à l'état consolidé des résultats.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens qui sont détenus par des clients, et non inscrits au bilan consolidé. Elle perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placement et de fonds communs de placement. La Banque perçoit aussi des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde de valeurs. Les commissions sont constatées et inscrites à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts » à mesure que les services sont rendus.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

1

Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés. La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance-maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

La Banque comptabilise ses obligations issues des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite est basée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Dans le cadre du calcul du rendement prévu à long terme des actifs du régime, utilisé aux fins de la détermination de la charge de retraite, la plupart des titres à revenu fixe des régimes sont évalués à la juste valeur alors que les titres de participation et autres actifs sont évalués à une valeur liée au marché. Cette valeur tient compte des variations de la juste valeur des actifs sur une période de trois ans. Avant le 1^{er} novembre 2003, tous les titres du portefeuille étaient évalués à la valeur liée au marché. L'incidence de ce changement pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 est négligeable.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la somme des éléments suivants : coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours; les intérêts théoriques sur la dette actuarielle et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes; l'amortissement sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés, des gains et pertes actuariels, et des montants résultant de modifications apportées aux hypothèses et aux régimes. L'excédent cumulatif des cotisations aux régimes de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté aux « Actifs divers » du bilan consolidé et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite, nets des déboursés, sont constatés aux « Passifs divers ».

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications. La portion du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette qui excède 10 % du plus élevé de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cette durée résiduelle moyenne varie de 9 à 12 ans selon les régimes. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Banque a adopté, le 1^{er} novembre 2002, les exigences de la norme « Rémunérations et autres paiements à base d'actions » de l'ICCA. Celle-ci établit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions et aux autres paiements à base d'actions versés en contrepartie de biens ou de services.

Conformément à cette norme, les droits à la plus-value des actions (DPVA) sont comptabilisés à la juste valeur en évaluant, sur une base continue, l'excédent du cours du marché de l'action sur le prix d'exercice de l'option. La norme s'applique aux DPVA en cours à la date d'adoption et aux octrois ultérieurs. L'obligation de la Banque, qui résulte de la variation du cours du marché de l'action, est constatée aux résultats sur une base linéaire sur la période d'acquisition, soit quatre ans, et la somme correspondante est portée au poste « Autres passifs ». À l'expiration du délai d'acquisition des droits et jusqu'à l'exercice des DPVA, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action est constatée en augmentation ou diminution de la charge de rémunération de la période au cours de laquelle les variations surviennent. En ce qui a trait aux DPVA en cours à la date d'adoption, l'application des règles de transition de cette norme, en tenant compte du passif comptabilisé antérieurement par la Banque, n'a pas exigé de redressement cumulatif au solde des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2002.

Dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options d'achat d'actions octroyées à compter du 1^{er} novembre 2002. La juste valeur des options d'achat d'actions est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

1

Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Ce coût est constaté sur une base linéaire sur la période d'acquisition, soit quatre ans, en tant qu'augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport. Lorsque les options sont levées, le produit reçu ainsi que le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital versé des actions ordinaires. Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, aucune charge de rémunération n'est comptabilisée. Toute somme versée par les employés au moment de la levée de ces options est également portée au crédit du capital versé des actions ordinaires. Le prix de levée de chaque option octroyée équivaut au prix du marché des actions ordinaires de la Banque à la clôture des transactions à la Bourse de Toronto, le jour de négociation précédant la date de son octroi.

La Banque offre également le régime d'unités d'actions différées (UAD) pour dirigeants qui s'adresse à certains membres de la direction et à d'autres employés clés de la Banque et de ses filiales (« les employés désignés »). Ce régime permet de lier une portion de la valeur de la rémunération du dirigeant à la valeur future des actions ordinaires de la Banque comme rémunération incitative. Une UAD pour dirigeants est un droit dont la valeur correspond à la valeur marchande d'une action ordinaire de la Banque au moment de son octroi. L'acquisition des UAD se fait selon des critères précis et aux dates prévues dans les lettres d'octroi des participants. Des UAD additionnelles sont versées au compte du dirigeant et calculées proportionnellement aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Les UAD ne peuvent être exercées que lorsque le dirigeant prend sa retraite ou lorsque son emploi prend fin. La charge de rémunération pour ce régime est constatée à la rubrique « Charges d'exploitation » dans l'exercice au cours duquel les dirigeants acquièrent la rémunération incitative. Les variations de la valeur des UAD sont constatées à la rubrique « Charges d'exploitation » de l'état consolidé des résultats.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2004.

2

Modifications aux conventions comptables

2a. Normes comptables récentes qui ont été adoptées

Principes comptables généralement reconnus

La Banque a adopté, le 1^{er} novembre 2003, les exigences du chapitre 1100 « Principes comptables généralement reconnus » du manuel de l'ICCA. Ce chapitre établit des normes de communication de l'information financière en conformité avec les principes comptables généralement reconnus et il précise quelles sources consulter pour choisir les conventions comptables à employer ou pour déterminer l'information à fournir, dans le cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des principes comptables généralement reconnus. L'application de cette norme élimine certaines pratiques qui pouvaient être appliquées dans une industrie en particulier. La seule incidence importante sur les résultats de la Banque provient de la cessation d'amortir certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires. Depuis le 1^{er} novembre 2003, certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont constatés à l'état consolidé des résultats au poste « Commissions sur prêts » lorsqu'ils sont gagnés. Avant le 1^{er} novembre 2003, ces frais étaient reportés et amortis par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Suite à l'adoption du chapitre 1100, un solde non amorti des frais pour paiement anticipé qui s'élevait au 31 octobre 2003 à 25 millions de dollars (16 millions de dollars déduction faite des impôts) a été constaté au cours de l'exercice à l'état consolidé des résultats au poste « Commissions sur prêts ». De plus, les montants nets à recevoir des institutions financières, à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, sont maintenant présentés à l'actif du bilan consolidé alors que les montants nets à payer aux institutions financières sont présentés au passif. Au 31 octobre 2003, le solde net pour l'ensemble des institutions financières était présenté à l'actif du bilan consolidé.

Relations de couverture

Le 1^{er} novembre 2003, la Banque a adopté les exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13 « Relations de couverture » publiée par l'ICCA. Cette note d'orientation précise les circonstances dans lesquelles la comptabilité de couverture est appropriée et elle traite de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture ainsi que de la cessation de la comptabilité de couverture. Cependant, elle ne précise pas les techniques relatives à la comptabilité de couverture. Les instruments financiers monétaires ou dérivés utilisés en gestion des risques et qui satisfont aux critères d'admissibilité de la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de couverture décrite à la note 1.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de cette note d'orientation ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé, au 1^{er} novembre 2003. Le gain net de transition de 16 millions de dollars est reporté et constaté aux résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

2

Modifications aux conventions comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Depuis le 1^{er} novembre 2003, la Banque applique les recommandations de la norme intitulée « Dépréciation d'actifs à long terme ». Celle-ci définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme. Cette norme stipule qu'une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme destiné à être utilisé excède les flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa cession. La perte de valeur constatée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Il n'y a pas eu d'effet sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004.

Contrats de dépôts indexés sur action

Le 1^{er} novembre 2003, la Banque a adopté les exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité N° 17, « Contrats de dépôts indexés sur actions ». Cette note permet à la Banque de comptabiliser à la juste valeur, certaines obligations de dépôts dont l'obligation varie selon le rendement des actions ou indices boursiers et qui donnent le droit aux investisseurs, après une période déterminée, de recevoir le plus élevé d'un pourcentage donné de leur capital ou d'un montant variable calculé en fonction du rendement d'un indice boursier ou des actions. Les variations ultérieures de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'elles se produisent.

L'incidence de l'adoption de cette nouvelle note d'orientation sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2004 est négligeable.

2b. Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées

Entités à détenteurs de droits variables

Le 1^{er} novembre 2004, la Banque adoptera la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15). La NOC-15 est harmonisée avec la nouvelle interprétation américaine FIN 46R, intitulée « Consolidation of Variable Interest Entities », et elle fournit des directives sur l'application des principes prévus par le chapitre 1590 du manuel de l'ICCA, intitulé « Filiales », à certaines entités définies comme étant des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire ; celui-ci est défini comme la partie qui obtient la majorité des rendements résiduels et/ou assume la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV. Selon les informations disponibles à ce jour, l'application des dispositions de NOC-15, le 1^{er} novembre 2004, résultera en la consolidation de certains fonds mutuels dans lesquels la Banque a un investissement significatif et en la consolidation de l'EDDV qui loue l'immeuble du siège social de la Banque en vertu d'un contrat de location-acquisition. L'incidence estimée de l'application de cette norme résultera en une augmentation des Immobilisations corporelles de 84 millions de dollars, des Valeurs mobilières de 54 millions, des Actifs divers de 3 millions, des Autres passifs de 93 millions, de la Part des actionnaires sans contrôle de 45 millions et des Bénéfices non répartis de 3 millions. La Banque poursuit l'évaluation de l'impact de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Sociétés de placement

En janvier 2004, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18 « Sociétés de placement ». En vertu de cette note d'orientation, les sociétés de placement sont tenues de comptabiliser tous leurs placements à la juste valeur, y compris ceux qui seraient par ailleurs consolidés ou comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit des critères permettant de déterminer si une société est une société de placement. On précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement et qui comptabilise cette participation à la valeur de consolidation doit comptabiliser les placements de la société de placement à la juste valeur.

Les dispositions de la note d'orientation s'appliqueront à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2004. Elles seront appliquées prospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle note d'orientation.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

3

Opérations de titrisation

Prêts hypothécaires

Au cours de l'exercice 2004, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels garantis pour une somme de 1 527 millions de dollars (1 529 millions en 2003) par la création de titres hypothécaires. La Banque a reçu un produit net en espèces de 1 520 millions de dollars (1 522 millions en 2003) et a conservé les droits relatifs à la marge excédentaire de 47 millions de dollars (66 millions en 2003) gagnés sur les prêts hypothécaires. Elle a également pris en charge un passif de gestion de 9 millions de dollars (10 millions en 2003). Un gain avant impôts de 31 millions de dollars (50 millions en 2003 dont 1 million de dollars provenant des titres hypothécaires non vendus et créés avant le 1^{er} novembre 2002), déduction faite des frais de transaction, a été constaté au poste « Revenus de titrisation » de l'état consolidé des résultats.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a révisé à la hausse une des hypothèses, soit le taux de remboursement par anticipation, qui est utilisée dans l'évaluation de la juste valeur des droits conservés relatifs à la marge excédentaire de l'ensemble des prêts hypothécaires titrisés. À la suite de ce changement d'hypothèse, la Banque a enregistré une charge pour moins-value durable des droits conservés d'environ 3 millions de dollars au poste « Revenus de titrisation » de l'état consolidé des résultats.

Créances sur cartes de crédit

En vertu d'une entente de 1998, la Banque vend des créances sur cartes de crédit de façon renouvelable à une fiducie. Au cours de l'exercice 2003, la Banque a ainsi vendu la somme additionnelle de 200 millions de dollars de créances sur cartes de crédit. La Banque a reçu un produit en espèces de 199 millions de dollars, déduction faite d'une réserve initiale de 1 million de dollars et des frais de transaction, et a conservé les droits relatifs à la marge excédentaire de 6 millions de dollars générée par les créances, déduction faite des pertes sur créances. La Banque a également pris en charge un passif de gestion d'environ 1 million de dollars et constaté un gain avant impôts d'environ 5 millions de dollars, déduction faite des frais de transactions. À la suite de l'échéance d'une obligation de 200 millions de dollars au cours de l'exercice 2004 (remboursement net de 300 millions de dollars en 2003), l'encours brut des créances sur cartes de crédit titrisées a diminué de 1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2003 à 900 millions au 31 octobre 2004.

Hypothèses clés

Voici les hypothèses clés utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés à la date de vente pour les opérations effectuées au cours des exercices 2004 et 2003.

	Prêts hypothécaires garantis		Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Durée de vie moyenne pondérée <i>(en mois)</i>	27,1	29,7	-	-	13,3	13,4
Taux de remboursement	-	-	31,2 %	30,8 %	-	-
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %	-	-	30,0 %	30,0 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,3 %	1,7 %	10,3 %	11,3 %	1,8 %	3,8 %
Pertes sur créances prévues	-	-	3,4 %	3,3 %	1,2 %	1,2 %
Taux d'actualisation	3,9 %	4,1 %	21,0 %	21,0 %	21,0 %	21,0 %

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

3

Opérations de titrisation (suite)

Le tableau suivant présente certaines sommes constatées aux états financiers consolidés en rapport avec les activités de titrisation :

	Revenus de titrisation		Valeurs mobilières - compte de placement				Autres passifs	
	Gains (pertes) provenant de la vente d'actifs		Droits conservés		Dépôts en espèces dans une fiducie		Passif de gestion	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Prêts hypothécaires								
– garantis	31	50	99	97	–	–	16	15
– autres ⁽¹⁾	–	–	–	–	20	23	–	–
Créances sur cartes de crédit	38	33	13	17	5	6	3	3
Prêts à la consommation ⁽²⁾	–	–	–	1	–	19	–	–
Prêts aux particuliers ⁽³⁾	(2)	4	7	17	26	25	4	4
Total	67	87	119	132	51	73	23	22

(1) Au cours de l'exercice 2000, la Banque a vendu des prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles ayant cinq logements ou plus à une fiducie.

(2) Au cours de l'exercice 2001, la Banque a vendu des prêts à la consommation à une fiducie. La Banque a mis fin à ce programme en mars 2004 alors que l'encours des prêts représentait moins de 10 % du portefeuille originalement vendu.

(3) Au cours de l'exercice 2002, la Banque a vendu à une fiducie un portefeuille de 515 millions de dollars de prêts aux particuliers à taux fixe et la fiducie a émis des obligations totalisant 515 millions de dollars. Mensuellement, la Banque vend de façon renouvelable à cette fiducie la majorité de ses nouveaux prêts aux particuliers à taux fixe.

Le tableau suivant présente le total des actifs titrisés et certaines données sur le crédit relatives aux actifs titrisés :

	2004			2003		
	Actifs titrisés	Prêts douteux	Pertes sur créances nettes	Actifs titrisés	Prêts douteux	Pertes sur créances nettes
Prêts hypothécaires						
– garantis	3 520 ⁽¹⁾	–	–	3 643 ⁽¹⁾	–	–
– autres	293	–	–	443	–	–
Créances sur cartes de crédit	900	4	40	1 100	8	31
Prêts à la consommation	–	–	1	145	3	2
Prêts aux particuliers	515	3	8	515	2	7
Total	5 228 ⁽²⁾	7	49	5 846	13	40

(1) Comprend des titres hypothécaires créés et non vendus de 243 millions de dollars en 2004 (720 millions en 2003). Ces titres sont présentés au poste « Valeurs mobilières – compte de placement » du bilan consolidé.

(2) Les obligations émises dans le cadre des programmes de titrisation, échéant ou renouvelable en 2005, s'élèvent à 706 millions de dollars, dont 500 millions pour le programme sur cartes de crédit et 206 millions pour le programme de prêts aux particuliers.

Le tableau suivant présente certains des flux de trésorerie reçus des fiducies de titrisation :

	Prêts hypothécaires garantis		Créances sur cartes de crédit		Prêts à la consommation		Prêts aux particuliers	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Produit des nouvelles opérations de titrisation	1 527	1 529	–	200	–	–	–	–
Produit de perception, réinvesti dans les opérations de titrisation renouvelables	–	–	3 273	3 085	–	–	377	345
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation	55	61	64	48	–	6	27	25

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

3

Opérations de titrisation (suite)

Au 31 octobre, la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

Hypothèses	Prêts hypothécaires garantis		Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %	31,2 %	30,8 %	30,0 %	30,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(2,6) \$	(3,0) \$	(0,9) \$	(1,2) \$	(0,2) \$	(0,3) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(5,2) \$	(5,8) \$	(1,7) \$	(2,3) \$	(0,4) \$	(0,6) \$
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,5 %	1,6 %	10,3 %	11,3 %	1,8 %	3,8 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(9,9) \$	(9,8) \$	(1,3) \$	(1,7) \$	(1,3) \$	(1,7) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(19,7) \$	(19,5) \$	(2,7) \$	(3,5) \$	(2,6) \$	(3,4) \$
Taux d'actualisation	4,2 %	4,7 %	21,0 %	21,0 %	21,0 %	21,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,4) \$	(0,5) \$	(0,1) \$	(0,1) \$	(0,6) \$	(0,7) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,8) \$	(1,0) \$	(0,1) \$	(0,2) \$	(1,1) \$	(1,4) \$
Gestion	0,3 %	0,3 %	2,0 %	2,0 %	1,0 %	1,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(1,6) \$	(1,5) \$	(0,3) \$	(0,3) \$	(0,4) \$	(0,4) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(3,3) \$	(3,0) \$	(0,5) \$	(0,6) \$	(0,8) \$	(0,9) \$

Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas généralement s'extrapoler, parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un aspect peuvent contribuer aux variations touchant un autre aspect, ce qui peut amplifier ou amortir les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

4

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance	2004 Total	2003 Total
Compte de placement							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada							
Coût non amorti	316	1 980	77	20	–	2 393	2 564
Juste valeur	319	2 015	80	21	–	2 435	2 615
Les provinces							
Coût non amorti	1	44	80	25	–	150	617
Juste valeur	1	44	84	27	–	156	646
Les municipalités ou les commissions scolaires							
Coût non amorti	–	–	2	–	–	2	9
Juste valeur	–	–	2	–	–	2	10
Trésor américain et autres organismes américains							
Coût non amorti	25	126	112	–	–	263	604
Juste valeur	25	127	113	–	–	265	601
Autres titres de créances							
Coût non amorti	1 309	1 416	449	127	172	3 473	1 692
Juste valeur	1 315	1 415	461	128	172	3 491	1 687
Titres de participation							
Coût	74	180	24	19	850	1 147	1 512
Juste valeur	77	190	26	17	893	1 203	1 567
Total de la valeur comptable	1 725	3 746	744	191	1 022	7 428	6 998
Total de la juste valeur	1 737	3 791	766	193	1 065	7 552	7 126
Compte de négociation							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	5 180	1 536	1 261	254	–	8 231	9 610
Les provinces	596	1 258	939	781	–	3 574	3 616
Les municipalités ou les commissions scolaires	119	224	83	8	–	434	393
Trésor américain et autres organismes américains	448	1 037	304	215	–	2 004	34
Autres titres de créances	1 280	677	684	135	–	2 776	2 127
Titres de participation	10	5	1	8	3 518	3 542	3 371
	7 633	4 737	3 272	1 401	3 518	20 561	19 151
Total de la valeur comptable des titres	9 358	8 483	4 016	1 592	4 540	27 989	26 149
Total de la juste valeur des titres	9 370	8 528	4 038	1 594	4 583	28 113	26 277

Lorsqu'il n'existe pas de marché organisé pour lequel les cours du marché sont disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché de titres similaires.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

4

Valeurs mobilières (suite)

Les gains (pertes) non réalisés sont présentés dans le tableau suivant :

	2004				2003			
	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Compte de placement								
Titres émis ou garantis par								
Le Canada	2 393	42	-	2 435	2 564	51	-	2 615
Les provinces	150	6	-	156	617	29	-	646
Les municipalités ou les commissions scolaires	2	-	-	2	9	1	-	10
Trésor américains et autres organismes américains	263	2	-	265	604	-	(3)	601
Autres titres de créances	3 473	24	(6)	3 491	1 692	16	(21)	1 687
Titres de participation	1 147	83	(27)	1 203	1 512	90	(35)	1 567
Total du compte de placement	7 428	157	(33)	7 552	6 998	187	(59)	7 126

5

Prêts et prêts douteux

	Montant brut	Prêts douteux			Nets
		Bruts	Provisions spécifiques	Provision pays désignés	
31 octobre 2004					
Prêts hypothécaires résidentiels	15 500	4	2	-	2
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	7 825	32	17	-	15
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	18 751	352	209	-	143
	42 076	388	228	-	160
Provision générale ⁽¹⁾					(350)
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale					(190)
31 octobre 2003					
Prêts hypothécaires résidentiels	13 976	7	3	-	4
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	6 101	33	17	-	16
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	18 934	436	186	19	231
	39 011	476	206	19	251
Provision générale ⁽¹⁾					(405)
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale					(154)

Au 31 octobre 2004, les biens saisis destinés à la vente représentent une somme nette négligeable (6 millions de dollars en 2003), et les biens saisis détenus et utilisés représentent un montant de 1 million de dollars (4 millions en 2003).

(1) La provision générale pour risque de crédit a été constituée à l'égard de l'ensemble du crédit de la Banque.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

6

Provisions pour pertes sur créances

Les changements apportés aux provisions au cours de l'exercice sont les suivants :

	Provisions spécifiques	Provision générale attribuée	Provision générale non attribuée	Provision pays désignés	2004 Total	2003 Total
Provisions au début	206	300	105	19	630	662
Dotations aux pertes sur créances	141	(28)	(27)	–	86	177
Radiations	(178)	–	–	(19)	(197)	(259)
Recouvrements	59	–	–	–	59	50
Provisions à la fin	228	272	78	–	578	630

7

Immobilisations corporelles

	Coût	Amortis- sement cumulé	2004 Valeur comptable nette	2003 Valeur comptable nette
Terrains	8	–	8	10
Immeubles	73	38	35	53
Matériel et mobilier	516	393	123	102
	597	431	166	165
Améliorations locatives	101	–	101	98
	698	431	267	263
Amortissement de l'exercice comptabilisé à l'état consolidé des résultats			52	49

8

Écart d'acquisition et actifs incorporels

La Banque applique un test de dépréciation annuel à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. Aucune réduction de valeur n'a été inscrite pour 2004 et 2003.

La variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition s'établit comme suit :

	Particuliers et entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Total
Solde au 31 octobre 2002	61	408	192	661
Autres	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 octobre 2003	61	407	192	660
Acquisitions	–	1	–	1
Autres	(12)	13	–	1
Solde au 31 octobre 2004	49	421	192	662

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

8

Écart d'acquisition et actifs incorporels (suite)

Les actifs incorporels sont composés de :

	Coût	Amortis- sement cumulé	2004 Valeur comptable nette	2003 Valeur comptable nette
Marque de commerce ⁽¹⁾	11	–	11	11
Contrats de gestion ⁽¹⁾	160	–	160	160
Autres	16	7	9	12
Total	187	7	180	183

(1) Non amortissable

9

Actifs divers

	2004	2003
Juste valeur des instruments financiers dérivés de négociation <i>(note 19)</i>	2 735	2 560
Intérêts et dividendes à recevoir	333	601
Frais payés d'avance et autres éléments reportés	378	353
Actifs d'impôts futurs <i>(note 16)</i>	324	334
Comptes des clients des courtiers	73	135
Placements dans les sociétés satellites	119	124
Actif au titre des prestations constituées <i>(note 13)</i>	358	347
Autres	524	475
	4 844	4 929

10

Dépôts

	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe	2004 Total	2003 Total
Particuliers	2 143	6 905	14 627	23 675	23 512
Entreprises et administrations publiques	7 542	5 327	11 430	24 299	22 700
Institutions de dépôts	442	41	4 975	5 458	5 251
	10 127	12 273	31 032	53 432	51 463

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

11

Passifs divers

	2004	2003
Juste valeur des instruments financiers dérivés de négociation (note 19)	2 386	2 327
Intérêts et dividendes à payer	692	570
Impôts à payer	129	289
Passifs d'impôts futurs (note 16)	255	215
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	98	91
Fournisseurs et autres créditeurs	2 054	1 839
Comptes des clients des courtiers	263	132
Engagements liés aux opérations d'assurances	92	99
Dettes de filiales envers des tiers	745	511
Charges à payer et revenus reportés	324	342
Autres	893	577
	7 931	6 992

12

Débentures subordonnées

Les débentures sont subordonnées aux droits des déposants et de certains autres créanciers.

Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques	Libellées en devises	2004	2003
Décembre 2003		7,50 %	Non rachetables par la Banque avant leur échéance		-	45
Août 2004		8,13 %	Non rachetables par la Banque avant leur échéance, sauf si les débentures deviennent imposables à l'étranger	(2003 : 26 US)	-	34
Novembre 2009		7,75 %	Non rachetables par la Banque avant leur échéance, sauf si les débentures deviennent imposables à l'étranger	250 US	305	330
Juin 2010		6,90 % ⁽¹⁾	Non remboursables par anticipation avant le 7 juin 2005		350	350
Octobre 2011		7,50 % ⁽²⁾	Remboursables par anticipation depuis le 17 octobre 2001		150	150
Octobre 2012		6,25 % ⁽³⁾	Non remboursables par anticipation avant le 31 octobre 2007		300	300
Avril 2014		5,70 % ⁽⁴⁾	Remboursables par anticipation depuis le 16 avril 2004		250	250
Février 2087		variable ⁽⁵⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	44 US	53	57
Total					1 408	1 516

(1) Portant intérêt au taux de 6,90 % jusqu'au 7 juin 2005 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %.

(2) Portant intérêt au taux de 7,50 % jusqu'au 17 octobre 2006 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %.

(3) Portant intérêt au taux de 6,25 % jusqu'au 31 octobre 2007 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %.

(4) Portant intérêt au taux de 5,70 % jusqu'au 16 avril 2009 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %.

(5) Portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

12

Débetures subordonnées (suite)

Les échéances des débetures subordonnées s'établissent comme suit :

2005	-
2006	-
2007	-
2008	-
2009	305
2010 à 2014	1 050
2015 et suivantes	53

13

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont capitalisés.

Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime des employés	31 décembre 2002	31 décembre 2005
Régime des employés désignés	31 décembre 2003	31 décembre 2006
Programme d'allocation après retraite	1 ^{er} janvier 2003	31 décembre 2004

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La Banque offre également différents régimes complémentaires contributifs d'assurance aux employés et aux retraités admissibles, à leur conjoint ainsi qu'à leurs personnes à charge. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Banque liés aux avantages sociaux futurs présentés conformément aux normes définies au chapitre 3461 « Avantages sociaux futurs » de l'ICCA. La date de mesure utilisée est le 31 octobre de chaque année.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

13

Avantages sociaux futurs (suite)

Composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	1 305	1 172	104	109
Coût des services rendus au cours de l'exercice	31	28	4	11
Intérêts débiteurs	89	84	7	8
Cotisations des employés	15	14	-	-
Prestations versées	(56)	(54)	(5)	(11)
Modifications des régimes	-	9	-	-
Règlement des engagements des prestations d'invalidité de longue durée	-	-	-	(27)
Pertes actuarielles	96	52	6	14
Solde à la fin de l'exercice	1 480	1 305	116	104
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	1 365	965	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	104	156	-	-
Cotisations de la Banque	49	284	-	-
Cotisations des employés	15	14	-	-
Prestations versées	(56)	(54)	-	-
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 477	1 365	-	-
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	(3)	60	(116)	(104)
Pertes actuarielles nettes non amorties	346	271	18	13
Coût des prestations pour services passés non amortis	15	16	-	-
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	358	347	(98)	(91)

L'actif (passif) constaté au titre des prestations constituées est présenté comme suit au bilan :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Actif au titre des prestations constituées inclus dans le poste « Actifs divers »	358	347	-	-
Passif au titre des prestations constituées inclus dans le poste « Passifs divers »	-	-	(98)	(91)
	358	347	(98)	(91)

Les montants présentés précédemment relativement à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur de l'actif des régimes de retraite à la clôture des exercices comprennent les montants suivants relativement aux régimes dont les obligations au titre des prestations constituées excèdent les actifs :

	2004	2003
Juste valeur de l'actif des régimes	1 390	35
Obligations au titre des prestations constituées	1 424	42
Situation de capitalisation – déficit	(34)	(7)

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

13

Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes de retraite au 31 octobre :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	%	%
Catégorie d'actifs		
Marché monétaire	5	12
Obligations	28	24
Actions	56	53
Autres	11	11
	<u>100</u>	<u>100</u>

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2004, le total de ces placements représentait la somme de 128 millions de dollars (94 millions en 2003).

Les honoraires de gestion payés à la Banque ou ses filiales au cours de l'exercice financier 2004 s'élèvent à près de 5 millions de dollars. Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs.

Composantes de la charge au titre des prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	31	28	4	11
Intérêts débiteurs	89	84	7	8
Rendement réel des actifs des régimes	(104)	(156)	-	-
Pertes actuarielles sur l'obligation	96	52	6	14
Modifications des régimes	-	9	-	-
Coût additionnel relié au règlement des prestations d'invalidité de longue durée	-	-	-	7
Perte sur compression et règlement	2	-	-	-
Charge avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	<u>114</u>	<u>17</u>	<u>17</u>	<u>40</u>
Écart entre les rendements prévu et réel des actifs des régimes pour la période	5	70	-	-
Écart entre le montant des pertes (gains) actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes (gains) actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	(83)	(48)	(6)	(14)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	2	(7)	-	-
Charge au titre des prestations déterminées	<u>38</u>	<u>32</u>	<u>11</u>	<u>26</u>

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

13

Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée) retenues par la Banque sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations constituées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	6,25	6,75	6,50	6,75
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00	4,00	4,00
Charge des prestations déterminées pour les exercices terminés au 31 octobre				
Taux d'actualisation	6,75	7,00	6,75	7,00
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,50	7,75	-	-
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,25	4,00	3,25

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 7,7 % en 2004 (8,3 % en 2003). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 5,9 % en 2008 et demeurer à ce niveau par la suite.

Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Analyse de sensibilité des autres régimes		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1	(1)
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	12	(10)

Le tableau suivant illustre l'impact possible de variations de certaines des principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées et les charges afférentes :

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles en 2004

	Régimes de retraite	
	Obligation	Charge
Impact d'une variation de 0,25 % dans les principales hypothèses actuarielles :		
Taux d'actualisation		
Diminution de 0,25 %	51	6
Augmentation de 0,25 %	(51)	(6)
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme		
Diminution de 0,25 %	-	3
Augmentation de 0,25 %	-	(3)
Taux de croissance de la rémunération		
Diminution de 0,25 %	(13)	(3)
Augmentation de 0,25 %	13	3

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence, étant donné que les variations sont hypothétiques et que les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 octobre :

	2004	2003
Cotisations de la Banque aux régimes de retraite	49	284
Prestations versées (autres régimes), excluant le règlement des prestations d'invalidité de longue durée	5	11

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

14

Capital-actions

Autorisé**Actions privilégiées de premier rang**

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale d'au plus 1 milliard de dollars

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale d'au plus 300 millions de dollars

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale d'au plus 3 milliards de dollars

Actions en circulation et dividendes déclarés	2004			
	Nombre d'actions	Actions \$	Dividendes \$	par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 13	7 000 000	175	11	1,6000
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Actions privilégiées et dividendes	15 000 000	375	23	
Actions ordinaires au début	174 619 903	1 583		
Émises au titre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions et du Régime d'options d'achat d'actions	1 510 350	42		
Rachat d'actions ordinaires	(8 700 000)	(80)		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	167 430 253	1 545	243	1,4200
Total des dividendes			266	

Actions en circulation et dividendes déclarés	2003			
	Nombre d'actions	Actions \$	Dividendes \$	par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 12	–	–	4	0,8125
Série 13	7 000 000	175	11	1,6000
Série 15	8 000 000	200	10	1,1480
Actions privilégiées et dividendes	15 000 000	375	25	
Actions ordinaires au début	182 596 351	1 639		
Émises au titre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions et du Régime d'options d'achat d'actions	1 123 552	26		
Rachat d'actions ordinaires	(9 100 000)	(82)		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	174 619 903	1 583	193	1,0800
Total des dividendes			218	

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang (montants en dollars)**Série 13**

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve de l'obtention du consentement du Surintendant et sous réserve d'un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, i) le 15 août 2005, et le dernier jour de chaque période de cinq ans plus un jour par la suite (date de conversion), en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion, au prix de 25 dollars l'action, majoré du montant de tous les dividendes déclarés et non versés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat et, ii) après le 15 août 2005, sauf à une date de conversion, en totalité seulement, à un prix correspondant à 25,50 dollars l'action privilégiée, majoré du montant de tous les dividendes déclarés et non versés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; dividendes préférentiels et non cumulatifs, d'un montant trimestriel de 0,40 dollar par action pour les cinq premières années et variable par la suite.

Convertibles au gré du détenteur le 15 août 2005 et à une date de conversion par la suite en une action privilégiée de série 14, entièrement versée.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

14

Capital-actions (suite)

Série 15

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve de l'obtention du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 26 dollars l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2009, à 25,75 dollars l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2010, à 25,50 dollars l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 dollars l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 dollars l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Émission et rachat d'actions privilégiées

La Banque a émis, le 31 janvier 2003, 8 000 000 actions privilégiées de premier rang à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,365625 dollar l'action, série 15, pour une contrepartie de 195 millions de dollars, déduction faite des commissions de 5 millions de dollars.

La Banque a racheté aux fins d'annulation, le 15 mai 2003, la totalité des 5 000 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 12, au prix de 25 dollars l'action, plus les dividendes déclarés et impayés par action jusqu'à la date de rachat.

Rachat d'actions ordinaires

Le 8 décembre 2003, la Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à 8 700 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 7 décembre 2004. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les sommes versées en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été imputées aux bénéfices non répartis. Au 31 octobre 2004, la Banque a terminé le rachat des 8 700 000 actions ordinaires au prix de 382 millions de dollars, ce qui a réduit de 80 millions de dollars le capital-actions ordinaire et de 302 millions de dollars les bénéfices non répartis.

Le 20 janvier 2003, la Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à 9 100 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 19 janvier 2004. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été imputés aux bénéfices non répartis. Au 31 octobre 2003, la Banque avait terminé le rachat des 9 100 000 actions ordinaires au prix de 298 millions de dollars, ce qui a réduit de 82 millions de dollars le capital-actions ordinaire et de 216 millions de dollars les bénéfices non répartis.

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2004, 3 964 354 actions ordinaires (4 251 099 en 2003) étaient réservées en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 16 155 918 actions ordinaires (17 392 723 en 2003) étaient réservées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions.

Dans le cadre de l'acquisition de Putnam Lovell Group Inc., 476 119 actions ordinaires sont réservées, et leur émission est conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs de rentabilité au 31 décembre 2004. Le cas échéant, la valeur des actions octroyées sera portée en augmentation de l'écart d'acquisition.

Restriction sur le versement de dividendes

En vertu de la Loi sur les banques, la Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques (Canada)* ou les directives du Surintendant en matière de suffisance du capital et de liquidités. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

15

Rémunération à base d'actions

La Banque dispose de quatre régimes de rémunération sous forme d'actions.

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le Régime de DPVA de la Banque s'adresse aux membres de la haute direction et à d'autres employés clés de la Banque et de ses filiales (« les employés désignés »). En vertu du Régime de DPVA, les employés désignés reçoivent, lors de l'exercice des DPVA, une somme en espèces équivalant à la différence entre le prix du marché d'une action ordinaire à la date d'exercice des droits et le prix d'exercice de ces droits. Le prix d'exercice de chaque DPVA octroyé est égal au cours de l'action à la clôture la veille de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportion égale sur une période de 4 ans et expirent 10 ans après la date de l'octroi, ou dans certaines circonstances prévues par le régime et dans des délais précis.

	2004		2003	
	Nombre de DPVA	Prix de levée moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix de levée moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	1 269 640	17,71 \$	1 869 225	17,42 \$
Octroyés	16 000	41,00 \$	24 500	30,95 \$
Levés	(566 310)	17,19 \$	(600 285)	17,31 \$
Annulés	(3 650)	27,34 \$	(23 800)	19,01 \$
En circulation à la fin	715 680	18,59 \$	1 269 640	17,71 \$
Pouvant être levés à la fin	668 649	17,58 \$	956 293	17,20 \$

Prix de levée	DPVA en circulation	DPVA pouvant être levés	Échéance
13,50 \$	66 100	66 100	Décembre 2006
24,50 \$	5 900	5 900	Décembre 2007
25,00 \$	7 025	7 025	Décembre 2008
17,35 \$	556 080	556 080	Décembre 2009
24,90 \$	25 025	18 769	Décembre 2010
28,01 \$	19 550	9 775	Décembre 2011
30,95 \$	20 000	5 000	Décembre 2012
41,00 \$	16 000	-	Décembre 2013
Total	715 680	668 649	

Régime d'options d'achat d'actions

Le Régime d'options d'achat d'actions de la Banque s'adresse aux membres de la haute direction et à d'autres employés clés de la Banque et de ses filiales (« les employés désignés »). En vertu du Régime d'options d'achat d'actions de la Banque, des options sont périodiquement octroyées aux employés désignés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire à des actions ordinaires de la Banque à un prix de levée égal au cours de l'action le jour précédant la date de l'octroi de l'option. Les droits sur les options sont acquis en proportion égale sur une période de 4 ans et expirent 10 ans après l'octroi, ou dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime d'options est de 16 155 918 au 31 octobre 2004. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque. Chaque participant au Régime de DPVA qui réside au Canada a la possibilité d'échanger chaque DPVA qu'il détient contre une option d'achat d'action régie par le Régime d'options d'achat d'actions à un prix d'octroi représentant la valeur au marché d'une action ordinaire à la clôture la veille de l'échange.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

15

Rémunération à base d'actions (suite)

	2004		2003	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options d'achat d'actions				
En circulation au début	6 134 765	26,40 \$	5 692 822	24,38 \$
Octroyées	1 376 900	41,00 \$	1 542 700	30,95 \$
Levées	(1 240 055)	23,39 \$	(858 482)	20,65 \$
Annulées	(90 650)	30,04 \$	(242 275)	28,45 \$
En circulation à la fin	6 180 960	30,20 \$	6 134 765	26,40 \$
Pouvant être levées à la fin	2 826 403	25,72 \$	2 788 017	23,68 \$

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
11,00 \$	86 930	86 930	Décembre 2005
13,50 \$	92 500	92 500	Décembre 2006
25,20 \$	309 700	309 700	Décembre 2007
25,20 \$	564 870	564 870	Décembre 2008
24,90 \$	931 690	698 768	Décembre 2010
28,01 \$	1 480 070	740 035	Décembre 2011
30,95 \$	1 349 400	333 600	Décembre 2012
41,00 \$	1 365 800	–	Décembre 2013
Total	6 180 960	2 826 403	

La juste valeur, à la date d'attribution, des options octroyées en 2004 a été évaluée à 9,10 dollars (6,90 dollars en 2003) à l'aide du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées étaient les suivantes : i) un taux d'intérêt hors risque de 4,37 % (4,54 % en 2003), ii) une durée de vie prévue de 6 ans pour les options (6 ans en 2003), iii) une volatilité prévue de 27 % (27 % en 2003) et iv) des dividendes prévus de 5,00 % (3,36 % en 2003).

La charge de rémunération constatée à l'égard de ces options d'achat d'actions a été de 5 millions de dollars à l'exercice terminé le 31 octobre 2004 (2 millions en 2003). La contrepartie de cette charge de rémunération est créditée au surplus d'apport.

Régime d'unités d'actions différées pour dirigeants

Le régime d'unités d'actions différées (UAD) pour dirigeants s'adresse à certains membres de la direction et à d'autres employés clés de la Banque et de ses filiales (« employés désignés »). En tout, 328 851 UAD étaient en circulation au 31 octobre 2004 (215 965 en 2003). La charge constatée à l'égard de ce régime a été de 7 millions de dollars en 2004 (2 millions en 2003).

Régime d'achat d'actions des employés

En vertu du Régime d'achat d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 dollars par année. Après une année de participation continue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque de 4 millions de dollars en 2004 (4 millions en 2003) sont comptabilisées à la rubrique « Charges d'exploitation » une fois payées.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

16

Charge d'impôts

La charge d'impôts liée aux bénéfices de la Banque aux états financiers consolidés des exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2004	2003
État consolidé des résultats		
Charge d'impôts	318	277
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux éléments suivants		
Frais d'émission d'actions	-	(2)
Dividendes des actions privilégiées, séries 12, 13 et 15	1	-
Écarts de conversion non réalisés	31	63
	32	61
	350	338

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Impôts exigibles	300	333
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	50	5
Charge d'impôts	350	338

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se définissent comme suit :

	2004	2003
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	294	307
Passif aux titres des prestations constituées – Autres régimes	30	27
	324	334
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	20	19
Titrisation	30	32
Actif aux titres des prestations constituées – Régimes de retraite	108	103
Autres	97	61
	255	215

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque aux exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2004		2003	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant charge d'impôts et part des actionnaires sans contrôle	1 071	100,0	928	100,0
Charge d'impôts au taux statutaire d'imposition prévu par la loi au Canada	364	34,0	335	36,1
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exempts d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(40)	(3,7)	(35)	(3,8)
Gain en capital	-	-	(6)	(0,6)
Taux d'impôts des filiales étrangères	(32)	(3,0)	(30)	(3,2)
Impôt fédéral des grandes sociétés et surtaxe	5	0,5	7	0,8
Autres éléments	21	1,9	6	0,6
	(46)	(4,3)	(58)	(6,2)
Charge d'impôts et taux effectif d'imposition	318	29,7	277	29,9

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

17

Bénéfice par action

Le bénéfice net par action ordinaire dilué a été calculé en fonction du bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées non convertibles en actions ordinaires, et du nombre moyen d'actions ordinaires.

	2004	2003
Bénéfice net	725 \$	624 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(23)	(25)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – non dilué et dilué	702	599
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, non dilué	170 918	177 751
Ajustement au nombre d'actions ordinaires		
Options d'achat d'actions	2 358	1 484
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, dilué	173 276	179 235

18

Garanties, engagements et passifs éventuels**Garanties**

Le 30 avril 2003, la Banque a adopté les exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée « Informations à fournir sur les garanties » (NOC-14). Cette note donne une définition élargie des garanties et exige que le garant divulgue des informations significatives sur les garanties qu'il a données.

En vertu de NOC-14, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut obliger éventuellement le garant à faire des paiements (soit sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs ou d'actions propres de l'entité ou de la prestation de services) au bénéficiaire en raison (a) d'un changement d'un taux d'intérêt, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice ou d'une autre variable, y compris la réalisation ou non-réalisation d'un événement déterminé, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie, (b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou (c) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette à la date où celle-ci devient exigible.

Les garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre 2004 sont décrites ci-après.

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, la durée à l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des lettres de garantie s'élevait à 1 225 millions de dollars au 31 octobre 2004 (903 millions au 31 octobre 2003). La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie.

Facilités de liquidités

La Banque fournit des garanties de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des prêts administrés par la Banque à la suite des opérations de titrisation. De plus, la Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit aussi à ce fonds des facilités de garantie de liquidités du papier commercial.

Les garanties de liquidité peuvent seulement être invoquées dans le cas où, à la suite d'une perturbation des marchés, les programmes ne seraient pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial. Ces garanties ont une échéance inférieure à un an et sont périodiquement renouvelables. Les modalités des facilités de garantie de liquidités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes à ce fonds en cas de faillite et ne l'obligent pas à financer des actifs non productifs ou non remboursés. Aucune des garanties de liquidités fournies par la Banque n'a été utilisée à ce jour. Au 31 octobre 2004, le montant maximal potentiel que la Banque pouvait être tenue de verser en vertu de ces garanties de liquidité était de 1 378 millions de dollars (441 millions au 31 octobre 2003). Aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre de ces facilités de liquidités.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

Produits dérivés

La Banque, dans le cours normal de ses activités, vend des options de vente pour répondre aux besoins de ses clients, ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation. Les options de vente sont des ententes contractuelles en vertu desquelles la Banque accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre à la Banque, à une date donnée ou avant cette date, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers, à un prix convenu au moment où l'option est conclue. Les options de vente qui répondent à la définition de garantie selon NOC-14 comprennent principalement les options sur devises de gré à gré avec des sociétés autres qu'institutions financières et les options sur actions de gré à gré lorsqu'il est probable que la contrepartie possède les titres sous-jacents. L'échéance de ces options varie selon les contrats mais ne dépasse pas deux ans. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces options vendues s'élevait à 385 millions de dollars au 31 octobre 2004 (1 022 millions au 31 octobre 2003). À cette date, la Banque a constaté au bilan consolidé un passif de 3 millions de dollars relativement à ces options de vente (5 millions en 2003).

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque, à titre d'agent pour ces clients, prête leurs titres à des tiers et indemnise ces clients en cas de perte. Afin de se protéger contre toute perte éventuelle, la Banque exige de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables hautement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. La juste valeur des titres prêtés s'élevait à 761 millions de dollars au 31 octobre 2004 (579 millions au 31 octobre 2003). Aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des opérations de prêts de titres.

Cessions d'entreprise et d'activités

Dans le cadre d'une cession d'entreprise et de cessions d'activités, la Banque s'est engagée à indemniser l'acquéreur de pertes résultant de certains types de réclamations se rapportant à l'exploitation antérieure de l'entreprise ou des activités par la Banque, ainsi qu'à des déclarations et des garanties qui s'avèrent incorrectes à la date où ces déclarations et garanties ont été faites. Certaines ententes prévoient une limite au montant maximal des paiements futurs, le montant pour l'ensemble de ces ententes s'élevait au 31 octobre 2004 à 230 millions de dollars (244 millions au 31 octobre 2003). Une entente ne prévoit aucune limite au montant maximal des paiements futurs en cas de mise en jeu de la garantie et, en plus, compte tenu de la nature de ces engagements, la Banque n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser. La période de survie des diverses clauses d'indemnisation stipulées dans les ententes est variable. Aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre de ces ententes d'indemnisation.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, la Banque conclut des ententes contractuelles autres que celles qui sont décrites ci-dessus. En vertu de ces ententes, elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. De plus, à titre d'adhérent d'un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'opération de ce réseau, la Banque a octroyé une hypothèque mobilière en faveur du réseau qui pourrait être utilisée advenant l'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La nature de ces ententes ne permet pas d'estimer de façon raisonnable le montant maximal que la Banque pourrait être tenue de verser. La durée de ces ententes est stipulée dans chaque contrat. Aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre de ces ententes.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une société satellite jusqu'à concurrence de son capital réglementaire, soit 22 millions de dollars au 31 octobre 2004 (28 millions au 31 octobre 2003). Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans la société satellite ou plus tôt si jugé approprié par l'autorité réglementaire. À ce jour, cette garantie n'a pas été utilisée, et aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé en vertu de cette entente.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

18

Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Engagements

Au 31 octobre 2004, les engagements minimaux en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats de location se répartissent comme suit :

	<u>Locaux</u>	<u>Contrats de service</u>	<u>Matériel et mobilier</u>	<u>Total</u>
2005	99	192	6	297
2006	94	183	2	279
2007	83	179	1	263
2008	75	171	–	246
2009	69	163	–	232
2010 et suivantes	422	390	–	812
	842	1 278	9	2 129

Nantissement d'éléments d'actifs

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actifs donnés en garantie est fourni ci-après.

Au 31 octobre

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
– Banque du Canada	25	25
– Organismes de compensation directe	2 812	3 395
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
– Opérations sur instruments dérivés	544	202
– Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	12 016	9 304
– Autres	643	225
Total	16 040	13 151

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Lettres de garantie ⁽¹⁾	1 225	903
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	102	93
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	4 882	4 838
Engagements de crédit ⁽³⁾		
Échéance originale d'un an ou moins	6 756	6 415
Échéance originale de plus d'un an	10 346	9 689

(1) Voir la section « Lettres de garantie » à la page 115.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés en commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu des conditions précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non encore utilisée de l'autorisation.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

18

Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Autres engagements

La Banque agit à titre d'investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires en concluant des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. Relativement à ces activités, la Banque détenait des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 747 millions de dollars au 31 octobre 2004 (647 millions en 2003).

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. La majorité de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches de recouvrement de ses créances. Récemment, des requêtes pour autorisation d'exercer des recours collectifs ont été signifiées à diverses institutions financières dont la Banque, contestant entre autres, certains frais de transactions bancaires. La filiale Financière Banque Nationale est également partie dans le cours normal de ses affaires à diverses poursuites judiciaires dont la majorité sont liées aux activités du secteur des services aux particuliers et peuvent notamment porter sur des questions de convenance des placements. De l'avis de la direction, en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable sur la situation financière de la Banque.

19

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises, au crédit ou aux indices. La Banque utilise les instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de ses clients, ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation.

Les principaux instruments financiers dérivés utilisés se décrivent comme suit :

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors cote portant sur l'achat ou la vente de devises étrangères qui seront livrées à une date ultérieure prédéterminée et à un cours stipulé à l'avance.

Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et confèrent l'obligation d'acheter ou de livrer un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix préétabli. Ces contrats sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu, appliqué à un montant nominal de référence avec une échéance précise et débutant à une date ultérieure donnée.

Les swaps sont des opérations par lesquelles deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres (sur le plan des taux fixe ou variable, de devises, des prix de marchandises, des indices ou autres), fondés sur une valeur nominale de référence déterminée pour une période donnée.

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux sont présentés hors bilan et représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument dérivé et servent de référence à l'application d'un cours du change, d'un taux d'intérêt ou d'un cours boursier pour établir les flux de trésorerie à échanger.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

19

Instruments financiers dérivés (suite)

	Contrats à des fins de négociation	Période à couvrir jusqu'à l'échéance				2004 Total des contrats	2003 Total des contrats	
		Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de change								
Hors cote								
Contrats à terme	6 277	4 126	1 482	698	-	6 306	6 652	6 748
Swaps	25 227	19 236	9 154	1 169	-	29 559	36 874	42 889
Options achetées	5 514	3 395	1 788	331	-	5 514	9 459	9 459
Options vendues	5 284	2 867	2 163	254	-	5 284	9 676	9 676
Total	42 302	29 624	14 587	2 452	-	46 663	62 661	68 772
Cotés en Bourse								
Contrats à terme normalisés								
Positions créditrices	90	90	-	-	-	90	9	9
Positions à découvert	62	3	32	27	-	62	306	306
Options achetées	30	30	-	-	-	30	160	160
Options vendues	1	1	-	-	-	1	11	11
Total	183	124	32	27	-	183	486	486
Contrats de taux d'intérêt								
Hors cote								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	7 033	1 675	5 283	75	-	7 033	7 487	7 487
Swaps	95 709	38 983	30 776	39 391	7 611	116 761	66 528	88 477
Options achetées	12 908	3 476	8 340	1 265	76	13 157	7 275	7 590
Options vendues	13 566	3 914	8 331	1 319	2	13 566	13 455	13 455
Total	129 216	48 048	52 730	42 050	7 689	150 517	94 745	117 009
Cotés en Bourse								
Contrats à terme normalisés								
Positions créditrices	12 316	1 197	9 606	1 513	-	12 316	6 804	6 804
Positions à découvert	20 756	8 228	13 442	-	-	21 670	15 584	16 862
Options achetées	21 748	18 732	3 016	-	-	21 748	31 115	31 115
Options vendues	21 002	13 381	7 621	-	-	21 002	28 761	33 706
Total	75 822	41 538	33 685	1 513	-	76 736	82 264	88 487
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédits								
Hors cote								
Contrats à terme	107	1	14	33	59	107	164	164
Swaps	13 166	6 089	4 807	1 814	456	13 166	7 993	8 018
Options achetées	1 635	63	380	995	197	1 635	640	648
Options vendues	1 405	60	101	1 036	208	1 405	342	342
Total	16 313	6 213	5 302	3 878	920	16 313	9 139	9 172
Cotés en Bourse								
Contrats à terme normalisés								
Positions créditrices	94	94	-	-	-	94	86	102
Positions à découvert	755	707	43	5	-	755	1 012	1 012
Options achetées	387	210	103	51	27	391	219	219
Options vendues	102	78	22	11	-	111	24	24
Total	1 338	1 089	168	67	27	1 351	1 341	1 357
Total 2004	265 174	126 636	106 504	49 987	8 636	291 763	250 636	285 283
Total 2003	250 636	120 693	106 655	47 986	9 949	285 283		

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements. Le coût de remplacement actuel, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque sur les instruments financiers dérivés. L'équivalent-crédit est calculé en tenant compte du coût de remplacement actuel de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, du risque futur éventuel et de l'effet des contrats-cadres de compensation. L'équivalent pondéré est le montant en équivalent-crédit multiplié par les facteurs de risque de contrepartie prescrits par le Surintendant. La Banque négocie des accords généraux de compensation, avec les parties auprès desquelles elle court un risque de crédit important, liés aux opérations sur instruments dérivés. Ces contrats permettent de liquider et de régler simultanément sur la base du solde net toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Certains de ces contrats permettent également l'échange des garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours entre les parties dépasse un seuil convenu.

Au 31 octobre, le risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

	2004					2003				
	Coût de remplacement actuel			Équi- valent crédit	Montant pondéré en fonc- tion du risque	Coût de remplacement actuel			Équi- valent crédit	Montant pondéré en fonc- tion du risque
	Négo- ciation ⁽¹⁾	Autres que de négo- ciation	Total			Négo- ciation ⁽¹⁾	Autres que de négo- ciation	Total		
Contrats de taux d'intérêt	743	376	1 119	1 443	281	509	514	1 023	1 172	225
Contrats de change	1 111	23	1 134	1 619	354	1 403	75	1 478	2 280	515
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	841	4	845	2 048	504	597	3	600	1 346	380
	2 695	403	3 098	5 110	1 139	2 509	592	3 101	4 798	1 120
Incidence des accords généraux de compensation	(1 560)	-	(1 560)	(2 394)	(535)	(1 586)	-	(1 586)	(2 319)	(534)
	1 135	403	1 538	2 716	604	923	592	1 515	2 479	586

(1) Les instruments négociés en bourse et les contrats de change à terme dont l'échéance est de 14 jours sont exclus selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières au Canada. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 40 millions de dollars au 31 octobre 2004 (51 millions au 31 octobre 2003).

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée sans tenir compte des contrats-cadres de compensation. Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché servent à déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés. Autrement, celle-ci est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Au besoin, elle est rajustée pour tenir compte des risques de marché, de modèle et de crédit, ainsi que des coûts connexes.

Au 31 octobre 2004, la juste valeur positive des instruments financiers dérivés à des fins de négociation est présentée aux « Actifs divers » du bilan consolidé, alors que la juste valeur négative est présentée aux « Passifs divers ». Les données au 31 octobre 2003 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation de l'exercice 2004.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

19

Instruments financiers dérivés (suite)

Au 31 octobre, la juste valeur des instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2004			2003		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	6	7	(1)	10	4	6
Swaps	675	501	174	481	609	(128)
Options	72	65	7	27	48	(21)
Total	753	573	180	518	661	(143)
Contrats de change						
Contrats à terme	54	143	(89)	74	183	(109)
Swaps	971	603	368	1 195	724	471
Options	102	157	(55)	165	213	(48)
Total	1 127	903	224	1 434	1 120	314
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	24	171	(147)	59	147	(88)
Swaps	615	475	140	492	372	120
Options	216	264	(48)	57	27	30
Total	855	910	(55)	608	546	62
Total - Contrats à des fins de négociation	2 735	2 386	349	2 560	2 327	233
Contrats à des fins autres que de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	374	183	191	512	145	367
Options	2	-	2	2	-	2
Total	376	183	193	514	145	369
Contrats de change						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	23	50	(27)	75	227	(152)
Options	-	-	-	-	-	-
Total	23	50	(27)	75	227	(152)
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	1	-	1
Options	4	1	3	2	-	2
Total	4	1	3	3	-	3
Total - Contrats à des fins autres que de négociation	403	234	169	592	372	220
Juste valeur totale	3 138	2 620	518	3 152	2 699	453
Incidence des accords généraux de compensation	(1 577)	(1 577)	-	(1 600)	(1 600)	-
	1 561	1 043	518	1 552	1 099	453

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

19

Instruments financiers dérivés

Au 31 octobre, la répartition des risques par contrepartie s'établit comme suit :

	2004		2003	
	Coût de rempla- cement	Équivalent- crédit	Coût de rempla- cement	Équivalent- crédit
Gouvernements de l'OCDE	13	625	31	407
Banques de l'OCDE	2 545	1 473	2 432	1 501
Autres	540	618	638	571
Total	3 098	2 716	3 101	2 479

20

Répartition géographique de l'actif productif selon le risque ultime

	2004		2003	
	\$	%	\$	%
Amérique du Nord				
Canada	63 103	85,4	62 698	84,3
États-Unis	6 111	8,3	4 717	6,3
	69 214	93,7	67 415	90,6
Europe				
Royaume-Uni	1 087	1,5	2 283	3,1
Allemagne	244	0,3	648	0,9
Autres	2 048	2,8	2 651	3,5
	3 379	4,6	5 582	7,5
Asie et Pacifique	612	0,8	1 091	1,5
Amérique latine et Caraïbes	627	0,9	315	0,4
Moyen-Orient et Afrique	30	-	18	-
Actif productif au 30 septembre	73 862	100,0	74 421	100,0
Actif non productif au 30 septembre	9 483		9 456	
Variation nette de l'actif en octobre	5 462		1 054	
Actif total au 31 octobre	88 807		84 931	

L'actif productif est défini comme l'actif portant intérêt. Par conséquent, il exclut l'encaisse, les chèques et autres effets en circulation (valeur nette), les engagements des clients en contrepartie d'acceptations, les immobilisations corporelles et les actifs divers. L'actif productif de la Banque est ventilé en fonction du lieu du risque ultime au 30 septembre, c'est-à-dire de la situation géographique de l'emprunteur ou, le cas échéant, de son garant. L'actif productif est calculé net de toute provision pour pertes sur créances.

Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit dans un secteur d'exploitation donné.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

21

Sensibilité au taux d'intérêt

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'importance et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau présenté ci-après trace un portrait au 31 octobre 2004 de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total
Actif							
Liquidités	1 269	3 700	582	–	–	226	5 777
Rendement réel		1,9 %	2,6 %	– %	– %		
Valeurs mobilières	1 228	2 130	6 000	8 484	5 608	4 557	28 007
Rendement réel		1,0 %	2,4 %	3,8 %	3,9 %		
Prêts	1 371	25 549	5 830	9 021	390	3 833	45 994
Rendement réel		3,8 %	4,9 %	5,7 %	7,0 %		
Autres actifs	–	–	–	–	–	9 029	9 029
	3 868	31 379	12 412	17 505	5 998	17 645	88 807
Passif et capitaux propres							
Dépôts	2 972	26 788	6 911	13 850	557	2 354	53 432
Rendement réel		2,2 %	3,1 %	3,6 %	4,4 %		
Autres dettes ⁽¹⁾	–	8 584	993	2 025	2 706	4 078	18 386
Rendement réel		2,1 %	2,2 %	3,3 %	4,1 %		
Débitures subordonnées	53	–	–	–	1 355	–	1 408
Rendement réel		– %	– %	– %	6,8 %		
Acceptations et passifs divers	–	–	–	–	–	11 377	11 377
Capitaux propres	–	–	–	375	–	3 829	4 204
	3 025	35 372	7 904	16 250	4 618	21 638	88 807
Excédent de l'actif (passif)	843	(3 993)	4 508	1 255	1 380	(3 993)	–
Instruments financiers dérivés	–	(27 772)	13 414	14 164	194	–	–
Total	843	(31 765)	17 922	15 419	1 574	(3 993)	–
Éléments libellés en dollars canadiens							
Total au bilan	187	335	3 054	24	460	(3 999)	61
Instruments financiers dérivés	–	(15 288)	6 318	8 553	116	–	(301)
Total	187	(14 953)	9 372	8 577	576	(3 999)	(240)
Éléments libellés en devises							
Total au bilan	656	(4 328)	1 454	1 231	920	6	(61)
Instruments financiers dérivés	–	(12 484)	7 096	5 611	78	–	301
Total	656	(16 812)	8 550	6 842	998	6	240
Total 2004	843	(31 765)	17 922	15 419	1 574	(3 993)	–
Total 2003	67	(18 920)	11 574	6 298	2 839	(1 858)	–

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

22

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers portés au bilan, à l'exception des éléments dont la juste valeur est estimée correspondre à la valeur comptable. Cette juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés ne sont pas incluses dans le tableau et sont présentées séparément à la note 19.

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, attesté par un cours du marché ou, lorsqu'il n'existe pas, selon des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

Les justes valeurs présentées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, par exemple les immobilisations corporelles. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Valeurs mobilières	28 007	28 131	26 179	26 307
Prêts	41 498	41 700	38 381	38 758
Passif				
Dépôts	53 432	53 682	51 463	51 831
Déventures subordonnées	1 408	1 496	1 516	1 627

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est présentée à la note 4 des états financiers consolidés. Elle est fondée sur les cours du marché. En l'absence de marché organisé, elle est estimée à partir des cours de titres similaires.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Pour les autres prêts, la juste valeur est estimée par l'actualisation des flux monétaires aux taux du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date du bilan, appliqués aux montants prévus à l'échéance en tenant compte des remboursements anticipés.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts dont l'échéance restante est la même. Pour les dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée, elle est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Déventures subordonnées

La juste valeur des déventures subordonnées est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires dont l'échéance restante est la même.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

23

Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant :

	2004	2003
Prêts hypothécaires	3	2
Prêts – Autres	71	83

Les prêts consentis aux dirigeants admissibles, depuis le 1^{er} janvier 2003, sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle ; les prêts hypothécaires sont offerts au taux du marché moins 2 % ; les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêts à la moitié du taux offert à la clientèle ; et les marges de crédit personnelles portent intérêts au taux de base canadien réduit de 3 %, qui ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

Pour les prêts personnels, les avances sur cartes de crédit et les marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Les prêts qui ont été octroyés aux dirigeants avant le 1^{er} janvier 2003 sont administrés selon les conditions antérieures pour une période de transition se terminant le 31 décembre 2005. Ces conditions sont les suivantes : les prêts consentis aux administrateurs sont aux conditions du marché pour des risques similaires ; les prêts hypothécaires résidentiels consentis aux dirigeants portent intérêts au taux du marché divisé par 3, pour les premiers 50 000 dollars empruntés et, pour le solde, au moins du taux du marché divisé par 3 ou au taux du marché moins 5 % ; enfin, les autres prêts consentis aux dirigeants, principalement les marges de crédit personnelles, portent intérêts au taux préférentiel divisé par 2, pour la première tranche variant de 10 000 dollars à 20 000 dollars et au moins du taux préférentiel moins 3 % ou du taux préférentiel divisé par 2 pour le solde, jusqu'à un maximum global de 50 % du salaire annuel.

24

Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les autres activités d'exploitation étant regroupées à des fins de présentation. Chaque secteur isolable se distingue par les services offerts, par son type de client et par sa stratégie de commercialisation. Les activités des secteurs isolables de la Banque se définissent comme suit :

Particuliers et entreprises

Le secteur Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, le service aux intermédiaires, les cartes de crédit, les assurances, les services aux entreprises ainsi que le secteur de l'immobilier.

Gestion de patrimoine

Le secteur Gestion de patrimoine regroupe le courtage de plein exercice avec les particuliers, le courtage à escompte, les fonds communs de placement, les services fiduciaires et la gestion de portefeuille.

Marchés financiers

Le secteur Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de trésorerie y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque et le courtage aux sociétés.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centraux.

Les conventions comptables sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la note relative aux conventions comptables (note 1) à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôt en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique « Autres ». Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation aux résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

24

Informations sectorielles (suite)

se fondant sur le bénéfice net. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens servant directement aux activités du secteur.

Résultats par secteur d'activité

	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 289	1 248	93	91	256	186	(255)	(201)	1 383	1 324
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	666	629	650	567	731	745	119	97	2 166	2 038
Revenu total	1 955	1 877	743	658	987	931	(136)	(104)	3 549	3 362
Charges d'exploitation	1 216	1 162	576	526	541	527	59	42	2 392	2 257
Contribution	739	715	167	132	446	404	(195)	(146)	1 157	1 105
Dotations aux pertes sur créances	136	155	-	-	52	63	(102)	(41)	86	177
Bénéfice avant charge d'impôts et										
part des actionnaires sans contrôle	603	560	167	132	394	341	(93)	(105)	1 071	928
Charge d'impôts ⁽¹⁾	215	202	58	46	144	122	(99)	(93)	318	277
Part des actionnaires sans contrôle	-	-	4	4	-	-	24	23	28	27
Bénéfice net (perte nette)	388	358	105	82	250	219	(18)	(35)	725	624
Actif moyen	40 544	38 679	834	805	42 364	37 819	(5 070)	(5 493)	78 672	71 810

(1) Le revenu net d'intérêts a été majoré de 62 millions de dollars (42 millions en 2003) et les revenus autres que d'intérêts de 46 millions (55 millions en 2003) afin d'uniformiser le revenu exonéré d'impôts réalisé sur certaines valeurs mobilières avec le revenu d'autres instruments financiers. Un montant égal est ajouté à la charge d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique « Autres ».

Résultats par secteur géographique

Le revenu total par pays tient compte du pays où le client fait affaire. Les revenus sont concentrés à plus de 93,8 % au Canada (94,5 % en 2003).

25

Comparaison aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les PCGR du Canada. Les principales différences qui résulteraient de l'application des PCGR des États-Unis sur le bénéfice net et sur le bilan consolidé sont présentées ci-après. De plus, en vertu des PCGR des États-Unis, un état consolidé du bénéfice global est présenté.

	2004	2003
Bénéfice net publié	725	624
Charge pour moins-value durable	-	(20)
Valeurs mobilières du compte de placement	(2)	(2)
Vente d'immobilisations – FIN 46R	(2)	(2)
Fonds communs de placement – FIN 46R	13	-
Titrisation de créances	6	4
Instruments financiers dérivés et activités de couverture	(21)	(11)
Incidence fiscale des éléments ci-dessus	2	11
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	721	604
Bénéfice net par action ordinaire non dilué – PCGR des États-Unis	4,08 \$	3,26 \$
Bénéfice net par action ordinaire dilué – PCGR des États-Unis	4,03 \$	3,23 \$

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

25

Comparaison aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (suite)

État consolidé du bénéfice global

	2004	2003
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	721	604
Autres éléments du bénéfice global		
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente, déduction faite des impôts (économies d'impôts) de (5) \$ (59 \$ en 2003)	(6)	104
Variation des gains et des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme opérations de couverture des flux de trésorerie, déduction faite des économies d'impôts de (26) \$ ((35) \$ en 2003)	(60)	(64)
Ajustement au titre du passif minimum de retraite, déduction faite des impôts de 2 \$ (1 \$ en 2003)	4	1
Variation des écarts de conversion non réalisés, déduction faite des impôts de 31 \$ (63 \$ en 2003)	(16)	(11)
Bénéfice global	643	634

Bilan consolidé condensé

	2004			2003		
	PCGR du	Augmen-	PCGR	PCGR du	Augmen-	PCGR
	Canada	tation	des	Canada	tation	des
			États-Unis			États-Unis
Actif						
Liquidités	5 777	2	5 779	7 047	-	7 047
Valeurs mobilières du compte de placement	7 428	176	7 604	6 998	121	7 119
Valeurs mobilières du compte de négociation	20 561	-	20 561	19 151	-	19 151
Substituts de prêts	18	-	18	30	-	30
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	4 496	-	4 496	3 955	-	3 955
Prêts	41 498	-	41 498	38 381	588	38 969
Immobilisations corporelles	267	84	351	263	81	344
Écart d'acquisition	662	22	684	660	22	682
Autres actifs	8 100	288	8 388	8 446	599	9 045
Total de l'actif	88 807	572	89 379	84 931	1 411	86 342
Passif						
Dépôts	53 432	-	53 432	51 463	514	51 977
Autres passifs	29 393	212	29 605	27 457	533	27 990
Déventures subordonnées	1 408	131	1 539	1 516	114	1 630
Part des actionnaires sans contrôle	370	45	415	398	-	398
Total du passif	84 603	388	84 991	80 834	1 161	81 995
Capitaux propres						
Actions privilégiées	375	-	375	375	-	375
Actions ordinaires	1 545	24	1 569	1 583	24	1 607
Surplus d'apport	7	-	7	2	-	2
Écarts de conversion non réalisés	(10)	10	-	6	(6)	-
Bénéfices non répartis	2 287	27	2 314	2 131	31	2 162
Autres éléments du bénéfice global accumulé	-	123	123	-	201	201
Total des capitaux propres	4 204	184	4 388	4 097	250	4 347
Total du passif et des capitaux propres	88 807	572	89 379	84 931	1 411	86 342

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

25

Comparaison aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (suite)**Charge pour moins-value**

Selon les PCGR du Canada, à moins d'une preuve convaincante du contraire, une baisse de valeur d'un placement serait considérée une moins-value durable lorsque la valeur comptable excède la valeur boursière durant une période prolongée. Les facteurs indicatifs d'une moins-value durable, selon les PCGR du Canada, diffèrent de ceux des États-Unis quant à la durée de la période où la valeur comptable peut excéder la valeur boursière avant de devoir conclure que la baisse de valeur est une moins-value durable. Par rapport aux PCGR du Canada, la période aux États-Unis est beaucoup plus courte. Finalement, selon les PCGR des États-Unis, un placement qui a subi une moins-value durable doit être ramené à la juste valeur, celle-ci étant basée sur le cours du marché.

Valeurs mobilières du compte de placement

Selon les PCGR des États-Unis, les valeurs mobilières du compte de placement se subdivisent en deux catégories : les titres destinés à la vente (constatés au bilan à leur juste valeur) et les titres détenus jusqu'à l'échéance (constatés au bilan consolidé au coût non amorti). Les gains et les pertes non réalisés des titres destinés à la vente, déduction faite des impôts, sont présentés au poste « Autres éléments du bénéfice global accumulé » des capitaux propres alors que la variation des gains et des pertes non réalisés, déduction faite des impôts, est inscrite à l'état consolidé du bénéfice global. Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque comptabilise la quasi-totalité des valeurs du compte de placement dans la catégorie des titres destinés à la vente. De plus, selon les PCGR des États-Unis, tous les engagements liés à des titres vendus à découvert doivent être constatés au passif à la juste valeur, et les variations de la juste valeur doivent être portées à l'état consolidé des résultats. Selon les PCGR du Canada, les titres vendus à découvert et utilisés dans les relations de couverture sont comptabilisés au coût non amorti. Les gains et les pertes réalisés sur ces titres sont inclus dans l'état consolidé des résultats, concurremment aux gains et pertes des éléments couverts.

Vente d'immobilisations

Selon les PCGR du Canada, les contrats de location visant l'immeuble du siège social sont considérés comme étant un contrat de location-vente suivi d'un contrat de location-exploitation à titre de preneur. Selon les PCGR des États-Unis (Statement of Financial Accounting Standards N° 98, intitulé « Accounting for Leases »), il ne peut y avoir de cession-vente de biens immobiliers en l'absence d'un transfert de propriété à la fin du contrat ; les deux contrats doivent être comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation. Ainsi, l'immeuble est conservé au bilan, et le produit reçu est comptabilisé à titre de passif. De plus, en vertu de la nouvelle interprétation américaine FIN 46R, révisée en décembre 2003, portant sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) et applicable aux trimestres se terminant après le 15 mars 2004, la Banque étant le principal bénéficiaire doit consolider au 31 octobre 2004 le EDDV qui loue l'immeuble du siège social en vertu d'un contrat de location-acquisition. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties. Le principal bénéficiaire est la partie qui obtient la majorité des rendements résiduels et/ou assume la majorité des risques de pertes découlant des activités de l'EDDV. La norme canadienne, soit la note d'orientation concernant la comptabilité n°15 (« NOC-15 ») intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » est harmonisée avec la norme américaine FIN 46R et s'appliquera à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2004.

Titrisation de créances

Une nouvelle norme des PCGR du Canada s'applique aux opérations de titrisation de créances effectuées à partir du 1^{er} juillet 2001, harmonisant de façon importante le traitement comptable au Canada avec celui qui est exigé en vertu des PCGR des États-Unis. Toutefois, certaines différences demeurent, en ce qui concerne les opérations entamées avant le 1^{er} juillet 2001 ainsi que les conditions dans lesquelles les structures d'accueil doivent être consolidées. En vertu des PCGR du Canada, les structures d'accueil sont consolidées uniquement lorsque la Banque est réputée contrôler ces structures d'accueil et qu'elle conserve la quasi-totalité des risques et des avantages résiduels des structures d'accueil. En vertu des PCGR des États-Unis applicables en 2003, la consolidation des structures d'accueil était obligatoire sauf si celles-ci bénéficiaient d'un investissement de capitaux substantiel d'une tierce partie indépendante ou étaient des structures admissibles car leurs activités étaient suffisamment limitées. En 2004, en vertu de la nouvelle interprétation américaine FIN 46R, la Banque doit consolider les structures d'accueil, à l'exception des structures admissibles qui sont exemptées expressément de l'exigence de consolidation, si elle est considérée le principal bénéficiaire. En vertu des normes canadiennes, la Banque n'a consolidé aucune structure d'accueil en 2003 et en 2004, alors qu'en vertu des normes américaines, deux structures étaient consolidées en 2003 (les actifs totalisaient 588 millions de dollars) et aucune en 2004.

Fonds communs de placement

En vertu des PCGR des États-Unis, soit FIN 46R, la Banque doit consolider en 2004 certains fonds communs de placement gérés par la Banque car, compte tenu de son investissement dans ces fonds communs de placement, elle est considérée comme le principal bénéficiaire. En vertu des PCGR au Canada, soit les normes de consolidation actuelles, la Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds communs de placement. À compter du 1^{er} novembre 2004, à la suite de l'adoption de NOC-15, la Banque devra les consolider.

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

25

Comparaison aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (suite)**Instruments financiers dérivés**

En vertu des PCGR du Canada, les instruments financiers dérivés destinés à la vente et à la négociation, de même que les instruments non admissibles à la comptabilité de couverture, sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé.

En vertu de la norme américaine, tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé à titre d'actif ou de passif. Il n'existe donc aucune différence entre la comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de vente et celle de négociation.

Cependant, la comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est différente selon les PCGR américains ou canadiens. En effet, en vertu de la norme américaine, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés à titre d'instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats et sont généralement compensées par les variations de la juste valeur des éléments couverts. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de leur juste valeur est comptabilisée comme un autre élément du bénéfice global à l'état consolidé du bénéfice global jusqu'à ce que les éléments couverts soient constatés à l'état consolidé des résultats. La partie inefficace des variations de la juste valeur d'un élément de couverture est toujours constatée à l'état consolidé des résultats.

Passif minimum de retraite

Selon les PCGR des États-Unis (Statement of Financial Accounting Standards N° 87, intitulé « Employers' Accounting for Pensions »), si l'obligation au titre des prestations constituées, sans projection des salaires, excède la juste valeur de l'actif d'un régime de retraite, un passif (passif minimum de retraite) équivalant à cette différence doit être enregistré au bilan consolidé. La constatation d'un passif additionnel est requise dans le cas où l'obligation au titre des prestations constituées, sans projection des salaires, excède la juste valeur de l'actif du régime de retraite et qu'un actif net au titre des prestations constituées a été constaté au bilan consolidé. Si un passif additionnel doit être constaté, un montant au poste d'actifs incorporels sera inscrit jusqu'à concurrence du coût des prestations pour services passés non amorti ; l'excédent sera, le cas échéant, inscrit net d'impôts aux autres éléments du bénéfice global.

Écart d'acquisition

En 1999, le coût des actions de la Banque émises dans le cadre de l'acquisition de First Marathon a été établi en fonction du cours de l'action sur une durée raisonnable avant et après la date d'acquisition comme l'exigent les PCGR du Canada en vigueur avant le 1^{er} juillet 2001. Selon les PCGR des États-Unis, le coût de ces actions aurait été établi en fonction de leur cours sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle les conditions de l'acquisition sont convenues et annoncées. L'adoption par la Banque des PCGR des États-Unis aurait eu pour effet d'augmenter l'écart d'acquisition et d'augmenter le montant des actions ordinaires.

Données relatives aux années antérieures

Au 31 octobre

	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997 ⁽⁷⁾	1996 ⁽⁶⁾	1995
Données relatives au bilan										
<i>(en millions de dollars)</i>										
Liquidités	5 777 \$	7 047 \$	6 864 \$	5 832 \$	5 655 \$	3 561 \$	4 852 \$	4 476 \$	3 528 \$	5 174 \$
Valeurs mobilières	28 007	26 179	20 118	17 872	16 835	16 932	15 439 ⁽⁵⁾	10 010	8 414	7 285
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	4 496	3 955	2 366	4 041	5 397	3 480	4 947	9 155	2 697	654
Prêts	41 498	38 381	38 446	40 351	41 342	40 411	40 560 ⁽⁵⁾	38 104	35 238	33 141
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 076	3 334	2 988	3 593	3 640	2 962	2 658	2 273	1 725	1 293
Immobilisations corporelles et actifs divers	5 953	6 035	5 249	4 277	2 958	2 455	2 207	2 217	1 532	1 366
Total de l'actif	88 807 \$	84 931 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$	70 663 \$	66 235 \$	53 134 \$	48 913 \$
Dépôts	53 432 \$	51 463 \$	51 690 \$	51 436 \$	50 473 \$	49 984 \$	48 026 \$	43 270 \$	40 125 \$	40 424 \$
Autres passifs	29 763	27 855	18 848	18 767	20 165	15 481	18 976	19 136	9 494	4 895
Emprunt à long terme billet à capital variable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106
Débitures subordonnées	1 408	1 516	1 592	1 647	1 361	1 035	966	1 069	1 016	1 177
Capital-actions privilegié	375	375	300	492	492	317	317	376	376	376
ordinaire	1 545	1 583	1 639	1 668	1 653	1 641	1 327	1 309	1 268	1 234
Surplus d'apport	7	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion non réalisés	(10)	6	17	19	11	7	(16)	(2)	(13)	(11)
Bénéfices non répartis	2 287	2 131	1 945	1 937	1 672	1 336	1 067	1 077	868	712
Total du passif et des capitaux propres	88 807 \$	84 931 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$	70 663 \$	66 235 \$	53 134 \$	48 913 \$
Actif moyen	78 672 \$	71 810 \$	69 292 \$	69 197 \$	69 840 \$	65 784 \$	65 873 \$	55 685 \$	49 239 \$	47 582 \$
Compte de capital moyen ⁽¹⁾	5 238	5 216	5 249	5 020	4 660	3 512	3 886	3 744	3 511	3 620
Données relatives à l'état des résultats										
<i>(en millions de dollars)</i>										
Revenu net d'intérêts	1 383 \$	1 324 \$	1 444 \$	1 338 \$	1 190 \$	1 187 \$	1 209 \$	1 235 \$	1 136 \$	1 170 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 166	2 038	1 584	1 789	1 878	1 232	1 108	1 030	970	712
Total des revenus	3 549 \$	3 362 \$	3 028 \$	3 127 \$	3 068 \$	2 419 \$	2 317 \$	2 265 \$	2 106 \$	1 882 \$
Dotations aux pertes sur créances	86	177	490	205	184	170	147	280	235	255
Charges d'exploitation	2 392	2 257	2 040	1 989	2 120	1 615	1 535	1 451	1 402	1 219
Charge d'impôts	318	277	150	278	239	213	239	209	130	146
Part des actionnaires sans contrôle	28	27	30	28	26	32	31	16	10	7
Bénéfice avant activités abandonnées et charges d'écart d'acquisition	725	624	318	627	499	389	365	309	329	255
Activités abandonnées	-	-	111	(45)	29	36	24	42	-	-
Charges d'écart d'acquisition	-	-	-	19	19	8	73	9	11	10
Bénéfice net	725 \$	624 \$	429 \$	563 \$	509 \$	417 \$	316 \$	342 \$	318 \$	245 \$

Données relatives aux années antérieures (suite)

Au 31 octobre

	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Données relatives au capital-actions										
Nombre d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)	167 430	174 620	182 596	190 331	189 474	188 729	171 616	170 461	167 151	163 963
Détenteurs inscrits	26 961	27 865	28 549	29 766	30 795	32 048	32 902	34 433	36 549	39 053
Bénéfice avant charges d'écart										
d'acquisition par action non dilué	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$	2,88 \$	2,65 \$	2,28 \$	2,12 \$	1,92 \$	1,82 \$	1,32 \$
Bénéfice net par action non dilué	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$	2,78 \$	2,54 \$	2,24 \$	1,69 \$	1,86 \$	1,76 \$	1,26 \$
Dividende par action	1,42 \$	1,08 \$	0,93 \$	0,82 \$	0,75 \$	0,70 \$	0,66 \$	0,575 \$	0,49 \$	0,40 \$
Cours de l'action										
haut	48,78 \$	41,19 \$	34,93 \$	31,00 \$	25,25 \$	26,20 \$	31,25 \$	20,30 \$	13,90 \$	11,88 \$
bas	40,17 \$	29,95 \$	24,70 \$	23,00 \$	16,40 \$	17,15 \$	20,10 \$	13,20 \$	10,38 \$	8,63 \$
clôture	48,78 \$	40,91 \$	29,39 \$	24,25 \$	24,95 \$	17,90 \$	23,05 \$	20,15 \$	13,00 \$	11,00 \$
Valeur comptable	22,87 \$	21,32 \$	19,72 \$	19,04 \$	17,60 \$	15,81 \$	13,86 \$	13,99 \$	12,70 \$	11,88 \$
Dividendes par actions privilégiées										
Série 5	-	-	-	-	-	-	3,9531	3,3670	4,8235	5,9462
Série 7	-	-	-	-	-	-	1,0306	0,8777	1,2576	1,5503
Série 8	-	-	-	-	-	-	0,9883	0,8417	1,2059	1,4865
Série 10	-	-	-	2,1875	2,1875	2,1875	2,1875	2,1875	2,1875	2,1875
Série 11	-	-	0,5000	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000
Série 12	-	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250
Série 13	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000	0,5447	-	-	-	-	-
Série 15	1,4625	1,1480	-	-	-	-	-	-	-	-
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres										
attribuables aux actionnaires										
ordinaires avant charges										
d'écart d'acquisition	18,8 %	16,5 %	11,3 %	16,0 %	16,0 %	15,5 %	14,6 %	14,5 %	15,1 %	11,5 %
Rendement de l'actif moyen	0,92 %	0,87 %	0,62 %	0,80 %	0,73 %	0,62 %	0,51 %	0,62 %	0,64 %	0,51 %
Rendement du compte de capital moyen	13,8 %	11,9 %	9,5 %	12,5 %	12,4 %	13,2 %	9,3 %	10,5 %	10,6 %	8,3 %
Ratio de capital-BRI										
de base	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	8,7 %	7,7 %	7,7 %	8,1 %	6,9 %	6,8 %
total	13,0 %	13,4 %	13,6 %	13,1 %	11,4 %	11,0 % ⁽⁴⁾	10,7 %	11,3 %	10,2 % ⁽²⁾	10,4 %
Autres renseignements										
Prêts douteux (<i>en millions de dollars</i>)	160 \$	251 \$	246 \$	591 \$	544 \$	543 \$	547 \$	497 \$	506 \$	611 \$
Nombre d'employés de la Banque ⁽³⁾										
au Canada	11 074	11 328	11 287	11 676	11 050	11 744	11 641	11 245	11 022	10 249
à l'extérieur du Canada	128	132	155	351	407	431	400	406	380	371
Financière Banque Nationale	2 920	2 868	3 147	2 294	2 419	2 489	1 895	1 676	1 425	1 578
Succursales au Canada	462	477	507	525	586	649	646	641	632	629
Guichets automatiques	770	817	826	834	802	761	744	738	712	624

(1) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et les débetures subordonnées.

(2) Après effet de l'émission de 150 millions de dollars de débetures subordonnées le 1^{er} novembre 1996.

(3) Le nombre d'employés est fourni en équivalent temps complet. Cette base a été modifiée en 1996.

(4) Après effet de l'émission de 250 millions de dollars US de débetures subordonnées le 2 novembre 1999.

(5) Les chiffres des valeurs mobilières ont été redressés pour inclure les titres hypothécaires détenus par la Banque. Les chiffres antérieurs à l'exercice 1998 n'ont pas été retraités.

(6) Les chiffres correspondants antérieurs à 1996 n'ont pas été retraités pour refléter le fait que les gains et pertes sur valeurs mobilières classés antérieurement dans le revenu d'intérêts ont été reclassés dans les revenus autres que d'intérêts, car il n'était pas possible de les obtenir au prix d'un effort raisonnable.

(7) Les chiffres correspondants antérieurs à 1997 n'ont pas été retraités pour refléter l'impact des activités abandonnées en 2001.

Principales filiales

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement au coût ⁽²⁾ <i>(en millions de dollars)</i>
Société de portefeuille et d'acquisition			
Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	649
Groupe Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	720
Financière Banque Nationale & Cie Inc.	Montréal, Canada	100 %	1 149
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	77
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	137
Trust Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	240
Assurance-vie Banque Nationale,			
Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	71
Cabinet d'assurance Banque Nationale Inc. ⁽³⁾	Montréal, Canada	100 %	-
CABN Placements Inc. ⁽⁴⁾	Montréal, Canada	100 %	1
Placements Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	140
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	Montréal, Canada	69,1 %	7
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan Inc.			
Courtage à escompte Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	48
Placements Altamira Inc.	Toronto, Canada	100 %	203
Gestion de placements Innocap Inc.	Montréal, Canada	100 %	14
3562719 Canada Inc.	Montréal, Canada	100 %	3
3535916 Canada Inc.	Montréal, Canada	100 %	-
L'Immobilière Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	16
Holding FMI Acquisition Inc.	Montréal, Canada	100 %	92
NBC Financial (UK) Ltd.	Londres, Royaume-Uni	100 %	82
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	58
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) Inc.			
Assurances générales Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	90 %	-
4166540 Canada inc.	Calgary, Canada	100 %	684
Fiducie Invest BNC	Montréal, Canada	100 %	685
Natcan Holdings International Limited			
National Bank of Canada (International) Limited	Nassau, Bahamas	100 %	193
National Bank of Canada (Global) Limited	St-Michael, Barbade	100 %	376
NB Capital Corporation	New York, États-Unis	100 %	200
NB Finance, Ltd.	Hamilton, Bermudes	100 %	562
National Canada Finance LLC	New York, États-Unis	100 %	758
NatBC Holding Corporation			
Natbank, National Association	Floride, États-Unis	100 %	18
NBC Global Risk Management Inc.	Houston, États-Unis	100 %	1
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	-

(1) Toutes les filiales sont constituées selon les lois de la province, de l'État ou du pays où se trouve leur bureau principal, à l'exception de NB Capital Corporation qui est constituée sous le régime des lois de l'État du Maryland aux États-Unis, et de National Canada Finance LLC et NatBC Holding Corporation, toutes deux constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis.

(2) Le coût représente la valeur aux livres calculée selon la méthode comptable à la valeur de consolidation au 31 octobre 2004.

(3) Anciennement Services financiers Banque Nationale inc.

(4) Anciennement Services financiers Banque Nationale (Placements) inc.

Principales sociétés satellites

		Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable
Alter Moneta Trust	Montréal, Canada	34,9 %	33
Maple Financial Group Inc.	Toronto, Canada	24,8 %	85

Administrateurs**Lawrence S. Bloomberg**

Conseiller
Financière Banque Nationale Inc.
Toronto (Ontario)

Pierre Bourgie

Président et chef de la direction
Société Financière Bourgie Inc.
Outremont (Québec)

Gérard Coulombe

Président du Conseil et Associé principal
Desjardins Ducharme Stein Monast
Sainte-Marthe (Québec)

Bernard Cyr

Président
Groupe Gestion Cyr
Cap Shediac (Nouveau-Brunswick)

Shirley A. Dawe

Présidente
Shirley Dawe Associates Inc.
Toronto (Ontario)

Nicole Diamond-Gélinas

Présidente et directrice générale
Aspasie Inc.
Saint-Barnabé-Nord (Québec)

Jean Douville

Président du Conseil
Banque Nationale du Canada
Président du Conseil
UAP Inc.
Bedford (Québec)

Marcel Dutil

Président du Conseil
et chef de la direction
Le Groupe Canam Manac Inc.
Outremont (Québec)

Jean Gaulin

Administrateur de sociétés
San Antonio (Texas)
États-Unis

Paul Gobeil

Vice-président du Conseil
Métro Inc. et
Président du Conseil
Exportation et développement Canada (EDC)
Île-des-Sœurs (Québec)

Suzanne Leclair

Présidente, directrice générale
et présidente du Conseil
Les Fourgons Transit Inc.
Île-des-Sœurs (Québec)

E. A. (Dee) Parkinson-Marcoux

Administratrice de sociétés
Canmore (Alberta)

Réal Raymond

Président et chef de la direction
Banque Nationale du Canada
Île-des-Sœurs (Québec)

Roseann Runte

Présidente
Old Dominion University
Norfolk (Virginie)
États-Unis

Jean Turmel

Président – Banque des marchés financiers,
placements et trésorerie
Banque Nationale du Canada
Outremont (Québec)

Régie d'entreprise

La régie d'entreprise efficace est un élément essentiel du bon fonctionnement de la Banque. Elle permet à la Banque de participer, à titre de citoyen corporatif, aux efforts déployés par les organismes réglementaires, les gouvernements et les entreprises à l'échelle mondiale afin de maintenir la confiance des investisseurs dans le marché des capitaux. La transparence et la rigueur sont deux valeurs prioritaires. Il est dans l'intérêt de nos actionnaires, de nos clients et de tous nos partenaires d'avoir en place des politiques et des pratiques solides en matière de régie d'entreprise, d'en suivre l'évolution et d'apporter les améliorations requises le cas échéant. À cet égard, le Conseil, secondé par ses comités et la direction, voit à l'implantation de pratiques et de normes saines de régie d'entreprise auxquelles tous doivent adhérer.

La Circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'Assemblée annuelle 2005 décrit, de façon détaillée, les pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise. Vous y trouverez également une description des comités du Conseil, de leur mandat et de leurs activités.

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil a pour rôle de surveiller la gestion de la Banque, d'en préserver l'actif, d'assurer sa viabilité, sa rentabilité, sa pérennité et son développement. Pour ce faire, le Conseil veille, notamment, à la planification stratégique, à l'évaluation des risques, à l'évaluation de son efficacité, à la planification de la relève des administrateurs et de la haute direction ainsi qu'à la mise en place et au maintien d'une politique relative à la communication et à la divulgation de l'information. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de la gestion, il obtient, entre autres, l'assurance d'une bonne gestion en exigeant de la direction qu'elle procède à la mise en place et au maintien d'un programme de conformité législative.

Composition du Conseil

Au 31 octobre 2004, le Conseil était composé de 15 administrateurs. Le Conseil, par l'entremise de son Comité de révision et de régie d'entreprise, examine périodiquement l'impact de sa taille et de sa composition sur ses activités de façon à maintenir un équilibre favorable entre les compétences et l'expérience des administrateurs en regard des orientations stratégiques et des besoins de la Banque à court, moyen et long terme. Ce Comité gère le processus de sélection des nouveaux administrateurs, qui a pour objectif de recruter des candidats jouissant d'une réputation d'intégrité et d'honnêteté et aptes à contribuer activement à la conduite des affaires de la Banque.

Indépendance du Conseil et de ses comités

M. Jean Douville, nommé président du Conseil le 10 mars 2004, est un administrateur non relié et indépendant.

Les présidents des trois comités du Conseil, M. Pierre Bourgie, président du Comité de vérification et de gestion des risques, M. Paul Gobeil, président du Comité de révision et de régie d'entreprise, et M. Jean Gaulin, président du Comité de ressources humaines, sont tous des administrateurs non reliés et indépendants.

L'ensemble des membres des comités de Vérification et de gestion des risques et de Révision et de régie d'entreprise sont également tous des administrateurs non reliés et indépendants. La majorité des membres du Comité de ressources humaines sont des administrateurs non reliés et indépendants, et un seul de ces derniers est un administrateur relié à la Banque et non indépendant. Au 31 octobre 2004, au Conseil, sur un total de 15 administrateurs, on retrouvait 11 administrateurs non reliés et indépendants. Pour accroître l'indépendance du Conseil d'administration eu égard à la direction, les administrateurs non-dirigeants de la Banque se réunissent périodiquement à huis clos. Le recrutement et la proposition de nouveaux candidats au Conseil, ainsi que l'évaluation des administrateurs sont exclusivement effectués par le Comité de révision et de régie d'entreprise, qui est entièrement composé d'administrateurs externes, non reliés et indépendants.

Engagement éthique

L'engagement éthique des administrateurs se traduit par la signature, au moment de leur entrée en fonction et par la suite une fois l'an, d'un engagement à respecter le Code de déontologie de la Banque. Les administrateurs s'absentent de toute réunion pendant laquelle est étudié un contrat ou projet de contrat important avec la Banque dans lequel ils ont un intérêt direct ou indirect et ils ne participent pas au vote sur la résolution présentée pour le faire approuver, sauf dans la mesure permise par la *Loi sur les banques (Canada)*.

Régie d'entreprise (suite)**Information**

Le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités repose sur la qualité de l'information transmise aux administrateurs. À cet égard, les administrateurs ont à leur disposition un Cahier des administrateurs décrivant leurs responsabilités, la structure organisationnelle de même que les mandats du Conseil et de ses comités. Ils reçoivent, généralement dix jours avant chaque réunion du Conseil ou d'un Comité à laquelle ils assistent, l'ensemble de la documentation supportant les points à l'ordre du jour. Ils bénéficient également d'un programme d'orientation et de formation au terme duquel des présentations spéciales sur des sujets de l'heure leur sont offertes périodiquement. Les administrateurs et les dirigeants de la Banque collaborent et partagent les renseignements pertinents leur permettant de prendre des décisions éclairées dans le meilleur intérêt de la Banque, de ses actionnaires, clients et partenaires.

Communication

Le Conseil veille à ce que des mécanismes soient mis en place pour assurer une communication efficace entre la Banque, ses actionnaires, ses clients, les analystes financiers, les médias et le public. Le Conseil préconise la transparence dans la communication des renseignements à tous les actionnaires, les clients et au public en général. La Banque répond aux demandes des actionnaires, des investisseurs et des analystes financiers par l'intermédiaire de son service des Relations avec les investisseurs, du Secrétariat corporatif ou du Trust Banque Nationale, agent de transferts et registraire de la Banque. Les rapports trimestriels de la Banque et les conférences téléphoniques s'y rapportant sont diffusés en temps réel sur le site Internet de la Banque (www.bnc.ca). Les clients ayant des préoccupations ou des besoins particuliers peuvent communiquer avec leur succursale ou Telnat. Dans l'éventualité où un différend n'a pu être résolu par les instances administratives en place, le client peut s'adresser à l'Ombudsman de la Banque.

Dirigeants

Comité de direction

Réal Raymond

Président et chef de la direction
Île-des-Sœurs (Québec)

Jean Turmel

Président Banque des marchés
financiers, placements et trésorerie
Outremont (Québec)

G.F. Kym Anthony⁽¹⁾

Président et chef de la direction
Financière Banque Nationale Inc.
Toronto (Ontario)

Patricia Curadeau-Grou

Première vice-présidente
Gestion des risques
Outremont (Québec)

Gisèle Desrochers

Première vice-présidente
Ressources humaines et Opérations
Île-des-Sœurs (Québec)

Michel Labonté

Premier vice-président
Finances, technologie et affaires corporatives
Île-des-Sœurs (Québec)

Tony Meti

Premier vice-président
Service aux entreprises et International
Kirkland (Québec)

Michel Tremblay

Premier vice-président
Particuliers et Gestion de patrimoine
Mont-Royal (Québec)

Louis Vachon⁽²⁾

Premier vice-président
Trésorerie et Marchés financiers
Beaconsfield (Québec)

Dirigeants de filiales

G.F. Kym Anthony⁽¹⁾

Président et chef de la direction
Financière Banque Nationale Inc.
Toronto (Ontario)

Yves G. Breton

Président
Courtage à escompte Banque Nationale Inc.
Brossard (Québec)

Pierre Desbiens

Président et chef de la direction
Trust Banque Nationale Inc.
et Assurance-vie Banque Nationale,
Compagnie d'assurance-vie
Saint-Lambert (Québec)

Charles Guay

Président et chef des opérations
Placements Banque Nationale Inc.
Île-des-Sœurs (Québec)

Salvatore (Sam) Reda

Président et chef des opérations
Gestion de portefeuille Natcan Inc.
Kirkland (Québec)

Greg A. Reed

Président et chef de la direction
Altamira Investment Services Inc.
Toronto (Ontario)

Premiers vice-présidents

(non-membres du Comité de direction)

Pierre Desbiens

Fiducie et Assurances
Saint-Lambert (Québec)

Pierre Dubreuil

Grand Montréal et Sud du Québec
Longueuil (Québec)

Alice Keung

Technologie de l'information
Saint-Laurent (Québec)

Olivier H. Lecat

Vérification interne
Île-des-Sœurs (Québec)

Réjean Lévesque

Nord et Est du Québec
Sillery (Québec)

Luc Papineau

Vente et service aux particuliers
Montréal (Québec)

Ricardo Pascoe

Trésorerie et négociation
Westmount (Québec)

Denis Pellerin

Gestion des risques opérationnels
et de marché
Brossard (Québec)

Greg A. Reed

Particuliers et gestion de patrimoine,
Ontario et Ouest du Canada
Toronto (Ontario)

Ombudsman

Pierre Desroches

Montréal (Québec)

Vice-présidents

Jean-Luc Alimondo

Europe / Moyen-Orient / Afrique
Neuilly Plaisance (France)

Francine Aubertin

Bureau de projets
Dollard-des-Ormeaux (Québec)

Richard Barriault

Fiscalité
Montréal (Québec)

Guy Benoit

Ontario et Ouest du Canada
Longueuil (Québec)

Pierre Blais

Affaires bancaires gouvernementales
Vaudreuil-Dorion (Québec)

Jean Blouin

Solutions placement et crédit aux particuliers
Boucherville (Québec)

Yves G. Breton

Courtage à escompte
Brossard (Québec)

Michel Brouillette

Québec et Est du Québec
Québec (Québec)

Jean-François Bureau

Crédit et produits spécialisés
Longueuil (Québec)

Vincent Butkiewicz

Marchés financiers et produits dérivés
Westmount (Québec)

Jean-Paul Caron

Affaires générales
Mont Saint-Hilaire (Québec)

Linda Caty

Vice-présidente et secrétaire corporatif
Saint-Bruno (Québec)

Gilles Choquet

Réseaux spécialisés – Crédit
Longueuil (Québec)

René Collette

Atlantique (Région mixte)
Dieppe (Nouveau-Brunswick)

(1) À compter du 1^{er} janvier 2005, M. G.F. Kym Anthony occupera également les postes de Président et chef de la direction de Groupe Financière Banque Nationale et de Premier vice-président de la Banque.

(2) À compter du 1^{er} janvier 2005, M. Louis Vachon occupera les postes de Président du conseil de Groupe Financière Banque Nationale, de Président du conseil de Gestion de portefeuille Natcan Inc. et de Premier vice-président de la Banque.

Dirigeants (suite)

Vice-présidents (suite)

Suzanne Côté

Affaires juridiques
Saint-Laurent (Québec)

Jean Dagenais

Comptable en chef
Outremont (Québec)

France David

Accord de Bâle et analyse des risques
Longueuil (Québec)

Yvan Desrosiers

Natbank, National Association
Chicoutimi (Québec)

Lévis Doucet

Montréal
Boucherville (Québec)

Nicole Dumont

Solutions d'affaires INC.
Repentigny (Québec)

Michel Faubert

Optimisation des opérations
Léry (Québec)

Luc Fredette

Crédit Canada
Longueuil (Québec)

Clément Gignac

Économiste en chef
Saint-Bruno (Québec)

Éric Girard

Gestionnaire interne
Mont-Royal (Québec)

Marc Godin

Finances et contrôle
Outremont (Québec)

Rubina Havlin

Service solutions de paiement électronique
Pointe-Claire (Québec)

Richard Hébert

Régional, Rive-Sud
Boucherville (Québec)

Jacynthe Hotte

Risques opérationnels
Sainte-Geneviève (Québec)

Lynn Jeannot

Marketing et affaires publiques
Mont-Royal (Québec)

D. William Kennedy

Intervention
Islington (Ontario)

Raymond H. Keroack

Laval / Rive-Nord et Abitibi-Témiscamingue
Saint-Bruno (Québec)

Marc Knuapp

Programme de transformation opérationnelle
Laval (Québec)

Pierrette Lacroix

Risque des marchés
Senneville (Québec)

Jean-Pierre Lambert

Montérégie / Estrie
Boucherville (Québec)

Jacques Latendresse

Nassau
Nassau (Bahamas)

Yannik Laurin

Régional, Ouest de l'île
Boisbriand (Québec)

Michelle Leduc

Crédit-particuliers
Montréal (Québec)

Benoît Loranger

Réseaux alternatifs
Laval (Québec)

Benoît Marcotte

Coordination –
Services-conseils aux particuliers
Île-des-Sœurs (Québec)

André Mondor

Montréal
Boucherville (Québec)

Renaud Nadeau

Gestion personnalisée et
Réseaux spécialisés
Île-des-Sœurs (Québec)

Jacques Naud

Régional, Laval et Rive-Nord
Laval (Québec)

Martin Ouellet

Trésorier
Outremont (Québec)

David Pinsonneault

La Tour
Saint-Hilaire (Québec)

Paolo Pizzuto

Stratégies de vente et service
Laval (Québec)

Gérard Proulx

Montérégie et Centre du Québec
Brossard (Québec)

Roland Provost

Drummondville / Bois-Francs / Mauricie
Boucherville (Québec)

Chantal Reid

Soutien aux réseaux
Montréal (Québec)

Nicole Rondou

Conformité
Saint-Lambert (Québec)

France Roy Maffei

Interventions ressources humaines
Montréal (Québec)

Sylvie Roy

Centres relations clients
Verdun (Québec)

Lili J. Shain

Comptes nationaux Ontario
Toronto (Ontario)

Kevin Smith

Opérations ressources humaines
Repentigny (Québec)

Vincent Sofia

Asie
Hong Kong (Chine)

John W. Swendsen

Ouest du Canada et énergie
Calgary (Alberta)

Marc Taillon

Québec et Est du Québec
Sainte-Foy (Québec)

Pierre Therrien

Gestion privée Québec
Montréal (Québec)

Peter D. Thompson

Outaouais / Ontario Nord et Est
Manotick (Ontario)

Jimmy Villeneuve

Performance organisationnelle,
Immeubles et ressources matérielles
Île-des-Sœurs (Québec)

Kathleen Zicat

Laval / Nord et Ouest du Québec
Anjou (Québec)

Principales filiales et bureaux de représentation à l'étranger

Canada

Courtage en valeurs mobilières

Financière Banque Nationale
1155, rue Metcalfe
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4S9

NBCN Clearing Inc.
1010, rue de La Gauchetière Ouest
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 5J2

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille Natcan Inc.
1100, rue University
4^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances

Assurance-vie Banque Nationale,
Compagnie d'assurance-vie
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances générales Banque Nationale Inc.
1100, rue University
11^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Fiducie

Trust Banque Nationale Inc.
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Société de Fiducie Natcan
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Courtage à escompte et épargne collective

Placements Banque Nationale Inc.
1100, rue University
10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Courtage à escompte Banque Nationale Inc.
1100, rue University
7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Services financiers Altamira Ltée
The Exchange Tower
130 King Street West
Bureau 900
Toronto (Ontario) M5X 1K9

Opus 2 Securities Inc.
141 Adelaide Street West
Bureau 330
Toronto (Ontario) M5H 3L5

Services financiers

Cabinet d'assurance Banque Nationale Inc.
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

États-Unis

Natbank, National Association
4031 Oakwood
Plaza Oakwood
Hollywood, FL 33020
U.S.A.

Putnam Lovell NBF Securities Inc.
65 East 55th Street
New York, NY 10022
U.S.A.

NBF Private Equity Holdings Inc.
501 Deep Valley Drive
Suite 300
Rolling Hills Estate, CA 90274
U.S.A.

NB Capital Corporation
125 West 55th Street
New York, NY 10019
U.S.A.

NBC Global Risk Management Inc.
700 Louisiana Street
Suite 3905
Houston, TX 77002
U.S.A.

Bahamas

National Bank of Canada (International) Limited
Goodman's Bay Corporate Center
West Bay Street
P.O. Box N-3015
Nassau, Bahamas

Royaume-Uni

NBC Financial (UK) Ltd.
71 Fenchurch Street
11^e étage
Londres, Royaume-Uni
EC3M 4HD

Putnam Lovell NBF Securities Inc.
130 Jermyn Street, St-James's
Londres, Royaume-Uni
SW1Y 4UR

Suisse

NBF International SA
15, rue du Cendrier
Bureau 1201
Genève, Suisse

Chine

NBC Trade Finance Limited
7/F Citic Tower
1 Tim Mei Avenue
Central
Hong Kong, Chine

Bureaux et succursales à l'étranger

Bureaux de représentation

Paris
123, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris
France

Hong Kong
3903 Jardine House
1 Connaught Place
Central
Hong Kong, Chine

Succursales

71 Fenchurch Street
11^e étage
Londres, Royaume-Uni
EC3M 4HD

125 West, 55th Street
22nd Floor
New York, NY 10019
U.S.A.

Goodman's Bay Corporate Center
West Bay Street
P.O. Box N-3015
Nassau, Bahamas

4031 Oakwood
Plaza Oakwood
Hollywood, FL 33020
U.S.A.

1231 South Federal Highway
Pompano Beach, FL 33062
U.S.A.

Renseignements aux actionnaires

Le capital-actions de la Banque est composé d'actions ordinaires et de deux séries d'actions privilégiées de premier rang, séries 13 et 15.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto au Canada, de même que les actions privilégiées de premier rang, séries 13 et 15 et les billets.

Cote officielle		
Émission ou catégorie	Symbole ou téléscripteur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées 1 ^{er} rang		
Série 13	NA.PR.J	Nat Bk s13 ou Natl Bk s13
Série 15	NA.PR.K	Nat Bk s15 ou Natl Bk s15
Billets	NA.NT.J	
	NA.NT.K	
	NA.NT.O	

Date de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2004-2005		
<i>(Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration de la Banque)</i>		
Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires :		
23 décembre 2004	27 décembre 2004	1 ^{er} février 2005
22 mars 2005	24 mars 2005	1 ^{er} mai 2005
23 juin 2005	27 juin 2005	1 ^{er} août 2005
20 septembre 2005	22 septembre 2005	1 ^{er} novembre 2005
Actions privilégiées séries 13 et 15 :		
5 janvier 2005	7 janvier 2005	15 février 2005
6 avril 2005	8 avril 2005	15 mai 2005
6 juillet 2005	8 juillet 2005	15 août 2005
5 octobre 2005	7 octobre 2005	15 novembre 2005

Dividendes déclarés au cours de l'exercice 2003-2004				
Actions ordinaires :				
Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action \$	
23 décembre 2003	29 décembre 2003	1 ^{er} février 2004	0,33 \$	
23 mars 2004	25 mars 2004	1 ^{er} mai 2004	0,33 \$	
24 juin 2004	28 juin 2004	1 ^{er} août 2004	0,38 \$	
21 septembre 2004	23 septembre 2004	1 ^{er} novembre 2004	0,38 \$	
Actions privilégiées séries 13 et 15 :				
Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action	
			Série 13	Série 15
7 janvier 2004	9 janvier 2004	15 février 2004	0,40 \$	0,365625 \$
7 avril 2004	12 avril 2004	15 mai 2004	0,40 \$	0,365625 \$
7 juillet 2004	9 juillet 2004	15 août 2004	0,40 \$	0,365625 \$
6 octobre 2004	8 octobre 2004	15 novembre 2004	0,40 \$	0,365625 \$

Régime de réinvestissement de dividendes

Le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions fournit aux détenteurs d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de la Banque un moyen d'investir dans des actions sans payer de commission ni de frais d'administration.

L'acquisition des actions par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Registraire, Trust Banque Nationale Inc., aux numéros (514) 871-7171 ou 1 800 341-1419.

Dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer directement leurs dividendes au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne de paiements.

Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Trust Banque Nationale, agent des transferts.

Date de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2004-2005

Premier trimestre	24 février 2005
Deuxième trimestre	26 mai 2005
Troisième trimestre	25 août 2005
Quatrième trimestre	8 décembre 2005

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2
Téléphone : (514) 394-5000
Télex : 0525181
(Nabacan Montréal)
www.bnc.ca

Agent de transfert et registraire

Trust Banque Nationale Inc.
Service aux actionnaires
1100, rue University, 9^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 2G7
Téléphone : (514) 871-7171
1 800 341-1419
Télécopieur : (514) 871-7442

Pour toute correspondance :

Trust Banque Nationale Inc.
Gestion de l'actionariat
C.P. 888, succursale B
Montréal (Québec)
Canada H3B 9Z9

Assemblée annuelle

La prochaine Assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 2 mars 2005, à 9 h 30 (heure locale), à l'Hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth situé au 900, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada.

Déclaration annuelle

La Banque publiera son bilan social 2004 au début mars 2005. Le document sera disponible sur son site Internet au www.bnc.ca.

Table des matières	
1	Faits saillants
5	Message du Président du Conseil d'administration
8	Message du Président et chef de la direction
13	Rapport de gestion
69	Données financières supplémentaires
80	Glossaire des termes financiers
83	États financiers consolidés
90	Notes afférentes aux états financiers consolidés
130	Données relatives aux années antérieures
132	Principales filiales
133	Renseignements supplémentaires

Tous les papiers de ce rapport annuel sont composés de 20 % de fibres certifiées FSC (Forest Stewardship Council) ou Éco-Logo. Plusieurs contiennent également 30 % de fibres postconsommation.



Promoteur d'une
gestion forestière
viable



Entièrement
recyclable –
le choix responsable